TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10692 — 42 PAGES — SAMEDI 16 JUIN 1979

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA ; Danemark, 4 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr. ; Iran, 50 ris. ; Italie, 500 L. ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 160 F CFA ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 25

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Les services officiels prévoient 1 500 000 demandeurs d'emploi à l'automne

LIRE PAGE 38

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Scandales et certitudes à Pretoria

Après le scandale qui, en Afrique du Sud, conduisit à une démission sans gloire le chef de l'Etat et « père de la nation », M. Vorster, on pouvait imaginer que la communauté blanche, voyant bafouer dans cette affaire de détournements de fonds publics les « valeurs chrétiennes » dont elle se réclame, engagerait un examen de conscience, ou du moins une réflexion sur l'abîme qui sépare ses principes de la façon dont se comporte l'Etat de l'apartheid. Ni les nouvelles mesures prises à Johannesburg ni le remaniement du cabinet de M. Botha ne permettent de penser que cette révision s'ébauche le moins du monde.

Sur le plan de la liberté de la presse, il aurait fallu au premier ministre plus que de l'audace pour maintenir le projet de loi scélérate en préparation depuis un mois et qui prévoyait l'interdiction de publier toute information concernant les cas de corruption ou de mauvaise gestion des deniers publics. Comment ne pas faire machine arrière alors que la presse a joué un rôle décisif dans la révélation des activités de l'ancien ministre de l'information ? M. Connie Mulder avait été couvert en haut lieu dans ses douteuses tentatives pour améliorer, en achetant journalistes et journaux, l'image de la République « diffamée » à l'étranger.

Néanmoins, le premier ministre sud-africain maintient la création d'un poste d'« avocat général » chargé de veiller à ce que la presse joue un « rôle responsable ». En outre, une loi empêchera désormais les journaux de publier des informations sur les activités de la police sans les lui avoir préalablement soumises pour qu'elle « rétablisse les faits erronés » et donne son aval. En d'autres termes, comme l'écrit le quotidien de Johannesburg « The Star » dans son éditorial, ce texte « rend impossible tout compte rendu normal d'une émeute, d'une vague d'arrestations ou de sévices policiers. Il n'eût jamais permis à l'affaire Steve Biko de devenir publique ».

Ceux que le meurtre en prison du dirigeant noir avait achevé d'édifier sur les méthodes pratiquées en République Sud-Africaine pourront trouver, dans le remaniement ministériel qui vient d'avoir lieu, une mince satisfaction. M. Jimmy Kruger, « ministre de la justice et des prisons » n'appartient plus, en effet, au nouveau cabinet. Après l'« affaire Biko », il avait reçu le soutien de M. Vorster, et vu sa position encore renforcée. Le ministre s'était toujours distingué par le cynisme de ses déclarations, jugeant un jour « très simple » qu'un détenu « ait sauté par la fenêtre tandis que nous l'interrogions ». Son étrange ministère juridico-répressif est scindé, par un tardif souci de décence, en deux portefeuilles confiés à des conservateurs bon teint. Et loin d'être disgracié, M. Kruger devient président du Sénat.

Le dirigeant ultraconservateur du parti national dans le Transvaal, M. Andries Treurnicht, entre dans le gouvernement à un poste secondaire, tandis que le ministre des transports, M. Louwrens Muller, démissionne pour marquer son dépit de n'avoir pas succédé à M. Vorster à la présidence de la République.

L'opposition, refusant d'accorder la moindre importance au remaniement, y voit « un dosage savant entre les diverses factions du parti au pouvoir qui ne correspond pas aux exigences de la situation. C'est le moins qu'on puisse dire. Rien de ce qui fait de l'Afrique du Sud une société bloquée dans son injustice n'est remis en cause, ni le dogme du « développement séparé », alibi de la bonne conscience, ni la farce des bantoustants « indépendants », ni la férocité de la répression. Il faudrait plus qu'un scandale pour ébranler ces certitudes.

(Nos informations page 4.)

La crise en Centrafrique

Des opposants préparent activement le renversement de Bokassa Ier

La commission de juristes africains, dont la création avait été décidée lors de la conférence de Kigali le 22 mai, est arrivée à Bangui mercredi 13 juin pour enquêter sur les massacres d'écoliers.

L'isolement de Bokassa Ier s'accentue. Deux personnalités centrafricaines — MM. Ange Patasse, ancien premier ministre, et Sylvestre Bangui, ancien ambassadeur en France — se sont placées récemment dans la course à la succession. Il semble que les adversaires de l'empereur les plus résolus et les plus populaires se soient ralliés à un troisième homme : M. Abel Goumba, président de la République par intérim en 1959, après la mort de Barthélemy Boganda, en exil depuis 1962, actuellement fonctionnaire de l'O.M.S. à Cotonou. Considéré comme un modéré, M. Goumba pourrait succéder à Bokassa Ier après avoir proclamé la République.

Outre le fait que leur révolte fut bien tardive, MM. Patasse et Bangui pourraient être considérés — ce serait un handicap — comme des hommes ayant intrigué en France avant de revenir au pouvoir. M. Abel Goumba est soutenu par les opposants qui souhaitent une solution « *entre Africains* » sans intervention extérieure. Certains responsables de la diplomatie française en Afrique semblent penser de leur côté que, après toutes les erreurs commises en Centrafrique, il serait inopportun que Paris essaye de faciliter l'arrivée au pouvoir d'un nouvel homme à sa dévotion, comme y ont songé des responsables de la coopération après s'être rendus compte qu'il était temps de prendre des distances à l'égard de Bokassa Ier.

Né en 1927, ancien élève de l'école William-Ponty de Dakar, M. Abel Goumba fut président du conseil de gouvernement de l'Oubanqui-Chari du 14 mai 1957 au 8 décembre 1958, puis plusieurs fois ministre dans le gouvernement de la R.C.A. après l'indépendance. Il assura l'intérim de la présidence de la République après la mort accidentelle du président Boganda qui le considérait comme son « *fils spirituel* ». Cela constitue un excellent atout auprès de la jeunesse centrafricaine, qui, lors de ses manifestations récentes, a acclamé le nom du premier chef de l'Etat centrafricain, considéré comme un homme compétent et intègre. C'est en se fondant sur son exemple que beaucoup de membres du corps enseignant évoquent « *la tradition républicaine* » du pays à Bangui.

Après que M. Dacko eut accédé à la magistrature suprême, M. Goumba fut accusé d'« *intelligence avec des puissances étrangères* ». Selon M. Pierre Kalck, auteur d'une *Histoire de la République Centrafricaine* (Berger-Levrault, 1974), M. Goumba avait été en fait victime des intrigues de la chambre de commerce de Bangui et de certains responsables des affaires africaines à Paris. Condamné à la prison en 1962, il fut libéré au bout de quelques mois et, médecin, travailla pour l'Organisation mondiale de la santé en Afrique.

M. Goumba a pris une part active à la création, il y a trois ans, d'un Front patriotique oubanguien (F.P.O.), dont le siège se trouve à Brazzaville. Ce front bénéficie du soutien d'une grande partie des fonctionnaires et des étudiants à Bangui et même de la sympathie active de certains ministres qui n'avaient accepté de siéger dans le gouvernement de M. Maidou que dans la mesure où Bokassa Ier semblait alors disposé à laisser une certaine liberté d'action au premier ministre.

La semaine dernière, indique-t-on de source sûre, les dirigeants du F.P.O. ont demandé à M. Goumba, qui l'a accpeté, de prendre la tête du courant d'apposition qu'ils animent. M. Goumba demeure à Cotonou, mais un de ses émissaires s'est rendu à Paris.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

(Lire la suite page 4.)

Le sommet de Vienne

M. Brejnev proposerait à M. Carter une réduction des forces soviétiques et américaines en Europe

MM. Brejnev et Carter devaient avoir une brève prise de contact, purement protocolaire, ce vendredi après-midi 15 juin, au palais de la Hofburg, à Vienne, avant de rendre visite ensemble à M. Kirchschlaeger, président de la République autrichienne.

La première séance de travail aura lieu samedi. Le traité sur la limitation des armes stratégiques (SALT 2) sera signé lundi matin par les deux chefs d'Etat. La rédaction en a été achevée jeudi à Genève. Le texte définitif a été signé, à 22 h. 50, par les ambassadeurs Ralph Earle et Victor Karpov.

Dans les milieux occidentaux de Vienne, on s'attend que, au cours des conversations, M. Brejnev propose, pour « dégeler » les négociations sur la réduction des forces en Europe (M.B.F.R.), de négocier le retrait de soixante mille Soviétiques de R.D.A. et de Tchécoslovaquie contre celui de trente mille Américains d'Allemagne fédérale.

A son arrivée à Vienne jeudi, M. Carter a notamment déclaré : « Nous ne pensons pas que cet accord écartera tout danger dans le monde ou mettra fin à toutes les divergences entre nos deux nations, mais nous sommes confiants et nous pensons que SALT 2 permettra d'élargir les zones de coopération et de réduire les dangers d'un holocauste nucléaire (...). Cette semaine, l'humanité tout entière va faire un pas de plus vers la sécurité et vers une paix durable. »

A Moscou, la « Pravda » écrit ce vendredi : « Ceux qui ont suivi attentivement le long déroulement des pourparlers sur les SALT 2 savent que, si cela devait dépendre de la partie soviétique seule, l'accord irait beaucoup plus loin. » Dans son éditorial de jeudi, l'organe du P.C. soviétique, tout en rappelant l'intérêt de SALT 2, soulignait que les relations soviéto-américaines s'étaient « sensiblement compliquées ces dernières années » par la faute des « milieux américains hostiles à la détente », notamment le Pentagone.

De notre envoyé spécial

Vienne. — Le sommet de Vienne 1979 sera-t-il seulement une réunion protocolaire ou va-t-il, au contraire, marquer un nouveau départ dans les relations américano-soviétiques ? C'est, bien sûr, la question que l'on se pose, mais personne ne se hasarde à y répondre clairement. L'impression qui prévaut, cependant, est que si MM. Brejnev et Carter se *contentaient de signer un accord sur* lequel les experts ont peiné depuis près de sept ans sans avoir d'autre résultat à présenter, on serait en droit de parler d'échec. Tel est, en particulier, le sentiment de nombreux observateurs américains. On note l'extrême prudence dont a fait preuve M. Carter, jeudi matin 14 juin, en *quittant Washington : « Aucun traité ne peut nous ramener à l'époque où nous ne nous étions pas doté de l'arme nucléaire et aucun sommet ne peut en finir avec ladure compétition qui nous oppose. (...) Je me rends à ce sommet avec espoir, mais sans fausse espérance. »*

On rappelle volontiers du côté américain que SALT 2, même signé, ne vaudra rien tant qu'il n'aura pas été ratifié par le Sénat. Seul quelque geste de la part de M. Brejnev permettrait au président américain de remporter la bataille qui se prépare au Capitole et dont le sénateur démocrate conservateur Henry Jackson a encore donné un avant-goût il y a deux jours.

De quels gestes peut-il s'agir ? *Une ultime concession à propos de* SALT 2 ? C'est exclu. Le pouvoir de M. Brejnev a des limites qui interdisent au secrétaire général du P.C. soviétique de modifier à sa guise un tel texte. Le numéro un soviétique n'est d'ailleurs pas seul à Vienne. Et, donnant, la semaine dernière, le feu vert à la mise en place d'un *réseau de deux cents missiles* mobiles MX, le président Carter a, d'autre part, lancé un défi à peine voilé à l'U.R.S.S. Les protestations de la presse soviétique sont restées jusqu'ici assez modérées, car la décision américaine ne va pas à l'encontre de SALT 2. Mais il sera intéressant de voir si la délégation soviétique choisit d'oublier cette affaire ou, au contraire, la monte en épingle. L'attitude de M. Brejnev et de ses collègues sur ce point constituera une bonne indication de l'état d'esprit des dirigeants soviétiques.

Tout geste public dans le domaine des droits de l'homme est également exclu au cours de ce sommet, même si le dossier est abordé : les Soviétiques ne sont pas hostiles aux marchandages — ils l'ont prouvé récemment encore, — mais à leurs conditions : dans l'ombre et la discrétion. *Officiellement, donc,* la libéralisation de la politique d'émigration soviétique ne sera pas mentionnée, même si la partie américaine ne ménage pas ses efforts pour obtenir des éclaircissements sur les informations encourageantes diffusées récemment par un dirigeant syndicaliste australien, M. Hawke. On parlera en revanche, *plus pudiquement*, de normalisation des relations commerciales entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. Cette dernière souhaite ardemment bénéficier de la clause de la nation la plus favorisée et des crédits de l'Import Export Bank. Mais, là encore, les dirigeants soviétiques se heurtent non pas tant au président Carter qu'au Congrès américain.

JACQUES ALMARIC.

(Lire la suite page 4.)

Des libertés et de l'informatique

par PIERRE BELLET (*)

On connaît les efforts faits dans le monde pour contrôler les méfaits prévisibles de l'informatique, et l'on sait qu'une loi du 6 janvier 1978 a institué en France une commission chargée de veiller à ce qu'elle « ne porte *atteinte ni à l'identité humaine*, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques » (article premier de cette loi).

Plusieurs systèmes pouvaient être envisagés. Tout d'abord — ce qui est sans doute paradoxal — on pouvait ne rien faire du *tout, jusqu'à ce que les dangers* se précisent. C'est ce que beaucoup de pays ont décidé ! Il était possible aussi de s'en remettre aux citoyens et de se contenter de leur imposer une certaine déontologie. Le législateur pouvait encore intervenir en prenant des dispositions ponctuelles dans les secteurs les plus menacés. Il y avait enfin la possibilité de faire de l'autorité judiciaire le régulateur normal en ce domaine en lui donnant des pouvoirs généraux pour protéger la vie privée.

C'était la voie sur laquelle la France paraissait s'engager avec l'article 9 nouveau du code civil, qui prévoit en son alinéa 2 que : « Les jugent peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée; ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé. » La généralité même de cette disposition permettait aux tribunaux de l'ordre judiciaire d'intervenir dans à peu près tous les cas où un particulier pouvait se plaindre des abus provoqués par le recours à l'informatique. Il est vrai qu'il y a une large différence entre l'intimité de la vie privée et les libertés individuelles ou publiques et que l'action des tribunaux ne peut intervenir dans ce cas qu'après coup et qu'elle ne peut jamais avoir lieu d'office; en outre, des contrariétés de jurisprudence risquent de se multiplier jusqu'à l'intervention parfois tardive de la Cour de cassation. Enfin, on peut se demander si la charge n'aurait pas été trop lourde pour le corps judiciaire.

(*) Premier président de la Cour de cassation ; président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

(Lire la suite page 14.)

Le Monde

UNE SEMAINE AVEC LE LIMOUSIN

Du 18 (numéro daté du mardi 19) au 23 juin (numéro daté 24-25) « le Monde » passera une semaine avec le Limousin.

Chaque jour sur plusieurs pages, nous publierons dans toutes nos éditions les enquêtes et les reportages de nos correspondants et de nos envoyés spéciaux sur les trois départements de cette région.

AU JOUR LE JOUR

La loi et la clameur

Les hésitations du gouvernement pour requérir du jury parlementaire la condamnation à mort de la peine de mort montrent à l'évidence le danger qu'une certaine forme de démocratie directe fait courir à... la démocratie. La clameur du lynchage n'est pas forcément la voix du peuple.

Bien sûr, il peut nous arriver à tous, par un réflexe quasi animal, de sentir monter en nous le désir de tuer tel ou tel homme. L'erreur est d'en tirer une loi générale et de codifier la vengeance ou la colère.

La loi est le domaine du Parlement, non celui de l'opinion. Assassins et victimes, depuis Abel et Caïn, sont dans une impasse dont il faut sortir. Que messieurs les législateurs commencent.

ROBERT ESCARPIT.

« AMOUR DE PERDITION », DE MANOEL DE OLIVEIRA

Les élans du cœur

Etrange Portugal dont deux films exceptionnels, « Torre Bela » (« le *Monde* » du 5 avril), et aujourd'hui « Amour de perdition », dessinent une image contradictoire mais d'une si parfaite continuité : l'un qu'on devrait qualifier de « documentaire » mais où la fiction, l'imaginaire font éclater l'étroit carcan du réel, en apparence fidèlement épousé ; l'autre fiction « fictionnante » à n'en plus finir, romanesque échevelé. Deux époques, deux sociétés, deux siècles presque d'écart, et pourtant une même culture, un même retour aux racines d'un peuple surprenant, autrefois maître des océans, dont la violence contenue semble toujours prête à exploser.

« Amour de perdition », de Manoel de Oliveira, est l'adaptation très fidèle d'un « classique » de la littérature nationale, écrit en quinze jours, au milieu du siècle dernier, par Camilo Castelo Branco. Incarcéré pour avoir voulu s'enfuir avec une femme mariée, l'auteur relève dans le registre de la prison les traces de son oncle, Simon Botelho, détenu en ces mêmes lieux de 1803 à 1805, victime de la plus pathétique, de la plus dramatique des aventures amoureuses.

LOUIS MARCORELLES.

(Lire la suite page 29.)

Le Monde

idées

IMMIGRATION

Le malentendu

par ANDRÉ LEGOUY (*)

A la tribune de l'Assemblée, présentant son projet de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers en France, M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, s'est écrié, dans un beau mouvement oratoire : *« Ce texte a fait l'objet d'un immense malentendu, d'une équivoque quasiment sans précédent. »* C'est qu'en effet, dès qu'il avait été connu, le projet avait soulevé dans les milieux les plus divers une grande inquiétude et provoqué, de la part des instances politiques, syndicales et religieuses, de multiples réserves et mises en garde.

Oui, il s'agit bien d'un immense malentendu, *mais pas dans le* sens que lui donne M. Bonnet. L'équivoque n'est pas dans l'esprit de ses contradicteurs mais dans le sien. C'est lui qui entend mal.

En effet, quelle que soit la pureté des intentions du ministre, qu'on veut bien ne pas mettre en doute, à qui fera-t-il croire qu'une loi d'exception, restrictive de libertés, puisse être aussi anodine qu'il le prétend : ce texte, dit-il, ne vise qu'à débarrasser le territoire d'une minorité d'étrangers *« dont la présence sur notre sol n'est ni légale ni opportune »*, à savoir les *« irréguliers »*, encore appelés *« clandestins »*. Simple *« texte de clarification et d'adaptation »* ? Certainement pas. Au contraire, même dans sa forme amendée, ce texte est grave et dangereux autant pour l'avenir que pour le présent. Outre qu'il permet d'assimiler en bloc tous les *« irréguliers »* à une *« pègre indésirable »*, il touche, en fait, qu'on le veuille ou non, l'ensemble de la population étrangère. Et c'est pourquoi il est inadmissible de l'avoir fait discuter par l'Assemblée hors d'un débat d'ensemble sur la politique nationale d'immigration et séparément des autres textes qui vont poser les mêmes questions fondamentales.

Texte dangereux pour l'avenir, c'est l'évidence.

Malgré qu'il en ait, M. Bonnet *ne peut, bien sûr, pas répondre de* l'usage qu'un autre ministre de *l'intérieur et, a fortiori, un autre* régime gouvernemental pourront faire d'un texte qui légalise des pouvoirs *administratifs* discrétionnaires et supprime des garanties judiciaires. Les exemples ne manquent pas de lois de ce genre qui furent détournées de leur objet pour devenir le paravent légal des pires répressions. Pour n'en citer qu'un, rappelons le décret-loi Daladier du 12 avril 1939, qui prétendait contrôler les associations étrangères et qui *servit quelques mois plus tard* à interdire le parti communiste.

Surprenante candeur

Quant aux effets du projet de loi pour le présent, en réponse aux nombreuses et solides objections qui lui ont été faites, M. Bonnet n'a su, le plus souvent, que réaffirmer sa bonne foi, et donner aux députés « l'assurance » que tout abus serait évité. Surprenante candeur !

Lorsqu'on sait quelles sont déjà, dans l'état actuel de la législation, les pratiques de certains services administratifs ou policiers à l'égard des étrangers et combien peu l'administration centrale *maîtrise* les initiatives locales abusives, on ne peut que *frémir à l'idée de l'utilisation* que pourraient faire ces services des dispositions que l'Assemblée vient d'adopter en première lecture.

Le ministre de l'intérieur, *derrière son bureau, a-t-il pris la* mesure exacte des multiples arrêtés d'expulsion qui sont soumis à sa signature, notamment à l'encontre de jeunes qui atteignent l'âge de seize ans (même s'ils sont nés en France et n'ont plus aucune famille au pays *d'origine) ? Accorde-t-il son* assentiment aux refus de renouvellement de titres de séjour opposés sous tous les prétextes à un nombre sans cesse croissant d'immigrés ? A-t-il donné lui-même des directives pour que soit systématiquement rejetée toute demande de régularisation, toute demande d'autorisation de mariage, pour que soient multipliés *les obstacles à toute* demande d'autorisation de mariage, pour que soient multipliés les obstacles à toute demande de regroupement familial ? Lui est-il arrivé de prendre le métro, par exemple sur la ligne Nation-Dauphine ou Châtelet-Lilas, et sait-il bien comment s'effectuent *les contrôles et les interpellations* au faciès, suivis de retraits arbitraires de papiers, de séjours dans les postes de police et parfois de sévices qui ne sont pas que des « bavures » ?... Qu'en sera-t-il alors, si sa loi est définitivement adoptée, lorsque l'administration disposera du *pouvoir légal d'interner* et d'expulser sans recours tous les étrangers en situation irrégulière, assorti du pouvoir de fabriquer à volonté des « irréguliers », puisqu'elle n'est pas tenue de renouveler les titres de séjour ?

Si de très hautes autorités morales et religieuses ont cru bon, comme l'ont rappelé plusieurs députés, de mettre le pays en garde contre les atteintes à la dignité humaine et la négation des droits dont le projet de loi est porteur, ce n'est pas, tout comme l'a dit M. Bonnet pour sa *justification, « parce qu'elles n'avaient pas lu le texte »*, mais c'est au contraire parce que, l'ayant lu — et même attentivement, — *elles ont immédiatement* perçu les redoutables conséquences qu'il risquait d'entraîner pour plusieurs centaines de milliers d'hommes, de femmes et de jeunes. On peut tout de même penser que les déclarations de ces autorités n'ont pas été faites à la légère et qu'elles *disposent, pour connaître les conditions* de vie réelles des immigrés et de leurs familles, d'informations qui valent bien celles des quartiers de police ou des renseignements généraux à l'usage du ministre de l'intérieur.

Ainsi, alors qu'il importait de modifier l'ordonnance du 2 novembre 1945 dans le sens d'un renforcement des protections et d'une reconnaissance des droits des étrangers — comme plusieurs propositions de lois le suggèrent, — c'est le contrepied que le gouvernement a pris, c'est une régression qu'il cherche à imposer.

Voilà le malentendu. Et il est *de taille !*

Voilà pourquoi, malgré le travail juridique subtil accompli par la commission des lois, e projet est une mauvaise action.

Voilà pourquoi une multitude de gens de bonne volonté, étrangers ou français espèrent encore *pour que cette mauvaise action* ne soit pas finalement commise.

(*) Jésuite, membre du GISTI (groupe d'information et de soutien).

« Étranger, mon ami ? »

par Jean FANCHETTE (*)

« ETRANGER, mon ami... », c'était le titre d'une bien belle série d'émissions radiophoniques de Dominique Arban ! Après l'adoption par l'Assemblée *nationale du fameux projet* de loi numéro 922 sur les conditions d'entrée, *de séjour en France et de...* refoulement des étrangers, après ce *débat où la vertueuse indignation des* belles âmes l'a disputé à l'esprit d'amalgame et à l'hypocrisie, on peut s'interroger sur la capacité d'accueil de la France d'aujourd'hui. Accessoirement, je me suis demandé comment ces deux défenseurs des *opprimés*, *Maurice* Clavel *et* Pierre Viansson-Ponté, auraient réagi à cette loi qui *ternit l'image de la France.*

Après les *crimes racistes comme celui qui a causé la mort* des deux Sénégalais d'Orange, enfumés dans leur « hôtel » comme en un terrier, après la mascarade de la « cessation » des ventes d'armes à l'Afrique du Sud, après les brimades des contrôles d'identité dans le métro (je songe encore aux larmes de rage de cette étudiante noire humiliée !), après la « chasse au faciès » et les « bavures » répétitives, l'adoption de *ce projet de loi qu'on a voulu justifier* comme s'il s'agissait de *défendre les intérêts des immigrés* déjà installés en France contre les autres, ces « étrangers indésirables » comme titre *l'Aurore* — mais on est toujours l'« indésirable » de quelqu'un ! — ce projet, dis-je, qui aura bientôt force de loi, va encore accentuer les conditions d'incertitude et l'inconfort *existentiel dans lesquels vivent ces travailleurs étrangers* qu'on veut, de façon plus ou moins avoués rejeter comme *autant* de citron pressés, d'outils usés après qu'ils ont tant contribué à l'essor économique français des années 60.

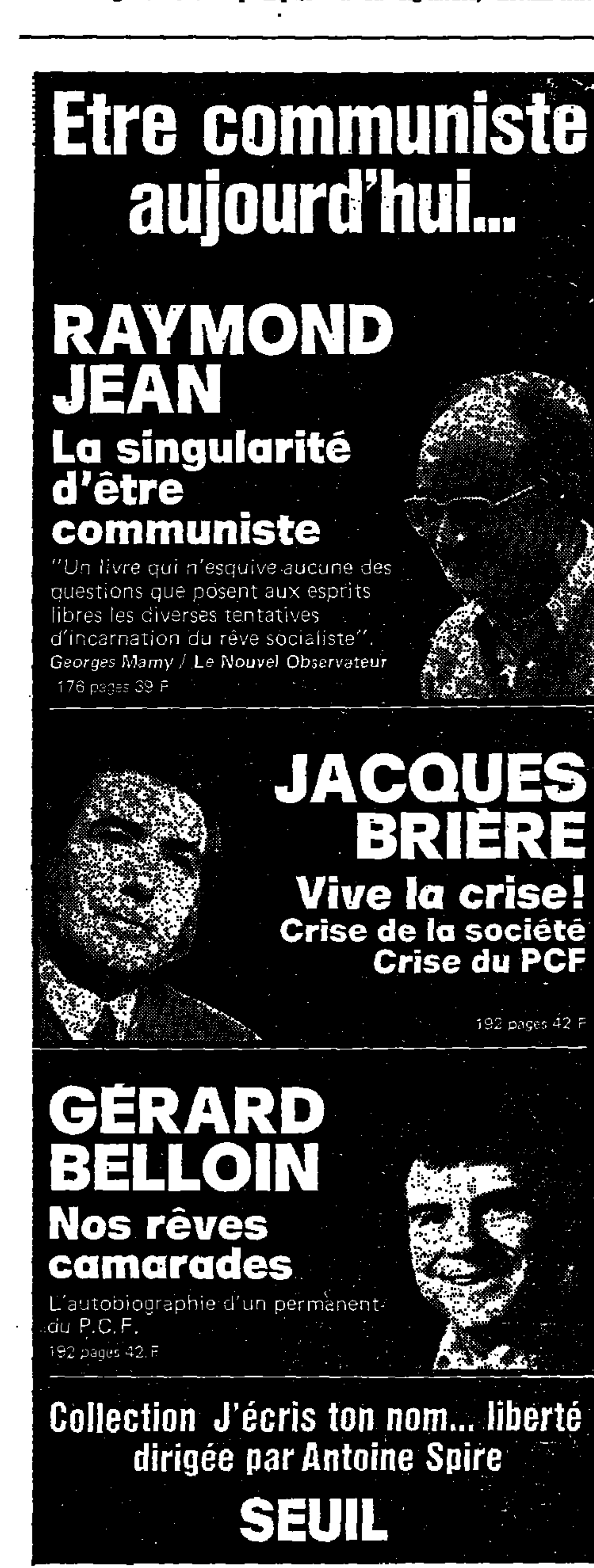
« Expulsés en puissance »

Auront-ils les yeux encore plus chargés d'angoisse et de tristesse, *s'enfonceront-ils plus loin* dans ces murs qu'ils frôlent, ces « indésirables *étrangers » désormais sous le* coup de l'arbitraire au jour le jour, ces « expulsés en puissance » que je rencontre souvent dans les rues de mon « beau quartier » ou devant la porte furtive de l'escalier de service ?

Et derrière ces mesures qui semblent viser les étrangers en général, *n'est-il pas une catégorie plus* « visible », des étrangers de *deuxième zone, pourrait-on dire* (les Africains, les Maghrébins) qui sera plus menacée dans une Europe qui taille ses frontières dans l'égoïsme et l'exclusion ? De même qu'en Grande-Bretagne, qu'il s'agit de gouvernement conservateur ou travailliste, *les mesures vexatoires des* dernières années contre les immigrés *visèrent plus particulièrement* le « New Commonwealth », c'est-à-dire le « Commonwealth de couleur ».

Né à l'île Maurice et vivant en France depuis plus d'un quart de siècle, il m'a souvent été donné au cours des vingt dernières *années*, lors de conférences à l'étranger, de *rencontres, de colloques et que sais-je* encore, d'exalter les ferments de *la francophonie et ses osmoses* fondatrices et de louer les valeurs de la civilisation française, la capacité d'accueil de la France. Aujourd'hui, malgré toutes les voix généreuses qui se sont élevées contre cette *loi* dangereuse car génératrice des pires *dérapages, malgré les appels lancés* ici-même comme à l'Assemblée *nationale, où l'opposition a souligné le* caractère « répressif, discriminatoire et inhumain » des nouvelles mesures, je me demande s'il ne faut pas commencer à désespérer de cette France qui aborde le troisième millénaire, et en dernière analyse, puisque *la mesquinerie, l'hypocrisie et le gel* du cœur ont un terrible pouvoir *d'appauvrissement, s'il ne faut pas* commencer à *craindre pour la* France.

(*) Médecin et écrivain.



Rafle, expulsion, internement

par ALAIN BADIOU (*)

LA loi anti-immigrés est révoltante et illégitime. Au cœur de son dispositif il y a *le rétablissement de l'internement* administratif : tout étranger en situation « irrégulière » sera jeté dans des prisons spéciales, sans recours ni limite de temps établie.

Pour faire cortège à cette disposition *répressive* sans équivalent depuis les temps noirs de la guerre d'Algérie, on note l'étendue nouvelle des motifs d'expulsion.

Cet arsenal vient après l'illégal décret Stoléru, qui prétendait interdire, comme en Afrique du Sud, la venue des *familles*. Il vient après la circulaire Bonnet, qui soumet l'inscription des étudiants étrangers à des conditions de police et d'argent.

Cet arsenal prépare un autre train de mesures, qui porteront *à leur comble l'insécurité des ouvriers* immigrés — chassés pour maladie, pour chômage, pour révolte, pour mauvais logement, pour rien — et leur dépendance, comme au dix-neuvième siècle, par rapport à l'arbitraire des préfets.

Les syndicats et les partis de *gauche y vont aujourd'hui* de leur protestation. On trouvera ces nobles cris *tardifs et inopérants*. Nous n'avons pas confiance, et nous avons de bonnes raisons.

Depuis quatre ans, les résidents immigrés des foyers luttent contre les foyers-prisons, les gérants racistes, les loyers chers, les droits inégaux. Ils se sont dotés, pour conduire leur grève et leurs manifestations massives, d'une *organisation indépendante*, le comité de coordination. *Syndicats et partis de gauche* ont tout fait pour diviser et obscurcir ce mouvement. *Déclarant* qu'ils *« voulaient une solution »*, ils ont en même temps tenté de se substituer au comité de coordination et de changer son programme, allant, P.C.F. en tête, jusqu'à pratiquer la calomnie publique, lors même que les mesures de police et de justice pleuvaient face à l'inébranlable détermination de dizaines de milliers de résidents et de tous ceux qui les soutiennent.

Ces « défenseurs » tard venus *de l'immigration nous paraissent* de très mauvais aloi. Nous avons d'autant moins confiance que P.C.F. et P.S. ont déposé des *contre-projets* de loi, *dont* le premier a pour article central l'arrêt total, absolu, hermétique, de l'immigration, et le second la généralisation — jusque dans les lieux de travail — du contrôle de l'Etat, avec « corps spéciaux » à la clé.

Nous dirons, en outre, à ceux qui *se préoccupent de l'*« aide au retour » que cette sollicitude *philanthropique sur la « créativité »* de l'immigré mis dehors, et renvoyé à la *famine villageoise* en Afrique, n'est vraiment que le réconfort idéologique dont l'Etat a besoin pour pousser plus avant ses mesures de police. Se battre contre le traitement impérialiste des ouvriers, ici et maintenant, c'est s'opposer frontalement aux expulsions et aux lois *de rafle, et rien d'autre.*

Aussi bien, aujourd'hui, ne faut-*il compter que sur la force* immédiate des antiracistes, et sur les moyens de cette force : refus massif et collectif des lois en projet, descente dans *la* rue — comme celle prévue le 16 juin à 17 heures de Barbès à l'Assemblée nationale, — action prolongée partout.

Les lois anti-immigrés façonnent une société dont nous ne *voulons pas et résultent d'une* politique contre laquelle la *protestation ne suffit pas, car* c'est d'une rupture agissante qu'il doit être question. *Ce* n'est *pas* une affaire limitée, encore moins une affaire du seul ressort des immigrés eux-mêmes. A partir de ces lois peuvent se lire le présent et les projets du gouvernement Giscard-Barre, sous le masque glacé du « libéralisme ».

Tout un chacun peut dire et *faire*, pour le rejet de ces *lois*, pour leur non-application, bien *des choses utiles. Et nous croyons* que tout un chacun sera jugé là-dessus, pour ce qui est de *son* indépendance, d'esprit et d'action, au regard de ce que trament contre notre peuple les « restructurateurs » du petit impérialisme français.

(*) Maître assistant à l'université Paris-VIII, membre de la direction politique du groupe pour la fondation de l'Union des communistes de France marxiste-léniniste (U.C.F.M.L.).

Le bœuf sur la langue

par HUBERT JOLY (*)

RASSEMBLANT des représentants *de vingt-cinq pays dont* vingt au moins sont situés en *Afrique noire ou du Nord, le Conseil* international de la langue française a reçu un déluge de correspondances relatives au projet de loi sur le statut des travailleurs immigrés. Outre l'émotion parfois mal contrôlée qu'exprimaient ces lettres à l'égard d'un pays dont la devise de fraternité était soulignée, ces correspon*dants posaient essentiellement deux* questions. S'agissant des travailleurs *immigrés, en majeure partie* des Maghrébins : *« Pourquoi voulez-vous que nous continuions à apprendre la langue française si elle ne peut plus nous donner du pain ? »*

S'agissant des étudiants, surtout des Africains noirs : *« Si vous nous refusez les moyens de nous former en France, cela signifie-t-il que vous voulez nous maintenir dans un rang d'infériorité ou que nous allions nous former en anglais, en russe ou en chinois ? »*

Du strict point de vue de la place de la langue française dans le monde et plus particulièrement dans le monde que l'on dit francophone, *il est inquiétant* d'entendre poser ces questions.

On sait, en effet, que le statut de *la langue française est loin d'être* consolidé dans les *pays francophones*. Ces pays, d'une façon tout à fait légitime, cherchent à renforcer leur identité culturelle en recouvrant le plein usage de leurs langues nationales et régionales dans la plupart des circonstances de la vie quotidienne. Cela s'appelle concrètement au Maghreb l'arabisation et tend à s'affirmer en Afrique noire, même si les *processus sont plus* complexes du fait du grand *nombre* de langues en *présence*.

Or les deux cordons ombilicaux *par lesquels* la *langue française* continue d'irriguer ces pays sont *précisément, d'une part, les étudiants* et, d'autre part, les travailleurs immigrés.

Limiter le nombre des étudiants étrangers en France et refouler les travailleurs immigrés aboutit donc à terme, en dehors de tout hypothétique bienfait, à couper ces *cordons* ombilicaux et donc à dessécher la *langue française en Afrique.*

Mais il y a plus grave. Tant aux yeux de ceux qui ont la charge de veiller à son avenir qu'à *ceux* des étrangers qui nous font l'honneur *de l'apprendre et de la parler, la* langue française n'est pas seulement *le produit de l'argot des légions* romaines, distillé et épuré par les *écrivains du dix-septième et du dix-huitième siècle.* C'est d'abord et avant tout le moyen d'expression d'une communauté qui s'est donné — tant pis pour elle si elle en assume aux yeux de l'histoire la responsabilité — une devise « de liberté, *d'égalité et de fraternité* ».

Le français, c'est, encore et toujours, la langue de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen.

Nous l'oublions plus *aisément* que nombre d'étrangers, pour qui elle *n'aurait que peu de valeur sans ces* symboles dont elle est chargée.

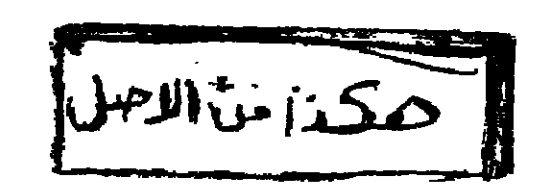
S'il n'est plus la langue qui permet d'espérer du travail et du pain, s'il n'est plus la langue de la liberté, de quoi le français sera-t-il donc la langue ? Les droits de l'homme ne seront jamais tous écrits ; *comme au* temps d'Antigone, il en restera toujours *qui ne sont ni formulés ni* garantis. Parmi eux, il en est un qui *s'impose aujourd'hui* à la communauté de France : celui de tout homme qui vit sur une terre à trouver un travail, un logement, une *famille*. Ce n'est pas en le chassant de notre terre que nous échapperons à cette obligation.

La *langue française n'a de prix* et de grandeur que lorsqu'elle porte *et fait vivre les valeurs* dont nous avons fait notre devise.

Ce n'est pas en agitant la liberté sur nos drapeaux et sur nos lèvres et en la rayant des passeports que nous assurerons l'avenir de la langue française. C'est en vivant la fraternité et en la partageant avec les autres hommes.

Le Conseil international de la langue française ne serait qu'un leurre, une boursouflure, une tromperie s'il se contentait — et au nom de quoi ? — de vouloir répandre la langue française à n'importe quel prix. Son action n'a de sens que si elle repose sur une hiérarchie des *priorités*. Entre la langue et la liberté, entre la loi et les *hommes, s'il fallait* choisir, c'est peut-être dans l'amer*tume et le déchirement que choisirait* le Conseil, mais c'est d'abord sur les hommes et sur la liberté qu'il fonderait son avenir et qu'il ambitionnerait ainsi d'assumer sa part du destin de la France.

(*) Secrétaire général du Conseil international de la langue française.



Le Monde

étranger

LE SOMMET DE VIENNE

Le second traité américano-soviétique sur la limitation des armements stratégiques SALT 2

Les accords SALT comprennent essentiellement un traité, qui sera en vigueur à partir de l'échange des instruments de ratification et jusqu'à la fin de 1985, et un protocole, en vigueur jusqu'à la fin de 1981.

Le traité

Le traité prévoit des limitations quantitatives et qualitatives des armements stratégiques.

1) LIMITATIONS QUANTITATIVES. Elles comportent un plafond général et trois sous-limites :

a) *Nombre total de lanceurs d'armes nucléaires* : 2 250.

b) *A l'intérieur de cette première limite*, chaque partie aura droit à un maximum de 1 320 pour l'ensemble de ses lanceurs multiples (porteurs de plusieurs armes), à savoir :

● Missiles intercontinentaux basés à terre avec têtes multiples *(I.C.B.M. avec MIRV)* ;

● Missiles sous-marins à têtes multiples (S.L.B.M. avec MIRV) ;

● Bombardiers lourds équipés de « missiles de croisière » (à la différence des engins balistiques, ces missiles ressemblent à des avions sans pilote et ne volent que dans l'atmosphère) ;

● Missiles balistiques aéroportés à têtes multiples (A.S.B.M. avec MIRV).

c) *A l'intérieur de la limite précédente*, un plafond de 1 200 unités est imposé à l'ensemble des missiles balistiques à têtes multiples, à savoir I. C. B. M. avec MIRV, S.L.B.M. avec MIRV et A.S.B.M. avec MIRV.

d) *Enfin, le nombre des missiles intercontinentaux à têtes multiples basés à terre* (I.C.B.M. avec MIRV) est limité à 820 dans chaque camp.

La limite totale des lanceurs ne sera obligatoire qu'au 31 décembre 1981, avec un premier plafond de 2 400 vecteurs qui devra être atteint au moment de l'entrée en vigueur du traité. Les sous-limites n'empêchent pas la « liberté du mélange ». Par exemple, un pays peut décider d'avoir moins que les 820 I.C.B.M. avec MIRV autorisés par la limite *d*), et en échange avoir plus d'engins sous-marins. Les Etats-Unis pourraient ainsi décider, du moins en théorie, de se doter de 1 320 avions porteurs de missiles de croisière, mais à condition de renoncer à tout engin balistique.

2) LIMITATIONS QUALITATIVES. — Elles portent sur les catégories suivantes :

a) *Volume et puissance des missiles balistiques* : aucune des deux parties ne pourra augmenter le nombre de ses missiles lourds au-delà de ce qu'il est actuellement. Un missile lourd est défini comme ayant un poids au départ ou une capacité d'emport supérieur à celle du SS-19 soviétique. Cela signifie que l'U.R.S.S. pourra conserver ses trois cent huit missiles SS-18, encore plus puissants que le SS-19, ou se doter d'un engin équivalent, mais sans en augmenter le nombre. Les Etats-Unis n'ont pas un tel système, mais ils ont décidé de construire le MX, équivalant au SS-19 soviétique.

b) *Fragmentation* : le nombre de charges nucléaires emportees par chaque missile à têtes multiples est « gelé » au niveau actuel, c'est-à-dire au maximum de ce qui a été expérimenté dans les essais de chaque type d'engin : quatre têtes pour le SS-17, six pour le SS-29, dix pour le SS-18 du côté soviétique, trois pour le Minuteman américain. En ce qui concerne les engins sous-marins, le maximum est de quatorze têtes, comme pour les Poseidon américains actuels. Le MX américain sera limité à dix têtes.

c) *Nouveaux missiles* : chaque partie est autorisée à expérimenter et à mettre en place pendant la durée du traité un seul nouveau type d'engin intercontinental I.C.B.M. Est « nouveau » tout missile dont l'une des principales caractéristiques extérieures (longueur, diamètre, poids au départ, capacité d'emport) s'écarte de plus ou moins 5 % d'un missile existant, ou qui utilise un autre type de carburant, comporte un nombre différent d'étages, emporte plus de charges nucléaires ou des têtes de moindre poids. Ce nouveau modèle sera le MX pour les Etats-Unis, peut-être une fusée à une seule tête, dite « monobloc », pour les Soviétiques. Il sera considéré comme « léger » — pas plus lourd que le SS-19 soviétique — et limité à dix charges.

d) *Missiles de croisière*. — Le nombre de « missiles de croisière à long rayon d'action (supérieur à 600 kilomètres) qui pourra être emporté à bord d'un bombardier stratégique sera de vingt-huit en moyenne et de vingt au maximum pour les bombardiers existant actuellement, comme les B-52. Les Américains restent donc autorisés à installer un plus grand nombre de ces engins sur des avions gros porteurs comme ils en avaient l'intention, mais à condition de respecter la moyenne. Par exemple, un Boeing-747 pourra être équipé pour transporter jusqu'à cent missiles de croisière s'il est décompté au côté de dix B-52 porteurs de vingt engins chacun.

L'ARSENAL DES DEUX GRANDS

Les Etats-Unis disposent actuellement de 1 054 missiles terrestres (ICBM), de 656 missiles sous-marins (SLBM) et de 348 bombardiers lourds opérationnels, soit 2 058 lanceurs en tout, porteurs de 9 200 charges nucléaires. Le nombre total de lanceurs ne devrait pas être modifié d'ici à 1985. Mais le nombre des charges passerait à 11 500 ou 11 900, selon les estimations officielles.

L'U.R.S.S. a, pour sa part, 1 400 ICBM, 950 SLBM et 150 bombardiers lourds, soit 2 500 lanceurs, 250 de plus qu'il n'est prévu par SALT 2. Le nombre de charges, qui est de 5 000 actuellement, devrait être en 1985 d'environ 10 000.

Le protocole

Les règles, très temporaires, fixées par ce document sont les suivantes :

1) *Interdiction de la mise en place* (deployment) *et des essais en vol de missiles intercontinentaux mobiles*. — En revanche, la mise au point *(development)* de tels systèmes est autorisée, de même que les essais du lanceur seul. Les Etats-Unis pourront donc expérimenter la plate-forme mobile d'où sera lancé le MX, mais non l'engin lui-même, qui ne pourra être testé en vol avant 1982.

2) *Interdiction des essais en vol et de la mise en place de missiles balistiques aéroportés (A.S.B.M.) d'une portée supérieure à 600 kilomètres*. — En fait, aucun des deux Grands n prévoit pour le moment d'acquérir de tels systèmes, mais les Etats-Unis avaient effectué il y a quelques années un tir de Minuteman lancé d'avion. Cette pratique est maintenant interdite jusqu'à la fin de 1981.

3) *Interdiction de mettre en place des missiles de croisière lancés du sol ou de navires, si ces missiles ont une portée supérieure à 600 kilomètres*. — En revanche, le protocole autorise les recherches et même les essais en vol de tels engins, qui pourraient être importants pour la défense de l'Europe occidentale. On sait que les missiles de croisière air-sol sont autorisés, tant en ce qui concerne les essais que la mise en place, dans le cadre des limites quantitatives fixées par le traité.

La vérification

Le traité interdit toute activité délibérée visant à cacher les systèmes stratégiques de manière à empêcher leur comptage par les *« moyens nationaux de vérification »*, autrement dit par les satellites espions. De même, chaque partie ne pourra ni chiffrer ni coder les renseignements télémétriques envoyés au sol par les fusées pendant les essais, si les renseignements en question sont nécessaires à la vérification des accords SALT.

Pour décider qu'un missile est à têtes multiples, il suffira qu'il ait été expérimenté en vol une seule fois sous cette configuration. Tous les engins de ce type seront considérés comme des MIRV, même si les exemplaires réellement mis en place dans les silos ne comportent qu'une seule charge.

Comme dans SALT 1, toutes les questions pouvant surgir du fait de l'application des accords et de leur vérification seront soumises à une *« commission consultative permanente »*. En revanche, l'U.R.S.S. s'est engagée, ce qu'elle n'avait pas fait avec SALT 1, à fournir des données chiffrées sur ses systèmes stratégiques. De même, certains tirs d'I.C.B.M. devront être signalés à l'avance à l'autre partie.

Le « Backfire »

Le problème de ce bombardier soviétique Tupolev, dit « Backfire » par les Américains, que Moscou affirme ne pas avoir de capacité intercontinentale, a été traité dans une lettre annexe que MM. Carter et Brejnev échangeront à Vienne. Les Soviétiques s'y disent disposés à ne pas augmenter la production de cet appareil, au-delà de ce qu'elle est actuellement, soit, selon les Américains, trente exemplaires par an. De même ses capacités et ses bases de départ ne seront pas de nature à menacer le territoire des Etats-Unis. Ces derniers ont fait savoir qu'ils attachaient à cet engagement la même valeur qu'au traité lui-même.

M. T.

[« Le Monde » a publié dans son numéro du 11 mai une analyse du traité SALT-2 et des documents annexes.]

Dix rencontres américano-soviétiques au sommet

En quittant les Etats-Unis, le président Carter a indiqué que la rencontre de Vienne était la dixième entre les dirigeants suprêmes américain et soviétique depuis la capitualtion du Reich. Dans ce total, le président inclut trois sommets où Américains et Soviétiques n'étaient pas seuls ; mais il omet le sommet des quatre (de Gaulle, Eisenhower, Khrouchtchev, Macmillan) du 16 mai 1960, à Paris, où la discussion n'avait pu commencer.

Voici la liste de ces rencontres :

● *4-11 février 1945, à Yalta* : Roosevelt - Staline - Churchill.

● *17 juillet-4août 1945, à Potsdam* : Staline-Truman-Churchill, puis Attlee.

● *18-23 juillet 1955, à Genève* : Boulganine - Eisenhower - Eden - Edgar Faure.

● *15-28 septembre 1959, à Camp David (Etats-Unis)* : Eisenhower - Khrouchtchev.

● *3-4 juin 1961, à Vienne* : Kennedy - Khrouchtchev.

● *22-30 mai 1972, à Moscou* : Brejnev - Nixon (signature de l'accord SALT 1).

● *16-24 juin 1973, à Washington* : Brejnev - Nixon.

● *27 juin-3 juillet 1974, à Moscou* : Brejnev - Nixon.

● *23-24 novembre 1974, à Vladivostok* : Brejnev - Ford.

● *15-18 juin 1979, à Vienne* : Brejnev - Carter.

Enfin, du *23 au 25 juin 1967, à Glassboro (Etats-Unis)*, aussitôt après la « guerre de six jours », M. Kossyguine, chef du gouvernement *(mais en fait n° 2)* soviétique, a rencontré le président Johnson.

Les Russes espèrent résoudre l'énigme Carter

De notre correspondant

MOSCOU. — « *La pratique, notamment des relations soviéto-américaines, montre l'utilité et le caractère fructueux des rencontres à l'échelon le plus élevé, où chaque interlocuteur souhaite engager un dialogue constructif et sérieux. C'est pourquoi nous préconisons la poursuite de cette pratique.* » Ce souhait, émis par M. Leonid Brejnev dès le lendemain de l'élection de M. Jimmy Carter, va enfin se réaliser. Les Soviétiques n'y ont pas mis un grand empressement, attendant que le traité SALT 2 soit fin prêt.

Si les dirigeants de Moscou n'ont pas paru impatients de prendre la mesure du « nouveau » président des Etats-Unis, ils étaient sans doute curieux depuis longtemps de mieux le connaître. Contrairement à leur doctrine, les Soviétiques ne négligent nullement l'aspect personnel des relations internationales. M. Brejnev a su, par exemple, créer une certaine complicité avec des hommes aussi différents que Willy Brandt ou Richard Nixon. Il est bien difficile de prévoir quel sera le « contact » avec M. Carter. Pour les observateurs soviétiques, le président américain reste une énigme.

Avant son élection, ils en avaient tracé un portrait quelque peu condescendant voire méprisant : M. James Carter — le diminutif a été abandonné dès son accession au pouvoir au profit du prénom officiel — était présenté comme un « *débutant* » en politique, un nouveau venu, qui n'était certes pas mêlé à la « cuisine » politique de Washington (et donc aux divers scandales), mais qui n'était pas une « *personnalité de dimension nationale* ». C'était même un « *politicien obscur* » avec un « *gentil sourire provincial* », qui surprenait par son « *prêchi-prêcha sur l'amour du prochain et la nécessaire restauration de la foi* ». Pas de quoi rassurer des dirigeants plus sensibles au réalisme qu'au mysticisme.

Son programme n'en disait guère plus long sur ses objectifs. Il était vague, ambigu, plein de contradictions, selon le Kremlin. Depuis deux ans, Moscou exploite abondamment ce thème et on s'interroge toujours en U.R.S.S. pour savoir si M. Carter est un « *centriste de tendance conservatrice* », ou un « *modéré d'orientation centriste* ». Si les dirigeants se soucient peu de la politique intérieure suivie par M. Carter, il en va différemment en ce qui concerne sa politique étrangère. Au lendemain de son élection, M. Carter avait tenu, disent-ils, des « *propos assez contradictoires comportant beaucoup de lieux communs, mais, dans l'ensemble, il s'était prononcé pour une politique de paix, pour une normalisation de la situation internationale et le développement de bons rapports avec l'U.R.S.S.* ».

Un délai de deux ans

Les deux premières années de M. Carter à la Maison Blanche n'ont pas convaincu le Kremlin que telles étaient bien ses intentions profondes. La presse soviétique a dénoncé la « *duplicité* » du président à la suite de son intervention en faveur des droits de l'homme *(« on ne peut à la fois vouloir négocier dans un climat de confiance et alimenter les campagnes anticommunistes par un tapage à dormir debout »)*, et, en référence à ses professions de foi chrétienne, elle lui a rappelé la parabole biblique de la paille et de la poutre. A plusieurs reprises, elle lui a reproché son « *manque de sérieux* », ses « *propos inquiétants* », ses « *positions ambiguës* », sa politique en zigzag, que ce soit à propos de la bombe à neutrons, des relations avec la Chine, du programme militaire de l'OTAN et, bien sûr, des rebondissements des négociations SALT.

Plus fondamentalement, les Soviétiques se sont demandés si M. Carter et ses conseillers — M. Brzezinski en tête — ne voulaient pas passer de la détente à la « *rivalité contrôlée* », c'est-à-dire remettre en cause une donnée pour eux essentielle des relations internationales, à savoir que l'U.R.S.S. est un partenaire à part entière des Etats-Unis. Ils se sont inquiétés d'un éventuel recours à la politique de force, de pression ou d'intimidation que l'on emploie avec une puissance de seconde zone. Leurs inquiétudes ont été renforcées l'année dernière quand le président américain a, *semble-t-il*, voulu les mettre au pied du mur, en affirmant que « *l'U.R.S.S. peut choisir soit la confrontation, soit la coopération. Les Etats-Unis se sentent suffisamment préparés pour l'une et pour l'autre* », avait-il ajouté.

Les craintes sont-elles dissipées ? Rien n'est moins sûr. Prudent M. Arbotov, directeur de l'Institut des Etats-Unis et du Canada, et conseiller de M. Brejnev, déclarait il y a quelques mois qu'il faut au moins deux ans pour juger quelle sera la politique d'un homme d'Etat : « *Certains mènent une meilleure politique que celle à laquelle vous auriez pensé en jugeant après les deux premières années ; d'autres vous déçoivent* », disait-il à un journaliste américain. Le sommet de Vienne se tient alors que le délai de grâce est passé. Les Soviétiques espèrent pouvoir en revenir convaincus que le réalisme l'a emporté.

DANIEL VERNET.

● *Deux Soviétiques membres associés au Pen Club français*. Le philosophe Igor Ogourtsov et l'écrivain Youri Karabtchieski, ont été admis le 15 juin au Pen Club français, en qualité de membres associés. Igor Ogourtsov, condamné en 1967 à vingt ans de détention pour avoir fondé l' « *Alliance sociale-chrétienne pour la libération du peuple* » purge actuellement sa peine dans un camp à régime sévère près de Perm, et il est, selon M. Pierre Emmanuel, président international des Pen Clubs, dans un état de santé très grave *(le Monde* du 17 mai). Youri Karabtchievsky est connu dans les milieux littéraires moscovites pour sa collaboration à l'almanach *Métropole*, créé par *les éléments dissidents de l'Union des écrivains de l'U.R.S.S.* — *(A.F.P.)*

DIPLOMATIE

LE SOMMET DE VIENNE

M. Brejnev proposerait à M. Carter une réduction des forces soviétiques et américaines en Europe

(Suite de la première page.)

Le Congrès est, en définitive, le grand absent de ce sommet. Et c'est indubitablement cette absence qui risque de compliquer bien des choses : M. Carter n'a peut-être pas les mains liées, mais il ne les a pas libres. Il peut bien s'engager, sa parole n'est pas d'or. Les Soviétiques ont fini par le comprendre : ils n'ont pas, en face d'eux, un *homme tout-puissant,* mais, au contraire, un chef d'Etat affaibli, qui doit livrer bataille après chaque négociation pour tenir ses engagements.

La situation serait par trop déséquilibrée si M. Brejnev était au faîte de sa puissance. Mais lui aussi est sur le déclin. En dépit de tous les honneurs qui lui sont prodigués, on le sait déjà en sursis. Son état de santé compense, d'une certaine manière, l'avenir électoral incertain de M. Carter. D'où les limites de ce sommet. D'où aussi les têtes de chapitre assez peu originales que l'on prévoit pour les deux jours qui viennent :

Tentative de relance des négociations sur la réduction des forces en Europe centrale (M.B.F.R.). M. Brejnev, selon des sources occidentales, s'apprêterait à proposer comme mesure de « dégel » des négociations le retrait de soixante mille hommes soviétiques de R.D.A. et de Tchécoslovaquie contre le rapatriement de 30 000 *Américains stationnés en* R.F.A.

● *Réouverture de plusieurs autres* dossiers bloqués, comme celui sur l'interdiction des essais nucléaires en tout genre, sur les satellites « tueurs », sur la démilitarisation de l'océan Indien et sur la limitation des ventes d'armes conventionnelles ;

● Intensification des contacts américano-soviétiques au plus haut niveau. Le principe d'une périodicité des rencontres franco ou germano-soviétiques est aujourd'hui considéré comme normal. Pourquoi ne pas l'étendre *aux rapports entre les deux* Super-Grands ? Est-il normal que *presque cinq* années se soient écoulées sans rencontre au sommet entre Washington et Moscou ?

● Tour d'horizon, enfin, des traditionnels points chauds : Afrique (australe surtout, du point de vue américain), Proche-Orient (M. Carter voudrait convaincre M. Brejnev de ne pas s'opposer au renouvellement du mandat des forces de l'ONU dans le Sinaï) et Chine. Il y a quelques mois encore, le problème chinois aurait sans doute été l'un des plus importants. Entre-temps, Pékin a commis l'erreur de vouloir ériger le *recours à la force en méthode de* règlement des conflits. Et Moscou a très adroitement joué ses cartes.

JACQUES ALMARIC.

LES DÉLÉGATIONS

M. Brejnev est accompagné à Vienne par MM. Constantin Tchernienko, membre du bureau politique et secrétaire du comité central ; Gromyko, membre du bureau politique, ministre des affaires étrangères ; le maréchal Oustinov, membre du bureau politique, ministre de la défense, et le général Ogarkov, chef d'état-major.

Le président Carter est accompagné de MM. Zbigniew Brzezinski, conseiller pour les affaires de sécurité ; Cyrus Vance, secrétaire d'Etat ; Harold Brown, secrétaire à la défense, et du général David Jones, président du comité des chefs d'état-major.

● *Entretiens franco-néerlandais.* — Le ministre des affaires étrangères néerlandais, M. Van der Klaauw, s'est entretenu, jeudi 14 juin, pendant trois heures trente, avec son collègue français M. François Poncet. L'entretien, qui précède celui du premier ministre néerlandais, M. Van Agt, ce vendredi, avec le président de la République, a porté sur la situation internationale et les affaires bilatérales (pollution du Rhin, coopération culturelle et dans l'aéronautique).

● *Le prince Nayef Ibn Abdel Aziz,* ministre de l'intérieur de l'Arabie Saoudite, a été reçu jeudi 14 juin par M. Giscard d'Estaing.

Le président de la République a reçu les lettres de créance des ambassadeurs d'Iran de la République de Corée, du Gabon et de la Somalie

Le président de la République a reçu, jeudi 14 juin, les lettres de créance des nouveaux ambassadeurs de la République islamique d'Iran, de la République de Corée, du Gabon et de Somalie.

IRAN

Le Dr Chamseddine Amir-Alaï, nouvel ambassadeur d'Iran, a assuré M. Giscard d'Estaing de sa volonté de resserrer « *les liens qui unissent si heureusement la France et l'Iran* ». Il a notamment ajouté : « *Notre Révolution nationale (...) est l'effet de longues oppression et tyrannie exercées par une dynastie corrompue au service de l'étranger. (...) Je veux exprimer, au nom de mon gouvernement, la reconnaissance du peuple iranien pour le bon accueil accordé à l'ayatollah Khomeiny pendant son séjour en France.* »

M. Giscard d'Estaing a notamment répondu : « *Comme l'Iran, la France considère qu'il appartient à chaque peuple de déterminer lui-même, en dehors de toute ingérence extérieure, les voies de son avenir. Aucun Etat tiers, si bien intentionné soit-il, n'est en droit de faire obstacle au vœu d'une nation de prendre en main son propre destin. Tel est le sens de l'attitude observée par la France devant les événements dont l'Iran a été le théâtre au cours des derniers mois.* » Il a assuré l'ambassadeur que la *France souhaitait* poursuivre avec l'Iran des relations qui « *s'inscrivent dans la tradition historique de nos deux peuples* ». Contrairement à l'usage, il n'a pas chargé M. Amir Alaï d'un message de courtoisie pour les autorités de son pays.

[Le Dr Chamseddine Amir-Alaï, né en 1902 à Téhéran, y a fait ses études, notamment à l'école Saint-Louis et à la faculté de droit. Il les a poursuivies aux universités de Montpellier et d'Aix-en-Provence. Il commença sa carrière au ministère des postes et télécommunications et occupa ensuite des fonctions très diverses, notamment dans le gouvernement du Dr Mossadegh. Il fut successivement magistrat, ministre de l'agriculture, gouverneur des provinces du Guilan et du Khouzistan, ministre de l'économie nationale (chargé de mettre en œuvre la loi sur la nationalisation du pétrole), ministre de l'intérieur, préfet de police, ministre de la justice, vice-premier ministre, inspecteur de la banque nationale, ambassadeur en Belgique.]

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Devant le nouvel ambassadeur de la République de Corée, M. Byong Ki-min, M. Giscard d'Estaing a parlé de « *la similarité de nos programmes électronucléaires, qui offre notamment à nos sociétés la possibilité d'une large collaboration technique et industrielle* ».

[M. Byong-Ki Min, né en 1927, a fait ses études aux universités de Séoul et de Chicago. Conseiller auprès du ministre de la réunification nationale. Il est élu, en 1973, à l'Assemblée nationale. L'ambassade de Paris est son premier poste diplomatique.].

GABON

A l'ambassadeur du Gabon, M. Gaston Olouna, le président de la République a déclaré : « *L'étroite coopération qui s'est instaurée entre nos deux pays s'est heureusement appliquée dans nos rapports bilatéraux, mais aussi dans le cadre plus vaste de nos préoccupations communes : préserver la paix et établir un nouvel ordre économique international.* »

[Né à Ngouni, près de Franceville, en 1944, M. Olouna fit ses études à Dakar. Il est certifié de l'Ecole supérieure de police de cette ville. Entré à la sûreté nationale gabonaise, en 1965, il a été attaché par la suite au cabinet du président de la République, puis ambassadeur au Congo (1971), au Cameroun (1973), chef d'état-major de la police nationale (1977) et conseiller du président de la République (janvier 1979).]

SOMALIE

Devant l'ambassadeur de Somalie, M. Mohamed Warsama Ali, le président de la République a souligné la nécessité de la « *négociation directe* » pour mettre fin aux *conflits de la corne de* l'Afrique, « *sans ingérence des puissances extérieures à la région* ».

[Né en 1936, M. Warsama Ali a fait ses études supérieures à Rome. Il a été notamment ministre du commerce extérieur, des postes, des télécommunications et des transports, conseiller du président de la République (1975-1976), et ambassadeur à l'O.N.U. (1977-1978).]

AFRIQUE

Maroc

L'ATTAQUE DE TAN-TAN PAR LE POLISARIO

Rabat saisit le Conseil de sécurité des « actes d'agression de l'Algérie »

De notre correspondant

Fès. — « *Notre politique, jusqu'à présent, nous avait conduits à garder notre sang-froid et à ne pas envenimer une situation en la portant sur le plan de l'actualité internationale — c'est-à-dire au niveau du Conseil de sécurité. Nous estimions qu'elle était du ressort du Maghreb ou, plus largement, de l'Afrique. Mais aujourd'hui, le seuil de l'intolérable a été atteint et même dépassé. Il y a une menace pour la paix et la sécurité dans la région. Il est donc légitime que nous en appelions au Conseil de sécurité et que nous assurions la défense de notre territoire et de nos concitoyens.* »

Telle est la déclaration que nous a faite le ministre marocain des affaires étrangères, Me M'Hamed Boucetta. Pour les responsables marocains, il ne fait aucun doute que les ordres de Hassan II quant à l'« *exercice du droit de suite* » vont être mis à exécution après la nouvelle attaque de Tan-Tan, le 13 juin (*le Monde* du 15 juin).

Avant même cet incident, le représentant permanent du Maroc à l'ONU, M. Abdellatif Filali, avait demandé la convocation d'urgence du Conseil de sécurité, « *pour examiner les actes d'agression perpétrés par le gouvernement algérien contre le Maroc* ».

Cette première demande était fondée sur les incursions récentes d'éléments armés venus d'Algérie jusqu'aux environs de Tarfaya et jusqu'à Assa, respectivement dans la nuit du 31 mai au 1er juin et le 4 juin (*le Monde* du 9 juin). « *Ces agressions caractérisées,* portait la lettre demandant la convocation du Conseil, *ont été menées et dirigées par des forces prenant leur point de départ sur le territoire algérien voisin, où elles sont retournées une fois leur forfait accompli.* »

L'attaque de Tan-Tan, en territoire marocain également incontesté, fournit à la démarche une justification supplémentaire. Ce n'est certainement pas par hasard que ce dernier incident est survenu la veille même de la visite officielle de Juan Carlos à Fès et a été révélé à Alger alors que le souverain chérifien accueillait le roi d'Espagne.

LOUIS GRAVIER.

Empire Centrafricain

Des opposants préparent le renversement de Bokassa Ier

(Suite de la première page.)

Ses partisans font valoir que M. Goumba, chef du Mouvement pour l'évolution démocratique de l'Afrique centrale, dissous en 1960, est un libéral susceptible de réaliser une union nationale. Comme M. Maidou, qui ne lui serait pas hostile, il appartient à l'ethnie Banziri, minoritaire en Centrafrique, mais bien vue des ethnies opprimées par les Mbakas, dont font partie Bokassa Ier et les membres de la garde impériale responsables des massacres de cette année. Cette appartenance à « *l'ethnie du fleuve* », intelligente et active, donne à M. Goumba un avantage certain *sur les autres candidats* au pouvoir.

M. Goumba a l'intention d'annoncer prochainement la formation d'un gouvernement provisoire à la radio de Brazzaville, écoutée en Centrafrique. Certains de ses partisans pensent que cette initiative pourrait déclencher un *soulèvement contre* Bokassa Ier à Bangui. Ils assurent vouloir agir par des moyens pacifiques, mais le F.P.O. dispose d'hommes armés au Congo. Bien que, selon des informations en provenance de Bangui, l'empereur soit plongé dans « *un désespoir profond* », les amis de M. Goumba n'écartent pas l'hypothèse d'une réaction très brutale de sa part.

Il semble qu'à Paris les responsables du Quai d'Orsay, du ministère de la coopération, et des *affaires africaines* à l'Elysée soient divisés sur la conduite à adopter. Certains s'inquiéteraient des relations de M. Goumba avec les dirigeants congolais qui se réclament du marxisme « *scientifique* ». Des partisans français de M. Goumba, qui ne participent pas à l'exercice du pouvoir, font valoir qu'il serait maladroit de s'opposer à une tentative de solution ébauchée en Afrique. Selon eux, le fait que l'ambassade d'U.R.S.S. à Bangui affirme encore son soutien à Bokassa Ier et s'élève contre « *les calomnies de la presse occidentale* » à l'égard de celui-ci montre bien que M. Goumba, « *francophile mais indépendant* », n'a donné aucun gage à Moscou.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

ASIE

Chine

Boulimie de devises

De notre correspondant

Pékin. — La nouvelle Chine — celle qui fait litière des inepties « *gauchistes* » de la « *bande des quatre* », — se découvre un appétit dévorant pour les devises étrangères. En quelques mois, les résidents étrangers et quelques touristes en ont fait l'expérience.

Ici, le prix de la bouteille de bière a doublé. Là, un diplomate se voit demander 1 800 yuans (1) par mois pour un appartement dont le loyer mensuel était inférieur à 800 yuans *pour le précédent* locataire. A six mois d'intervalle, dans la même ville de province, un visiteur s'est vu facturer des « *frais de transports* » qui étaient *passés de 66 yuans à 160 yuans* pour des déplacements identiques. *Chez un antiquaire d'une* autre province, un amateur examine un lot de parures pour coiffures féminines, toutes identiques et tarifées à 300 yuans chacune — *sauf une qui reste à 30 yuans car on a simplement oublié d'ajouter un zéro sur l'étiquette.* Dans les restaurants *pékinois, si vous souhaitez réserver* une table pour vos invités, *les additions s'envolent.*

Les « *nouveautés* » battent tous les records. Le ticket d'entrée pour les spectatrices d'une récente *démonstration* de coiffure au club international avait *été fixé à 20 yuans — entre le* tiers et la moitié d'un salaire *chinois mensuel moyen.* De nouvelles poubelles, enfin, ayant été mises en service, les ambassades se sont vu réclamer la somme de 300 yuans pour chacun de ces engins perfectionnés. On pourrait, à l'infini, multiplier ces exemples.

La désinvolture avec laquelle *les autorités, seules responsables* — car rien de tout cela *ne relève d'une économie privée* — modifient leurs tarifs est *particulièrement choquante.* Non seulement des hausses interviennent pratiquement sans préavis (ce qui bouleverse les prévisions budgétaires de certaines missions diplomatiques) mais les services offerts sont loin de s'être améliorés proportionnellement aux augmentations de prix dont ils font l'objet, des appartements ont même été *récemment proposés au nouveau* tarif dans un tel état que les candidats locataires *ont préféré remettre à plus tard* leurs projets de déménagement.

La Chine était autrefois l'un des pays les moins chers du monde pour les visiteurs étrangers et il est certain que le financement des « *quatre modernisations* » justifiait des ajustements. Mais la dose est un peu forte et elle est surtout appliquée avec la plus souveraine indifférence pour les réaction des « *clients* ». *C'est à prendre ou* à laisser.

Ce petit problème, parmi d'autres, était évoqué dans un *mémorandum qu'une délégation* du corps diplomatique aurait souhaité remettre au ministre des affaires étrangères, M. Huang Hua. Sollicité il y a près de trois mois, celui-ci « *n'a pas encore eu le temps* » d'accorder l'audience demandée. — A. J.

(1) 1 yuan vaut 2,79 F.

● LE VICE-PREMIER MINISTRE du Kampuchea démocratique, M. Ieng Sary, a effectué mercredi 13 juin, au *Pakistan, une visite au cours* de laquelle il s'est entretenu avec le ministre pakistanais des affaires étrangères, M. Agha Shahi. M. Ieng Sary a ensuite quitté Karachi pour Pékin. — *(A.F.P.)*

Trois médecins français lancent un appel en faveur d'une aide sanitaire au Cambodge

Quatre mois et demi après l'intervention de l'armée vietnamienne au Cambodge et la chute du régime des Khmers rouges, trois médecins français, MM. Jean-Yves Follezou, Jacques Belghiti et Richard Planells, qui ont pu se rendre au Cambodge « *par l'intermédiaire de l'ambassade du Vietnam* », ont présenté leur témoignage sur la situation sanitaire catastrophique de ce pays, à l'*occasion d'une conférence de* presse organisée à Paris. Pour apporter une assistance à une population douloureusement démunie, un Comité français d'aide médicale et sanitaire à la population cambodgienne (1) a été créé, ont-ils annoncé avant de lancer un appel « *pour que se développe d'urgence un grand mouvement de solidarité en faveur du peuple cambodgien* ».

Le docteur Follezou a tout d'abord dressé le bilan désastreux de quatre années de dénutrition, de surmenage physique (douze à quinze heures de travail par jour *dans certains cas, sans distinction d'âge*). On note une recrudescence du paludisme, de la tuberculose et de deux affections qui sévissent à l'état épidémique : le charbon, *disparu d'Europe et* de nombreux pays du tiers-monde depuis des décennies, et la peste sous toutes ses formes (cutanée, bubonique et pulmonaire). Faute d'antibiotiques, ces maladies font de nombreuses victimes.

Face à cette situation, les moyens dont disposent les autorités cambodgiennes sont extrêmement faibles : sur les cinq cents médecins qui exerçaient dans le pays en 1975, on n'en compte plus aujourd'hui que quarante. Les hôpitaux manquent de médicaments, du matériel de *base de chirurgie et de radiologie*, et même de lits pour les malades, étendus sur des nattes posées sur la terre battue.

Jusqu'à présent, quelques rares équipes médicales venant de pays socialistes (Cuba et Tchécoslovaquie notamment) ont été dépêchées sur place, mais cela reste très insuffisant. Les docteurs Follezou, Belghiti et Planells ont proposé d'organiser une aide médicale qui transiterait par le Vietnam.

M. Claude Malhuret secrétaire général de *Médecins sans frontières*, est intervenu pour signaler que son organisation souhaitait se rendre au Cambodge, mais qu'il n'avait jamais obtenu les autorisations nécessaires. « *Nous sommes prêts sans aucune condition à transporter au Cambodge un hôpital volant, qui pourrait être opérationnel dans trois ou quatre jours à Phnom-Penh* », a-t-il déclaré avant de proposer aux membres du Comité français d'aide médicale et sanitaire à la population cambodgienne, *une action conjointe.*

(1) Mme Lucienne Rozen, 32, rue des Couronnes, 75020 Paris. C.C.P. : Elisabeth Bickart, 394201 K, 77, rue Saint-Maur, 75011 Paris.

Selon le haut commissaire des Nations unies

TROIS CENT MILLE RÉFUGIÉS INDOCHINOIS ONT BESOIN D'UNE AIDE URGENTE

La situation des réfugiés indochinois est considérée à Genève comme le cas le plus grave « *depuis la dernière guerre mondiale* », nous indique notre correspondante Isabelle Vichniac. Devant les conséquences du renvoi dans leur pays des Cambodgiens par la Thaïlande *et de la fermeture de leurs frontières* par Hongkong, la Malaisie et l'*Indonésie. Le haut commissaire des* Nations unies pour les réfugiés, M. P. Hartling, a exprimé jeudi « *son angoisse* », l'action du H.C.R. avait permis de réinstaller cent vingt mille réfugiés, mais trois cent mille autres ont besoin d'une aide urgente.

Le Haut commissaire a demandé que « *la communauté internationale s'unisse dans un effort vraiment coopératif pour doubler de nouveau le nombre de places disponibles afin de permettre la réinstallation des réfugiés et fournir les fonds nécessaires* ».

Les initiatives privées comme celles du « Bateau pour le Vietnam » ont permis à l'équipe du navire hôpital de sauver un nombre important de personnes mais la situation nécessite un effort accru et davantage de générosité de la part des divers gouvernements, estime-t-on à *Genève.*

En Indonésie, plus de 31 200 réfugiés vietnamiens disséminés sur plusieurs îles vont être rassemblés sur l'île Galand, au sud de Singapour. A Hongkong, 2 600 réfugiés, à bord du *Skyluck,* font la grève de la faim depuis le 14 juin pour protester contre l'*interdiction qui leur est faite* depuis février de débarquer.

Répondant aux déclarations américaines dénonçant le « cynisme » de Hanoï, la radio vietnamienne a affirmé, mercredi, que les Etats-Unis se joignaient à la campagne chinoise de calomnies contre le Vietnam.

République Sud-Africaine

LE CABINET DE M. P. BOTHA A ÉTÉ REMANIÉ

Le Cap *(A.F.P.).* — Le cabinet sud-africain a été remanié le 14 juin, tandis que plusieurs ministères étaient réorganisés ou scindés. Voici la composition du nouveau gouvernement :

Premier ministre et ministre de la défense : M. Pieter Willem Botha. M. Marais Steyn.
Justice et intérieur : M. Alwyn Schlebusch.
Police et prisons : M. Louis Le Grange (**).
Travail : M. S.P. Botha.
Affaires étrangères : M. Roloef « Pik » Botha.
Coopération et développement (affaires africaines) : M. Pieter Koornhof.
Agriculture : M. Hendrik Schoeman.
Industrie, commerce et consommation : M. S.W. Van der Merwe.
Finances : M. Owen Horwood.
Transports : M. J.-C. Heunis.
Développement communautaire, affaires métisses et indiennes : M. Marais Steyn.
Eaux et forêts : M. A.J. Raubenheimer.
Postes et télécommunications : M. Hennie Smit.
Mines, environnement et énergie : M. F.W. de Klerk.
Education nationale et sports : M. T.N.H. Janson.
Travaux publics statistiques et tourisme : M. Andries Treurnicht (*).
Santé, affaires sociales et retraite : M. Munnik (*).
Education africaine et formation : M. F. Hartzenberg.

(*) N'appartenait pas au précédent cabinet.
(**) Change d'attributions.

هكذا من الأصل

Iran : révolution ou rénovation ?

IV. — Les dilemmes de la gauche

De notre envoyé spécial ERIC ROULEAU

La lutte pour le contrôle de l'Etat a divisé tant le clergé que les laïcs « bourgeois » et « libéraux », les deux principales sources du pouvoir depuis l'effondrement de la monarchie. *L'issue de* l'épreuve de force engagée entre la Mosquée et le Bazar pourrait déterminer la nature et les options fondamentales du futur régime iranien (« le Monde » des 13, 14 et 15 juin).

Téhéran. — Un prédicateur voue les « athées » aux gémonies. La radio met en garde la population contre les « ennemis de l'islam », agents ou alliés de la SAVAK. Un ayatollah accuse la gauche d'avoir assassiné un membre éminent du Conseil de la révolution, un autre de fomenter le soulèvement d'ethnies, dans les deux cas pour le compte de la C.I.A. Le nom de l'U.R.S.S. est immanquablement associé à celui des Etats-Unis : l'imam Khomeiny accuse les deux super-puissances de financer les grèves ouvrières. Les foules hurlent à la mort des « communistes ».

Dans sa lutte pour le pouvoir, l'aile intégriste du clergé n'a rien à redouter de la droite et du centre laïques : l'aventure malheureuse de l'ancien premier ministre, M. Chapour Bakhtiar, et le récent repli de M. Karim Sandjabi ont contribué à réduire le Front national à sa plus simple expression. C'est la gauche, dans toutes ses composantes, qui pourrait, à terme, faire barrage au pouvoir du clergé. Pour celui-ci, dès lors, il est indispensable de faire le silence sur le rôle des progressistes dans la résistance au chah : la guérilla conduite pendant des années par les Fedayin du peuple (marxistes) et les Moujahidin du peuple (musulmans de gauche) ; l'agitation entretenue par le Toudeh (communistes orthodoxes) dans les usines, les campagnes et les universités ; les multiples défis lancés par des intellectuels, chacun dans son domaine propre. Les religieux intégristes n'évoquent jamais les lourds sacrifices consentis par la gauche : des milliers de militants emprisonnés, des centaines torturés, assassinés, condamnés à mort et exécutés. La résistance du clergé, partielle et intermittente — à l'exception d'hommes comme l'imam Khomeiny qui ont fait preuve d'une remarquable constance, — éclipse désormais les grandes grèves ouvrières, en particulier dans les champs pétrolifères, sans lesquelles le chah règnerait encore à Téhéran.

La campagne orchestrée par les religieux intégristes contre les « communistes » n'est pas, comme on pourrait être tenté de le croire, d'inspiration religieuse. Un proche collaborateur de l'imam Khomeiny déclarait, il y a quelques jours, candidement : *« Le temps joue contre nous ; il ne faut pas nous laisser déborder par la gauche laïque. »* Des millions d'hommes exigent du travail ; les paysans revendiquent la propriété de la terre et les minorités ethniques entendent conquérir leur liberté, les armes à la main ; le mécontentement populaire gronde d'un bout à l'autre du pays. *« L'aggravation de la situation pourrait amener le peuple, perdant sa foi, à saisir toute autre main qui voudrait bien se tendre »*, déclaraient récemment les gouverneurs de province, à l'issue d'une réunion qu'ils tenaient à Téhéran.

Qui d'autre que les « communistes » pourrait offrir une alternative au fumeux populisme des mollahs ? Les formations de la gauche ont chacune un programme, une organisation digne de ce nom, une stratégie du développement, des slogans précis qui risquent fort de séduire les couches de la population qui affrontent les problèmes posés par toute société moderne. Le seul moyen de les neutraliser, dans l'immédiat, est de les dénoncer comme des mécréants malfaisants et d'instaurer dans le pays, non pas une « démocratie à l'occidentale » — qui les laisserait libres d'« injecter leur venin », — mais un système de consensus élitaire, fondé sur le savoir et la piété, conforme à la doctrine chiite de l'imamat.

Son hostilité aux aspirations des ethnies et du monde ouvrier n'est pas moindre que celle du clergé intégriste. Le libéralisme qu'elle affiche ne s'applique pas à la grande presse d'information, notamment à la radio-télévision, sur laquelle règne M. Sadegh Ghotbzadeh, militant de la première heure dans le parti de M. Bazargan, qui l'a nommé à son poste. Réformiste et modéré dans les domaines de l'économie et des affaires étrangères, le premier ministre ne fait pas figure de champion de l'« anti-impérialisme », d'autant moins que son ministre des affaires étrangères, M. Ibrahim Yazdi, détenteur d'un passeport américain, est accusé par une partie de la gauche d'entretenir des « relations suspectes » avec les Etats-Unis.

Certaines formations de la gauche font cependant valoir que le gouvernement de M. Bazargan a le *« mérite »* d'être faible par rapport au clergé intégriste qui se réclame d'un chef prestigieux, l'imam Khomeiny, et dispose d'une base populaire plus étendue, de moyens de répression autrement plus redoutables comme les milices armées des Gardiens de la révolution. Face à ce dispositif d'inspiration cléricale, le premier ministre serait contraint, à les en croire, de rechercher des alliés sur sa gauche, de composer avec les partis laïques, de leur offrir la légitimité, des élections libres, une *« poignée de sièges »*, selon ses propres termes, dans le futur Parlement. Bref, il donnerait à la gauche le temps de souffler, voire de s'épanouir. *« Une alliance stratégique entre nous et la bourgeoisie libérale n'est pas à exclure »*, nous disait à ce propos un dirigeant des Moujahidin du peuple.

D'autres formations, plus radicales, font valoir que, même si les velléités démocratiques de M. Bazargan n'étaient pas illusoires, il faudrait se garder d'entrer dans le jeu des « bazaris », partisans d'un libéralisme économique intégral qui associerait forcément l'Iran au marché capitaliste international. Ceux qui se méfient encore plus du patriarche de Qom rétorquent qu'une théocratie fondée sur un anticommunisme viscéral déboucherait inéluctablement, elle aussi, sur un *« régime soumis à l'impérialisme »*. Devant ce dilemme, entretenu par la confusion ambiante, une bonne partie de la gauche iranienne se refuse à faire un choix public entre l'imam Khomeiny et M. Bazargan, de crainte de tomber de Charybde en Scylla.

Le double discours du Toudeh

Seul le Toudeh a décidé de naviguer, non sans danger pour son image de marque, entre les deux écueils. Il fait preuve d'un loyalisme sans partage à l'égard du « guide » de la révolution en rendant hommage à son *« anti-impérialisme »*, *« seul aspect essentiel à nos yeux »*, nous disait le premier secrétaire du parti communiste, M. Noureddine Kianouri. Mais la presse du parti dénonce le *« clergé réactionnaire »*, les *« agents de l'impérialisme et de la SAVAK »* à l'occasion de toute manifestation d'anticommunisme ou des excès commis par tel ou tel « comité islamique ». En revanche, elle ne relève rien de répréhensible dans les déclarations de l'imam Khomeiny, même quand celui-ci jette l'anathème sur les *« athées »* ou s'en prend à l'Union soviétique...

Le Toudeh tient, évidemment, deux discours contradictoires. Il a appelé la population à voter *« oui »* au référendum sur la « République islamique » et à la soutenir sans réserve aucune. Mais le contenu qu'il souhaite donner à ce régime ferait bondir d'indignation l'ensemble du clergé, l'imam Khomeiny en tête ! Il suffirait de lire, à cet égard, les propositions formulées par le plenum du comité central, le mois dernier, pour mesurer combien la *« démocratie du peuple »* prônée *par le parti est éloignée des* conceptions des mollahs. Le Toudeh ne rompt pas non plus les ponts avec le cabinet de M. Bazargan : *« Nous soutenons toutes ses positions positives et nous critiquons ses erreurs et ses lacunes »*, déclare M. Kianouri, après nous avoir expliqué qu'il est *« prématuré »* de juger globalement la politique gouvernementale.

Le premier secrétaire du P.C. — que d'aucuns appellent, par dérision, l'*« ayatollah Kianouri »* — est sévèrement jugé par certains milieux de la gauche, y compris par des militants de son parti, qui l'accusent d'une *« complaisance opportuniste »* à l'égard des religieux, dictée, selon l'avis unanime de ses adversaires, par sa *« servilité »* à l'égard de Moscou. M. Kianouri s'en défend avec sérénité. Plus indulgent que ses censeurs, il attribue leurs *« erreurs »* à *« vingt-cinq ans de propagande anticommuniste et antisoviétique répandue par les services du chah »*, à l'*« inexpérience politique »* de *« valeureux combattants de la gauche »* avec lesquels il ne cherche rien d'autre que de constituer un *« front uni des forces populaires »*.

Un tel objectif est pour longtemps encore illusoire. La division de la gauche paraît en effet irrémédiable. Le Front national démocratique, dirigé par le petit-fils de Mossadegh, M. Matine Daftari, ne veut pas dialoguer avec le Front national de M. Sandjabi, *« un ramassis de fossiles qui font obstacle à la reconstitution d'un centre gauche nationaliste et laïque »*, nous expliquait un dirigeant du F.N.D. Les progressistes musulmans du mouvement Moujahidin du peuple ne veulent pas se compromettre avec des marxistes, y compris avec les Fedayin du peuple, qui sont portant politiquement proches d'eux. Ces derniers *se méfient profondément du Toudeh*. Le P.C. iranien, rejeté par tous les autres groupements de gauche, refuse, pour sa part, tout contact avec M. Ghassemlou, dirigeant du parti démocratique kurde d'Iran, suspect de déviationnisme aux yeux de M. Kianouri, malgré le caractère populaire et progressiste de cette formation.

Pourtant, à lire les programmes des partis progressistes, à écouter leurs dirigeants, l'observateur étranger ne parvient pas à saisir l'importance de ce qui les divise. Leurs stratégies, leurs objectifs, leurs priorités, sinon toujours leurs tactiques respectives, sont pratiquement identiques. Ce sont précisément ces convergences qui *constituent, paradoxalement, le* principal obstacle à l'union de formations concurrentes qui visent la même clientèle. Il suffit de voir la prolifération de titres de journaux et de tracts dans les usines, dans les lycées et les universités, parmi les paysans et les régions peuplées d'ethnies non persanes pour mesurer l'intensité des rivalités qui les opposent.

Pourtant, toutes les parties concernées conviennent qu'unie la gauche aurait constitué une force. Désunie, elle paraît condamnée à l'impuissance. Elle devra subir un régime qui ne correspondrait ni à son idéal ni aux sacrifices qu'elle a consentis.

De l'enthousiasme au désenchantement

Les dirigeants de la gauche ne se sont guère fait d'illusions sur les convictions démocratiques de l'imam Khomeiny. Mais ils étaient persuadés que la lutte contre l'impérialisme et pour l'indépendance nationale, dont il s'était fait le champion lors de ses années d'exil, l'amènerait inéluctablement à faire front, sinon à coopérer, avec les formations progressistes. Les premières mesures prises, dès son retour en Iran, les avaient enchantés : la dénonciation des accords conclus avec le consortium pétrolier, l'annulation des contrats d'armement et de centrales atomiques ; la suppression des bases militaires et d'espionnage des *Etats-Unis* ; le retrait de l'Iran du pacte du Cento ; la rupture avec Israël ; le boycottage économique dirigé contre l'Etat hébreu, la Rhodésie et l'Afrique du Sud, *etc.*

L'offensive déclenchée simultanément par le patriarche de Qom contre l'« impudeur » des femmes dévoilées, la viande congelée et l'alcool a contribué à tempérer l'enthousiasme de la gauche. N'était-il pas pour le moins absurde de déverser dans les égouts des dizaines de milliers de bouteilles de vin ou de vodka, tout en tolérant que deux millions d'Iraniens, au bas mot, s'intoxiquent à l'opium ? Le Coran n'ayant pas interdit ni d'ailleurs mentionné la drogue, l'imam Khomeiny a observé le silence à son propos. Il a fallu près de quatre mois de supplications et de démarches du corps médical pour que le « guide » de la révolution proclame, il y a quelques jours, que la culture et la consommation des narcotiques étaient non pas *haram* (un péché), mais seulement un « danger » pour la santé des citoyens...

Manie de *moujtahid* (docteur de la loi islamique), disait-on alors en guise d'excuse. L'accessoire ne devrait pas masquer l'essentiel, ajoutait-on, à savoir la volonté du « vieux » d'extirper jusqu'aux racines le régime des Pahlavi. Les charrettes d'anciens collaborateurs du chah que l'on envoyait à la potence ou au peloton d'exécution comblèrent d'aise les milieux de la gauche, qui ne tardèrent pas, cependant, à être gagnés par le désenchantement. Les démocrates, tel M. Matine Daftari, défenseur des droits de l'homme sous la monarchie et, actuellement, président du Front national démocratique, s'élevèrent contre une procédure sommaire qui privait les inculpés des garanties élémentaires. Les marxistes — les Fedayin du peuple, par exemple — et les progressistes musulmans, comme les Moujahidin du peuple, l'ayatollah Taleghani, M. Bani Sadr, pourtant un inconditionnel de l'imam, protestèrent contre le huis clos des procès, les exécutions sommaires, qui permettaient d'escamoter de précieux renseignements, notamment sur les relations qu'entretenaient les principaux responsables du régime déchu avec la C.I.A. et le Mossad israélien. La gauche détourna dès lors ses regards du « gouvernement » de Qom, pour scruter celui de Téhéran.

L'équipe de M. Bazargan n'est pas, à première vue, particulièrement attrayante pour les progressistes iraniens : elle cherche à réduire, ou même à arrêter, les procès intentés aux « criminels » de l'ancien régime, prêche la « réconciliation nationale » et se refuse à aller au-delà d'une superficielle épuration de l'armée, de la police et de l'administration.

DE L'AYATOLLAH A L'IMAM...

Depuis son retour en Iran en février, l'ayatollah Khomeiny est qualifié d'imam. Ce titre, qui signifie le « guide », *sert à désigner celui qui dirige les prières à la mosquée, mais aussi un émiment théologien (Mujtahid) hors de pair pour son savoir et sa piété. Dans la pratique, il est considéré, par le consensus de l'ensemble du clergé, comme le chef suprême des chiites.*

Cette dignité religieuse, et implicitement politique, n'a pas à être confondue avec le rang et les fonctions des douze imams qui ont été les continuateurs du prophète Mahomet dans les premiers siècles de l'Hégire. Certains partisans de l'imam Khomeiny ne manquant pas, à cet égard, d'entretenir l'équivoque...

Prochain article :

CARAMANLIS, KADHAFI OU PINOCHET...



PROCHE-ORIENT

Émirats arabes unis

La crise iranienne exacerbe les tensions au sein de la Fédération

De notre correspondant

Beyrouth. — La Fédération des Emirats arabes unis, l'un des Etats les plus riches du Golfe et du monde pour ce qui est du revenu par habitant, traverse une crise sérieuse. Des forces centrifuges menacent en effet la stabilité de la Fédération (*le Monde* daté 1er-2 avril).

Ouverte en mars, la crise devrait approcher de son dénouement puisque la formation du nouveau gouvernement est annoncée pour la mi-juin. Le fait est cependant que, le nouveau premier ministre a beau avoir été nommé depuis le 30 avril, aucun progrès n'a été enregistré.

Deux séries de facteurs, internes et externes, concourent à exacerber la crise : vieilles rivalités entre les cheikhs qui gouvernent les sept Emirats et effets déstabilisateurs de la révolution iranienne.

Les Emirats sont tiraillés depuis leur formation, le 2 décembre 1971, entre Abou-Dhabi, qui cherche à renforcer la position dominante que lui confère sa fabuleuse richesse pétrolière, et Dubai, port très actif et centre du trafic de l'or, mais moins bien pourvu.

Quelques chiffres sont nécessaires pour situer la querelle. La population totale des Emirats se monte à 862 000 habitants en 1977 (derniers chiffres connus), dont plus de 75 % d'étrangers (Indiens, Pakistanais, Arabes, Iraniens, ressortissants du Sud-Est asiatique, Européens, etc.). La population de souche n'excède pas 200 000 à 210 000 habitants. Immigrants compris, Abou-Dhabi est l'Emirat le plus peuplé (211 812 habitants contre 183 187 à Dubai au recensement de 1975. Mais, en nationaux, c'est Dubai qui vient en tête avec probablement à peu près le double d'Abou-Dhabi. Le revenu pétrolier en 1977 était de 7,9 milliards de dollars pour Abou-Dhabi, 1,3 milliard pour Dubai, 40 millions pour Charjah, pratiquement pas de ressources dans les autres Emirats. Superficie : 77 700 kilomètres carrés de désert, dont 67 340 pour Abou-Dhabi.

Il va de soi que, si la Fédération devait laisser la place à un Etat unitaire, la transformation se ferait au bénéfice d'Abou-Dhabi, le poids des milliards de dollars et des ressources pétrolières potentielles pesant bien plus lourd dans la balance que le mince avantage numérique et les ressources portuaires de Dubai. Il était donc normal que cheikh Zayed El Nahyane (Abou-Dhabi) ait constamment poussé à l'unité et que cheikh Aached El Maktoum (Dubai) y ait non moins constamment résisté.

L'épreuve de force se déroule autour de quelques symboles : l'armée fédérale, le budget, le veto, les frontières internes. Chaque émir a ses troupes (vingt-cinq mille hommes pour Abou-Dhabi), dix mille six cents pour Dubai), en plus de l'armée fédérale. Chacun a son budget et son administration. Le droit de veto est reconnu contitutionnellement à cheikh Zayed et à cheikh Rached, mais c'est ce dernier qui en est, *de facto*, le véritable bénéficiaire, puisque cheikh Zayed est président des Emirats et que c'est contre ses ordonnances qu'un veto peut donc s'exercer. Le maintien des frontières, notamment économiques et administratives, entre les sept Emirats entraîne d'incroyables gabegies dans les équipements publics (Deux aéroports internationaux à 15 kilomètres de distance, stations de relais par satellites en trois exemplaires, etc.).

Au nom de l'unité nationale et de la rationalité économique, cheikh Zayed avait beau jeu de prôner des changements structurels. Il n'a cessé de le faire, disposant pour cela d'un instrument : la nécessité d'élaborer une Constitution permanente pour remplacer la Loi fondamentale provisoire, qui, prévue pour une durée de cinq ans, à dater de la formation des Emirats en 1971, est toujours en vigueur. Disposant surtout des fonds, qui lui permettent de financer sans sourciller l'Etat fédéral, au budget duquel ses partenaires ne versent même pas leur maigre quote-part, cheikh Zayed réussit à rallier les émirs de Charjah, Fujeirah, Ajman, Oum-el-Qaiman, tandis que cheikh Rached faisait alliance avec l'émir de Ras-el-Khaymah.

Aussi longtemps que le chah était en place, la situation demeurait bloquée, l'émir de Dubai étant son protégé, et celui d'Abou-Dhabi, se voyait, en conséquence, contraint de ronger son frein. La révolution d'Iran a mis fin à cet équilibre. Après les premières retombées de la révolution iranienne — qui, entre autres péripéties, amenèrent à Dubai par mer, par avion et par hélicoptère, des dizaines de militaires et de dignitaires iraniens, qui avaient pu prendre la fuite grâce à l'aide de leur vieil ami, cheikh Rached, et cheikh Zayed est passé à l'offensive : il a, coup sur coup, nommé un de ses fils, cheikh Sultan, au poste de commandant en chef de l'armée fédérale, et convoqué le Conseil supérieur fédéral, qui ne s'était plus réuni depuis 1976, pour lui soumettre un projet de Constitution définitive, de tendance centralisatrice, prévoyant, notamment, la dissolution des armées propres à chaque Emirat.

S'il ne peut plus s'appuyer sur le chah, l'émir de Dubai profite de l'ambiguïté de la politique des nouvelles autorités iraniennes dans le Golfe. Officiellement, elles proclament bien haut le principe de la non-ingérence dans les affaires des pays voisins. En fait, elles n'ont toujours pas restitué aux Emirats les îles du détroit d'Ormuz occupées par les troupes du chah en 1971, et ne se privent pas de noyauter les importantes communautés iraniennes établies sur la rive arabe du Golfe et les chiites de la partie orientale de l'Aarabie Saoudite.

L'éclatement des Emirats risquerait, d'autre part, d'avoir des répercussions sur Bahrein, sur Qatar et finalement sur le Koweït. Ce dernier pays a donc été délégué pour intervenir en médiateur, parce qu'il suscitait moins de susceptibilités que l'Arabie Saoudite, qui écrase les petits émirats de son poids. Le ministre koweïtien des affaires étrangères a entrepris une démarche le 21 avril auprès du cheikh Zayed et de cheikh Rached qui a abouti à la désignation de ce dernier au poste de premier ministre en remplacement de... son fils. La différence n'est pas négligeable : cheikh Rached cherchera à contrecarrer le pouvoir de cheikh Zayed, alors que son fils passait le plus clair de son temps à l'étranger.

Cela dit, depuis un mois et demi, cheikh Rached n'a pas formé de gouvernement. Il a bloqué le projet de Constitution définitive de cheikh Zayed. Pour ne pas risquer une contre-attaque sur des thèmes islamiques, cheikh Rached a pris la précaution de faire interdire l'alcool chez lui, à Dubaï, et chez son allié de Ras-El-Khaymah...

LUCIEN GEORGE.

UN LIVRE DE MAXIME RODINSON

Les Arabes sans passion

Pour publier sous le titre *les Arabes* un livre de 170 pages, il faut une belle inconscience ou la rare maîtrise qui donne accès au raccourci. Autorité incontestée, Maxime Rodinson a relevé le défi avec une sorte d'humilité cartésienne puisqu'il se propose de « *diviser chacune des difficultés en autant de parties qu'il est nécessaire* ». Il n'était pas aisé de « *démythifier et combattre les idées reçues qui semblent douteuses et fausses* » sur un sujet où, les rancœurs pétrolières volant au secours de préjugés immémoriaux, les passions font toujours la loi.

Ce peuple étalé du Maroc à la Mésopotamie et dont le berceau est l'Arabie ne regroupe que 3,1 % de la population mondiale disposant, dans la plus parfaite inégalité, de ressources naturelles gigantesques. Cerner son identité exige d'abord qu'on renonce à l'absurde identification du monde arabe avec l'islam, oubliant les nombreuses communautés non islamiques et, surtout, l'extension prodigieuse de la religion du Prophète au-delà de son aire d'origine. Toutefois, l'auteur rappelle combien l'attachement à la langue arabe classique sacralisée par le Coran a pu exercer, même sur des éléments d'origine non musulmane, son action unificatrice.

S'élevant contre la « *conception naïve et très courante* » selon laquelle une civilisation ou culture arabe formée en Arabie se serait répandue telle quelle ou avec de menues modifications sur une vaste zone de la planète, l'auteur insiste sur la « *conscience d'arabité* » nourrie par l'histoire et sur le rêve d'unité qu'elle a fait naître. Faisant justice des sornettes sur la « *race* » et des approximations, souvent empreintes de bienveillance chrétienne, sur les « *descendants d'Ismaël* », il définit l'« *ethnie, peuple ou nationalité arabe* » avant d'en recenser les éléments par des pages éclairantes sur l'Egypte — « *quoi qu'on en dise parfois, les coptes font partie de l'ethnie* », observe-t-il au passage, — le Soudan, l'Afrique du Nord où le cas des berbérophones est exposé dans son ambiguïté, enfin les « *franges et îlots* » de cet univers.

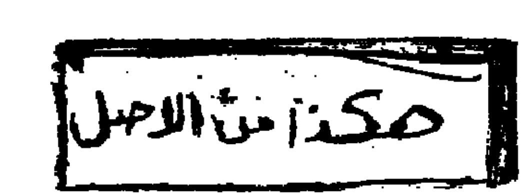
La partie la plus intéressante de l'ouvrage porte sur l'idéologie arabiste, ses théorisations initiales et sa création, à partir des hauts faits passés d'une « *histoire sainte* » qui imprègne encore largement les mentalités. La transposition de l'islam en « *valeur nationale arabe* » dans laquelle jusqu'à des chrétiens se reconnaissent, l'épopée nassérienne nourrie par le nationalisme anti-impérialiste de la petite bourgeoisie égyptienne, les tentatives du baasisme « grand concurrent du nassérisme en Orient » ; tout poussait à cette « *unité* » qu'une série retentissante d'échecs, sur le plan des regroupements étatiques, a fait considérer trop souvent en Occident comme une billevesée.

Or le mythe créateur subsiste et c'est lui, en dernière analyse, qui donne un sens à l'enrichissement pétrolier et au « *rôle mondial* » des Arabes. Même si, comme l'observe Maxime Rodinson, « *le nationalisme demeure mais prend, chez beaucoup, une coloration conservatrice car les pouvoirs renforcent les idéologies qui font appel à la cohésion nationale avec leur exaltation de l'identité et de l'« authenticité », y compris la fidélité à l'identité islamique* ». Retombée des déceptions arabes, l'affirmation de l'extrémisme religieux est sensible partout.

Quelles sont, se demande enfin l'auteur, les « *chances et malchances des Arabes* » ? Prévoyant seulement « *une certaine dose d'unification sur certains plans* », il recense les ressources, déplore une fuite des cerveaux dont on ne mesure pas assez l'ampleur (le quart des « *cerveaux déplacés* » dans le monde sont arabes) et relève qu'aux yeux de l'économiste étudiant des Etats dépourvus d'espace suffisant « *les pressions pour le mieux-être convergent avec l'idéologie arabiste* ». S'achevant sur un portrait de l'« *homme arabe* », ce petit livre, éclairé par la sympathie et étayé par une érudition sereine, remplit un grand vide et appelle — ce sont ses derniers mots — « *à l'appui et à la solidarité* ».

PAUL-JEAN FRANCESCHINI.

★ LES ARABES, PUF. 176 p., 45 F.



هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

Le mandat de la force de l'ONU au Liban est prorogé jusqu'au 19 décembre

Le Conseil de sécurité a renouvelé, jeudi 14 juin, le mandat de la force de l'ONU au Liban pour six mois, soit jusqu'au 19 décembre. Il a demandé à Israël de *« cesser immédiatement ses agissements contre l'intégrité territoriale libanaise, en particulier ses incursions au Liban et le concours qu'il continue d'apporter à des groupes armés irresponsables »*.

Le conseil a adopté une résolution à cet effet, élaborée au cours de consultations, par douze voix avec deux abstentions (U.R.S.S. et Tchécoslovaquie). La Chine n'a pas participé au vote, conformément à des réserves de principe au sujet des opérations de l'ONU pour le maintien de la paix. L'Union soviétique, qui s'était abstenue dans le vote dès l'établissement de la FINUL le 19 mars 1978, a confirmé qu'elle ne participerait toujours pas à son financement.

Avant le scrutin, le représentant des Etats-Unis, M. Richard Petrée, qui a voté en faveur de la résolution, a qualifié d'*« inadmissible une situation dans laquelle la FINUL est constamment harcelée par des forces outillées et soutenues par Israël »*.

Conférence palestino-libyenne

M. Jacques Leprette, représentant de la France, a, pour sa part, exprimé l'espoir que le gouvernement israélien *« adoptera dans un avenir proche une attitude plus conforme aux décisions du conseil et aux intérêts bien compris de la paix dans la région. » « Si de faibles progrès ont été enregistrés*, a-t-il ajouté, *cela tient aux défis qui ont été constamment lancés à la FINUL non seulement par des éléments armés* de facto *qui bénéficient du soutien que l'on sait de la part d'Israël mais encore par les forces israéliennes elles-mêmes »*.

● A TRIPOLI, une *« conférence extraordinaire »* des chefs de la résistance palestinienne et des dirigeants libyens a commencé ses travaux mercredi soir. Selon l'agence libyenne JANA, le commandant Abdesselam Jalloud, « numéro deux » libyen, a affirmé dans son discours d'ouverture que cette réunion avait été convoquée en raison des *« pressions dont fait l'objet la Syrie »*, devenue *« un pays de confrontation avec l'ennemi sioniste »*.

● *A PARIS*, le roi Hussein de Jordanie, qui a terminé jeudi sa visite en France, a déclaré à l'hebdomadaire de langue arabe *Al Mostakbal : « Les Etats-Unis et le reste du monde veulent-ils que la situation au Proche-Orient explose et balaye les intérêts mondiaux dans cette région, qu'ils soient pétroliers, commerciaux, stratégiques ou autres ? C'est cela le vrai danger ». « L'alternative* (au traité de paix israélo-égyptien), a poursuivi le roi Hussein, *est la cohésion du monde arabe face au danger qui menace notre nation et notre religion. »*

D'autre part, M. Hosni Moubarak, vice-président de la République égyptienne, devait être reçu par M. Giscard d'Estaing vendredi. M. Moubarak séjourne à Paris à titre privé afin de visiter le salon aéronautique du Bourget.

● *Un attentat a été commis mercredi 13 juin* à Tripoli (Nord-Liban) contre M. Ahmad Al Mir Al Ayyoubi, membre du bureau politique du parti communiste libanais, qui a succombé jeudi matin à ses blessures. — *(A.F.P.)*.

● *Le conseil de l'Union interparlementaire arabe* (U.I.A.), réuni à Tunis, a décidé la suspension de l'appartenance de l'Egypte en raison de la signature du *« traité séparé égypto-israélien ».* — *(A.F.P.)*

La visite du président Assad à Bagdad

L'UNION ENTRE LA SYRIE ET L'IRAK SERAIT PROCLAMÉE DÈS LE 17 JUIN

Le président syrien Hafez El Assad effectuera, à partir du samedi 16 juin, une visite officielle de plusieurs jours en Irak, annonce-t-on dans les deux capitales, qui estiment que cette visite est d'une « importance cruciale ». Il s'agit du second séjour effectué par M. Assad à Badgad depuis le 26 octobre, date à laquelle la réconciliation avait été scellée entre les deux pays.

De source informée rapportée par l'A.F.P. à Bagdad, une formule constitutionnelle de l'union entre les deux pays serait rendue publique dès le 17 juin. La présidence de l'union serait confiée au chef de l'Etat syrien. Le président Bakr et M. Saddam Hussein, vice-président du conseil de commandement irakien de la révolution, en seront les deux premiers vice-présidents. Bagdad serait la capitale de la confédération.

Toujours selon l'A.F.P., le président Bakr serait nommé secrétaire général du parti unifié « Baas », alors que MM. Assad et Hussein en seraient les secrétaires généraux adjoints.

Par ailleurs, on pense dans la capitale irakienne que l'unification des ministères des affaires étrangères, de l'interieur, de la défense, de l'information et de l'éducation serait proclamée au terme de la réunion au « sommet ».

AMÉRIQUES

Nicaragua

Les sandinistes contrôlent près de la moitié de la capitale

L'insurrection sandiniste a progressé jeudi 14 juin et les guérilleros contrôlent presque la moitié de la capitale. Plusieurs villes, notamment Leon, la seconde du pays, sont entre leurs mains. La garde nationale a publié un communiqué annonçant que l'aviation avait bombardé plusieurs colonnes de guérilleros faisant mouvement vers Managua.

L'aviation est intervenue également contre les quartiers pauvres de Managua. Les guérilleros s'y sont retranchés derrière des barricades ; l'eau et l'electricité sont coupées depuis plusieurs jours. La situation de la population est très grave. Le manque d'eau, en raison de la chaleur, se fait cruellement sentir, et l'on peut craindre des épidémies. Les combats de ces derniers jours ont fait plusieurs centaines de morts.

La garde nationale interdit tout accès à la capitale, empêchant l'arrivée du ravitaillement venu de la campagne. Le gouvernement essaye de faire pression sur la population en organisant des distributions d'eau et de vivres dans les quartiers dégagés de barricades. La route menant à l'aéroport international de Las-Mercedes a été de nouveau barrée par les Sandinistes, mais elle a été dégagée pendant quelques heures, ce qui a permis l'évacuation d'un certain nombre de ressortissants américains.

Le département d'Etat a annoncé, à Washington, que des Canadiens, des Britanniques, des Japonais, des Dominicains et des Colombiens avaient également été évacués à cette occasion. L'ambassade de France a annoncé que deux avions avaient été affrétés pour conduire, vendredi, les ressortissants français à Tugucigalpa, la capitale du Honduras.

Trois cents Français environ vivent au Nicaragua, à Managua surtout. Leur situation est devenue difficile depuis que les combats se sont rapprochés des quartiers du sud, où ils résident pour la plupart.

Le soutien international aux Sandinistes s'amplifie. Des volontaires appartenant au parti socialiste des travailleurs de Colombie ont annoncé leur intention de partir se battre, dimanche, aux côtés des guérilleros. Les dockers vénézuéliens ont décidé de boycotter, à partir de juin, les navires nicaraguayens, et l'internationale socialiste, dans un communiqué, exprime son « soutien complet » à la « lutte légitime » menée par les Sandinistes. — *(A.F.P., Reuter, UPI.)*

El Salvador

● AMNESTY INTERNATIONAL ET LES ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME. — L'organisation, dans un rapport publié jeudi 14 juin à Bonn, estime que les atteintes aux droits de l'homme ont encore augmenté au Salvador. L'organisation internationale indique en outre que la répression à l'égard du clergé s'est accrue. — *(A.F.P.)*

Chili

LE PRÉSIDENT PINOCHET RAPPELLE SON AMBASSADEUR A WASHINGTON

Santiago *(A.F.P., UPI)*. — Le président Pinochet a annoncé, jeudi 14 juin, qu'il avait rappelé son ambassadeur à Washington, M. Jose Miguel Barros, pour *« réétudier les relations avec les Etats-Unis »*, et n'a pas indiqué à quelle date ce dernier regagnerait son poste.

[Cette décision intervient curieusement alors que l'ambassadeur américain, M. George Landau, qui avait été lui aussi rappelé en consultations à Washington le 15 mai, était retourné à Santiago le 31 mai. Il semble que le président Pinochet veuille « doser » sa riposte aux critiques américaines concernant le refus d'extradition de trois officiers chiliens impliqués dans l'assassinat, en septembre 1976, à Washington, d'Orlando Letelier, ancien ministre des affaires étrangères, qui y vivait en exil. L'affaire Letelier est à l'origine de ces rappels successifs d'ambassadeurs.]

EUROPE

Chypre

Les pourparlers intercommunautaires reprennent dans un climat peu optimiste

Les négociations entre les représentants des deux communautés chypriotes — grecque et turque — reprennent, ce vendredi matin 15 juin, à Nicosie, en application de l'accord conclu le 19 mai dernier par MM. Spyros Kyprianou et Rauf Denktash, respectivement présidents de la République de Chypre et de l'« Etat fédéré turc » de l'île.

Ces négociations, nous signale notre correspondant à Nicosie, Dimitri Andreou, ont lieu dans un hôtel de la zone neutre, contrôlée par l'ONU, et porteront principalement sur les questions territoriales et institutionnelles qui opposent les dirigeants des deux communautés, en particulier depuis le débarquement turc de 1974. Parmi ces questions figure celle de Varosha : les habitants chypriotes grecs de cette partie de Famagouste en demandent en vain la restitution depuis l'invasion turque.

Les héros sont fatigués

De notre envoyé spécial

Nicosie. — Peut-on aboutir ? Et, au fond, le veut-on vraiment, du côté turc ? C'est à cette double question que les représentants des deux communautés chypriotes, qui se retrouvent ce vendredi 15 juin de part et d'autre d'une table de négociations, devraient rapidement donner une réponse, préalable à toute tentative sérieuse de règlement du conflit qui, depuis le débarquement turc de l'été 1974 — et en fait depuis des décennies, — déchire l'île. Une île dont tout concourt, hormis la situation politique, à faire un de ces paradis dont la Méditerranée est fertile et où, pourtant, depuis cinq ans, des dizaines de milliers d'hommes et de femmes ont le sentiment, fût-ce avec la pudeur de ceux qui souffrent les dents serrées, de vivre un véritable enfer.

Sans doute a-t-on recommencé, de part et d'autre de la fameuse « ligne Attila » qui sépare la zone grecque de la zone turque, à se parler. L'accord — ou pour mieux dire le protocole d'accord — conclu le 19 mai dernier entre le président de la République chypriote, M. Spyros Kyprianou, et le chef de l'« Etat fédéré turc », M. Rauf Denktash, en témoigne, malgré les ambiguïtés et ses insuffisance. La reprise des pourparlers, ce vendredi, est indéniablement un progrès, qui a soulevé de part et d'autre bien des espérances.

Mais tout de même : quelle vision troublante, quasi irréelle, que celle de ces deux présidents qui ne semblent s'adresser la parole que par visiteurs interposés ! « *Puisque vous allez voir M. Denktash*, dit M. Kyprianou au journaliste de passage, *alors dites-lui bien ceci, et encore cela.* » « *Ah ! M. Kyprianou vous a raconté cela*, réplique M. Denktash, *alors vous pourrez lui répondre par l'argument que voici et tel autre que voilà, et encore lui rappeler que nous ne saurions accepter que*, etc. » Le visiteur étranger se sent soudain une vocation de médiateur...

Il est vrai que dans ce rôle, M. Kurt Waldheim peut se flatter d'avoir remporté un premier succès en obtenant, au terme de négociations qui s'étaient ouvertes dans un climat très tendu en mai dernier, que les deux parties acceptent de se retrouver après avoir signé un document commun qui, tous comptes faits, ressemble plus à un ordre du jour pour de nouveaux pourparlers qu'à un accord sur le fond.

Ce document a d'abord suscité, dans les milieux chypriotes officiels, de grandes espérances (*le Monde* des 22 et 23 mai). Sans doute l'expérience invitait-elle à la prudence : on se souvient encore de quelle déception avait été suivi, en 1977, l'accord Makarios-Denktash, pourtant jugé prometteur. *Mais enfin*, la partie turque acceptant de prendre en compte les recommandations des Nations unies, référence jugée naguère encore inacceptable, n'était-ce pas un grand progrès ? Et le chef de l'« *Etat fédéré chypriote turc* » apposant sa signature au bas d'un document mentionnant explicitement la démilitarisation de l'île parmi les objectifs à atteindre — n'y avait-il pas là de quoi redonner espoir à ceux qui ressentent la présence de l'armée turque dans la partie nord de Chypre comme un drame, plus encore peut-être que comme une insulte ?

Au fil des jours, cet espoir s'est amenuisé, s'il n'a pas encore complètement disparu. Les deux communautés ne parlent décidément pas la même langue, au sens propre, *mais aussi au sens* figuré. Evoque-t-on, par exemple, cette fameuse démilitarisation ? « *Pour nous, cela signifie bien évidemment le départ des troupes turques, et de notre côté nous sommes prêts à réduire notre armée, petit à petit, à une simple force de police pour le maintien de l'ordre*, nous déclarait le président Kyprianou, au lendemain de l'accord du 19 mai. *Et puis, il faudra aussi, à terme, repenser le problème des bases britanniques. La garantie de la paix, c'est l'ONU seule qui doit l'assurer.* »

« *Si M. Kyprianou, président d'une moitié seulement de Chypre, vous a dit cela, il se moque, ou alors, qu'il reconnaisse clairement qu'il ne veut pas de la paix*, réplique M. Denktash. *Les Nations unies, nous savons ce que cela veut dire : s'il y a crise, elles interviennent mollement, après six semaines de délibérations stériles, où le lobby grec se déchaînera. Non, merci ! La seule garantie sérieuse de notre sécurité, pour l'instant, c'est la présence de l'armée turque. Je suis le premier à regretter cette situation, mais ne pas en tenir compte est, au mieux, de l'inconscience, au pire, du cynisme.* »

Gagner du temps ?

On en est là. Il avait été convenu entre Chypriotes grecs et turcs, après l'accord de mai, de ne se livrer à aucune déclara*tion susceptible de compromettre* le succès de la nouvelle vague de négociations. Mais M. Denktash ne s'est guère privé, dans des discours publics comme au cours d'interviews, de réaffirmer très clairement des exigences qui, au minimum, ne semblent pas précisément s'inscrire dans l'esprit de cet accord, quand elles n'en contredisent pas purement et simplement la lettre. Ce qui a provoqué une réplique assez sèche de M. Nicos Rolandis, ministre des affaires étrangères du gouvernement légal de Nicosie, rappelant ses interlocuteurs turcs aux exigences d'une discrétion qui avait été acceptée de concert.

Tout se passe en fait comme si, du côté turc, on avait délibérément choisi, non de fermer la porte à toute négociation, mais de faire durer le plus longtemps possible ces tentatives de règlement, renvoyant en quelque sorte une solution globale aux calendes... grecques, en se donnant l'élégance de paraître demandeur. « *Bonne foi* », « *volonté d'aboutir* », « *sincérité* », sont des mots qui reviennent sans cesse dans les propos de M. Denktash et de ses amis. Leur calcul, pour autant que l'on puisse prétendre l'avoir déchiffré, paraît être le suivant : le temps travaille pour les Turcs contre les Grecs.

Au fur et à mesure que s'éternise la partition de fait, les quelque deux cent mille « exilés de l'intérieur » chypriotes grecs repliés vers le sud s'intègrent à leur région d'accueil et d'adoption, s'y implantent, y trouvent logements et emplois, bref s'habituent à l'idée de vivre ailleurs que dans les villes et les villages d'où les a chassés, en 1974, l'avance de l'armée turque. Calcul qui, malgré les protestations nostalgiques des réfugiés du nord, est peut-être moins faux qu'il n'y paraît.

En outre, les « protecteurs » se sont lancés au nord dans une entreprise d'intense « turquisation », dont les manifestations sautent aux yeux du visiteur. Partout s'érigent, de l'autre côté de la ligne de démarcation, des statues de Mustapha Kemal. La presse, l'enseignement, le tourisme sont autant de véhicules du nationalisme turc dans la zone nord. L'islam connaît, là comme ailleurs, un nouvel essor. La troupe turque est systématiquement présentée — et probablement considérée dans bien des cas — comme une armée protectrice et libératrice, et non pas *comme une force d'occupation*. Si elle ne paraît guère se mêler à la population, du moins sa présence ne donne lieu, semble-t-il, à aucune manifestation de mauvaise humeur, ou à plus forte raison d'hostilité, de la part des Chypriotes turcs dont certains représentants, au demeurant, ne craignent pas de se définir ouvertement comme Turcs d'abord, et Chypriotes ensuite seulement.

Les autorités de la zone nord ont cependant le sentiment manifeste que leur position est mal comprise à l'étranger, en particulier en Europe occidentale. Beaucoup de responsables, à commencer par M. Denktash lui-même, font preuve de quelque amertume devant les réactions généralement hostiles que suscite leur attitude et la présence de l'armée d'Ankara, et ils s'efforcent systématiquement de corriger, non sans quelque naïveté parfois, leur « image de marque » auprès des journalistes. Ceux-ci sont volontiers accueillis dans la zone turque, sous réserve qu'ils ne soient pas Chypriotes grecs, et dûment conduits devant les monuments aux morts qui, non loin de villages rasés par « l'ennemi grec », égrènent sur des stèles de marbre leurs noms de victimes chypriotes turques des combats fratricides de 1974.

Oui, les cicatrices sont encore ouvertes et nombreuses sur cette terre plus que d'autres vouée aux invasions et aux déchirements les plus sanglants. Sans doute, dans ce concours de violence, comme le résume en termes sportifs un *directeur de banque de Nicosie*, lui-même replié de la zone nord après 1974 : « *Il faut oser reconnaître qu'il y a eu des massacres de part et d'autre, et non seulement de la part des Turcs. Si l'on doit vraiment tenir ce genre de comptabilité, il n'est pas douteux que les Turcs ont marqué beaucoup plus de points que nous. Mais aujourd'hui, dans le peuple composite de cette île, nous voulons simplement la paix, la liberté, et, pourquoi pas, la fraternité enfin retrouvée.* »

Les négociateurs qui entament ce vendredi un nouveau chapitre de l'interminable feuilleton chypriote garderont-ils à l'esprit cette triple exigence, que paraissent partager l'immense majorité des Chypriotes des deux communautés ? Sauront-ils mesurer à quel point, aujourd'hui, sur cette vieille terre « *accablée d'histoire et meurtrie de guerres* », les héros sont fatigués ? On sait depuis longtemps qu'il n'est pas, selon la formule, nécessaire d'espérer pour entreprendre. Du moins commence-t-on à penser, à Chypre, qu'il serait grand temps de réussir un peu pour persévérer.

BERNARD BRIGOULEIX.

Italie

Le P.C.I. réexamine sa stratégie après son recul aux élections

De notre correspondant

Rome. — Si on lui refuse des portefeuilles ministériels, le parti communiste passera à l'opposition. Ses dirigeants l'ont déclaré officiellement jeudi 14 juin, rejetant les diverses formules de compromis proposées par la démocratie chrétienne et les formations laïques. Le P.C.I. se rend compte qu'il n'a aucune chance d'être accepté au gouvernement. On ne voulait déjà pas de lui avant les élections. Les mauvais résultats qu'il y a obtenus ne l'autorisent guère à *exiger quoi que ce* soit. Son communiqué n'emploie d'ailleurs même *pas le conditionnel* pour affirmer : « *Dans l'opposition, le P.C.I. se comportera avec la fermeté, la rigueur, l'esprit constructif et le sérieux qui l'ont toujours caractérisé pour contribuer à résoudre les problèmes des masses populaires et du pays.* »

Le recul électoral du 4 juin, confirmé et amplifié aux élections européennes du 10, est vivement ressenti par les communistes. Pour la première fois depuis vingt-six ans, leur parti a perdu des voix. Cet éternel vainqueur fait l'amère expérience des discours embarrassés, en attendant peut-être les règlements de comptes.

Plutôt que de masquer la défaite, plusieurs dirigeants communistes semblent la dramatiser, comme pour prendre les devants et couper l'herbe sous le pied à d'éventuels opposants. « *Nous ne sommes qu'au début d'une réflexion critique qui devra être profonde et aller très loin* », écrit M. Alfredo Reichlin, directeur de *l'Unita*. Et M. Giancarlo Pajetta, membre de la direction, semble contester la stratégie même du parti lorsqu'il déclare brutalement : « *Seuls les imbéciles peuvent affirmer que la ligne était juste mais son application erronée.* »

Les dirigeants communistes ont *immédiatement convoqué les comités* fédéraux et régionaux pour étudier la *situation. Suivra une importante* session du comité central *(25-30 juin) au cours de laquelle* seront élus une nouvelle direction et *un autre secrétariat. Ce renouvellement* était prévu de longue date : *il n'a rien à voir avec* les mauvais résultats électoraux. Mais il en sera *évidemment influencé*. On ne s'attend pas à un remplacement de M. Enrico *Berlinguer, qui occupe, comme* toujours, une position moyenne entre *les partisans d'une opposition dure* et les tenants d'une collaboration *parlementaire. Le secrétaire général* pourrait néanmoins se voir imposer *un ou deux adjoints, et on cite à ce* propos les noms de MM. Alessandro *Natta et Gerardo Chiaromonte.*

Un autre dirigeant communiste fait beaucoup parler de lui depuis quelque temps : c'est M. Pietro Ingrao, le chef de file du courant de gauche non sectaire et président sortant de la Chambre des députés. Il avait été désigné à ce poste en juillet 1976 pour rassurer les militants les moins enclins au compromis avec la Démocratie chrétienne. Ces trois années passées à un poste prestigieux ont donné à M. Ingrao une stature d'homme d'Etat. Mais elles lui ont lié les mains et il reproche à son *parti de* ne l'avoir pas suffisamment soutenu.

En mars dernier, au quinzième congrès du P.C.I., M. Ingrao avait été *l'orateur le plus applaudi. Un* deuxième succès vient de lui être fourni par les électeurs : à Rome, il a obtenu sept mille votes de préférence *supplémentaires par rapport* à 1976 alors que M. Berlinguer en perdait cinquante mille.

Le président sortant de la Chambre ne cache pas son désir de se consacrer *davantage au parti*. Certains y voient une tentative de contrecarrer M. Berlinguer. D'autres craignent que le fauteuil ainsi libéré échappe aux communistes. Les sociaux-démocrates, qui ont le vent en poupe, ne protestent-ils pas déjà contre « *le partage des présidences entre les deux grands partis* » ? Partage, disent-ils, qui était logique en 1976 lorsqu'on voulait construire une majorité d'union nationale, mais qui ne va plus de soi à partir du moment où le P.C.I. rejoint l'opposition. La droite de la Démocratie chrétienne tient un langage semblable.

Le « *cas Ingrao* » doit être tranché le 18 juin par les dirigeants *communistes*. Ils tiennent naturellement à garder la présidence de la Chambre *et* de plusieurs commissions parlementaires. Pour les pou*voirs que procurent* ces charges mais aussi pour l'image qu'elles per*mettent* de donner : celle d'un parti de gouvernement. En effet, s'il ne *peut plus se permettre une position* ambiguë, à mi-chemin du pouvoir et de l'opposition — les électeurs ne le comprendraient pas, — le P.C.I. veut *conserver cette caractéristique*. « *Nous ne nous retirerons pas des responsabilités nationales* », écrit le directeur de *l'Unita*. En trois années *d'association au pouvoir à Rome et* d'exercice effectif du pouvoir dans *les régions*, les communistes italiens ont d'ailleurs acquis des réflexes gouvernementaux dont ils ne pourraient se débarrasser du jour au lendemain. Jusqu'à nouvel ordre, leur stratégie reste « *l'union des forces démocratiques* » et leur état d'esprit bien différent de leurs camarades français.

Mais le P.C.I. doit tirer les leçons *des élections. Ses pertes ont été* autant qualitatives que quantitatives. *Ce n'est pas par hasard que la* direction a décidé, le 14 juin, « *une grande campagne de propagande chez les jeunes, dans les grandes villes et dans le Midi* ». Il s'agit précisément des trois secteurs où le *parti a reculé*. Parmi les électeurs de dix-huit à vingt-cinq ans, un sur cinq *seulement a voté communiste*. Dans les *régions* méridionales, le *parti a pratiquement* annulé ses gains de 1976. Et dans dix-huit *communes ouvrières, choisies comme* échantillons par son bureau d'étude *électoral, il se trouve exactement à* égalité (36 %) avec la démocratie *chrétienne*.

« Les incohérences »

D'une *manière générale*, le *parti* de M. Berlinguer a le sentiment d'avoir *perdu* le contact avec les citoyens. Ses dirigeants peuvent difficilement s'en accuser les uns les autres : ils portent tous une part de responsabilité dans la tactique suivie, dans « *les incohérences, l'excessive versatilité* » auxquelles M. Reichlin fait allusion en ajoutant un « etc. » que chacun traduira à son gré.

Réuni au début de la campagne électorale, le quinzième congrès s'était *bien gardé d'aller au fond* des choses. « *Le véritable congrès aura lieu maintenant* » disent certains communistes.

L'autocritique gagne déjà la centrale syndicale C.G.I.L. qui vient brusquement de se durcir. *On ne sait* encore où elle conduira. « *Très loin* », comme l'affirme M. Reichlin ? Cela peut dégénérer en retour au sectarisme et à la facilité ; ou alors déboucher sur une mise en question du « *centralisme bureaucratique* » et une véritable révision — portant sur l'idéologie et les liens avec Moscou — dont le P.C.I. a fait l'économie jusqu'à *présent*. Prise toute seule, son attitude constructive des trois dernières années n'a satisfait ni ses partenaires ni ses militants. Les premiers attendent des gestes concrets pour dépasser « *de vieux schémas idéologique et d'alignement* », comme le dit le directeur de *l'Unita* lui-même ; et les seconds réclament une démocratie de base plus vivante et plus combative. M. Berlinguer a-t-il les moyens de satisfaire tout le monde à la fois ?

ROBERT SOLÉ.

Grande-Bretagne

ANCIEN CHANCELIER DE L'ÉCHIQUIER

M. Denis Healey paraît bien placé pour succéder à M. Callaghan à la tête du parti travailliste

De notre correspondant

Londres. — Le groupe parlementaire *travailliste* a procédé jeudi 14 juin à l'élection des *membres* du cabinet *fantôme*. Comme prévu, M. Denis Healey, ancien chancelier de l'Echiquier, est arrivé en tête de ce scrutin avec 153 voix, précédant MM. John *Silkin (148)*, *Peter* Shore (136), Roy Hattersley (133). MM. Merlyn Rees et David Owen, respectivement ancien ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, n'ont obtenu que 110 et 101 voix.

L'avenir de M. Healey, âgé de soixante et un ans, comme leader du parti, dépend ainsi essentiellement de M. Callaghan. Celui-ci pourrait volontairement prendre sa retraite pour assurer la promotion de son premier lieutenant, qui garde *ses fonctions de chan*celier de l'Echiquier au cabinet fantôme. Néanmoins, ses concurrents plus jeunes conservent leurs chances, en particulier M. Shore *qui, bien qu'appartenant* à la gauche du Labour, a fait preuve de modération au cours des dernières années, notamment dans l'expression de ses sentiments antieuropéens. Sa promotion au poste de « contre-ministre » des *affaires étrangères*, en remplacement de M. David Owen (arrivé en queue de la liste, et relégué au poste de l'énergie), le place immédiatement derrière M. Healey dans la course à la succession. mem-cdnéuTa.%.

La tendance majoritaire du nouveau cabinet fantôme reste *au centre droit. Ainsi*, dans l'immédiat, la compétition pour la succession de M. Callaghan se limite aux trois hommes arrivés en tête du scrutin : M. Michaël Foot, leader-adjoint du parti, membre de droit du cabinet fan*tôme, n'est plus vraiment* en course, en raison de son âge. En revanche, M. Ben, ancien ministre de l'industrie, et qui s'est volontairement retiré du cabinet fantôme pour tenter de s'imposer comme leader de la gauche, garde ses *chances, surtout s'il* arrive à faire modifier la règle en obtenant que le leader du parti et les membres du cabinet fantôme soient élus par le congrès annuel du parti, où la gauche est majoritaire. Mme Shirley Williams, ancien ministre de l'éducation, battue aux dernières élections, reste *dans la compétition* en raison de sa forte personna*lité*, mais ses convictions proeuropéennes affaiblissent ses chances.

HENRI PIERRE.

Espagne

M. ADOLFO SUAREZ VIENDRA-T-IL A PARIS PROCHAINEMENT ?

Selon le journal *El Pais*, de Madrid, M. Marcelino Oreja, ministre des affaires étrangères d'Espagne, a déclaré devant les correspondants espagnols accrédités en France que le voyage à Paris de M. Adolfo Suarez, président du gouvernement, était en vue (« *en el horizonte* »). Ce voyage aurait dû avoir lieu dès l'an dernier, comme les deux gouvernements en étaient convenus au moment de la visite à Madrid, en juin 1978, de M. Giscard d'Estaing. Il a été ajourné en raison *de l'emploi du temps chargé* de M. Suarez, ce qui n'a pas empêché tout de même celui-ci de se rendre à Strasbourg il y a quelques semaines.

Au cours d'une visite récente à Alger, le chef du gouvernement espagnol a évoqué sa venue en France — qu'il a présentée comme prochaine — sans avoir, pour autant que l'on sache, pris le moindre contact à ce propos avec les autorités françaises. Il semble qu'il en aille de même de la déclaration de M. Oreja. Le moins qu'on puisse dire est que la question de l'adhésion à la C.E.E. et, le problème basque aidant, il y a entre la France et l'Espagne bien des questions qui mériteraient une franche discussion, justifiant à coup sûr cette visite.

A TRAVERS LE MONDE

États-Unis

● LE PRESIDENT CARTER a signé une loi spéciale d'aide aux anciens combattants du Vietnam *jeudi 14 juin. Cette* loi crée un service chargé de la réinsertion sociale des bénéficiaires et prévoit différents programmes d'assistance et de soins médicaux étendus à des cas qui n'étaient pas *couverts par la législation* en vigueur. Le président Carter a déclaré qu'en signant ce texte il payait la « dette morale » contractée par les Etats-Unis envers les anciens combattants du Vietnam. — *(A.F.P.)*

Portugal

● UN ACCORD DE COOPERATION ENTRE LE PORTUGAL ET L'ANGOLA dans le domaine de l'enseignement a été signé mercredi 13 juin, a annoncé jeudi l'agence de presse ANOP. Cet accord prévoit le recrutement d'enseignants portugais par l'Angola, et est destiné, aux yeux du gouvernement portugais, à lutter contre l'importance croissante de la langue espagnole, parlée par les Cubains, dont le nombre est estimé à vingt-cinq mille au total en Angola. — *(U.P.I.)*

Tchécoslovaquie

● M. JOSEPH DANISZ, défenseur de plusieurs signataires de la Charte 77, a été radié du barreau le jeudi 14 juin pour une durée de trois ans par la cour d'appel de Prague. *Le tribunal* a également confirmé *en appel* sa condamnation à trois mois de prison avec sursis (*le Monde* du 15 juin. — *(A.F.P.)*

R.F.A.

LA TÉLÉVISION ET « DIE WELT » ONT CÉLÉBRÉ LE CINQUANTENAIRE DE LA NAISSANCE D'ANNE FRANK.

(De notre correspondant.)

Bonn. — *La seconde chaîne de la télévision ouest-allemande a honoré, jeudi soir 14 juin, le cinquantième anniversaire de la naissance d'Anne Frank, en diffusant un film poignant sur la jeune fille juive dont les mémoires ont bouleversé des millions de lecteurs d'un bout à l'autre à lecteurs d'un bout à l'autre du monde.*

En une demi-heure, ce film de Birgit Kienzle réussit à reconstituer, à travers le visage et les écrits d'Anne Frank, tout le drame du peuple juif durant la période de la suprématie allemande en Europe.

Le fait que la famille Frank soit originaire de Francfort devait sans doute inciter certains, en R.F.A., à marquer cette date. L'initiative de la deuxième chaîne de télévision est pourtant restée assez solitaire. Une exception toutefois : le quotidien Die Welt *(groupe Springer), qui a même devancé la télévision pour célébrer cet anniversaire dont la presse ouest-allemande n'a guère parlé. Ce journal reste ainsi fidèle à son engagement en faveur de la réconciliation entre juifs et Allemands.* — J. W.

Le Monde

politique

L'ADOPTION DES ORIENTATIONS DU VIIIe PLAN

L'Assemblée met l'accent sur la promotion de la famille

Jeudi 14 juin, l'Assemblée nationale poursuit l'examen du projet de loi portant approbation du rapport sur les principales orientations du VIIIe Plan.

M. MADELIN (U.D.F., Ille-et-Vilaine) déclare que la France hésite aujourd'hui entre deux voies, *« celle de l'effort et celle du repli frileux »*. Il ajoute : *« Il ne faut pas s'enfoncer dans le corporatisme médiéval et vouloir conserver des emplois à tout prix, au risque d'alourdir le bateau dans la tempête et le faire couler »*. Pour M. DE BRANCHE (U.D.F., Mayenne), dans la répartition des charges fiscales, les *« salaires les plus exposés »* doivent être favorisés. Il indique à ce sujet : *« Il est fondamental pour notre avenir industriel que les tâches les moins qualifiées et les travaux manuels, notamment ceux qui sont répétitifs, soient mieux, beaucoup mieux rémunérés. »*

Dénonçant l'attitude du premier ministre, qui applique, *« avec le même insuccès, la même politique »*, M. MICHEL (P.S., Eure) déclare : *« Que va devenir le peuple français à regarder le gouvernement qui, lui, regarde le monde changer ? Nous n'aurons plus bientôt à regarder que les faillites, le chômage, la désertification de régions entières ! »* M. PORELLI (P.C., Bouches-du-Rhône) déclare que les statistiques européennes montrent que le prix de vente de la tonne d'acier en France *« est parmi les plus compétitifs du monde. Le premier ministre*, ajoute-t-il, *justifie la casse des usines modernes de Lorraine et du Nord, et le refus de satisfaire les revendications de salaires, sous le prétexte que notre sidérurgie ne serait pas assez compétitive ! »* Reconnaissant qu'il n'est pas *« raisonnable »* de déterminer *a priori* un taux de croissance sur cinq ans, M. GANTIER (U.D.F., Paris) ajoute : *« Il apparaît en revanche opportun de déterminer exactement les potentiels de croissance et les conséquences positives ou négatives d'un point ou deux de croissance supplémentaire. »*

M. QUILES (P.S., Paris) s'attache à examiner les options énergétiques du VIIIe Plan. Il souligne à ce sujet : *« Aucun objectif n'est retenu en matière d'économie d'énergie, et les énergies nouvelles voient leur sort réglé en quelques lignes. Plus que jamais, on nous propose le tout-nucléaire. »* Il note que, au lieu gie », le gouvernement préfère développer la consommation électrique, *« rendant le nucléaire inévitable »*.

Evoquant le *« contrôle idéologique de l'école »*, M. BRUNHES (P.C., Hauts-de-Seine) déclare que le gouvernement veut *« enfermer les jeunes dans un choix simple : enseignement utilitaire conduisant à un métier, ou enseignement abstrait coupé de la vie »*. Soulignant que c'est *« un faux dilemme »*, il prône *« un enseignement technique ouvert à la vie »*.

Pour M. CLEMENT (U.D.F., Loire), le projet apporte un *« souffle d'espérance »*. Il félicite le gouvernement de n'avoir retenu que six priorités, *« renonçant aux plans fourre-tout de naguère »*, et propose la création dans chaque direction administrative d'un poste *« dont le titulaire aurait pour mission d'apprécier les tâches de chaque fonctionnaire »*. Pour M. LE DRIAN (P.S., Morbihan), il n'y a plus de politique de la mer, ce qui se traduit *« par la destruction progressive de notre appareil de production maritime et met en cause notre indépendance nationale »*. Traitant des difficultés économiques de sa région, M. RIEUBON (P.C., Bouches-du-Rhône) indique que l'élargissement de la Communauté européenne au Portugal, à l'Espagne et à la Grèce *« ferait à coup sûr du port de Marseille et de son hinterland un véritable désert économique »*.

Selon M. FRELAUT (P.C., Hauts-de-Seine), le VIIIe Plan est révélateur des intentions gouvernementales *« de porter un nouveau coup aux capacités financières des communes »*. Mme JACQ (P.S., Finistère) indique que le secteur agro-alimentaire *« est devenu le théâtre de redoutables affrontements politico-financiers en raison de l'intérêt qu'il présente pour les compagnies multinationales »*, et M. COUILLET (P.C., Somme) s'interroge sur les raisons justifiant la réduction du réseau ferroviaire : *« Ne résideraient-elles pas dans la décision prise à Bruxelles en 1975 de créer une société de transport ferroviaire à l'échelon européen ? »*

Selon M. PIERRET (P.S., Vosges), il n'y a rien dans le Plan *« qui puisse ralentir les cadences de production, rien qui puisse humaniser le travail posté, qui permette de remplacer le système des "trois-huit", de diminuer les accidents du travail »*. M. Pierret ajoute : *« Le travailleur de 1985, encore plus que celui de 1979, se sentira étranger au système des objets produits par la société marchande. »*

M. NUNGESSER (R.P.R., Val-de-Marne) déclare notamment : *« Le Plan ne dit rien sur les transports, rien sur le maillage interrégional, rien sur le moyen de transport le plus économique, notamment du point de vue énergétique, alors que le premier souci est de réduire les dépenses d'énergie. »* Evoquant à ce sujet la liaison Rhin-Rhône, il précise : *« Nous aurons bientôt un Plan de retard. »* Estimant qu'il s'agit d'une nécessité pour *« toute l'économie nationale »*, il ajoute : *« Renoncer à cette opération, ce serait hypothéquer gravement l'avenir de l'économie nationale. »*

M. MONORY : profit et qualité de la vie sont complémentaires

Répondant aux quelque cinquante orateurs intervenus jusqu'ici dans la discussion générale, M. MONORY, ministre de l'industrie, indique que la définition de *« priorité pour la France »* oblige *« à faire des choix et à limiter nos ambitions à six grands domaines »*. L'un d'eux, ajoute-t-il, est entre *« une France indépendante ou une France dépendante »*. Répondant aux orateurs communistes, il déclare : *« Même chez nous, alors que vous crachez avec véhémence sur le profit, ce sont les entreprises les plus prospères, celles qui gagnent le plus d'argent qui paient le mieux leurs ouvriers. Profit et qualité de la vie des travailleurs sont complémentaires et non antinomiques. »* Soulignant que la France est *« sans doute le premier pays au monde en matière d'indemnisation du chômage »*, il ajoute, être *« un peu triste »* de constater que les entreprises *« n'ont pas encore saisi la chance que le gouvernement leur a offerte en 1978 de prendre leurs responsabilités et de retrouver leur liberté »*. Le ministre déclare ensuite qu'un moratoire sur le nucléaire serait *« criminel pour les générations futures »*, ce qui ne veut pas dire, ajoute-t-il, *« que nous ne devions pas développer parallèlement le charbon et économiser l'énergie »*. Il explique que la récupération des déchets *« supprime des emplois »*, affirme que l'électronique va *« révolutionner l'industrie automobile »* et aborde enfin le problème de l'emploi. A ce sujet, il indique : *« Dans le domaine industriel, il est probable que nous avons cherché pendant trop longtemps à sauver des emplois condamnés. Nous continuerons à le faire, tant il est faux de prétendre que l'aspect humain des événements nous est étranger, mais nous n'exagérons pas. »* Abordant ensuite les problèmes de la famille, il affirme que, si l'on versait le SMIC à toute femme qui élève deux ou trois enfants, *« on accroîtrait de 20 ou 30 milliards les charges de l'économie française »*. A propos du système bancaire, il déclare : *« Il existe en France, certains bastions qui, jusqu'à présent, ont résisté aux initiatives gouvernementales. Le système bancaire est composé de réservoirs : si l'on en perce un, tout s'effondre. »* *« Nous avons créé plus d'emplois que nous n'en avons supprimé »*, ajoute-t-il.

M. Monory annonce qu'il fera connaître *« dans quelques jours »* un système destiné à promouvoir l'industrie agro-alimentaire, et indique, d'autre part : *« La France n'a pas de pétrole, mais elle a une agriculture. »* Il ajoute : *« Il faut que, quoi qu'il arrive même si le prix du pétrole double, nous puissions payer grâce à notre agriculture et à l'agro-alimentaire. Je m'y engage, c'est possible ! »*

A propos de la réduction du travail à trente-cinq heures, il précise : *« Le jour où la France aura surmonté ses difficultés, connaîtra de nouveau l'euphorie, peut-être en effet pourra-t-on adopter les trente-cinq-heures. Mais chaque chose en son temp. »*

M. POURCHON (P.S., Puy-de-Dôme) évoque ensuite les problèmes liés à l'aménagement du territoire, et M. RALITE (P.C., Seine-Saint-Denis) déclare : *« Dans le domaine de la culture, comme ailleurs, les mots-clés du pouvoir sont : intégration européenne, austérité pour la création, autoritarisme, liberté pour les industries culturelles et remise en cause de la responsabilité publique. »* M. CANACOS (P.C., Val-d'Oise) indique que les options du VIIIe Plan *« tournent carrément le dos aux aspirations des travailleurs et sont donc contraires à la nation »* ; M. COUSTE (app. R.P.R., Rhône) déclare que la réalisation Rhin-Rhône permettrait de créer des emplois ; M. JAROSZ (P.C., Nord) évoque la situation économique du Nord-Pas-de-Calais ; M. DUTARD (P.C., Dordogne), celle de l'Aquitaine, et M. HUNAULT (N.I., Loire-Atlantique) s'inquiète de l'avenir de l'agriculture. M. GUERMEUR (R.P.R., Finistère) déclare : *« Certes un taux de croissance ne se décrète pas, mais que fait-on de la notion du plan "ardente obligation" ? »* M. BOUCHERON (P.S., Charente) dénonce enfin l'absence de politique en matière d'aménagement du territoire et l'absence de pouvoir d'intervention des élus locaux.

L'Assemblée passe ensuite à l'examen des amendements. S'agissant du Plan, une procédure particulière est appliquée : les modifications proposées sont examinées mais ne sont pas mises aux voix, les députés se prononçant par un seul vote sur l'article unique du projet modifié par une lettre rectificative déposée en séance par le gouvernement. Cette dernière, précise M. Monory, prend en compte dix-sept des vingt-huit amendements présentés.

Le gouvernement accepte notamment que soit réaffirmée la priorité accordée à la politique de *« promotion de la famille »* et consolidée la *« protection sociale des Français »* en maîtrisant *« le coût global des transferts sociaux et des dépenses de santé »*. Sur proposition de M. SCHVARTZ (R.P.R.), le gouvernement accepte de souligner que la France doit compter sur *« ses propres forces »* pour défendre *« ses intérêts fondamentaux »*, et que des mesures susceptibles de *« contribuer à relever le taux de fécondité au-dessus du niveau de remplacement des générations »* soient étudiées dans le cadre du VIIIe Plan, ainsi que des incitations pour l'*« accueil du troisième enfant »*. M. Monory repousse ensuite une proposition engageant le gouvernement à faire étudier l'instauration d'un salaire familial, ainsi que la demande de M. ROYER (N.I., Indre-et-Loire) d'élaborer une loi-cadre et de créer un secrétariat d'Etat à l'énergie. Il accède à la demande de M. Royer prévoyant, en matière d'énergie, le développement d'expériences pour la *« gazéification du charbon »* et précise, sur proposition de M. DURAFOUR (U.D.F.), que les liens entre les organismes de recherche et l'Université seront favorisés. Il est ensuite indiqué que le développement de l'artisanat sera encouragé et que la *« réduction des obstacles à la mobilité résidentielle »* sera recherchée. Le gouvernement a enfin refusé la proposition de M. GUERMEUR (R.P.R) visant à faire du domaine maritime une septième option du VIIIe Plan.

Au cours de la discussion, l'opposition avait indiqué qu'elle ne présenterait aucun amendement, car ce plan lui paraissait *« inamendable »*. Dans les explications de vote, M. FRELAUT (P.C.) condamne *« un projet de plan qui renforce l'austérité et accroîtra le déclin de la France au sein de l'Europe supra-nationale »*. M. POURCHON (P.S.) indique que son groupe repoussera ce *« monument de belles phrases qui ne répond pas aux besoins actuels »*. Au nom de l'U.D.F., M. HAMEL approuve, au contraire, l'analyse intellectuelle qui sous-tend le rapport et insiste sur le caractère prioritaire de la politique familiale.

Enfin, M. GUERMEUR (R.P.R.) relève *« les intentions louables »* du gouvernement, mais souhaite que le plan soit normatif et demeure une *« ardente obligation »*.

Au scrutin public, demandé par le gouvernement, le projet ainsi modifié est adopté par 267 voix contre 201 sur 481 votants. — L. Z.

LA RÉFORME DES FINANCES LOCALES EST RENVOYÉE A L'AUTOMNE

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, a annoncé, jeudi 14 juin, que le gouvernement avait accepté, à la demande des groupes de la majorité, de reporter au début de la session d'automne, la discussion du projet de loi aménageant la fiscalité directe locale, discussion interrompue le 17 mai (*le Monde* du 19 mai).

« Un grand nombre de députés, a-t-il précisé, *souhaitent étudier de manière approfondie les propositions de la commission spéciale, en particulier celles concernant une assiette de la taxe professionnelle fondée sur la valeur ajoutée. »*

La discussion de ce projet avait été inscrite à l'ordre du jour des 20 et 21 juin.

LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS LOCALES

« Jacobins » et « décentralisateurs » s'opposent au Sénat

Le Sénat, poursuivant l'examen du projet de loi sur les collectivités locales, a consacré l'après-midi du jeudi 14 juin au vote du seul article 36, l'article 37 concernant la mise en œuvre de la dotation globale d'équipement étant repoussé, avec regret, au terme d'une discussion longue et confuse, au cours de laquelle des amendements et des sous-amendements, votés à de larges majorités, étaient finalement déclarés irrecevables par le ministre de l'intérieur, M. BONNET, et reconnus comme tels par M. JOSEPH RAYBAUD (Gauche dém., Alpes-Maritimes), rapporteur pour avis de la commission des Finances, tandis que M. DE TINGUY (Un. centr., Vendée), rapporteur « au fond » de la commission des lois, exprimait sa déception, et que plusieurs orateurs, notamment MM. SERUSCLAT (P.S., Rhône) et DE MONTALEMBERT (R.P.R., Seine-Maritime), qualifiaient respectivement la situation de « diabolique », ou de vraiment « trop rude » pour « notre matière grise ».

La raison de cette confusion tenait au caractère hybride du système proposé, qui laisse subsister des « subventions spécifiques » dans un régime de « dotation globale » destiné à favoriser l'autonomie communale. « Jacobins » et « décentralisateurs » s'opposaient les uns et les autres, voulant parfois, chacun, une chose et son contraire.

Portant ensuite un jugement général sur le projet et sur ce débat, M. MICHEL GIRAUD (R.P.R., Val-de-Marne), président du conseil général d'Ile-de-France, nous déclarait : *« Le thème de la pièce est bon, le texte est médiocre, et les acteurs ne savent pas jouer. »*

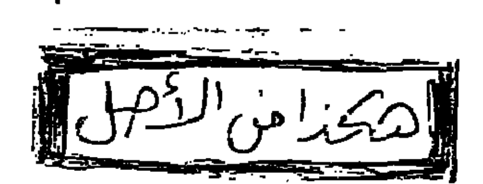
Le matin, le Sénat avait achevé, tout en réservant le vote pour l'après-midi, l'examen de l'article 36, qui prévoit notamment la mise en place d'un mécanisme d'indexation de la dotation globale d'équipement.

Ayant ainsi avancé pendant la journée à un rythme que l'on ne saurait qualifier de *« sage lenteur »*, tant celle-ci était peu calculée, les sénateurs ont repris en séance de nuit, et jusqu'à 1 heure du matin vendredi 15, l'examen de certaines dispositions particulières pour l'octroi de la subvention globale aux communes fusionnées et aux villes nouvelles. Puis, d'un pas plus rapide, ils ont voté les ultimes articles du titre I du projet, établissant, selon l'intitulé de ce dernier chapitre, l'*« allègement des procédures administratives et des prescriptions techniques. »*

Le Sénat a notamment adopté un amendement présenté par M. DE TINGUY, et combattu dans sa seconde partie par M. DAILLY (Gauche dém., Seine-et-Marne) et par le ministre. Cet amendement précise essentiellement qu'aucune prescription technique ne pourra réapparaître comme condition mise à l'octroi d'une aide quelconque. Cette précision vise en particulier les subventions spécifiques qui, a dit le rapporteur, peuvent permettre à l'Etat *« n'importe quoi, même, parfois, d'obliger la commune à renoncer à la maîtrise de l'ouvrage »*.

Un autre amendement, de M. CHERIOUX (R.P.R., Paris), au nom de la commission des affaires sociales, a été adopté : il étend aux établissements privés, qui ont passé des conventions avec les collectivités locales, les dispositions votées au profit de ces collectivités en vue d'alléger les procédures, prescriptions et normes, qui s'imposeront encore à elles.

Enfin, sur proposition de M. JOZEAU-MARIGNE (R.I., Manche), président de la commission des lois, et président de l'assemblée des présidents de conseils généraux, le Sénat a adopté un article additionnel qui prévoit certains cas de délégation de vote (ou de mandat) au bénéfice des conseillers généraux. — A. G.



POLITIQUE

Les bénéfices de M. Barre

Curieux destin politique que celui de M. Raymond Barre. Cloué au pilori par l'opposition, critiqué en permanence par la principale des deux formations de sa majorité parlementaire, mollement épaulé, voire contesté, par les partis giscardiens, impopulaire selon tous les sondages, mais respecté, voire admiré, par les gouvernants étrangers, nullement désavoué par le Parlement, constamment soutenu par le chef de l'Etat, jamais condamné par le suffrage universel, le premier ministre apparaît aujourd'hui, avec M. Valéry Giscard d'Estaing et Mme Simone Veil, comme le troisième vainqueur du scrutin européen, alors qu'il y a quelques semaines, au plus fort de la colère des sidérurgistes, la gent politique, pour la énième fois, spéculait sur son avenir et prédisait son prochain départ.

Bien que les résultats de l'élection soient très favorables au gouvernement, on ne pavoise pas à l'hôtel Matignon. On y sait que les effets de la crise économique allant en s'aggravant, tout accès de triomphalisme serait inconvenant, d'autant que le taux d'abstention démontre que la « campagne d'explication » de M. Barre sur la politique européenne du gouvernement n'a pas été mobilisatrice.

Néanmoins, dans son commentaire sur le bilan du scrutin, lundi 11 juin, le premier ministre n'a pas manqué l'occasion d'exprimer sa satisfaction en soulignant l'insuccès des formations qui avaient demandé aux électeurs de refuser leurs suffrages à la liste de Mme Veil pour sanctionner sa politique économique et sociale (le Monde du 13 juin). Réponse à l'opposition, mais aussi et surtout à M. Jacques Chirac, qui avait notamment déclaré, dès le mois d'avril : « Ce qu'on va faire approuver aux Français, le 10 juin, ce n'est pas seulement la politique européenne, c'est l'ensemble de la politique conduite par le premier ministre, puisque lui-même soutient une de ces listes personnellement, et donc les Françaises et les Français devront se prononcer également sur la politique globale du premier ministre, qui soutient une liste, et approuver ou condamner la politique économique et sociale qu'il a conduite. » (1).

Trois électeurs sur dix

Le commentaire du chef du gouvernement s'adressait également aux dirigeants de l'U.D.F. qui avaient craint que sa campagne électorale « parallèle » ne portât préjudice à la liste de Mme Veil.

Certes, il ne s'est trouvé que trois électeurs sur dix pour voter en faveur de celle-ci, ce qui correspond à peu près, dans les sondages, à la proportion de la population satisfaite de l'action gouvernementale et n'autorise pas le premier ministre à se prévaloir d'un consentement tacite de l'opinion publique. En revanche, le léger effritement de l'influence de la gauche et le net recul du R.P.R., contrastant avec la forte progression de l'U.D.F., fondent M. Barre à souligner que, si sa politique ne rencontre pas l'adhésion de la population, elle n'est pas aussi dissuasive qu'on l'affirme volontiers en période électorale. C'est de bonne guerre, et il n'en faut pas davantage pour que M. Barre soit conforté dans ses convictions.

Le premier ministre, qui affirmait volontiers en privé, ces derniers temps, que la liste de M. Chirac ne dépasserait pas 15 % des suffrages exprimés, ne s'est pas trompé de beaucoup.

S'ajoutent à cela, pour le chef du gouvernement, deux autres motifs de satisfaction plus personnels : la progression de l'U.D.F. à Lyon, où il avait été élu député en 1978, à laquelle il s'estime associé, bien que cette poussée paraisse essentiellement liée à la présence du maire de la ville, M. Francisque Collomb, sur la liste de l'Union pour la France en Europe, et celle des giscardiens à la Réunion, son île natale, où il aide activement l'U.D.F. à piétiner les plates-bandes de M. Michel Debré.

Un groupe gaulliste plus souple ?

Ainsi M. Barre se trouve-t-il aujourd'hui dans des conditions plus favorables, politiquement, qu'au lendemain des élections législatives de 1978. Comme l'an dernier, il est en droit d'affirmer que s'il n'a pas personnellement gagné les élections du moins il ne les a pas perdues. Mais alors qu'en 1978 le R.P.R. était sorti du scrutin en position de force, c'est l'inverse, cette fois, qui se produit, et M. Barre tire de ce constat la certitude de disposer au Parlement d'un groupe gaulliste plus souple encore que par le passé.

Dans ce contexte politique qui lui est favorable, le premier ministre espère ainsi bénéficier d'un certain répit, afin de pouvoir se consacrer à la poursuite de sa politique au moment où, justement, le regain d'inflation consécutif à l'aggravation de la crise énergétique crée, au contraire, un contexte économique défavorable, qui a déjà réduit à néant les espoirs d'amélioration qu'il avait exprimés au début de l'année. Sans doute souhaite-t-il aussi convaincre enfin les organisations professionnelles, le patronat et les formations de l'U.D.F., auxquels il reproche de ne pas avoir suffisamment relayé, jusqu'à présent, l'action gouvernementale, de s'employer désormais à la soutenir moins chichement, en reprenant et prolongeant notamment ses explications.

A défaut d'avoir la confiance de l'opinion publique, M. Barre espère ainsi que les résultats du scrutin lui permettront d'obtenir un meilleur soutien, non seulement de la part du courant giscardien, mais aussi des parlementaires gaullistes que le score du R.P.R. a jetés dans le doute.

ALAIN ROLLAT.

(1) Déclaration à Antenne 2, le 2 avril.

M. PIERRE-BLOCH : Il existe bien en France aujourd'hui des « SS au petit pied ».

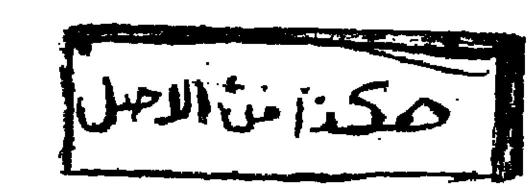
A la suite de l'article paru dans le Monde du 9 juin et qui relatait les incidents survenus lors d'une réunion publique à laquelle participait Mme Simone Veil, nous avons publié dans nos éditions du 14 juin une lettre dans laquelle M. Michel Collinot, membre du comité central du Front national, affirmait que son parti « n'a eu à aucun moment la moindre attitude antisémite ». M. Jean-Pierre Pierre-Bloch, député U.D.F. de Paris, lui-même pris à partie lors des incidents relatés, nous a fait parvenir cette réponse :

« Faut-il rappeler à M. Collinot toutes les injures et les insultes de haine raciale proférées contre Simone Veil par l'ensemble des militants groupés ce soir-là autour de Jean-Marie Le Pen ? Ce dernier tenta d'ailleurs vainement de calmer leur déchaînement.

» A qui M. Collinot oserait-il faire croire qu'il s'agissait d'un provocateur, celui de ses amis qui m'a personnellement lancé en pleine figure : « Sale juif, viens, on va te faire brûler ! »

» Mais sans doute M. Collinot ne voit-il dans ces propos aucune attitude antisémite ! Comme il prétend, avec la même mauvaise foi, qualifier d'« amalgame » le récit objectif de cette triste soirée fait par votre rédacteur Noël-Jean Bergeroux.

» Au-delà de ces incidents et de ces comportements irresponsables qui prouvent qu'il existe bien en France aujourd'hui des « SS au petit pied », on doit, une fois de plus, s'interroger avec gravité sur la résurgence de l'antisémitisme. »



M. Jacques Blanc s'oppose à une fusion éventuelle des partis constitutifs de l'U.D.F.

M. Jacques Blanc a saisi l'occasion de la réunion du conseil national du parti républicain, jeudi 14 juin à Paris, pour réaffirmer sa ferme opposition à toute idée de fusion des partis qui constituent l'U.D.F. Cette éventualité, qui avait été évoquée lors de la dernière session du conseil politique de l'Union pour la démocratie française, est considérée, par certains responsables, comme pouvant intervenir juste avant ou juste après la prochaine élection présidentielle. En termes vifs, le secrétaire général du P.R. a dit son refus de voir sa formation perdre son autonomie et son identité ; il a, en outre, dénoncé la propension que peuvent avoir les dirigeants de l'Union à considérer les militants du parti républicain comme l'« infanterie » ou la « piétaille » de l'U.D.F. Ce sont là des manifestations d'un « patriotisme » de parti qui n'est pas ressenti qu'au P.R. et qui conduit les responsables giscardiens à se montrer prudents dans la conduite de l'évolution de l'U.D.F. vers une formule plus unitaire. Evolution qui leur paraît, au demeurant, inévitable et nécessaire.

Sur un autre sujet, celui des rapports au sein de la majorité, le secrétaire général du P.R. a tenu des propos plus « orthodoxes », en tout cas plus conformes aux consignes de non-triomphalisme et de modération qui semblent avoir été données aux giscardiens, centristes et radicaux. Comme M. Lecanuet l'avait fait au lendemain du scrutin européen, il a lancé un appel en faveur d'une reprise du dialogue entre le R.P.R. et l'U.D.F. Ce souci de prudence et d'ouverture est manifeste chez les divers porte-parole des formations non gaullistes : la plupart d'entre eux — et sans doute aussi l'Elysée — considèrent qu'il serait maladroit d'ajouter à la sanction électorale des propos blessants pour le R.P.R. La thèse officielle a d'ailleurs toujours été que l'élection du 10 juin ne devait pas avoir d'implications de politique intérieure.

Dans cette optique, la teneur de l'interview accordée au Matin par M. Michel Pinton, est d'autant plus surprenante. En déclarant, en substance, que M. Chirac doit désormais choisir entre l'échec total ou un rôle d'associé discipliné, le délégué général de l'U.D.F. semble vouloir négliger la loi commune. En soulignant qu'il avait lui-même conçu la campagne de l'U.D.F. de manière à prendre des voix aux R.P.R., il alimente la rancœur et la méfiance des gaullistes. Peut-être faut-il voir dans cette initiative — stigmatisée par les giscardiens comme par M. Labbé — l'effet d'un regret : celui d'avoir été limité à un rôle relativement discret dans l'organisation de la campagne de Mme Simone Veil. Les mêmes motivations peuvent être à l'origine d'un autre « écart » : celui de M. Michel Poniatowski, qui estimait, mercredi dernier, que M. Chirac n'avait plus le choix qu'entre « son ambition personnelle » et « l'intérêt national ». Les lendemains de l'élection européenne ne créent pas des remous qu'au R.P.R. et au P.S.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain, a déclaré, à la fin des travaux du conseil national de sa formation : « *J'aurai la modestie de ne pas faire de triomphalisme. Mais je n'aurai pas l'hypocrisie de l'oublier : avec l'U.D.F., nous avons gagné les élections européennes.* » Après avoir ironisé sur les résultats obtenus par le parti socialiste, il a ajouté : « *Certains, dans la majorité elle-même, ont appris à leurs dépens que les Français n'aiment pas les positions douteuses. Ils n'ont pas besoin d'attendre la chute de l'équilibriste qui tente de prouver son ubiquité en brocardant, par exemple, le gouvernement qu'il soutient. Ils se chargent eux-mêmes de le faire tomber par les moyens les plus démocratiques. Est-ce assez dire que les Français ont horreur de ceux qui, au mépris d'une Constitution à laquelle ils sont attachés, attaquent la personne même du chef de l'Etat ?* »

M. Blanc a alors lancé : « *Allons ! Tout ceci est de l'histoire ancienne ! Le temps est venu de reprendre avec le R.P.R. le dialogue interrompu. La porte est ouverte. Ce n'est qu'un coup de vent, sans doute, qui l'avait refermée. Nous serons les premiers à nous réjouir de ces retrouvailles.* »

Le P.R. n'a pas vocation à être la piétaille de l'U.D.F.

A propos des relations entre sa formation et l'Union pour la démocratie française, M. Jacques Blanc a souligné : « *Nous, républicains, nous sommes par nature giscardiens, nous avons spontanément fait nôtre la nouvelle approche de la politique qui est celle de Valéry Giscard d'Estaing. C'est pour cela que nous avons des raisons supplémentaires d'affirmer notre identité, notre dynamisme et notre force (...). Il nous est sans doute arrivé de juger que notre pugnacité n'était pas reconnue à sa juste valeur. Mais moi qui suis votre secrétaire général, je puis vous le dire, après avoir fait cette campagne à vos côtés : nous n'avons pas cherché les tribunes, mais nous avons rempli les salles.*

» *Que personne ne s'y trompe. Si, fidèles au choix que nous avons fait, nous acceptons volontiers de jouer le rôle de l'infanterie, si nous allons allègrement au casse-pipe, chaque fois qu'il s'agit de contenir l'adversaire, il ne faudrait pas qu'ici ou là on s'imagine que notre seule vocation est celle de la piétaille (...).*

» *Aujourd'hui, pas plus qu'hier, il n'y a pas de problème de fusion. Il y a le problème, pour chaque formation constitutive de l'U.D.F., de renforcer son implantation et de s'accrocher au terrain. C'est ce que fera le P.R.* »

Le secrétaire général du parti républicain a ensuite annoncé que sa formation réunirait son congrès le 27 octobre prochain à Paris, et qu'auparavant elle organiserait, dans la capitale et en province, des « rencontres » consacrées à « *l'approfondissement de propositions prioritaires concernant la vie des Français* ».

Au cours de la conférence de presse qui a suivi la session du conseil national, M. Jacques Blanc est revenu sur la question de la fusion des partis constitutifs de l'U.D.F. Il a affirmé : « *Si un jour la question de la fusion était posée, nous la discuterions. Pour l'instant, elle ne l'est pas. Nous n'avons rien à craindre de la fusion, mais personne ne la réclame aujourd'hui.* » Evoquant l'interview de M. Michel Pinton publiée par *le Matin* (1), il a déclaré : « *Il faut se garder des mots ; il y a parfois des mots qui blessent dans la vie politique. Pour ma part, je suis fidèle à l'idée d'unité de la majorité et j'ai lancé aujourd'hui un appel en ce sens. Je respecte le R.P.R.* »

(1) Dans cette interview, publiée jeudi 14 mai le délégué général de l'U.D.F. affirmait notamment : « *Si l'ambition de Jacques Chirac est de dominer la majorité, il n'a aucune chance de réussir et ne peut que se brûler les ailes, car il n'en a plus les moyens depuis la création de l'U.D.F. (...) En revanche, s'il consent à voir la réalité en face, c'est-à-dire s'il comprend que son rôle est nécessairement un rôle d'associé à l'intérieur de la majorité, et s'il gère son capital électoral avec prudence et habileté, à ce moment-là, sur le plan de la tactique politique, et notamment à l'occasion d'une échéance électorale — présidentielle, par exemple, — il peut représenter un atout d'une importance telle qu'il faudra bien compter avec lui.* »

La déclaration de M. Pinton

M. CLAUDE LABÉ : malvenu.

Interrogé sur les déclarations de M. Pinton, M. Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée, a indiqué, jeudi après-midi 14 juin, à l'hôtel Matignon, où il venait d'être reçu par le premier ministre en compagnie de M. Chinaud, président du groupe U.D.F., qu'il trouvait « *malvenu* » ce genre de commentaire « *au lendemain d'une élection qui ne portait pas du tout sur des problèmes intérieurs français* ». Il a déclaré : « *Pour l'amour du ciel, qu'on ne parle pas de rééquilibrage, de position dominante ou dominée ! Si l'on veut — comme c'est mon désir personnel — maintenir une majorité aussi cohérente que possible et, surtout, rassemblée sur l'essentiel, que l'on cesse ce genre de discussion qui n'a aucun sens !* »

M. CHINAUD : maladresse.

M. Chinaud a souligné, pour sa part :

« *Il n'y a pas en France de majorité monolithique et je crois que ce serait rendre un mauvais service aux institutions de la Ve République que d'imaginer à un moment ou à un autre que cela puisse être le cas. Je me souviens d'années où il n'y avait même pas besoin de mes amis politiques pour faire une majorité à l'Assemblée nationale et j'ai constaté que, avec sagesse d'ailleurs, les dirigeants de la Ve République d'alors se sont arrangés pour que nous soyons .. petite formation très minoritaire — associés à la majorité. C'était la sagesse politique. Il y a un corollaire : il faut qu'il y ait à l'intérieur de la majorité ouverture des tendances entre elles et, je dirai, esprit de respect de l'autre et de ses positions. Il y a à l'Assemblée nationale deux groupes parlementaires auxquels les Français ont confié, il y a un an, la responsabilité d'exercer solidairement l'action de gouvernement. Tout propos, toute prise de position qui aurait pour objet de laisser supposer .. fût-ce par maladresse — que ceci pourrait être remis en cause est un propos dont, pour ma part, je ne tiens pas compte.* »

● *M. Poniatowski*, membre du conseil politique de l'U.D.F., a indiqué mercredi 13 juin au micro d'Europe 1 que M. Chirac « *a le choix entre les conséquences de son ambition personnelle et l'intérêt national de son pays* ». Il a ajouté : « *cela nécessite une méditation. C'est un problème que tout homme politique connaît à un moment de sa carrière.* »

M. Poniatowski a également annoncé son intention de s'inscrire au groupe du parti libéral à l'Assemblée européenne.

« LA LETTRE DE LA NATION » : la tactique de M. Chose.

Dans *la Lettre de la Nation*, organe du R.P.R., du vendredi 15 juin, Pierre Charpy écrit :

« *Dans sa démonstration, notre M. Chose U.D.F. oublie complètement qu'en 1977 le R.P.R. avait pris l'initiative de proposer un pacte majoritaire, un manifeste commun de la majorité, et que toutes les autres formations de la majorité, sauf une (le parti radical de M. Servan-Schreiber) y avaient souscrit.*

» *L'amusant dans cette affaire est qu'en expliquant que le départ de l'élection présidentielle de 1981 a été pris aux législatives de 1978, le délégué général de l'U.D.F. a du même coup révélé pourquoi le rôle du R.P.R. dans le succès de la majorité à ces élections décisives a été systématiquement oublié.*

» *Même les opposants à Jacques Chirac au sein du R.P.R. se sont plaints de cette manipulation et certains l'ont même dit au président de la République. Ils connaissent maintenant la réponse que celui-ci ne leur avait pas donnée.*

» *Ils savent aussi, puisque le même M. U.D.F. l'a dit, que la campagne européenne avait été montée pour prendre des voix au R.P.R. et que la tactique des « convergences » avait été conçue dans cet esprit.* »

Les sondages de popularité

LES COTES DE MM. GISCARD D'ESTAING ET BARRE SONT EN BAISSE

Selon un sondage de l'IFOP réalisé entre le 7 et le 12 juin auprès de mille sept cent quatre-vingt-six personnes et publié par *France-Soir* du 16 juin, 46 % des personnes interrogées se déclarent satisfaites de l'action de M. Giscard d'Estaing et 30 % de celle de M. Barre. Par rapport au précédent sondage, publié en mai, la cote de popularité du président de la République a baissé d'un point et celle du premier ministre de quatre points.

Quarante-deux pour cent des personnes interrogées se déclarent mécontentes de M. Giscard d'Estaing (contre 43 % en mai) et 57 % mécontentes de M. Barre (55 % en mai).

● *M. Valéry Giscard d'Estaing* a reçu, jeudi matin 14 juin, le bureau de l'assemblée des présidents des conseils généraux de France. La délégation était conduite par M. Léon Jozeau-Marigné, président de cette association, sénateur de la Manche, président de la commission des lois de la Haute Assemblée.

● *M. Barre* a reçu jeudi après-midi 14 juin MM Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale et Chinaud, président du groupe U.D.F. avec lesquels il s'est entretenu de l'ordre du jour de la fin de la session parlementaire et en particulier de l'organisation du débat *sur la peine de mort*. Il a invité les deux présidents à prolonger cet échange de vues au cours d'un déjeuner de travail « amical », le mardi 19 juin.

● PRECISION. — L'omission de quelques lignes ayant rendu incompréhensible une partie de notre compte rendu de la runion le 12 juin, de la commission nationale chargée de l'étud edes problèmes des Français musulmans (*le Monde* du 15 juin), il convient de préciser que les questions écrites posées à M. Dominati par M. Lauriol, député R.P.R. des Yvelines, concernent le fonctionnement de cette commission, critiqué par M. Kaberseli, président du Mouvement de défense et d'assistance des rapatriés musulmans.

L'ÉLECTION DE M. MÉDECIN AU CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES EST VALIDÉE...

Le tribunal administratif de Nice a rejeté le 13 juin la demande d'annulation présentée contre M. Jacques Médecin, maire de Nice, député (P.R.) des Alpes-Maritimes, qui avait été élu (sans étiquette) dans le cinquième canton de Nice lors des dernières élections cantonales.

Le recours en annulation avait été présenté par M. Hervé Dupont (P.S.), qui, au deuxième tour, avait été battu de 150 voix par le député des Alpes-Maritimes. M. Dupont contestait la validité de plus de 400 votes par correspondance d'électeurs de Pondichéry. Le tribunal a confirmé l'élection de M. Médecin.

Le tribunal a rejeté six autres demandes d'annulation d'élections cantonales, dont cinq étaient présentées par des candidats communistes. Ces derniers contestaient les élections des cantons de Grasse, de Roquebillière, de Cannes-Ouest et des dixième et onzième cantons de Nice.

Enfin, les juges administratifs ont validé l'élection de M. Bonnet (sans étiquette), dans le canton d'Antibes-Sud.

... LE SCRUTIN DU PREMIER CANTON DE BASTIA EST ANNULÉ

D'autre part, le tribunal a annulé l'élection cantonale de Bastia-1 et rejeté les demandes d'annulation concernant les cantons de Campoloro-di-Moriani, Alto-di-Casaconi, et Ile-Rousse (Haute-Corse).

Dans le premier canton de Bastia, M. Vinciguerra (U.D.F.) avait été élu avec deux voix d'avance sur son adversaire, M. Giudicelli (P.C.), premier adjoint au maire de Bastia. Le tribunal administratif a estimé que « *certainees procurations ne présentaient pas de garanties d'authenticité de la part des autorités qui les avaient établies* ». En revanche, les élections de MM. Alberti Lovisi et Savelli, tous trois apparetnant au M.R.G., dans les autres scrutins contestés, ont été validés.

LA FÊTE DE « L'HUMANITÉ » SE TIENDRA LES 8 ET 9 SEPTEMBRE A LA COURNEUVE

M. Leroy directeur de *l'Humanité*, a présenté à la presse, jeudi 14 juin, l'organisation de la fête du quotidien communiste, qui se tiendra, au parc paysager de La Courneuve (Seine-Saint-Denis), les 8 et 9 septembre.

La fête sera « décentralisée en espaces régionaux » et une importance particulière sera donnée au stand de *l'Humanité*, afin de souligner, a dit M. Leroy, que « *les problèmes de la presse et de l'information, de la lecture et de la diffusion de la presse communiste sont plus décisifs que jamais pour mettre en œuvre la politique du vingt-troisième congrès* ».

POINT DE VUE

Terre brûlée !

par PIERRE SUDREAU (*)

L'élection européenne, et le spectacle pitoyable auquel elle a donné lieu, a montré que de nombreux responsables politiques de la majorité comme de l'opposition, perdus dans leurs querelles, n'ont pas pris la mesure des événements mondiaux et de leurs conséquences pour le pays. La question se pose de savoir si le tintamarre électoral va continuer après le 10 juin, alors que de graves problèmes nous assaillent : tout dépend de la stabilité de la majorité.

Reprocher à Jacques Chirac de brûler ce qu'il a adoré relève de la polémique politicienne. Par contre, il importe de savoir si ses attaques contre le président de la République et le gouvernement vont ou non cesser. On peut en douter, du fait le la personnalité et de la tactique du président du R.P.R. Cependant, le harcèlement ne peut durer qu'un temps : il faut conclure, sous peine d'imposture. L'aboutissement logique de l'attitude de Jacques Chirac, s'il persiste, est malgré ses dénégations, la censure du gouvernement.

Robert Boulin, ministre R.P.R., gaulliste incontesté, a déclaré au Club de la presse (29 avril) que les institutions de la Ve République constituaient la pièce maîtresse de l'héritage du général de Gaulle. Nul n'en doute. Et pourtant, paradoxalement, ces institutions peuvent être désormais mises en péril par le comportement de certains dirigeants du R.P.R.

En politique comme au jeu d'échecs, pour gagner il faut prévoir plusieurs coups à l'avance... Nul n'ignore que si le gouvernement est renversé à la suite du vote d'une motion de censure par une partie des députés R.P.R., la dissolution de l'Assemblée nationale s'ensuivrait. Du fait de sa dislocation, il est peu vraisemblable, pour ne pas dire impossible, que la majorité actuelle gagne les élections, quelle que soit la date choisie.

Ainsi donc la censure du gouvernement amènerait à l'Assemblée une majorité de gauche qui n'a jamais caché son hostilité aux institutions de la Ve République : le programme commun n'a jamais été contesté sur ce point ni par le parti socialiste ni par le parti communiste. En outre, seraient créées les conditions d'un affrontement entre le président de la République et le Parlement, d'où pourrait résulter, avec la paralysie de l'exécutif, une situation catastrophique pour le pays, une nouvelle dissolution étant impossible pendant un an.

C'est, en effet, le point faible de la Ve République depuis la réforme constitutionnelle de 1962 : le régime ne peut fonctionner harmonieusement que s'il y a coïncidence entre les majorités présidentielle et législative. Le président ne peut gouverner seul sans le Parlement, et si le chef de gouvernement est soutenu par une majorité parlementaire, il ne peut, selon les textes, être révoqué par le président de la République. Faut-il rappeler que la réforme de 1962, ambiguë, a rendu possible le duel entre les deux « expressions » de la souveraineté populaire que sont le président et le Parlement ?

Faut-il rappeler que le premier ministre a constitutionnellement des pouvoirs considérables (1) : il nomme à tous les emplois civils et militaires qui ne sont pas pourvus directement par le chef de l'Etat, et est titulaire de l'ensemble des fonctions exécutives, attributions essentielles auxquelles le président ne peut s'opposer.

On voit mal dans une conjoncture économique très difficile, un premier ministre issu d'une majorité de gauche se contenter de traiter les affaires courantes, surtout à quelques mois d'une élection présidentielle. Une dissolution entraînerait donc une perte d'autorité et de prestige pour Valéry Giscard d'Estaing. Elle annoncerait son échec en 1981. Sans doute Jacques Chirac en serait-il heureux, mais de quel prix devrait-il payer cette satisfaction d'amour propre ?

Est-ce vraiment le rôle de ceux qui se disent les héritiers du général de Gaulle de porter au pouvoir les amis et alliés de François Mitterrand ? Ce n'est pas faire injure à ce dernier de constater que le grand combat de sa vie depuis 1958 fut de lutter contre l'esprit et la lettre de la Constitution de la Ve République. Il est bien certain qu'il ne laisserait pas passer l'occasion d'apporter aux institutions les réformes qu'il n'a cessé de réclamer. La Ve République aurait vécu. Est-ce bien ce que souhaite le R.P.R. ? Est-ce la logique gaullienne ?

La tactique de la terre brûlée aboutit à la stérilité. En politique, être responsable veut dire désormais apaiser, rassembler, aider à faire face, aussi efficacement que possible, à la formidable mutation du monde...

De la lucidité, plutôt que de l'agressivité, est-ce trop demander ?

(1) Voir *le Monde* daté 12-13 mars 1978. Pierre Sudreau : « Le duel organisé ».

★ Député du Loir-et-Cher, apparenté à l'U.D.F.

LA LETTRE DES « NEUF » A M. JACQUES CHIRAC

● *M. Louis Terrenoire*, ancien ministre, nous prie d'indiquer que, « *n'appartenant pas au R.P.R., il ne pouvait contresigner tous les termes de la lettre, à M. Jacques Chirac, des anciens secrétaires généraux du mouvement gaulliste, mais, ne comptant que des amis parmi les signataires, il a accepté bien volontiers de s'associer aux seules considérations émises quant au bon fonctionnement des institutions de la cinquième République* ».

● *M. Dominique Gallet*, président du club Gaullisme et Prospective, a déclaré vendredi 15 juin : « *Contester M. Jacques Chirac ou tenter de le mettre en difficulté aujourd'hui, c'est servir directement la politique giscardienne de démission nationale. Ces manœuvres, souvent purement et simplement téléguidées, et destinées à transformer le mouvement gaulliste en faire-valoir du giscardisme, ne trompent personne. Elles doivent être l'occasion de consolider la dynamique gaulliste sur des bases plus larges et authentiques. Hommes de gauche, attachés depuis le départ du général de Gaulle à la renaissance des principes qui le guidaient, nous sommes prêts aujourd'hui à y participer activement.* »

● *M. Jérôme Monod*, ancien secrétaire général du R.P.R., a assisté, lundi matin 11 juin, à une réunion au domicile de M. Yves Guéna, au cours de laquelle il a, en définitive, été décidé de ne pas publier la lettre des « neuf » avant la réunion du groupe parlementaire R.P.R. du mardi 12. M. Monod avait refusé de s'associer à la rédaction et à la signature de cette lettre.

Le Monde

société

LE DÉBAT SUR LA PEINE DE MORT

Après le vote de la commission des lois

Le gouvernement veut éviter que l'abolition soit obtenue grâce aux voix de l'opposition

Le vote de la commission des lois de l'Assemblée nationale, jeudi 14 juin, en faveur de l'abolition de la peine de mort, a été acquis, selon M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R., par une « majorité de circonstance, qui n'engage nullement les groupes de l'Assemblée nationale ». (Précisons que cette majorité comprenait un député U.D.F., M. Bernard Stasi, vice-président du C.D.S., signataire, avec M. Pierre Bas (R.P.R.), et plusieurs autres députés R.P.R. et U.D.F. de l'une des propositions de loi tendant à l'abolition de la peine capitale.)

La position énoncée par M. Labbé est celle qu'il a toujours défendue. Le président du groupe R.P.R. est favorable à la tenue d'un débat d'orientation, dont il a précisé jeudi, après une entrevue avec M. Raymond Barre, qu'il « *aura lieu* », mais il souhaite *qu'un délai soit ménagé* entre ce débat et l'examen d'un texte. Pour M. Roger Chinaud, président du groupe U.D.F., reçu par le premier ministre en même temps que M. Labbé, ce débat *« devra être suivi dans un certain temps, le cas échéant, d'un projet qui traitera du problème de l'évolution des peines. »*

Les présidents des groupes de la majorité doivent tenir compte, à la *différence de ceux de l'oppo*sition, dont les députés sont tous engagés par la signature qu'ils ont déposée sur les propositions de loi de M. François Mitterrand (P.S.) et de Mme Hélène Constans (P.C.), d'une certaine diversité d'opinion dans leurs rangs. Le débat qui a eu lieu jeudi en commission des lois le montre. Ainsi, M. Maurice Charretier (U.D.F.) a émis le souhait que cette question soit replacée dans la perspective plus générale d'une refonte d'ensemble du code pénal et de la détermination d'une nouvelle politique pénale. Il s'est demandé si la suppression de la peine de mort ne nécessiterait pas un aménagement des dispositions constitutionnelles relatives au droit de grâce. M. Michel Aurillac (R.P.R.) a défendu sa proposition de loi tendant à la création d'un lieu de détention dans les terres australes et antarctiques françaises, où les condamnés à la détention perpétuelle, sanction qui remplacerait la peine de mort, accompliraient une partie de leur peine.

Au contraire, M. Stasi a exprimé des *réserves sur un système* ayant pour effet de subordonner l'abolition *de la peine de mort* à l'institution d'une peine de *remplacement*. Il y aurait là, estime-t-il, un marchandage qui ne serait pas à la hauteur du débat. M. Henri Baudouin (U.D.F.), qui, avec M. Antoine Lepeltier (U.D.F.), devait voter contre l'abolition, a expliqué qu'il n'existe pas d'autre moyen que la peine de *mort* pour protéger la société contre les délinquants dont la « dangerosité » est très élevée. *MM. François Le Douarec* (R.P.R.) et Xavier Hunault (non inscrit), signataires de *la* proposition de M. Bas, ont soutenu le point de *vue* de M. Stasi.

Cette diversité, au sein de la *majorité, rend difficile, pour* les présidents des groupes, d'adapter *une position dont les consé*quences favoriseraient le camp des abolitionnistes ou celui des partisans du maintien de la peine de mort. En fait, leur neutralité sert les adversaires de l'abolition, qui n'ignorent pas qu'un vote en séance publique pourrait les faire apparaître comme minoritaires face à l'opposition et aux abolitionnistes de la majorité. Il s'agit d'éviter la répétition de ce qui s'était produit lors de l'examen du projet de loi sur l'avortement, adopté en novembre 1974, grâce aux voix de l'opposition.

La chancellerie a indiqué qu'elle ne souhaitait faire aucun commentaire au sujet du vote intervenu devant la commission des lois. M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ne fera aucune déclaration sur la peine de mort avant le débat d'orientation.

Le débat, qui pourrait avoir lieu le mardi 26 juin si la conférence des présidents de l'Assemblée, réunie le 19 juin, en décide ainsi, sera donc sans conclusion législative. Le gouvernement aura les mains libres pour choisir le moment et les modalités d'une réforme, dont on ne saura pas avec certitude si elle est souhaitée par une *majorité* ou seulement une minorité des représentants *de la nation*.

PATRICK JARREAU.



(Dessin de PLANTU.)

Vœu

Une décision majeure et incertaine à la fois vient d'être prise par la commission des lois de l'Assemblée nationale. Elle est incertaine puisque l'objet de ce vote n'est pas une loi qui aurait été votée en termes identiques par les deux chambres délibérantes : Assemblée nationale et Sénat. Cette décision n'est donc qu'un vœu, mais un vœu qui a la forme d'une exigence.

Ce vote juridiquement sans force a, simultanément, une portée politique réelle puisqu'il a été acquis grâce à la conjonction de l'opposition (que l'on sait abolitionniste) et d'une partie de la majorité (que l'on croyait largement favorable à la mort). Or la composition politique de la commission est un reflet, à échelle réduite, de celle de l'Assemblée. Certes le vote de jeudi ne préjuge pas de l'opinion de cette dernière, mais il en est la plausible préfiguration.

Quelle pouvait être alors la tactique du gouvernement, que l'on sait hostile à l'abolition, tant il a répété que « le temps n'était pas venu » ? *Plusieurs hypothèses pouvaient être retenues. L'une d'elles consistait à faire montre de panache : prenant acte du vœu exprimé jeudi, le conseil des ministres organisait, de son propre chef, un débat public. Force est de constater qu'un passé d'atermoiements et de palinodies rendait peu vraisemblable une telle hypothèse.*

De fait, dans le droit fil des (mauvaises sur ce point) habitudes de la IVe République, le choix est fait d'un « débat d'orientation », *dont la nécessité ne paraît pas aujourd'hui évidente.*

On voudra bien convenir que, désormais, s'en tenir là est médiocre. La commission des lois ne s'est pas orientée à propos de la peine de mort, elle a dit : non. D'autant plus fermement qu'elle a remis à plus tard l'examen éventuel de la peine de substitution. Il paraîtrait curieux que l'Assemblée elle-même se reconnaisse moins de libertés que sa commission ne s'en est légalement arrogées.

L'Europe

Hélas ! deux événements inattendus viennent de voler au secours de l'exécutif. Le hasard fait mal les choses : deux anciens condamnés à mort refont parler d'eux au moment même où le cheminement vers l'abolition paraissait moins bloqué. Tous deux ont tué une nouvelle fois : tandis que l'un récidivait mercredi, l'autre était, presque à la même minute, pour une identique récidive, condamné à mort par les Assises qui siégeaient à Albi.

Mais ce hasard a aussi la forme d'un piège. Si la sensibilité de l'opinion se réveille à l'occasion de ces deux affaires (et l'on peut craindre qu'elle y soit incitée), l'honnêteté commande néanmoins de reconnaître : 1° que ces deux affaires ne changent rien à la question philosophique posée par la persistance de la peine de mort en France, alors que l'Europe, dont le gouvernement aime tant à se gargariser, est tout entière abolitionniste ; 2° que ces deux affaires ne changent rien non plus aux éléments statistiques fournis jeudi devant la commission des lois, d'autant plus qu'y était déjà comptabilisé le meurtre sanctionné à Albi. Aussi le choix est clair.

Ou bien le gouvernement se renforce d'un mouvement de l'opinion pour pérenniser la mort, ou bien il va au-delà des aléas quotidiens. Il n'y a pas d'autre issue, mais l'une d'elles, seulement, peut être qualifiée de digne et de respectable.

PHILIPPE BOUCHER.

AUX ASSISES DU TARN

Le public a applaudi la condamnation de Norbert Garceau à la peine capitale

De notre envoyé spécial

Albi. — La cour d'assises du Tarn a *condamné*, jeudi après-midi 14 juin, à la peine capitale, Norbert Garceau, âgé de cinquante-trois ans, jugé coupable du meurtre d'une de ses camarades de travail, Mme Michelle Aussillous, vingt-huit ans, ouvrière aux Aciéries du Saut-du-Tarn. (Nos dernières éditions du 15 juin.) La jeune femme avait été retrouvée étranglée par un bas de nylon, le 3 *février* 1978, près du viaduc de Saint-Just-sur-Viaur (Aveyron). La mort remontait au 9 janvier.

Le 22 février, Norbert Garceau est arrêté, après une perquisition à son *domicile qui avait* permis de découvrir un bas de nylon identique à celui qui avait servi au meurtrier, ainsi qu'une photographie du viaduc de Viaur. Le jour du crime, il avait été porté absent à *l'usine*. *Policiers* et gendarmes avaient aussi enquêté sur le passé de Norbert Garceau, pour apprendre qu'il avait été — vingt-cinq ans plus tôt — condamné aux travaux forcés à perpétuité *par la cour d'assises des Hautes*-Pyrénées. En août 1952, il avait *étranglé une* adolescente âgée de quinze ans, Yvette Ramos, après avoir *tenté d'abuser d'elle*. La peine des travaux forcés à perpétuité, *prononcée* le 23 juin 1953, avait été commuée en 1960 en une peine *de vingt ans d'emprisonnement*. En raison de sa bonne conduite, Garceau fut libéré sous condition de la maison centrale de Muret, le 20 avril 1972.

L'ancien détenu devait trouver un poste d'ajusteur-mécanicien aux usines du Saut-du-Tarn. Il mena dès lors une *vie* paisible, se maria, s'efforçant de confirmer l'image qu'il *avait toujours* donnée depuis sa condamnation à Tarbes. Le détenu exemplaire était devenu un bon ouvrier et allait être un époux sans histoire. Les experts et les psychiatres ont examiné cet homme, qui avait tué une jeune fille alors qu'il avait vingt-six ans, et qui avait ensuite passé dix-neuf années de sa vie dans un univers carcéral. Avait-il un comportement « normal » ? Les experts ont porté des jugements contradictoires mais, devant la cour d'assises du Tarn, dont le jury ne comptait qu'une seule femme, ils ont été à peu près d'accord pour admettre la fragilité du sentiment de responsabilité de l'accusé, qui n'est atteint d'aucune anomalie mentale ou psychique, mais incapable de maîtriser ses pulsions sexuelles.

Plusieurs semaines avant le jour du crime, le 9 janvier 1978, Norbert Garceau avait fait une cour assidue à Mme Michelle Aussillous, d'Arthès (Tarn). Ce jour-là, Norbert Garceau *attend la jeune* femme qui, comme chaque matin, se rend dans sa voiture aux *aciéries*. Il lui demande de s'arrêter et il s'installe à ses côtés. Puis, sous la menace, il l'oblige à se *détourner* de la *route qui conduit* à l'usine. Il lui manifeste ses *intentions. Mme Aussillous* a *peur* et se débat. Et, parce qu'elle se *refuse*, devait avouer Garceau, *« je l'ai étranglée. Mais je n'avais pas préparé le meurtre »*. « Alors, pourquoi le bas de nylon ? », demande le président.

Déjà, dans le village de Gèdre, *dans* les Hautes-*Pyrénées*, *en* 1952, Norbert Garceau avait *étranglé* sa *petite voisine* avec une ficelle de chanvre.

Pendant les deux jours du procès que présidait M. Lagravère, l'accusé s'est défendu maladroitement. Tassé sur son banc entre deux gendarmes, cet homme de cinquante-trois ans, aux épaules voûtées, qui a *l'aspect* d'un petit fonctionnaire timide, a seulement déclaré, après la plaidoirie de son avocat, Me Mathieu, ancien maire d'Albi : *« Je regrette profondément ce que j'ai fait. »*

Lorsque la cour est revenue avec son verdict — la peine de mort — des applaudissements ont éclaté dans la salle d'audience, comme déjà lorsque l'avocat général, M. Jean-Louis Bec, avait demandé la peine capitale *« la clé de voûte de notre justice »*.

Depuis quelques jours, dans la petite ville d'Arthès, où résidait la victime, un comité de soutien à la famille Aussillous faisait circuler des pétitions, pour réclamer une peine exemplaire.

LÉO PALACIO.

M. PHILIPPE SÉGUIN RÉCLAME « UN DÉBAT SUIVI D'UN VOTE »

M. Philippe Séguin, député des Vosges (R.P.R.), rapporteur devant la *commission des lois des* propositions prévoyant l'abolition de la peine de mort, nous a déclaré qu'il était « *très satisfait* » *du vote de cette commission « qui a fait évoluer le contexte général », « Contrairement à ce qui est suggéré ici ou là,* nous a précisé M. Séguin, *tous les groupes étaient représentés à la réunion de jeudi. Les thèses en présence étaient représentées de façon égale. Certains abolitionnistes n'étaient pas là. C'est donc un très mauvais procès qu'on nous fait en insinuant que les abolitionnistes étaient présents en majorité et que les partisans du maintien n'étaient pas venus. De plus, si le gouvernement est si certain que les antiabolitionnistes sont en majorité dans cette Assemblée, qu'il le dise par un débat suivi d'un vote. »*

A propos de la condamnation *à mort* de Norbert Garceau, M. Séguin a ajouté : *« Notre thèse politique n'est pas affaiblie par ce verdict et sa contradiction avec notre position. Cela prouve qu'il faut faire quelque chose et que, comme nous l'avons dit, c'est dans une atmosphère malsaine que les jurys sont appelés à se prononcer. »*

Si les abolitionnistes *s'orientent* vers une non-participation au débat *d'orientation* prévu, M. Séguin préfère « *réserver* » sa position. *« En tant que rapporteur,* précise-t-il, *peut-être irai-je témoigner au nom de la commission dans ce débat. »*

M. PIERRE BAS : *un processus inéluctable.*

« C'est tout de même une extraordinaire victoire, un processus inéluctable est désormais en marche pour abolir la peine de mort », a déclaré M. Pierre Bas, député (R.P.R.) de Paris, *commentant* la *décision* de la commission des lois lors d'une conférence de presse, jeudi 14 juin. Après avoir souligné la très grande qualité des interventions lors des débats de la commission, M. Bas a rappelé le caractère décisif qu'a joué l'amendement déposé par lui-même en octobre 1978 visant à supprimer les crédits correspondant aux frais des exécutions capitales.

« La conjuration du silence a été brisée », a-t-il dit. Il a d'autre part souligné qu'il refuserait de participer à tout débat « académique » qui ne serait pas sanctionné par un vote de l'Assemblée nationale.

Cinq condamnations après l'accident de la raffinerie de Donges.

Le tribunal de grande instance de Saint-Nazaire a prononcé cinq condamnations à des peines de prison avec sursis et à des amendes dans le procès consécutif à l'accident survenu le 5 avril 1976 à la raffinerie Antar de Donges (Loire-Atlantique). Cinq ouvriers étaient morts carbonisés ou des suites de brûlures après la rupture d'un conduit de fumée. Ces ouvriers étaient occupés à calorifuger l'intérieur du conduit, à 25 mètres au-dessus d'une couronne de fuel alimentant des fours.

La raffinerie avait demandé à la filiale française de la société américaine Foster Wheeler Ingeniery de faire les plans des travaux nécessaires à l'installation du conduit de fumée et de les organiser. Foster Wheeler s'adressa à *la* société Munch, constructions métalliques et chaudronnerie, dans la Meurthe-et-Moselle, pour la réalisation.

Le 17 mars 1976, des oscillations du conduit avaient été *constatées sans qu'aucune* mesure ait été prise. Un renforcement *avait été envisagé, mais* pour le 15 mai, lors de l'arrêt des fours. Il aurait fallu les arrêter tout de suite, avait estimé le procureur de la République lors du procès en avril dernier.

Les condamnations sont les suivantes : trois ans de prison avec *sursis* et 20 000 F d'amende M. Pierre Alazard, chef de projet à la société Foster ; trente mois avec sursis et 20 000 F pour M. Romain Diakonoff, ingénieur (même société) ; un an avec sursis et 8 000 F pour M. Marten Sark, ingénieur, chef de service (même société) ; un an avec sursis et 5 000 F pour M. Michel Jouin, responsable du bureau d'études à la société Munch ; six mois avec sursis pour M. Philippe de Nattes, ingénieur en chef de projets chez Foster.

Les constitutions de partie civile ont été reconnues, sauf celle du *syndicat C.F.D.T. — (Corresp.).*

Faits et jugements

Il ne faut pas confondre Bich et Beix.

M. Marcel Bich, industriel bien connu, avait engagé un procès pour réclamer 20 000 F de dommages-intérêts à T.F. 1, en lui reprochant d'avoir diffusé, le 8 septembre, la pièce *Miam-Miam ou le dîner d'affaires*, de feu Jacques Duval, tronquée d'une phrase selon lui essentielle.

Il *faisait valoir que cette* pièce met en scène un certain Lucien Beix, *« brasseur d'affaires ridicule et odieux »*, ayant avec lui certaines ressemblances : même profession, consonance voisine des noms, et surtout le fait d'avoir participé, comme lui, aux côtés d'Eric Tabarly, à une course en voilier de la Cup of America. Or, sa sauvegarde en l'espèce résidait dans cette phrase glissée par l'auteur dans la bouche de l'épouse du héros (à propos des exploits nautiques de celui-ci) : *« Depuis que le baron Bich a renoncé, mon mari est le seul Français à pouvoir prendre la relève. »*

Mais les juges, après avoir entendu *Mes Sberro et Castelain*, a débouté le demandeur en déclarant : *« ... le patronyme de Beix résonne à l'oreille d'une façon nettement distincte de celle de Bich. La qualité d'industriel fortuné ne constitue pas une particularité éveillant spécialement l'attention du public. Enfin, l'évocation de la conduite d'un voilier en compagnie d'Eric Tabarly... ne fait l'objet que d'une allusion très épisodique, placée en tout début de la pièce et n'est utilisée à aucun moment par la suite pour caractériser les ridicules et les outrances qui composent essentiellement le personnage extravagant de Lucien Beix... »*

Une pharmacienne est tuée par un toxicomane.

(De notre correspondant.)

Lille. — *Une* pharmacienne d'Haubourdin (Nord), Mlle Thérèse Vandevannet, âgée de cinquante-neuf ans, a été assassinée *par un toxicomane dans la* soirée du mardi 12 juin. Le corps a été *découvert* mercredi. *Le* même jour, le meurtrier, M. André *Delbecq, un jeune homme de* vingt-deux ans, sans emploi, a avoué.

Mlle Vandevannet demeurait seule *dans la maison dont le* rez-de-chaussée est occupé par l'officine. *Adjointe* au *maire*, elle était très connue à Haubourdin.

● *La Grande Loge de France organise, samedi 16 juin,* à Paris et dans plusieurs villes de France, *une journée nationale contre le* racisme. A Paris, de 9 h. 30 à 17 *heures, se tiendra, sous la pré*sidence du grand maître Michel de Just, au Palais des congrès de la porte Maillot, un colloque au cours duquel l'actualité du racisme sera étudiée sous ses différents aspects, avec la participation de MM. Vasak (UNESCO), Pierre Simon, Gaston Maurice, Petiti, et du pasteur Le Cossec. La Grande Loge de France veut ainsi exprimer *« l'inquiétude de tous les francs-maçons devant la montée dans le monde de la violence et de l'intolérance »*.

● *Le père d'un des condamnés du 23 mars en appelle à Mme Simone Veil.* — Le père de Pierre Le Gall, aide-soignant d'enfants à l'hôpital Laënnec à Paris, condamné en appel le 10 mai à dix-huit mois d'emprisonnement dont huit ferme, vient d'écrire au ministre de la santé et de la Sécurité sociale pour lui demander la « *libération immédiate* » de son fils ou sa « *démission* », si elle reste insensible aux appels d'une « *mère angoissée* ».

● *La voiture d'un dirigeant nationaliste basque,* M. Telesforo de Monzon, député de Guipuzcoa (Espagne), a été détruite dans la nuit du 13 au 14 juin à Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques) par un incendie criminel. Ancien ministre de l'intérieur du gouvernement basque, à la veille de la guerre civile de 1936-1939, élu au Parlement espagnol sous l'étiquette Henri Batasuna (Unité populaire), proche de la branche militaire de l'ETA, M. Telesforo de Monzon, qui est âgé de soixante-treize ans, avait été arrêté en Espagne le 3 février, pour « *apologie du terrorisme* », puis mis en liberté sous caution le 5 mars (*le Monde* du 13 mars).

CORRESPONDANCE

« Scandale, scandales »

Du Dr Le Gall, demeurant dans le Finistère, nous recevons la lettre suivante :

Vous écrivez, *dans votre* article du *Monde* : « *Scandale, scandales* » (1) : *« Ce n'est pas d'aujourd'hui que des jeunes de seize ans sont retenus en prison, qu'ils y sont oubliés et que seul, parfois, un cri public sourdant de la presse écrite — et à peu près d'elle seule — les en fait sortir. »*

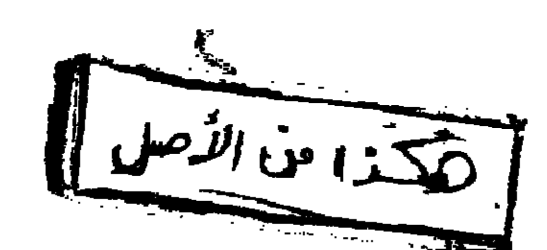
Certes ! Mais il y a les autres, pour lesquels ne s'élève nul cri public.

Un *de* mes jeunes cousins, ingénieur de la marine, a été arrêté au *titre du F.L.B.* Il est en prison depuis le début de juillet 1978 et, quand je lis la presse, il serait dans la tombe qu'il n'y aurait aucune *différence*. Le plus grand silence règne. Presse muette. Sauf, mais pas toujours, quand les pères et les mères s'agitent.

J'ignore ce qu'a fait exactement *mon cousin. Je crois que* son amour de la Bretagne et le régionalisme *qui* en est né l'ont amené à une complicité consciente *ou inconsciente. Mais* serait-il coupable, et ses co-inculpés avec lui, *est-il normal* de tenir en prison des hommes de trente ans, chefs de famille pour la plupart, sans que, depuis bientôt un an, aucun jugement ne soit venu justifier la poursuite de l'incarcération ?

C'est avec un grand éclat de rire que j'ai accueilli, l'autre jour, les graves déclarations de nos princes sur *l'habeas corpus*. Je me fais vieux, j'ai vu pas mal de choses, mais jamais encore, autant qu'aujourd'hui, la tartuferie élevée à la hauteur d'une institution.

(1) *Le Monde* du 24 mai.



Les nationalistes corses devant la Cour de sûreté de l'État

Sous la présidence de M. Claude Allaer, la Cour de sûreté de l'État à Paris a commencé, jeudi 14 et vendredi 15 juin, l'examen du dossier des vingt et un membres du Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.). Les avocats ont obtenu vendredi que les dix-sept inculpés détenus soient, dans la mesure du possible, regroupés dans la même maison d'arrêt. En revanche, après que la Cour ait refusé de renoncer au « quadrillage » serré des inculpés dans le box des accusés, où chacun est « chaperonné » par un gendarme, la défense a décidé de prendre conseil auprès de Mᵉ Louis-Edmond Pettiti, bâtonnier.

Les débats ont lieu dans la grande salle des assises du palais de justice. Ils dureront plusieurs semaines.

« Tristan », « Adolphe », « Roger » et « Pasquale »

La première maille a filé bêtement, comme toujours. C'était le jeudi 1ᵉʳ juin 1978. Des renseignements avaient indiqué à la police qu'un appartement de la Villa Timsit, à Cardo (Haute-Corse), était le lieu de recel d'une bande de malfaiteurs. Par routine, les policiers s'étaient embusqués non loin. Vers 19 heures, leurs attention fut attrée par une voiture qui s'arrêtait devant l'immeuble. Deux hommes commençaient à se livrer au transbordement d'un volumineux paquet.

C'est alors que les policiers interpellent le conducteur, M. Yves Stella (1). Dans le paquet, ils découvrent 15,450 kilogrammes d'explosifs. Le passager de M. Stella, M. François Lorenzi, est aussitôt arrêté dans l'appartement, où sont saisis deux pistolets Beretta, deux pistolets mitrailleurs Mat-49, etc. Les policiers reprennent alors leurs positions. Et, successivemnet, sont arrêtés MM. Paul Anziani, Jean-Toussaint Casamatta, Jean-Toussaint Sisti, cousins germains. Ce 1ᵉʳ juin 1978, une première maille a bel et bien filé. D'autres vont suivre, rapidement.

La police a gagné au change. Elle cherchait de vulgaires malfaiteurs, elle est tombée sur des militants séparatistes. Perquisitions et interpellations vont se multiplier, et le « coup de filet » s'étendre. D'abord, une facture trouvée chez M. Lorenzi conduit à M. Dominique Mattei, puis, plus tard, chez son frère Antoine. Ensuite, et surtout, deux documents (l'un glissé dans un portefeuille, l'autre dans une poche de pantalon) font progresser l'enquête de manière spectaculaire.

Le premier est une lettre d'« Adolphe » à « Tristan » : « *Sommes d'accord pour réunion qui s'avère d'une nécessité absolue. Cependant, nous sommes, pour des raisons professionnelles indépendantes de notre volonté, dans l'impossibilité de nous rendre au lieu prévu à la date fixée. Vous demandons de faire le maximum pour venir ici à cette même date. Téléphonez dès votre arrivée chez « Pasquale » si vous venez* » (suit un numéro de téléphone). « *Pasquale* »... assurément le nom est de trop. Le numéro de téléphone aussi. Le deuxième document comporte, lui, une liste de noms et d'adresses. A l'aide de ces deux pièces, l'enquête passe de Bastia au continent.

Selon les policiers, il n'y a en effet aucun doute : M. Lorenzi, c'est « Tristan » (F.L.N.C. Bastia), « Adolphe », M. Jean-Paul Roesch (F.L.N.C. Paris), « Pasquale », M. Jean-Jacques Mondolini (F.L.N.C. Paris) et « Roger », *M. Roger Le Mao* (F.L.N.C. Nice). Alors, de Nice, les enquêteurs remontent à M. Alain Stuart (2) qui, comme « Roger », est étudiant et milite au sein de la *Consulta di studenti corsi* de à M. Antoine Paoli. De Paris, les policiers vont d'« Adolphe » à « *Pasquale* » *puis, par un crochet*, à M. Auguste Tirroloni.

Cagoules et mèches lentes

Entre-temps, des aveux et des recoupements entraînent l'arrestation, en Corse, de MM. Dominique *Mathieu Fillidori* (« Mateo »), Jean-Baptiste Darnaud et sept autres séparatistes.

A chaque fois, des armes, des explosifs, des mèches lentes, des cagoules, des tracts et des notes de synthèse, selon, attestent des liens, plus ou moins directs, qui existent entre ces hommes et le F.L.N.C.

Les investigations et la vague d'arrestations ont lieu quasiment dans les six jours de garde à vue, prévus par la loi lorsque les affaires relèvent de la Cour de sûreté de l'Etat. Les militants interpellés sont, en fait, pris de court, et la clandestinité qui entourait leurs activités se déchire comme un voile trop fragile.

Au terme de leur garde à vue, ils sont inculpés pour atteinte à *Nice. De M. Stuart*, elle passe l'intégrité du territoire et association de malfaiteurs — accusation qu'ils ressentent comme une injure. Certains d'entre eux sont inculpés pour vol, recel d'armes, de munitions et d'explosifs, et pour crime de trahison (3). De fait, outre nombre d'attentats ou vols d'armes et d'explosifs commis entre la fin de l'année 1976 et 1978, les actions de commando contre le relais hertzien de Fort-Lacroix (mars 1977), la sous-station S.N.C.F. d'Asnières (juillet 1977), le relais de télévision de la Serra-di-Pigno (août 1977), la gare de Villepinte (décembre 1977), la base aérienne de Solenzara (janvier 1978) leur sont imputées. D'ores et déjà, la S.N.C.F., Télé-Diffusion de France (T.D.F.) et le Trésor public se sont constitués partie civile.

Jeudi 14 juin, durant deux heures, les accusés ont entendu le « catalogue » des faits pour lesquels ils comparaissent. Ils ont entendu et non pas écouté. Assis dans un box où les gendarmes sont aussi nombreux qu'eux, ils renvoient l'image étonnante de « Corses moyens », l'air sûr d'eux et de leur cause. Il y a là, devant la Cour réunie pour les juger, comme un échantillon sociologique de la population corse.

LAURENT GREILSAMER.

(1) M. Stella fait l'objet d'une procédure disjointe. Son procès devrait avoir lieu à l'automne prochain.

(2) MM. Roesch, Stuart et Le Mao sont de mère corse.

(3) L'article 70 du code pénal, alinéa 4, prévoit : « *Sera coupable de trahison et puni de mort tout Français, tout militaire ou marin au service de la France qui, en vue de nuire à la défense nationale, détruira ou détériorera un navire, un appareil de navigation aérienne, une fourniture, une construction ou une installation quelconque, ou qui, dans le même but, y apportera, soit avant, soit après leur achèvement, des malfaçons de nature à les endommager ou à provoquer un accident.* »

DE L'ÉTUDIANT AU C.R.S.

Les « 21 »

Voici la liste des personnes qui comparaissent devant la Cour de sûreté de l'Etat :

M. Paul Anziani, vingt-sept ans, manutentionnaire demeurant à Cardo (Haute-Corse) ;

M. Jean-Toussaint Casamatta, vingt-quatre ans, stagiaire en comptabilité, demeurant à Lucciana (Haute-Corse) ;

M. Jean-Baptiste Darnaud, vingt-neuf ans, sans profession définie, demeurant à Bastia, quartier de l'Annonciade ;

M. Dominique Mathieu-Fillidori, trente et un ans, viticulteur et œnologue, demeurant à Lugo-di-Nazza (Haute-Corse) ;

M. *Jules Filippi*, trente-*sept* ans, agent de maîtrise au dépôt pétrolier du nord de la Corse, demeurant à Lucciana (Haute-Corse), comparaît libre ;

M. Joseph Galetti, trente-quatre ans, agriculteur, demeurant à Lucciana (Haute-Corse), comparaît libre ;

M. Jules Giamarchi, trente-huit ans, infirmier psychiatre, demeurant à Bastia ;

M. Etienne Graziani, trente ans, représentant, demeurant à Bastia ;

M. Roger Le Bao, vingt-quatre ans, étudiant, demeurant à Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes) ;

M. François Lorenzi, vingt-huit ans, employé à la conserverie de Casamozza, demeurant à Bastia, quartier de l'Annonciade ;

M. Pierre Lorenzi, trente-quatre ans, employé d'exploitation au dépôt pétrolier du nord de la Corse, demeurant à Borgo (Haute-Corse) ;

M. Antoine Mattei, vingt-huit ans, chauffeur, demeurant à Bastia, quartier de l'Annonciade ;

M. Dominique Mattei, trente et un ans, maçon, demeurant à Bastia, quartier de l'Annonciade ;

M. Jean-Jacques Mondolini, quarante-quatre ans, professeur de philosophie, demeurant à Vincennes (Val-de-Marne) ;

M. Michel Padovani, trente ans, stagiaire en comptabilité, demeurant à Bastia (comparaît libre) ;

M. Guy Pancrazi, vingt-sept ans, appelé au service militaire lors de son arrestation ;

M. Antoine Paoli, trente et un ans, fonctionnaire de police (C.R.S.), demeurant à Cros-de-Cagnes (Alpes-Maritimes) ;

M. Jean-Paul Roesch, trente-deux ans, agent technique à la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, demeurant à Paris ;

M. Jean-Toussaint Sisti, vingt-neuf ans, étudiant, demeurant à Furiani (Haute-Corse) ;

M. Alain Stuart, vingt-six ans, étudiant demeurant à Nice ;

M. Auguste Tirroloni, trente et un ans, préparateur en pharmacie, demeurant à Courbevoie (Hauts-de-Seine), comparaît libre.

NOUVEAU COUP DE FILET CONTRE DES RÉVOLUTIONNAIRES BRETONS

Après l'interpellation, le mercredi 13 et le jeudi 14 juin, de quinze personnes en Bretagne, les policiers du service régional de la police judiciaire (S.R.P.J.) de Rennes souhaitent porter un coup définitif au Front de libération de la Bretagne (F.L.B.). Cela explique qu'on trouve parmi les personnes appréhendées non seulement des militants bretons qui, selon la police, pourraient avoir participé directement aux récents attentats contre le siège des renseignements généraux de Saint-Brieuc et contre la villa du commissaire Roger Le Taillanter, patron du S.R.P.J., mais aussi certains des inspirateurs possibles des commandos de l'Armée révolutionnaire bretonne (A.R.B.), branche militaire du F.L.B. Le jeudi 14 juin, six de ces suspects étaient encore gardés à vue *(nos dernières éditions)*.

Trois des cinq personnes arrêtées après l'attentat contre la villa du commissaire Le Taillanter auraient aussi reconnu, selon la police, leur participation à l'attentat commis le 6 mars à Saint-Brieuc et qui avait été revendiqué par le F.L.B. Ce mouvement s'était également désigné comme l'auteur des attentats commis contre les bureaux de l'E.D.F. à Paris, à Guingamp, à Lannion et à Brest. Le jour où ces attentats avaient lieu, plusieurs personnes qui passent pour des responsables du F.L.B. avaient déjà été arrêtées. Ce qui laisse à penser que tous les auteurs des attentats n'ont pas encore été inquiétés. — *(Corresp.)*

SCIENCES

SOYOUZ-34 CHANGE DE COLLIER D'AMARRAGE

Les deux cosmonautes de Saliout-6, Vladimir Liakhov et Valeri Rioumine, ont effectué, jeudi 14 juin, un bref vol à bord du vaisseau Soyouz-34. Pendant ce vol, la station Saliout s'est retournée, ce qui a permis aux deux hommes de s'amarrer au poste d'accostage avant laissé vacant, mercredi, par le retour sur Terre de Soyouz-32. Ainsi, l'autre collier d'amarrage de Saliout se trouve-t-il libéré, ce qui, précise l'agence Tass, rend possibles les opérations « *de transport et de transbordement du combustible et des matériels indispensables à la vie et au travail de l'équipage* ». La mission Saliout-Soyouz continue donc pour Liakhov et Rioumine qui vivent dans la station orbitale soviétique depuis le 26 février.

AÉRONAUTIQUE

UN AVION SOLAIRE

Londres. — Après l'avion à pédales, l'avion à cellules solaires, jeudi 15 juin, Solar One a parcouru 1 126 mètres en volant à faible altitude au-dessus de l'aéroport de Lasham, dans le sud de l'Angleterre, annonce ce vendredi le *Daily Express*. L'appareil porte sur ses ailes 750 cellules solaires. Il pèse 103 kilogrammes, il est propulsé par quatre moteurs d'un cheval chacun qui actionnent une hélice unique. Les cellules ne peuvent fournir une telle puissance, mais permettent de recharger partiellement les batteries qui alimentent les moteurs. Ceux-ci ont été arrêtés après le décollage, puis remis en marche, mais une partie du parcours s'est faite en vol plané. L'autonomie de l'avion serait actuellement de quinze minutes pour une vitesse de 64 kilomètres par heure. — *(A.F.P.)*

JUSTICE

Des libertés et de l'informatique

(Suite de la première page.)

Le législateur français a préféré, finalement, suivre l'exemple donné par la Suède et l'Allemagne en confiant à une commission d'ordre administratif le soin de veiller à ce que les libertés ne soient pas mises en danger par le développement de l'informatique. Le modèle suédois a de quoi rassurer puisqu'il fonctionne de manière satisfaisante depuis plusieurs années. On ne saurait, d'autre part, avoir de doute sur l'indépendance de la commission française instituée par la loi du 6 janvier 1978. Les dix-sept membres dont elle se compose (1) et qui comprennent, notamment, *deux représentants du Conseil d'Etat*, deux représentants de la *Cour de cassation, deux représentants de la Cour des comptes, outre deux députés* et deux sénateurs, et deux représentants du *Conseil économique et social*, offrent toute garantie à ce sujet. Si *l'on ajoute que le président*, désigné pour cinq ans, est actuellement le premier président de la Cour de cassation et que les deux *vice-présidents* en sont un sénateur de la majorité présidentielle, et un député de l'opposition, il apparaît qu'un équilibre satisfaisant existe et qu'on n'a point de raison de craindre soit des interventions intempestives, soit un complet désintérêt pour la mission importante qui vient d'être confiée à cette commission.

Il reste à *savoir comment* la commission peut agir, et si elle aura les *moyens* de le faire.

Nous ne pouvons pas éviter les mots utilisés si souvent à la légère qu'ils en perdent leur valeur : nous voulons parler de coordination et de concertation.

Il va falloir notamment multiplier les rapports entre les différents ministères et la commission, pour savoir d'abord ce qui se passe dans l'administration, pour préparer l'avenir, sans contrer systématiquement le fonctionnement des services publics, ni, non plus, admettre aveuglément tout ce qui est proposé. Il faut des lumières, de la bonne volonté et de la compréhension réciproque, beaucoup de réalisme et du sens pratique. Il faut s'attendre, au surplus, à tout moment, à ce que les progrès foudroyants de la technique en la matière bouleversent les plans projetés.

Il faut le répéter, cette commission n'est pas une juridiction, et les décisions individuelles ou réglementaires de cet organisme *administratif* peuvent faire l'objet d'un recours devant les tribunaux *administratifs ou judiciaires*, selon le cas. En revanche, elle peut agir *d'office* avec des *pouvoirs* très étendus, précisés dans la loi du 6 janvier 1978.

Son rôle est multiple, mais on peut *dire qu'elle* a *trois missions* essentielles. D'une part, elle a pour mission d'enregistrer, dans la mesure où ils sont automatisés, les fichiers privés et de donner un avis préalable à la création des fichiers publics. D'autre part, elle établit et gère un casier central de ces fichiers, avec obligation de renseigner ceux qui s'informent auprès d'elle. Enfin, elle contrôle sur tout le territoire le fonctionnement de ces fichiers, le libre accès des intéressés à ceux-ci et possède des pouvoirs d'investigation et de dénonciation, en cas d'infraction pénale. Le pouvoir de décision appartient, en définitive, aux dix-sept membres de la Commission, avec voix prépondérante au président, mais le travail énorme qui lui incombe devra être préparé par un certain nombre d'agents sous la direction d'un secrétaire général.

Hardiesse et prudence...

C'est *nous pouvons* d'ores et déjà le dire, une responsabilité écrasante que d'avoir à mettre en train cet organisme. D'abord parce qu'il est nouveau, parce qu'il n'y a pas de précédent, que *les crédits qui lui ont* été alloués paraissent insuffisants et que son statut est mal *défini*, se situant quelque part entre celui du médiateur et celui de la Commission des opérations de Bourse (COB). *M. le* président Pinay, quand il est devenu le premier des médiateurs, M. Chatenet, quand il a lancé la Commission des opérations de Bourses, ont éprouvé eux aussi de grandes difficultés. Il faut, dans un tel cas, beaucoup de hardiesse, mais aussi de la prudence... Il apparaît ainsi qu'il faut s'attacher non pas seulement au côté financier, à l'aspect juridique, au rôle administratif *ou* répressif du fonctionnement de la Commission, mais à tous les aspects d'ordre moral et social que comporte celui-ci.

L'accroissement et l'accélération des progrès en matière d'informatique *rendent difficile tout pronostic* à son sujet. Il est donc *malaisé de préciser en quoi et* jusqu'à quel point son *développement menacera les libertés* au cours des années qui viendront. *On a vu cependant les efforts* entrepris dans le monde, pour contrôler les dangers de l'informatique. Le développement des *télécommunications* et des relations intercontinentales fera d'un problème, à l'origine purement interne, un casse-tête international. Il sera probablement nécessaire d'assurer l'indépendance économique de notre pays sur ce point, mais il faudra aussi conclure des traités sans lesquels aucun ordre ne pourrait régner. La Commission devra, dès maintenant, penser à ce problème, car c'est aussi son rôle.

PIERRE BELLET.

(1) Président : Pierre Ballet ; vice-*président délégué : Jacques Thyraud*, sénateur ; vice-président : Raymond Forni, député ; membres de la Commission : MM. Paul Alba, directeur de société ; Henri Caillavet, sénateur ; Roland Cadet, conseiller d'Etat honoraire ; Maurice Charretier, député ; André *Fossat*, conseiller économique et social ; Mme Claire Gaudfernau, *conseiller scientifique* à l'ONERA ; MM. Robert Hirsch, préfet ; Paul Moch, conseiller économique et social ; Henri Maleprade, conseiller maître à la Cour des comptes ; *Michel Monegier du Sorbier*, conseiller à la Cour de cassation ; *Pierre Sénéchal, conseiller honoraire* à la Cour des comptes ; Jean-Claude Sarazin, directeur général de la Redoute ; Bernard Tricot, président de la Commission du rapport et des études au Conseil d'Etat ; Pierre Vallon, sénateur.

AUX ASSISES DE PARIS

Un viol patriotique

A peine croyable. Si M. Paul Chemineau, âgé de quarante-huit ans, cadre administratif à la société I.B.M., ne comparaissait devant la cour d'assises de Paris, *où il est accusé d'avoir commis*, en 1975, un viol sur une jeune Finlandaise de dix-huit ans, Paivi Landen, personne jamais n'aurait rien su. Mais M. Chemineau, devant la *gravité* des faits qui lui sont reprochés, a « mangé le *morceau* ». *Il avoue aujourd'hui* ce qu'il a caché à l'instruction, parce qu'il craignait de voir assassiner ses enfants « *les uns après les autres* ». Lui, violeur ? *Pas du tout. Une puissance* étrangère de l'Est, en relation avec la municipalité communiste de Ris-Orangis, où il habite et où il mène la *contre-offensive* de l'Occident, a ourdi une machination contre cet homme. *L'accusé s'explique sans qu'il manque* un détail à sa démonstration.

Officier de réserve, ancien de la guerre d'Algérie, pénétré d'une haute idée de la France, *M. Chemineau n'est qu'une victime*. Il n'a ni enlevé ni violé *dans la nuit du 1er au 2 août 1975* Mlle Landen, de passage à Paris, mais il est tout simplement l'enjeu d'une sombre histoire d'espionnage. La preuve : le maire *de Ris-Orangis, au vin d'honneur* du 11 novembre 1976, lui aurait glissé dans l'oreille : « *Vous savez de quoi je veux parler.* » De quoi au juste ? Dès 1974 M. Chemineau est *menacé*, dit-il. On lui envoie des coups de téléphone, des lettres anonymes. *On* lui reproche surtout son activité de journaliste dans *le Courrier de Ris-Orangis*, l'organe adverse de *la Voix de Ris et de Bondoufle, inspirée par les communistes.* « *L'opération devait se faire en deux temps, monsieur le président. Le premier : m'atteindre dans ma réputation et dans mon honneur ; le deuxième : au cas où je ne cesserais pas d'écrire : tuer mes enfants les uns après les autres.* » M. Chemineau en a quatre. Bon père et *bon époux, l'accusé va donc* se plier à tous les exercices qui devront ternir sa *moralité*. Des jeunes gens casqués et aux cheveux « blond filasse » — une « *espèce* » *que ce cadre administratif* ne peut supporter — vont l'obliger à se laisser prendre en photo avec des filles, puis à simuler un viol avec *Mlle Landen. Et c'est pour* ce crime qu'il se retrouve aux assises, comme si la première partie du plan diabolique des communistes — ternir la réputation *de M. Chemineau — avait* parfaitement réussi.

D'une éducation sévère, bon soldat (vingt-sept mois en Algérie dans une unité « *dure* »), irréprochable dans son travail (des témoins de moralité de chez I.B.M. viendront à la barre), allié à la bonne bourgeoisie *(un ami intime de son beau-père*, M. René Paucot, ancien avocat *général à la* Cour de cassation, témoignera en sa faveur), M. Chemineau, qui est intelligent d'après le rapport des psychiatres, n'ignore pas qu'un *anticommuniste radical peut* aider à faire pardonner, aux yeux de certains, des *récits* invraisemblables. « *Vous n'allez tout de même pas insinuer que les communistes de Ris-Orangis espionnent pour le compte de Moscou !* », *s'étonne l'avocat* général, M. Jacques Gagnieur. « *Oh ! En Algérie les communistes livraient des armes au F.L.N. !* »

Du viol, on ne parle plus guère. M. Chemineau, homme *de droite, de devoir, de famille*, n'a jamais songé qu'à *protéger* ses enfants. « *Pourquoi n'avez-vous pas plutôt prévenu la D.S.T. ou la sécurité militaire ? Vous étiez bien placé* », *demande* le président du tribunal, M. Paul Gaillardot. « *Je ne l'ai fait qu'à partir du moment où on m'a demandé de trahir mon pays ; alors je n'ai plus hésité et j'ai choisi la France avant mes propres enfants.* » Tout cela est expliqué dans un mémoire de quarante-sept pages rédigé par *l'accusé, mais... après le viol*. Un pavé rocambolesque tombé *au moment* où l'instruction était terminée — M. Chemineau avait déjà donné trois versions différentes des faits — *et qui a fait* traîner l'affaire en longueur.

Pourtant, quatre ans après, Paivi Landen n'a rien oublié. Débarquée un soir d'août à la gare du Nord sans connaître un mot de français, elle a rencontré *M. Chemineau qui parle anglais*. Elle l'a suivi, elle est montée dans sa voiture, ils ont roulé. Puis soudain, dit-elle, il lui a passé une corde au cou, il l'a *attachée.* « *Il était dans une grande excitation, il riait, il m'injuriait.* » Il l'a battue, violée, puis il lui a demandé pardon. « *Il voulait que je le tue.* » Enfin il *l'a ramenée à Paris, dans une* auberge de jeunesse. Paivi pleure encore en racontant son aventure. Petite, toute ronde et fraîche, l'image de la sagesse, *on imagine à quelle perfection* en serait arrivé l'espionnage dans *les pays de l'Est s'il fabriquait* des Mata-Hari aux allures popote et à la larme facile, comme des oies blanches bien de chez nous...

CHRISTIAN COLOMBANI.

Certains gibiers peuvent-ils être considérés comme des animaux domestiques ?

De notre correspondant

Grenoble. — Le tribunal correctionnel de Grenoble vient d'être appelé à se prononcer sur une certaine forme de « chasse » très controversée, communément appelée en France « safari ». Il s'agit, en l'occurrence, d'un tir organisé sur des animaux de *souche sauvage, mais qui ont bien souvent perdu leurs qualités* de défense. Certains éleveurs les fournissent à la demande de sociétés de chasse ou de particuliers non pour le repeuplement, car ils sont stériles, mais pour le tir.

Deux présidents de société de chasse de l'Isère étaient poursuivis par trois associations protectrices des animaux — la Convention française pour l'interdiction de la chasse et de l'exploitation des animaux ; la Société protectrice des animaux du Dauphiné ; la Confédération nationale des sociétés protectrices des animaux de France et des pays d'expression française — pour avoir organisé *« la mise à mort publique de gibier d'élevage »*.

Une quarantaine de personnes avaient répondu, le dimanche 29 octobre 1978, à l'invitation de M. Bourbon, président de la société de *chasse* de Saint-Isnier. Moyennant une somme de 300 F, elles étaient autorisées à tirer les deux cents faisans, les quarante perdrix et les quatre lièvres lâchés quelques heures plus tôt dans la Combe-du-Marrival, à proximité de Grenoble. Quant au second « safari », organisé le 25 novembre 1978 à Moirans par M. Tridon, il avait été offert gratuitement aux anciens chasseurs de la commune âgés de plus de soixante ans.

Ce *gibier*, élevé en captivité, peut-il être considéré comme un *véritable gibier ?* L'activité des personnes invitées au « safari » *est-elle un acte* de chasse ? Les trois associations qui se sont portées partie civile dans les deux affaires ont prétendu qu'« abattre de semblables animaux, dans de telles conditions est un acte cruel *et sans aucune justification* ».

Les animaux élevés dans des enclos ou en cage ne peuvent acquérir aussitôt *après leur mise* en liberté la vigueur, l'agilité et les réflexes *d'un animal sauvage*. Les associations ont rappelé que la chasse suppose que l'animal dispose de l'ensemble de ses possibilités de survie, *c'est-à-dire* de moyens physiques intacts et d'une connaissance parfaite du milieu naturel. Elles demandaient donc la condamnation des deux organisateurs.

L'avocat des trois associations a rappelé, d'autre part, la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de *la nature*, qui précise que « tout animal étant un être sensible doit *être placé, par son propriétaire*, dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ». Ce qui n'était pas le cas lors des deux séances de « tir », les animaux n'ayant pas eu *suffisamment* de temps pour s'adapter au milieu naturel où ils furent *lâchés*.

Le substitut du procureur de la République de Grenoble a estimé que le délit n'était pas constitué, la loi visant uniquement les animaux domestiques apprivoisés ou tenus en captivité.

Le *tribunal correctionnel* de Grenoble a finalement relaxé, mardi 12 juin, les *deux présidents* de société de chasse, MM. Tridon et Bourbon, estimant que les gibiers provenant d'élevages *spécialisés ne* peuvent être assimilés à des animaux domestiques, *apprivoisés ou tenus en* captivité. « En l'absence d'une *des conditions* requises pour l'application de l'article 453 du code *pénal*, conclut *le tribunal*, il convient de relaxer les prévenus sans qu'il y ait lieu d'examiner si l'autre condition prévue par cet article — « acte de cruauté » — se trouve remplie par les circonstances de l'organisation de la partie de chasse reprochée aux prévenus. »

CLAUDE FRANCILLON.

RELIGION

POINT DE VUE

Après le voyage de Jean-Paul II en Pologne

LE SILENCE D'AUSCHWITZ

par JACQUES MADAULE

IL était, certes, juste et nécessaire que le pape polonais Jean-Paul II, au cours d'un voyage triomphal dans son pays natal, s'arrêtât à Auschwitz et qu'il fît de là monter vers Dieu la prière catholique la plus auguste, l'eucharistie.

Cela devait être et cela fut, en effet. Il y eut même dans le sermon un passage spécial pour les juifs qu'on peut lire dans *le Monde* du 9 juin. Le silence de Pie XII en est-il pour autant effacé ? Je ne le pense pas et je le « déplore », comme a dit le concile Vatican II pour la persécution à mort des juifs. Ils sont là parmi d'autres avec leur petit alinéa sans chaleur, et ce pape est cependant le plus chaleureux des hommes, comme l'ont montré chacune de ses paroles, chacun de ses gestes à Rome, au Mexique et surtout en Pologne.

Je me force moi-même, comme on le voit, à la modération. Il s'agit, en effet, de choses trop graves pour qu'on élève la voix. Le sort des juifs est singulier, et il l'est pour un chrétien plus que pour tout autre. Ne sommes-nous pas le nouvel Israël ? Ne nous attribuons-nous pas, chaque jour dans notre liturgie, des paroles qui furent dites pour le peuple d'Israël et dont il a gardé la mémoire à travers des siècles de haine, de mépris et de persécutions de toutes sortes ?

Certes, la haine des juifs n'est pas une spécialité chrétienne. Elle serait même plutôt antichrétienne, négatrice de ce qui fait l'essence même du christianisme. Mais enfin, historiquement, il faut bien reconnaître que des hommes d'Eglise — sinon l'Eglise elle-même, — qu'une tradition ecclésiale qui remonte aux Pères de l'Eglise — sinon à l'Eglise elle-même, — ont fourni à l'antijudaïsme les arguments les plus cruels. De cela, au lendemain de l'holocauste dont Auschwitz fut en Europe l'autel principal, nous devons nous souvenir et nous repentir.

Le pape à Auschwitz, quelle grande, quelle inoubliable rencontre ! On se souvenait d'un chancelier d'Allemagne agenouillé sur l'emplacement du ghetto de Varsovie pour demander pardon au nom de son peuple. Ce chancelier n'avait pas personnellement, que l'on sache, participé au massacre des juifs. Il avait même fait la guerre aux nazis sous un uniforme étranger. Et pourtant, comme Allemand, il croyait devoir demander pardon.

Le chef de l'Eglise catholique ne l'a point fait à Auschwitz, et c'est en cela que sa présence sur l'un des plus bas lieux du crime peut être assimilée au silence au moment du crime de son illustre prédécesseur. Certes il est venu, et il a même parlé des juifs. Ainsi Pie XII secourait les juifs autant qu'il le pouvait tout en se taisant.

La haine contre nature

La vocation du pape n'est pourtant pas de se taire, et Jean-Paul II parle beaucoup. Il lui arrive même d'improviser et de laisser sa langue parler de l'abondance du cœur. C'est ce qu'on eût souhaité qu'il fît à Auschwitz, et qu'il y improvisât une prière nouvelle, la prière du repentir de l'Eglise du Christ sur le grand massacre des juifs d'Europe.

C'est une tragique histoire que nous n'avons pas le droit d'oublier. On est heureux, certes, d'entendre le chef de l'Eglise défendre avec autant d'ardeur les droits de l'homme. Mais pourquoi ne pas dire que, en d'autres siècles, qui ne sont pas tellement éloignés, quand l'Eglise était toute proche du pouvoir ou le détenait elle-même, elle se souciait assez peu des droits de l'homme ? Leur défense aujourd'hui aurait d'autant plus de poids qu'elle s'accompagnerait de regret pour le passé. L'occasion en Pologne était d'autant meilleure que le pape y apparaissait en triomphateur. Il a toujours été d'usage à Rome que l'on rappelât les empereurs et les papes à l'infirmité de leur condition mortelle dans le moment même de leur avènement. Auschwitz n'était-il pas le lieu où le pape aurait eu l'occasion d'une grande confession, non point personnelle, mais au nom de ce grand corps historique qu'a été l'Eglise catholique qui, pour beaucoup de nos contemporains, porte encore la trace sanglante d'erreurs passées ?

Il est naturel au chrétien de s'accuser lui-même et de battre sa coulpe sur sa propre poitrine. La prière d'un chrétien quel qu'il soit à Auschwitz est une prière d'amer regret pour tout ce qu'il a fait et pour tout ce qu'il n'a pas fait. Tant de morts innocents dont il ne reste plus littéralement que des cendres, leur massacre crie vers le ciel. A ce cri, qui ne finit pas de retentir sur l'Europe et sur le monde, nous devons, chrétiens, mêler celui de notre repentir. Certes, nous sommes les frères de tous les persécutés du monde puisque Jésus fut lui-même un persécuté. Mais des juifs parmi eux nous le sommes deux fois. Non pas seulement parce que Jésus fut juif lui-même. Mais parce que notre rapport au peuple juif est un rapport singulier de fraternité. C'est vrai qu'il n'y a souvent pas de pires ennemis que deux frères, Caïn et Abel ! Mais cette haine est contre nature. Elle s'apparente à la haine de soi qui de toutes les passions humaines est sans doute la pire. Nous ne devons pas cesser de l'arracher de nous, chaque jour et à chaque heure.

Certes, il n'existe pas de mots pour dire le sentiment d'un chrétien, celui de tout homme digne de ce nom en présence de ce monument de la haine qu'est le camp d'Auschwitz, devant le souvenir de tant de souffrances qui n'ont plus de voix. Il se peut que le silence soit après tout la plus haute prière d'Auschwitz. Il fallait parler quand il en était temps. A présent, il n'y a plus qu'à se recueillir et à se taire en faisant un serment dans son cœur. Mais ce serment aura d'autant plus de valeur et d'efficacité que nous ne rejetterons pas sur les autres tout le poids du forfait.

Qui ne se sent pas, ne se proclame pas personnellement coupable des souffrances que l'homme s'inflige sans cesse à lui-même ne fera jamais rien d'utile pour les diminuer. Première accusation doit commencer par soi-même.

UNESCO

La francophonie est-elle un mythe ?

L'Association française d'études canadiennes (AFEC) a organisé récemment à l'UNESCO un colloque intitulé « Droits linguistiques, droits culturels : mythe et réalité », avec la participation de MM. Maxwell Yalden, *commissaire aux langues officielles du Canada*, Simon-Pierre Nothomb, professeur à l'Institut catholique des hautes études commerciales de Bruxelles, Robert Escarpit, professeur à l'université de Bordeaux-III, et Francis Bebey, écrivain et musicien camerounais.

C'est chercher la difficulté que de faire débattre des droits linguistiques des minorités par des représentants de pays aussi divers que le Canada, la Belgique, le Cameroun... et la France. Dans le premier cas, notamment au Québec, le français se défend contre l'anglais. En Belgique, c'est le flamand qui tente d'échapper à la domination du français. Au Cameroun, où l'on compte près d'une centaine de langues et dialectes autochtones, Allemands, Anglais et Français ont successivement apporté leur langue.

Quant à la France, M. Robert Escarpit s'est efforcé de démontrer à ses voisins de tribune — sans les convaincre — que le problème des minorités linguistiques y était aussi aigu qu'ailleurs : « *Il y a des choses que je pense en gascon, comme Montaigne, et que je ne peux pas dire en français* », a-t-il expliqué.

Dans son exposé, M. Escarpit a formulé deux postulats : 1) Une langue ne meurt jamais (« *il en reste toujours quelque chose* »). 2) Aucune langue n'est éternelle (« *elle change constamment* »). De sa deuxième proposition, il conclut qu'aucune langue n'est universelle, et que par conséquent l'anglophonie ou la francophonie sont des mythes. « *Nos amis des pays multilingues sont devant un mythe : le bilinguisme n'est possible que s'il y a division territoriale.* »

Comme s'il n'était déjà pas assez sacrilège de démythifier la francophonie, M. Escarpit a même osé s'en prendre au français, « *langue véhiculaire assez artificielle, compromis entre dialectes divers* ». Les Canadiens sursautèrent : « *M. Escarpit est un renégat du jacobinisme.* » Les Belges aussi : « *Dire que la francophonie est un mythe, c'est une marque d'hexagonalisme aigu.* »

Le représentant de la Belgique, M. Nothomb, a dû expliquer comment le problème linguistique est vécu au plat pays : « *On peut être flamand sans le parler.* » Mais on reste flamand, ou wallon. « *La bataille linguistique n'a jamais fait de mort en Belgique, mais elle a tué des générations d'hommes politiques qui ont essayé de la résoudre.* »

Le « tiers groupe »

Au Canada aussi, la querelle linguistique est vécue de manière émotionnelle. Au moins par les francophones qui se sentent cernés. « *Sans législation*, explique M. Yalden, *il n'y a aucun moyen de défendre une langue menacée.* » Tout en admettant qu'on puisse inscrire dans la loi la *défense d'une langue*, M. Escarpit conteste toute législation « active » qui imposerait tel ou tel usage. « *Une langue se défend par elle-même, pas par des lois.* » Un intervenant tranche : « *L'important, en matière de droits linguistiques, c'est de garantir l'égalité des citoyens parlant des langues différentes, notamment pour l'accès aux emplois publics.* »

Et le « tiers groupe », tous ces Canadiens d'ascendance esquimaude, italienne ou slave, quels seront leurs droits ? Dans la salle, un Canadien a cette formule : « *Si douze millions de Chinois nous arrivent par le Pacifique, le chinois deviendra automatiquement la troisième langue du Canada.* » Oubliée la querelle des « maudits anglais » et des séparatistes québécois...

Un autre intervenant, coopérant français ayant enseigné l'anglais à Montréal — ô paradoxe ! — fait cette remarque : « *Vous autres Québécois, vous défendez la langue française bec et ongles, mais vous vous laissez absorber complètement par la culture nord-américaine.* » Décidément, ces Français ne nous comprendront jamais, pensent les Canadiens. L'un d'eux s'en tire par une formule superbe : « *Lorsque nous exprimons en français une culture nord-américaine, nous prouvons seulement que le français est une langue universelle.* »

Voilà tout le monde réconcilié...

ROGER CANS.

RELIGION

AU CONSEIL PERMANENT DE L'ÉPISCOPAT

Mgr Etchegaray évoque la tragédie des réfugiés asiatiques

Trois thèmes principaux ont été traités au conseil permanent de l'épiscopat français qui s'est réuni à Paris du 11 au 13 juin : les mass media, les finances et le clergé.

● *Les mass media.* — La commission de l'opinion publique, présidée par Mgr Jean Badré, évêque de Bayeux, tout en prenant acte des progrès réalisés, a souhaité développer l'information sur la vie de l'Eglise. Elle s'est interrogée sur le langage utilisé par l'Eglise et sur le « *décalage* » qui existe entre celui-ci et le vocabulaire usuel. A la prochaine assemblée plénière de l'épiscopat de Lourdes, une journée sera *consacrée* aux moyens de communication sociale avec la participation de M. René Rémond, *actuellement président* de la fédération des organismes de communication sociale (FOCS).

Les messes *radiodiffusées et* télévisées sont suivies par un public nombreux. France-Culture envoie chaque semaine, à la demande des auditeurs, 12 000 exemplaires des homélies dominicales. Il a semblé au conseil permanent « *urgent* » de mieux former les laïcs et les clercs à prendre la parole à la radio ou à la télévision. Le rôle des informateurs religieux a été reconnu comme « *capital* », ainsi que la nécessité d'entretenir avec eux un « *dialogue constant* ».

● *Les finances.* — Le comité épiscopal financier que préside Mgr Cuminal a indiqué notamment que « *le souci d'une stricte économie s'imposait à tous les organismes de l'Eglise* ». On a noté aussi la nécessité d'augmenter les ressources actuelles des prêtres.

● *Le clergé.* — Le conseil a énoncé divers sujets de préoccupation, notamment à propos de l'utilité des diacres (*il y en a* 71 en France en exercice, et de nombreux candidats se préparent). Il souhaite une *meilleure* articulation des divers aspects de la formation : spirituel, intellectuel, pastoral. Il s'inquiète de la répartition inégale des éducateurs, de l'entraide sacerdotale insuffisante et de la nouvelle répartition des tâches entre les prêtres — qui se raréfient — et les laïcs.

En concluant les travaux, Mgr Etchegaray, président et cardinal nommé, a souhaité à propos de l'immigration la mise en œuvre d'une « *législation novatrice et ouverte* » qui facilite la vie sociale et l'accueil des groupes ethniques (cette déclaration est antérieure au conseil des ministres du 13 juin, partiellement consacré à ces questions).

Enfin, il a évoqué « la situation tragique de 400 000 réfugiés du Laos, du Cambodge et du Viet-nam, parmi lesquels 150 000 « boat-people » sur des bateaux errants. Un fait nouveau : des milliers sont refoulés vers le pays qu'ils ont fui. Pour tous, c'est l'incertitude de l'avenir. La France a été jusqu'ici une terre hospitalière ; mais l'opinion n'est guère sensible à ce qui se passe dans le Sud-Est asiatique et ici même nos communautés chrétiennes se sont-elles montrées assez accueillantes à tant de détresse ? »

MÉDECINE

SIX CAS DE PESTE SIGNALÉS AUX ÉTATS-UNIS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

Un nouveau cas de peste bubonique a *été découvert* en Arizona (U.S.A.) chez une jeune fille âgée de quatorze ans, dont les jours ne *sont pas* en *danger*, a *révélé* le 14 juin le département de la santé de cet Etat. C'est le troisième cas *diagnostiqué en* Arizona cette année. Un cas a d'autre part été signalé en Californie et deux au Nouveau-Mexique.

La peste, due au bacille de Yersin, est une infection épizootique atteignant de nombreuses espèces de rongeurs et transmise à l'homme par la puce. On en distingue deux formes : *la* peste bubonique, caractérisée par une suppuration ganglionaire, provoquée par la piqûre du parasite, et la peste pulmonaire, due à l'inhalation du bacille.

Grâce aux progrès de l'hygiène, la peste n'est plus un sujet d'inquiétude. Mais la persistance de nombreux foyers animaux asiatiques, africains et américains, affectant des rongeurs sauvages, explique la résurgence de cas isolés de peste humaine. Cependant, les sulfamides puis les antibiotiques ont transformé le pronostic de cette redoutable maladie, et si le diagnostic est porté précocement, les chances de guérison sont grandes.

ÉDUCATION

UN COLLOQUE SUR LA LECTURE A L'ÉCOLE

Le « miracle » de l'enfant qui apprend à lire

Huit cent mille enfants de six ans entrent chaque année au cours préparatoire où ils commencent à apprendre à lire. Les échecs *fréquents au cours de cette phase* d'apprentissage déterminent souvent l'échec au cours de toute la scolarité.

Le ministère de l'éducation a décidé, à partir de ce constat, d'entreprendre une « réflexion *approfondie* » *sur* ce thème. Un colloque réunissant des chercheurs et des experts de divers horizons — médecins, linguistes, sociolinguistes, psychologues, psychiatres... — a été organisé les 13 et 14 juin à *Paris par le* ministère, l'inspection générale et l'Institut national de recherche pédagogique.

Ce colloque est le point de départ de « l'année de la lecture » qui aura lieu tout au long de la prochaine *année scolaire*. Les débats feront l'objet d'une publication qui sera diffusée aux maîtres et futurs maîtres (1).

(1) *Le Monde de l'éducation* n° 46, de janvier 1979, a consacré une enquête à la lecture.

Apprendre à lire tiendrait-il du « miracle », comme l'a exposé le docteur René Diatkine, psychiatre ? On est tenté de le croire, au terme *de ce colloque trop souvent* dominé par les querelles d'« écoles » et le jargon des spécialistes.

« *Nous n'avons pas de certitudes* », avaient certes prévenu d'entrée de jeu certains d'entre eux. Le mécanisme d'apprentissage de la lecture est, il est vrai, complexe et mal connu. Pour quelques-*uns, c'est* avant tout un « *phénomène de biologie cérébrale* ». Selon le docteur Debray-Ritzen, pour qui il existe des enfants « *moins doués que d'autres* », *il faut distinguer une méthode d'ap*prentissage valable — l'alphabétique — et une autre qui mène à l'échec — la « globale ». Pour la majorité des participants, en revan*che, des éléments, extérieurs* à l'enfant comme aux méthodes, jouent en fait un rôle déterminant, et cela dès le plus jeune âge. Il ne faut pas, en effet, attendre de voir ce qu'il faut faire « *après l'échec* », a expliqué le docteur Colette Chiland, mais tout mettre en œuvre pour l'éviter.

Mutisme scolaire mutisme social

Or le « *désir* » de lire, le « *plaisir* » que l'on prend à cette activité constituent une condition essentielle qui peut et doit se manifester très tôt. Ce désir se développe ou non, selon que l'environnement social et culturel de chaque enfant est ou non favorable. Ceux qui voient des adultes lire pour le plaisir — 30 % des enfants — auront envie de comprendre ce qui se cache derrière les signes écrits, derrière l'image pour les plus jeunes. Au contraire, les enfants dont les parents ne lisent que les feuilles d'impôt ou de sécurité sociale manifesteront envers la lecture un sentiment d'angoisse, voire d'horreur. A l'école, le moindre contresens sera jugé comme une faute, et les *dévalorisera, alors* que l'erreur, a expliqué le docteur Diatkine, est fondamentale dans tout apprentissage.

Ces mêmes enfants — dits de milieux *défavorisés* — possèdent mal le langage oral. Or, a précisé Mme Laurence Lentin, du Service de recherche sur l'éducation spécialisée et l'adaptation scolaire (SRESAS), « *lire est une activité de langage. Apprendre à parler est déjà apprendre à lire* ». Sociolinguiste, Mme Marcellesi a confirmé ce rôle essentiel du langage dans la « *ségrégation scolaire* ». Les enfants des milieux populaires ont un « *code langagier restreint* », tandis que ceux des couches moyennes ou bourgeoises ont *un* « *code élaboré* ». C'est ainsi que le « *mutisme scolaire* » qui n'est rien d'autre que le « *mutisme social* » oriente tout l'avenir des élèves. Comment, en *effet, ceux qui vivent de telles diffi*cultés pourraient-ils assimiler sans échec un code supplémentaire, celui de l'écrit ?

Sont-ils moins « *intelligents* » que les autres ? *Bien des spécialistes* s'accordent à reconnaître que l'intelligence ne se mesure pas plus que la capacité de lecture. En fait, ont insisté plusieurs d'entre eux, et notamment Mme Lentin, *tout* enfant « *normalement constitué* » peut apprendre à parler puis à lire quasi naturellement, à condition que l'école prenne en compte leur « *milieu de vie* ». *C'est trop rarement le cas.* Et la notion de plaisir est souvent absente des activités scolaires.

C'est, ont insisté les spécialistes, tout le fonctionnement de l'école et le métier du maître qui doivent être repensés, plus que les techniques *proprement dites. Il n'y aura* jamais de méthode unique d'apprentissage de la lecture. A la limite peu importent les méthodes, si l'on admet avec certains participants que l'apprentis*sage de la lecture — qui dure* toute la vie — est une activité autonome. Elle se prépare dès le plus jeune âge — à la maternelle — mais sans commencer trop tôt. Il ne faut pas *croire, en effet,* que « *plus un comportement est précoce, plus il est bon* » a mis en garde M. François Bresson, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales. « *Dans le passé de nombreux schizophrènes,* a témoigné le docteur Colette Chiland, *je découvre un apprentissage précoce de la lecture.* »

Plutôt que de chercher de nouvelles techniques d'apprentissage — qui réussissent toujours lorsqu'elles sont expérimentées, a relevé Mme Chiland, avec des maîtres motivés — il faut désormais amener les instituteurs à modifier leur regard sur ce qu'ils font, à travailler en équipe. En d'autres termes, il convient désormais de réfléchir, comme Mme Lentin, à ce qu'on peut faire « *pour ne pas empêcher un enfant d'apprendre à lire* ».

CATHERINE ARDITTI.

M. BEULLAC : un effort solitaire et personnel.

« Il ne s'agit pas seulement d'un *apprentissage et d'une* technique, mais de l'acquisition et du perfectionnement continu d'un mode *essentiel de commu*nication et de criture, a déclar M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, lors de la clôture du colloque sur la lecture. Comment ne pas voir là, schématiquement résumée, toute la problématique de l'école ? »

« Il apparaît, d'autre part, a-t-il ajouté, que cet apprentissage et cette pratique impliquent une prise de responsabilité personnelle. Ils sont le prototype de l'activité personnelle dirigée ; car la vraie lecture est, au bout du compte (...) un effort solitaire et personnel. Comment ne pas voir, là encore (...) l'une des plus évidentes nécessités qui s'imposent à notre école : celle d'une réhabilitation de l'effort personnel et collectif sans lequel il n'y a ni acquisition réelle de savoir et de savoir-faire, ni (...) de véritable épanouissement. »

JEUNESSE

A Paris

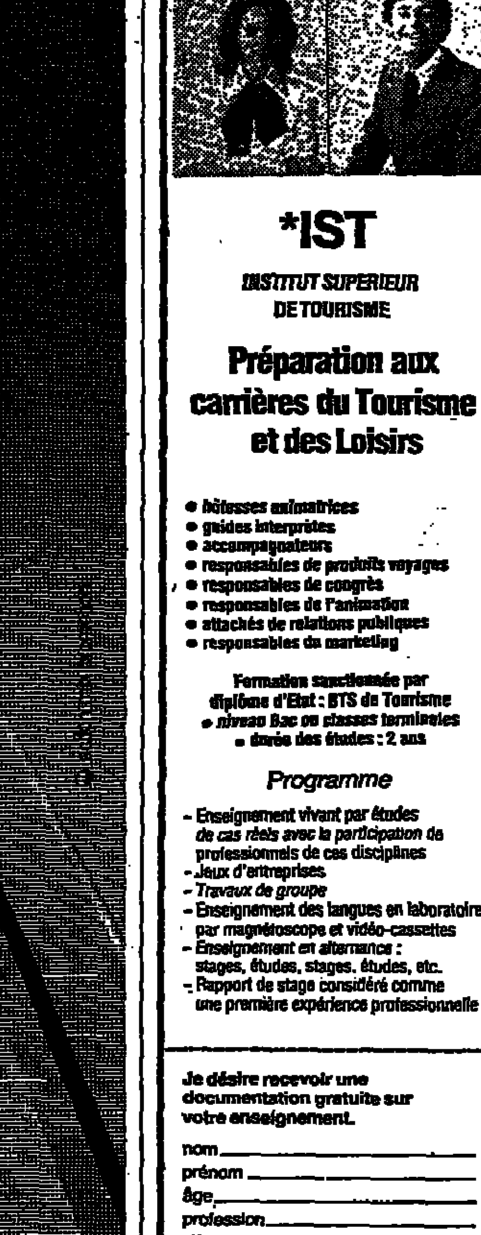
INAUGURATION DU NOUVEAU CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE.

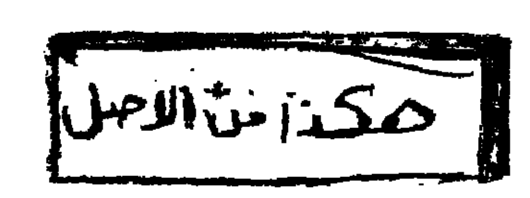
M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, a inauguré, jeudi 14 juin, les 3 000 mètres carrés *dans* lesquels vient de s'installer, sur deux niveaux et un sous-sol, le Centre d'information et de documentation jeunesse (C.I.D.J.), quai Branly, à Paris (15e), à l'emplacement qu'il occupait depuis dix ans dans des locaux provisoires.

En 1978, le C.I.D.J. a répondu par lettre, à soixante-dix mille demandes d'information et à quelque cent mille appels téléphoniques. Il a reçu près de huit cent mille visiteurs, dont 85 % âgés de seize à vingt-cinq ans. M. Soisson a rappelé que l'information des jeunes était une des priorités de la politique gouvernementale. Le C.I.D.J. a bénéficié en 1978 d'une subvention de fonctionnement en augmentation de 23 % sur l'année précédente. Des centres d'information et de documentation jeunesse existent aujourd'hui dans treize régions. M. Giscard d'Estaing a rappelé le 9 *décembre* 1978 l'*intention* du gouvernement d'en *doter* progressivement chaque région (*le Monde* du 12 *décembre* 1978).

(*) C.I.D.J., 101, quai Branly, 75740 Paris, Cedex 15 (métro : Bir-Hakeim). Ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 h. à 19 h. Tél. : (1) 566-40-20.



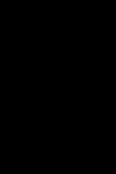




هكذا من الأصل

…CTURE A L'ÉCOLE

qui apprend à lire



JEUNESSE

ÉDUCATION

CAVE CANEM ! ...

L'inspecteur d'académie de la Moselle vient d'adresser « à toutes fins utiles » aux chefs d'établissement du second degré du département la copie d'une lettre que lui a envoyée le recteur de l'académie de Nancy-Metz. En voici le texte intégral :

A la suite d'un certain nombre de vols avec effraction ou d'actes de vandalisme commis dans les locaux ou enceintes scolaires de l'académie de Nancy-Metz, des proviseurs et principaux ont sollicité l'autorisation d'acquérir un chien de garde.

Les services ministériels consultés à ce sujet ne formulent aucune objection à l'encontre d'une telle proposition mais précisent qu'il appartient au chef d'établissement d'en apprécier l'opportunité.

Toutefois, afin que les chefs d'établissement intéressés puissent prendre leur décision en toute connaissance de cause, il convient d'appeler dès maintenant leur attention sur les points suivants :

— L'achat de l'animal, effectué au nom de l'établissement, est considéré comme un investissement et assimilé à du matériel ;

— L'établissement est responsable du chien, au même titre que de tout matériel ;

— Il est nécessaire de construire un chenil, en faisant appel à un spécialiste ;

— L'achat de l'animal semi-dressé et la construction du chenil constituent une dépense d'environ 10 000 francs, à laquelle il convient d'ajouter des frais de nourriture et des honoraires de vétérinaire, notamment en ce qui concerne les vaccinations obligatoires. Ces dépenses doivent être supportées par le budget de l'établissement ;

— Etant donnés les risques exceptionnels que la présence d'un chien peut faire encourir, les établissements devront souscrire une police d'assurance couvrant leur responsabilité, ainsi que celle de l'Etat ;

— Le problème du gardiennage devra faire l'objet d'une étude attentive. En effet, l'animal étant acquis au nom de l'établissement, et la police d'assurance établie au nom de l'établissement, le chien ne pourra sortir du périmètre scolaire, ce qui exclut en particulier la possibilité pour lui d'accompagner un des membres de la communauté scolaire lors d'une sortie à courte ou longue distance. La présente disposition peut susciter des difficultés pour les périodes de vacances.

En conclusion, l'acquisition d'un chien de garde ne peut être envisagée en toute sécurité si les multiples aspects de l'affaire, précisés ci-dessus, ne sont pas pris en considération.

Le recteur,
B. SAINT-SERNIN.

Les chefs d'établissements scolaires recevront une indemnité en fonction de leur valeur et de leur activité

Un décret paru au *Journal officiel* du 10 juin prévoit le versement d'une indemnité de responsabilité aux chefs d'établissement, du second degré et à leurs adjoints. Ce projet a été cosigné par le ministère de l'éducation et le ministère du budget.

Le montant de l'indemnité sera de 2 250 F par année scolaire pour les responsables de collèges et établissements assimilés, et de 3 275 F pour les proviseurs de lycées, de lycées d'enseignement professionnel, ainsi que pour les directeurs d'établissements de formation des maîtres. Les adjoints des chefs d'établissements bénéficieraient d'indemnités correspondant à 40 % de celles prévues pour les chefs d'établissements. Cette mesure toucherait environ dix-sept mille responsables de la direction des établissements du second degré.

Un communiqué du ministère de l'éducation précise que, *« cette indemnité sera décidée par les recteurs, en fonction de la valeur et de l'activité des chefs d'établissements appelés à en bénéficier »*.

Plaire pour être payé

Que la fonction de chef d'établissement soit difficile, qu'elle entraine des servitudes particulières : une réduction de fait de la durée des vacances, ou l'obligation de résidence dans l'établissement avec l'astreinte permanente qui s'ensuit, nul ne le conteste. Que ces contraintes soient compensées par une « indemnité de sujétion spéciale » comme c'est le cas, personne ne s'en offusque. A l'inverse, que cette indemnité soit modique et que, par le jeu de la ponction fiscale sur les avantages en nature, les chefs d'établissement perçoivent moins d'argent que certains de leurs professeurs, voilà qui peut étonner. Pourquoi alors ne pas revaloriser le traitement des chefs d'établissement ? Leurs syndicats le demandent avec insistance depuis longtemps.

Pourtant, même celui qui ne milite pas pour un égalitarisme forcené, le Syndicat national des personnels d'administration des lycées et établissements secondaires, reconnaît que la décision du ministère est en passe de choquer de nombreux « collègues ». M. Haby avait accepté le principe d'une indemnité de direction attribuée à tous les chefs d'établissement, selon des critères indépendants (taille de l'établissement, en particulier). M. Beullac a tenu à séparer les bons et les mauvais proviseurs en jetant aux premiers une bourse plus lourde qu'aux seconds.

Pourquoi s'indigner ? N'est-il pas injuste, aussi, de traiter tout le monde sur le même pied ? Admettons. Ce qu'il est malaisé d'admettre, c'est que le tri soit fait au seul gré des recteurs. On aurait pu considérer les proviseurs capables de coopter, eux-mêmes, ceux d'entre eux qu'ils veulent distinguer, fût-ce par l'attribution d'espèces sonnantes. Mais non. Les recteurs, personnages dont on discerne mieux à chaque « journée » de nominations qu'elles s'accompagnent de « charrettes », les unes et les autres étant placées sous des auspices éminement politiques, les recteurs seront jugés selon quels critères ? On craint de le deviner. A n'en pas douter, les chefs d'établissement devront désormais plaire encore un peu plus, s'ils veulent être — c'est le mot — « payés » de retour.

CHARLES VIAL.

● *Une institutrice frappée par la mère d'un élève à Saint-Dié* (Vosges). — Mme Janine Petit-Demange, institutrice à l'école de garçons Gaston-Colnat, a été giflée par la mère d'un de ses élèves, Mme Zubiri, mardi 12 juin, à la sortie des enfants, vers 16 heures. Mme Zubiri considérait que l'institutrice avait trop sévèrement réprimandé son fils, âgé de sept ans.



COMMENT CONSTRUIRE UN BOEING



Lorsqu'un courrier à réaction de 282 tonnes se pose avec une telle douceur que les passagers endormis bougent à peine, une part du mérite en revient à des ingénieurs comme Bill Plommer.

Chez Boeing, Bill est l'un des spécialistes par excellence des trains d'atterrissage. Son équipe travaille actuellement à la mise au point d'un système perfectionné de train d'atterrissage destiné au 767.

Tout commence par une idée, que l'on couche sur papier sous sa forme première. Interviennent alors les calculs de résistance et l'évaluation des matériaux. Chaque élément est ensuite testé et



retesté à l'aide de maquettes précises qui donnent à Bill une vue d'ensemble de toutes les pièces en fonctionnement.

Sa tâche est évidemment facilitée par l'expérience acquise par Boeing sur des appareils tels que le 707, le 727, le 737 et le 747.



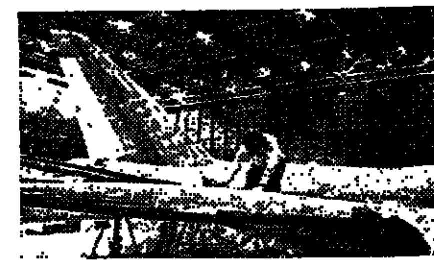
A titre d'exemple, un 747 réalisera, au cours de son existence et dans les conditions les plus diverses, plus de 20 000 atterrissages et décollages à travers le monde.

C'est précisément le genre d'expérience dont bénéficie chaque courrier à réaction produit par Boeing.

Ainsi, les idées qui auront profité à une génération d'appareils peuvent être améliorées et transmises à la suivante.

Et les enseignements apportés par l'utilisation de nouveaux matériaux et systèmes, par l'accroissement des performances opérationnelles peuvent être très souvent appliqués à tous les modèles Boeing.

Telle est la démarche inlassablement mise en œuvre par des



hommes qui recherchent la perfection.



Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que chaque atterrissage d'un courrier à réaction Boeing soit un peu plus facile.



LA FAMILLE BOEING

Pour réunir les hommes.



la résidence

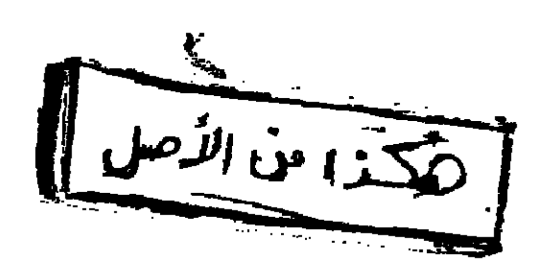
MAIS OÙ

les orph

Venise, Athènes, Istanbul, Rhodes, Haifa, La Crète...

Le Navarino

Croisières Karageorgis



Le Monde des loisirs et du tourisme

UN LIVRE, DES RÊVES

La résidence secondaire et son thuriféraire

DÈS les premières pages, ce livre à la gloire des résidences secondaires et de l'immobilier des loisirs dégage un fort parfum de plaidoyer « *pro domo* » et de message publicitaire. Moi je, moi j'ai, moi je fais ceci ou cela. Tous les mots du langage publicitaire y sont : « *Un bon produit reste valable, vendable sous réserve d'adaptation, dans n'importe quel contexte* » ; « *chez Ribourel tout va bien, merci.* » Certains chapitres ressemblent à s'y méprendre à des dépliants commerciaux : les portes-fenêtres sont comme ceci, le vide-ordures comme cela. *Et Jacques Ribourel*, pour mieux ancrer son nom dans les consciences, s'invente un néologisme à usage personnel : « ribourelliser » le paysage, comme à Cap-Cabourg. Mais c'est pour ajouter, suprême habileté de la part d'un homme qui cherche à capter l'attention : « *On me reproche de construire, jamais de construire mal, de construire laid* ».

Jacques Ribourel, c'est la promotion flamboyante. Un diable d'homme « *qui ne doute de rien, surtout pas de sa réussite* ». Avec mille sept cents résidences secondaires construites en 1979, c'est le numéro un incontesté dans sa spécialité. Il adore la mer, la plongée sous-marine et la pêche à l'espadon, il a un souvenir ému pour l'Algérie de son enfance et les plages de Sidi-Feruch, qu'il quittera à vingt-cinq ans, mais pour lui, « *l'acte de bâtir est comme une drogue. Réussir à faire mieux, plus vite donc moins cher, est devenu chez moi une seconde nature. J'ai toujours eu le goût de la performance* ».

C'est un fonceur. Il se fait la main chez Merlin, sur la côte normande, du côté de Villers. Mais 10 000 F par mois de commission — il y a quinze ans, — c'est insuffisant pour un homme qui « *a une furieuse envie de faire ses preuves* ». Il va les faire et très vite. Son chiffre d'affaires augmente de 30 % chaque année. Et c'est sans aucune vergogne que Jacques Ribourel étale, page après page, ses brillantes marques de prospérité dont l'abondance, sans doute, l'incite à développer une théorie sur le bonheur... des autres.

Celui de ses collaborateurs d'abord. « *Une fois par an, j'invite tous mes collaborateurs à des vacances communes, en Guadeloupe ou en Floride. Nous vivons ensemble dans le loisir, notre contexte naturel et notre matière première.* »

Celui des clients aussi. Le mot sacré se nomme *loisir* et désigne « *le rêve français comme il y a le mal français* ». C'est un marché, un placement, un gisement, certes, mais aussi un style de vie, une forme de civilisation. C'est trop souvent la porte ouverte à des crimes de lèse-paysage, mais c'est aussi la maison de vacances accessible aux bourses moyennes (« *tout ménage disposant de 5 500 F à 6.000 F de revenu mensuel est un acheteur potentiel* »).

On n'aura pas de mal à épingler Jacques Ribourel lorsque, dans ses fanfaronnades, il joue les sociologues savants et étudie les motivations et les manifestations du bonheur à travers l'histoire du loisir et celle des Français. On lui fera remarquer qu'il eût été bien inspiré de passer plus rapidement sur une ribambelle de poncifs, ou de garder pour lui des affirmations aussi grotesques que celle-ci : « *A la limite, on fait mieux l'amour dans une résidence de loisirs que dans un appartement en ville !* »

M. Ribourel n'oublie pas non plus les banquiers dans ses attentions : « *Je les aime bien, je les admire même. Ma gratitude leur est acquise. Mais ils sont comme les femmes : si on les aime trop, ils vous dévorent. Et, comme certaines femmes, avant de vous anéantir ils vous ruinent...* »

Toutefois, n'étant pas un pamphlet il serait injuste de ne parler de ce livre que sur le ton de la satire. Car sur le fond il apporte une contribution personnelle aux réflexions actuelles sur la civilisation du loisir. Les trente-cinq heures, la cinquième semaine de congés, auront bien d'autres conséquences que des implications strictement économiques. Il n'est pas non plus sans intérêt de se demander pourquoi la France est de très loin au monde le pays qui compte le plus de résidences secondaires par habitant. La civilisation automobile a-t-elle favorisé cette évolution ? La crise de l'énergie la contrariera-t-elle ?

La civilisation des loisirs a ses fanatiques, ses détracteurs, ses aliénés peut-être. « *Elle est pour les uns une sorte d'idéal, le symbole de la persuasion clandestine, de l'oppression capitaliste pour les autres... Mais les « industries » du loisir sont tout de même moins dangereuses que celles de l'armement.* » Et vlan pour « *les intellectuels qui continuent de proclamer qu'on les envoie de force sur les plages et qu'on les manipule sur les pentes neigeuses* », ou pour certains écologistes dont la devise indignée, « *Défense de l'environnement* », doit être traduite par « *Défense aux autres de venir prendre ma place* » !

Le vrai problème, outre les querelles forcément subjectives sur l'esthétique, c'est celui de la double appropriation de l'espace. « *Dans le même village, paysans et résidents ne lisent pas le même paysage, n'ont pas les mêmes projets, les mêmes servitudes* », d'où des tensions sociales et politiques.

La côte normande, le Languedoc-Roussillon, la Côte d'Azur, les Ménuires, Val-Thorens, ont été « ribourelisés ». Mais le succès appelle le succès. Vers 1982-1983, deux autres grandes régions seront « attaquées » : Aquitaine-Béarn et Bretagne. Le bonheur des Français sera sur l'océan ou il ne sera pas.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

★ *Le Temps du Plaisir*, par Jacques Ribourel. Ed. Presses de la Cité. Solar, 185 p., 35 F.

A la Feria de Nîmes

Des taureaux à l'ancienne

ERNEST HEMINGWAY racontait que pendant ses longs séjours en Espagne, au milieu des années 20, il avait réussi à faire passer trois fois en cinq ans, dans son journal de Kansas, le même article annonçant l'agonie de la tauromachie, tuée par le football. Depuis la mort du gros Ernest, il n'est pas de dimanche que l'on entende le même pronostic, nourri d'arguments fondés depuis trois ans sur la démocratisation de l'Espagne, apparemment défavorable à un art qu'une analyse classique lie à l'aristocratie, à l'élitisme, à la grande propriété, à l'exploitation d'une adolescence rurale vouée au choix entre la misère et la peur. Sans parler de la décadence de la race du taureau de combat et de la disparition des grandes « figures », faute desquelles le public boude les arènes.

Et puis, voici cette vingt-huitième Feria de Nîmes : quand vit-on tant de monde, et si chaleureux, exigeant, avec, désormais, un peu plus de jugeotte, une moindre férocité, une attention plus vive portée aux rapports de forces réels entre taureaux et toreros, une aptitude plus évidente à distinguer entre l'art de dominer les taureaux et la manière d'épater le public ? Et s'il est vrai que la tauromachie contemporaine manque de monstres sacrés — mais ni le Viti, ni Paula, ni Teruel n'étaient là, — s'il est vrai que la finesse de touche de ce grand pianiste qu'est Manzanarès, ni le pouvoir qu'exerce sur ses adversaires le champion Paquirri, ni les grâces crispées de Nino de la Capea ne peuvent faire oublier les maîtres de naguère, on revoit enfin des taureaux dans les arènes. Ceux qui furent combattus le dimanche 3 juin dans l'énorme cirque de pierre résonnant de clameurs étaient presque dignes des temps anciens; mais que jamais plus ne paraissent sur ce sable des bêtes aux cornes rabotées comme celle qui permit au Cordobès, le 17 mai 1964, de remporter ici l'un de ses triomphes légendaires. Une photo reproduite dans la brochure publiée à l'occasion de cette dernière Feria en porte éloquemment témoignage...

Dans ce jeu terrible...

Si la Feria nîmoise semble s'épanouir comme une fleur tropicale, ce n'est pas seulement à la longueur de quelques cornes qu'elle le doit, mais plutôt peut-être à la réussite d'une griffe : celle de la tauromachie que soulignent aussi bien une nouvelle revue, les Cahiers de la corrida, *qu'un livre récemment publié à Nîmes et qui recense plus de deux cents personnages de l'un ou l'autre sexe, ayant, depuis un siècle, à pied ou à cheval et de Bayonne à Fréjus, affronté les taureaux dans le rite espagnol.*

On a vu de beaucoup plus belles choses, au cours de ces trois journées, que les prestations des toreros français : les « chicuelines » servies par Galloso au sixième taureau (de Torrestrella) le dimanche, l'estocade de Manzanarès qui coucha le quatrième taureau (de Manolo Gonzalès) du lundi, trois « naturelles » de Paquirri le samedi. Mais pour la puissance d'émotion, rien ne valut à coup sûr ce que firent le samedi 2 et le lundi 4 Patrick Varin, Richard Millau et Christian Montcouquiol dit El Nimeno II.

Les deux premiers sont encore « novilleros ». Et comme il en va souvent dans ce monde étrange, c'est à ces adolescents qu'il incomba d'affronter les adversaires les plus dangereux. Ceux qui sortirent du toril sous les projecteurs, dans la douce nuit de ce lundi étaient les bêtes les plus revêches, rétives et repoussantes qu'on ait vues depuis longtemps sur le sable de Nîmes. Bizarre histoire que celle de cet élevage jadis fameux de Concha y Sierra, lié à des grandes heures de la tauromachie du début du siècle, acheté par une société américaine pour en faire des taureaux de rodéo et récupéré naguère par Litri, torero vedette des années 50. Les quadrupèdes galopeurs, capricants et froussards qui s'ébattirent ce jour-là, tirant à hue et à dia et jouant de leurs cornes comme un escrimeur de son fleuret, prenaient des airs de spadassins d'un western spaghetti.

Qu'en faire ? Un jeune homme élégant venu d'Espagne et nommé Murio Triana renonça à répondre à la question, tout heureux de sauver sa peau. Mais Varin le Lyonnais et Millan le Perpignanais n'étaient pas venus pour simplement survivre : ils étaient là pour prouver leur existence de toreros. Le premier y mit toute son intelligence, et un art assez mûr déjà pour s'approfondir dans le danger. Le second y consacra un courage effrayant, qui est bien la première vertu d'un torero, à condition de ne pas verser dans la témérité suicidaire.

Quand on vit le petit homme venu de Catalogne s'acharner à faire passer dans les plis de sa muleta un taureau qui ne rêvait pas de passer à travers lui, pattes tendues, cornes pointues, regard aigu, on lui cria de ne pas se suicider, de ne pas donner sa vie à cet assassin de mélodrame.

JEAN LACOUTURE.

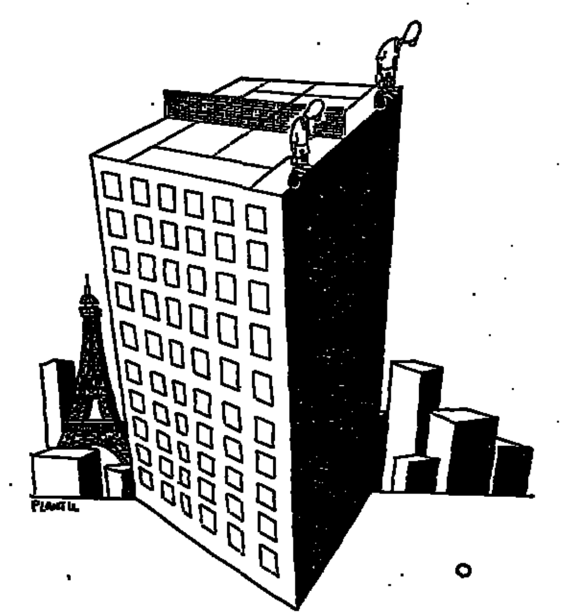
(Lire la suite page 21.)

MAIS OU PEUT-ON JOUER AU TENNIS A PARIS ?

Les orphelins de Roland-Garros

LE tennis, aujourd'hui, tout le monde sait ce que c'est. Introduit à Florence dès 1370 par des chevaliers français, ce loisir pour gentilshommes désœuvrés est peu à peu devenu un sport très recherché dans les pays anglo-saxons. Bien qu'il ait traversé la Manche voilà déjà plus d'un siècle, en 1836, son essor en France a pourtant été tardif. Mais il est indéniable depuis la fin des années 60, grâce notamment aux efforts d'un certain nombre d'organisations de voyages : 600 000 licenciés (contre 100 000 en 1960...), plus d'un million de pratiquants, un millier de professeurs, les chiffres sont là. Une industrie très lucrative a d'ailleurs su utiliser très vite l'ampleur de ce nouveau marché ; on vend aujourd'hui de la chaussure Dominguez, de la raquette Ashe, du tee-shirt Villas et sans doute demain du short Noah ou de la chaussette Moretton...

On aurait pu penser, il y a quelques années, que les surfaces de jeu bénéficieraient de cet exceptionnel developpement. Et pourtant... Si la situation s'améliore nettement en province, bien souvent du fait de l'action des municipalités, le cas de Paris reste préoccupant. Ceux qui ont déjà passé une ou plusieurs matinées, un dimanche, à errer d'un bout de la capitale à l'autre à la recherche d'un court libre, partageront sans doute ce jugement. Car non seulement le nombre de terrains est tout à fait insuffisant, mais, surtout, l'information est anarchique : la fédération ne connaît que les clubs affiliés (pratiquement tous complets), et la Ville de Paris, les seuls courts municipaux, tandis que les services de l'Etat, eux, ne savent rien du tout...



(Dessin de PLANTU.)

Où jouer, donc ? Le choix est, en fait, très restreint. Théoriquement, l'idéal, c'est le club privé. Mais les places sont chères, dans tous les sens du mot. Parfois le droit d'entrée (payable une seule fois) et le montant de la cotisation annuelle sont même « top-secret » : ainsi l'Association sportive du bois de Boulogne (route de l'Etoile), cercle très fermé, et le Polo de Paris (route des Moulins, toujours dans le bois de Boulogne) se refusent carrément à donner ces renseignements. Etant donnée la moyenne des sommes exigées dans les autres clubs (autour de 5 000 francs...), on peut penser que les 10 000 francs sont largement atteints — avec une certaine mauvaise conscience, semble-t-il...

Même quand on est prêt à investir de telles sommes, l'accès n'est pas garanti. La course d'obstacle prend ensuite la forme d'un parrainage obligatoire (deux membres, qui doivent avoir quelquefois une certaine ancienneté : de deux ou trois ans), et surtout, d'une « longue marche » : au Polo de Paris, l'attente est d'environ trois ans.

ALEXANDRE WICKHAM.

(Lire la suite page 20.)

Les orphelins de Roland-Garros

(Suite de la page 19.)

Mais peut-être les familiers du sérail ont-ils le pouvoir, on l'espère du moins, d'obtenir des assouplissements...

Au Racing, 5, rue Eblé, 75007, 4 500 francs d'inscription et 2 000 francs de cotisation ; au Tennis Club de Paris, 15, avenue Saint-Exupéry, 75116, 3 000 F de droits et 2 850 francs de cotisation, au C.A.S.G., avenue du Général-Sarrail, 75116, 4 000 F de droits, 4 500 francs de cotisation, on ne recrute que dans la mesure où certains adhérents quittent la place forte (candidatures manuscrites à adresser généralement en septembre), ce qui ne laisse guère de places qu'à quelques dizaines d'heureux élus chaque année.

Dans chacun de ces clubs, on est d'ailleurs prié d'amener son partenaire avec soi car l'accès de joueurs extérieurs est interdit. On imagine avec émotion les drames que peut provoquer, dans certaines familles ou certains couples, l'application de cette règle inflexible. Même à l'intérieur de ces bastions imprenables, où la tenue de la Bourse et les mérites respectifs de l'enseignement public et privé tiennent souvent lieu de conversations demi-mondaines, l'encombrement est parfois la norme, surtout pendant les week-ends.

Location à l'année

Le dernier grand club parisien qui n'affiche pas complet, le Stade français (2, rue du Commandant-Guilbaud, 75016), mérite d'autant plus une « raquette d'honneur » que ses exigences financières sont raisonnables (1 500 F de droits, 500 F de cotisation exceptionnelle, 1 800 F de cotisation normale), et qu'il est un des rares endroits (avec la tour Montparnasse) à avoir des installations de squash (à la porte de Saint-Cloud). En outre, l'appartenance au Rotary n'est pas impérative... Quant à ceux qui ont une prédilection pour les jeux de hasard, ils pourront essayer d'échanger quelques balles, une heure durant, au Tennis-Club Erlanger (17, rue du Général-Delestraint, 75116, mais un seul court en terre battue, de 7 heures à 23 heures) ; au Tennis Banville (59, rue Pierre-Demours, 75017, mais les trois courts sont en bois, de 6 heures à 24 heures) (1).

Pour répondre à cette importante demande, une nouvelle formule commence à se développer : la location à l'année d'une heure fixe dans la semaine (selon l'ordre d'arrivée, si l'on peut dire). En vigueur déjà depuis quelques années au Tennis Nicolo (6, rue Nicolo, 75016, 2 500 F environ l'abonnement), elle va faire son apparition en septembre prochain dans deux nouveaux clubs aux appellations très anglo-saxonnes : le Tennis Country-Club (porte de la Chapelle, treize courts qui seront couverts, cinq surfaces de squash et des prix qui vont, selon l'heure, de 1 900 à 3 400 F) et l'International Tennis-Club (porte d'Aubervilliers, dix-huit courts couverts, un droit d'entrée de 1 380 F et une cotisation de 1 950 F). Des réalisations intéressantes donc, mais assez chères par rapport au temps de jeu (une heure par semaine) offert.

Mais les optimistes se prennent peut-être à penser : « Et les courts municipaux ? » Les perspectives semblent en effet meilleures, au moins à première vue : cent neuf terrains « déclarés » (les plus récents sont d'une excellente qualité) et des tarifs assez bas (10 à 11 F l'heure), voilà de quoi réconforter le joueur le plus désabusé... Malheureusement, la Ville de Paris a eu l'idée, il y a déjà plus de dix ans, de louer une partie de ses courts à l'année à des associations sportives (entreprises, lycées, universités... ou à des clubs, pour des sommes dérisoires (qui peuvent descendre jusqu'à 42 F l'heure hebdomadaire pour six mois !). L'intention originelle : permettre la pratique de ce sport à des couches de la population qui n'y avaient jusqu'alors pas accès (on a vu pour quelles raisons...), était évidemment excellente, mais elle a été dévoyée ; aujourd'hui, un nombre croissant d'entreprises ont deux associations sportives, une pour les employés et une autre pour les cadres, qui bénéficient ainsi d'un système qui ne leur était pas destiné.

Certains « clubs d'arrondissement » sont également dans cette situation, alors même qu'ils sont plus ou moins fictifs : quelques amis habitant le même quartier peuvent se réunir, fonder une association et présenter une demande. Dans de nombreux centres municipaux, on souligne enfin l'absentéisme de certains clubs, qui empêchent ainsi des particuliers de jouer. Cette propriété quasi absolue, excessive, accordée aux groupes organisés, ne fait nullement obstacle, font plaisamment remarquer les services spécialisés de la mairie de Paris, à l'accès des « individuels ». En effet : il leur suffit de se libérer aux heures « creuses » (les matinées essentiellement) et d'attendre une heure ou deux (les heures libres sont très peu nombreuses) et ils auront peut-être la chance de jouer une demi-heure ou une heure. De qui se moque-t-on ? Ce tableau, sombre, ne mérite d'être nuancé que par deux considérations. La première tient au fait que certains centres sont accessibles aux joueurs isolés : c'est, semble-t-il, le cas du C.S.E.P. (72, rue Louis-Lumière, 75020 ; quatre courts : lundi, 8 heures à 10 heures ; mercredi et jeudi, 8 heures à 13 heures) et de ceux du dix-neuvième arrondissement (route des Petits-Ponts ; six courts ; lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 heures à 11 heures ou 12 heures « selon les jours »...) et de celui du dix-huitième (172, rue Championnet ; deux courts ; lundi au vendredi, de 7 heures à 11 heures).

La seconde raison d'espérer réside dans l'audace de la municipalité parisienne, qui n'a pas craint de réserver, « à titre expérimental » (1), six terrains aux joueurs indépendants. Il s'agit de deux des neuf courts du Centre sportif de la plaine de Vaugirard (face au 56 boulevard Gallieni, Issy-les-Moulineaux) et des quatre courts, eux aussi éclairés, du C.S.E.P. du seizième (16-87, boulevard Lannes) ; mais ces deux installations sont déjà manifestement saturées (réservations impossibles comme dans tous les centres municipaux ; quinze minutes d'attente sur place). Si on retient le chiffre minimum, pour Paris, de deux cent mille « individuels », on conviendra qu'une surface de jeu pour trente-cinq mille joueurs est une proportion qui n'a rien d'exagérée...

Parallèlement à cette libéralisation de l'accès aux tennis municipaux, un effort de construction, même s'il est limité par le coût des terrains et la rareté de l'espace disponible, devrait être entrepris. Le bois de Vincennes, celui de Boulogne (où près de cent courts privés ont déjà trouvé à s'installer), certaines zones réaménagées comme le Front-de-Seine (où la municipalité et les promoteurs pourraient joindre leurs moyens pour implanter des équipements sportifs) ou même le trop fameux trou des Halles, toujours vide après deux ans de méditations, pourraient être des solutions réalistes. On devrait au moins y songer en « haut lieu », en ces temps où la réduction de la durée du travail et la promotion des loisirs occupent le devant de la scène politique...

ALEXANDRE WICKHAM.

(1) Ou du Tennis de Longchamp (18, bd A.-France à Boulogne ; 16 courts).

Équipement

Malgré la mode des articles « marqués » (le short B., la chemise D., etc.), on peut parfaitement s'équiper, dans les grandes surfaces ou les grands magasins, pour des sommes raisonnables : 50-60 F les chaussures (contre plus de 100 F chez de nombreux détaillants), 30-50 F pour shorts et chemises et autour de 15-25 F les bandeaux et casquettes.

En ce qui concerne les raquettes, les différences de prix sont encore plus considérables — parfois même scandaleuses — sans que la compétence des vendeurs, d'un point de vente à un autre, justifie cette situation. Il faut d'autre part savoir que beaucoup de joueurs achètent des raquettes très chères qui ne correspondent pas à leur niveau. Pour juger des prix, nous avons retenu deux modèles assez répandus ; mais il ne s'agit en aucun cas d'une sélection objective ou d'une présomption de qualité.

FNAC Sports : Head A. Ashe (double branche), 450 F ; Adidas Nastase, 103 F. Galeries Lafayette (Haussmann) : Head, 559 F ; Adidas, 120 F. Un grand magasin de sports dans le centre commercial Montparnasse : Head, 549 F ; Adidas, 165 F. Un détaillant dans le seizième, à Auteuil : Head, 595 F. Son modèle le moins cher, la Master : 208 F (vendue 185 F à la FNAC).

La raquette entre les pages

Le guide de G. Lambert et M. Sutter, *Où jouer au tennis ?* donne beaucoup d'indications très pratiques. Si la partie consacrée à Paris même est très incomplète (certains renseignements concernant les centres municipaux sont, de surcroît, faux), on trouve de bonnes adresses dans la région parisienne et en province ; pour chaque club sont mentionnés le nombre de terrains, leur consistance, leur éclairage éventuel, les prix, les modes de location et, à l'occasion, les autres activités pratiquées. Figurent également une liste commentée des principaux camps de tennis et un tour d'horizon des installations à l'étranger qui va... jusqu'aux îles Canaries !

Ceux qui n'en sont pas encore à ce stade auront sûrement intérêt à jeter un œil sur *le Tennis* de F. Gardini (Ed. de Vecchi), le plus illustré, à moins qu'ils ne préfèrent celui de G. Deniau (*le Tennis*, chez Marabout), le plus concis, ou l'ouvrage de P. Darmont et J. Couvercelle (*le Tennis en dix leçons*, Hachette), le plus savant.

هكذا من الأصل

Hippisme

L'infinitésimale victoire

8 juin, Epsom. — La tradition anglaise est que les pistes doivent rester dans l'état où les ont mises *les humeurs du ciel. Ici, on n'arrose* pas — et, à l'inverse, on ne draine pas — un champ de courses. Petite cause, grands effets : cette attitude a souvent été invoquée pour expliquer la relative supériorité des chevaux anglais sur les nôtres. Se disputant souvent sur un terrain très *dur*, le Derby, les *King George*, les *Eclipse stakes* (toutes, épreuves d'été), seraient l'apanage de chevaux au squelette d'acier, alors que, par l'effet de l'arrosage, nos grandes *courses à nous pourraient élire* des champions aux jambes d'argile. Les vainqueurs prenant ensuite la direction du haras, l'arrosage perpétuerait, chez nous, la fragilité. La démonstration, quoiqu'elle ne soit pas incontestable, contient probablement une part de vérité. Mais, pour l'heure, la politique des pistes « *naturelles* » crée des soucis aux organisateurs anglais. Il est tombé un tel orage, hier matin, que la piste d'Epsom — non drainée — a *été jugée impraticable. Les commis*saires se sont décidés à annuler la réunion à 14 heures, alors que deux mille spectateurs étaient arrivés et que des milliers d'autres étaient en route, par le train ou en voiture (non : personne n'a protesté...).

La Coronation Cup se dispute donc *cet après-midi*, avec vingt-quatre heures de retard. Quatre partants seulement, dont les français *Frère Basile* et *Gay Mécène*. Le terrain est *resté lourd, ce qui devrait faire l'affaire de Frère Basile*, d'autant que Johson-Houghton, entraîneur d'*Ile de Bourbon*, dit craindre cette situation pour son pensionnaire.

En fait, cet *Ile* (il s'agit d'un mâle) est *fort* à l'aise sur les humides rivages. Il s'envole, laissant *Frère Basile* à sept longueurs qui, sans la modération du jockey Reid, auraient tout aussi bien pu être douze. Grosse impression. Voilà probablement un des futurs concurrents en vue de l'Arc de Triomphe. C'est un *fils de « notre » Roselière*, laquelle avait été achetée, à la fin de sa carrière de course en France, par feu C. W. Engelhard, « roi du platine ». *Ile de Bourbon, quant à lui*, appartient à Sir P. Oppenheimer, président de la De Beers et, par conséquent, quelque chose comme « *roi du diamant* ». On est réellement, avec cette Coronation Cup, parmi les têtes couronnées...

9 juin, Epsom. — Une française dans les Oaks : *Mabeauté*, gagnante, à Saint-Cloud, du prix Cléopâtre. La favorite est *L'Ile du Rêve*, de l'écurie Wildenstein, lauréate, en dernier lieu, des Cheshire Oaks. Mais cette *Ile* (cette fois, il s'agit bien d'une femelle) n'émerge pas, en effet, des brumes du rêve. La semaine d'Epsom est décidément vouée aux épopées insulaires : on peut croire, à mi-ligne droite, que c'est *Bonnie Isle* qui va gagner. Pourtant, elle est dominée, à la fin, par *Scintillante*, qui la bat de trois longueurs. Mauvaise course de *Mabeauté*, qui termine dans les dernières.

D'une façon générale, l'impression, *dans le clan français*, est réservée : nous avons l'impression que nous avons plus brillant que *Scintillante*, chez nous, avec *Three Troikas*.

10 juin, Chantilly. — Three Troikas, la voici. Avec ses 5 centimètres de taille de plus que le commun des pouliches et ses autres 10 centimètres supplémentaires dans l'épaisseur de la croupe, elle paraît, dans le paddock de présentation, dominer toutes ses rivales du prix de Diane.

Elle semble encore les dominer à 200 mètres de l'arrivée, où elle a pris la tête, sans complexe, sûre d'elle. Peut-être trop sûre d'elle : ou plutôt, *montée par un Freddy* Head qui, lui, a trop confiance en elle. Quand *Dunette* se rapproche, à l'extérieur, ni *Three Troikas*, ni Freddy Head ne modifient leur rythme d'un iota : le jockey continue de soutenir simplement sa pouliche « aux bras ». Voici *Dunette* sur la même ligne qu'eux. Cette fois, Freddy Head réalise que la course n'est pas encore gagnée. Il brandit la cravache. Mais *Three Troikas* ne repart pas, ou si peu qu'elle parvient juste à contenir, tant bien que mal, l'attaque de *Dunette*. Au passage du poteau, la photographie révèle, en faveur de celle-ci, un avantage de *3 ou 4 centimètres*. Dans le prix de Diane de 1971, Freddy Head avait remporté une belle infinitésimale victoire, avec *Pistol Packer*, aux dépens de *Cambrizzia*. Cette fois, l'infiniment petit est du côté de son ami Doleuze.

Il explique que *Three Troikas* n'était pas dans un bon jour, qu'il l'a sentie « molle » dès le départ.

En réalité, notre impression reste qu'il a péché par excès de confiance. Il faut ajouter une autre explication : les 2 100 mètres de Chantilly, avec la montée de la ligne droite, représentaient probablement, pour *Three Troikas*, une distance limite. La pouliche arrivait à bout de souffle au moment où *Dunette* trouvait le second. Les fils et les filles de *Lyphard* sont phénoménaux jusqu'à 1 800 mètres ; bons de 1 800 à 2 100 ; au-delà, l'influence paternelle s'estompe ; la qualité peut demeurer, mais elle emprunte alors à d'autres *composantes, qui ne relèvent plus* que du commun ; elle n'est plus transcendante.

Si Freddy Head n'a, d'évidence, pas monté, dans ce prix de Diane, la course de sa vie, le jeune entraîneur de *Dunette*, Emmanuel Chevalier du Fau, a vécu la sienne. Le prix de Diane à trente ans, et l'année où l'on a déjà révélé *High Sierra* ; voilà qui promet une sensationnelle carrière.

La journée de Chantilly s'achève *avec une victoire — la quatrième* consécutive — de *Fabulous Dancer*, dans le prix du Lys. Il y a un mystère autour de ce cheval. Il paraît être de la première grandeur, mais son entraîneur lui évite les confrontations au sommet, le faisant cheminer sur une voie secondaire du programme, où les lauriers sont plus faciles à cueillir, mais moins glorieux. *Considère-t-il que Fabulous Dancer* est moins bon qu'il ne le paraît ? S'agit-il d'un cheval fragile, *qu'il convient d'économiser ? On y* verra plus clair lors de la prochaine course du poulain. Il s'agira du Derby d'Irlande. Ce n'est pas encore tout à fait la voie des lauriers triomphants. Mais c'est celle des premières épines.

LOUIS DÉNIEL.

(1) *Le Monde* du 9 juin.

Des taureaux à l'ancienne

(Suite de la page 19.)

Nous entendait-il seulement, tout à sa passion, pris dans ce jeu terrible ? Il l'emporta sur le Concha y Sierra — dont Jacky Brunet, qui sait de quoi il parle pour avoir appris son métier face à beaucoup de bêtes meurtrières, nous affirmait qu'il avait trop de vie pour n'avoir pas été déjà toréé. Mais que le petit Richard n'oublie pas que sa vie vaut mieux que l'oreille d'un taureau...

C'est un autre genre de satisfaction que nous donna Varin, dont nous avions déjà goûté, devant des bêtes moins menaçantes, le style coulé, l'harmonie naturelle du geste, le sens de la place, ce quelque chose d'arrondi, de sonore et de soyeux qui, à l'encontre du discontinu, du saccadé, du carré, du rageur, est l'essence de la tauromachie. La façon qu'il eut de conduire la « lidia » de son deuxième adversaire, de lier en un tout cohérent ce combat aride, et de faire de ce corps-à-corps un chant continu, signale en lui un torero judicieux, réfléchi et dont les moyens ne se résument pas à ce don du « temple » que découvrait naguère avec ravissement le public de Séville. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les toreros français savent que le chauvinisme du public français ne les soutient qu'autant que celui d'Espagne s'est prononcé en leur faveur.

Le bon accueil réservé à Nimeno II par le public de Madrid, où il fut blessé lors de la Feria de San Isidro, n'est pas étranger au triomphe qui lui fut réservé lundi, d'entrée de jeu, par ses compatriotes. Que sa sortie eût été saluée de façon plus ambiguë indique qu'il toréa avec beaucoup moins d'éclat qu'en d'autres circonstances. Mais comme pour ses deux jeunes camarades français, c'est moins son art qui était ici en cause que son caractère.

La fête solaire

Le coup de corne qui avait entaillé quelques jours plus tôt son mollet droit sur quinze centimètres, à Madrid, le faisait boitillant. Il avait fait savoir que cette blessure lui interdisait de « banderiller ». On le vit paraître le visage plus verdâtre qu'à l'accoutumée, un peu vacillant, échevelé, l'œil inquiet. Il semblait flotter dans un espace mou. Le public lui réclama de poser les banderilles. Et comme pour signifier que sa ville pouvait tout exiger de lui, il s'exécuta, non sans rouvrir la plaie récente. Il arracha une faena de muleta si exténuée qu'on avait envie de lui crier, à lui aussi, que la preuve était faite, qu'il avait su se vaincre, qu'il convenait dès lors de suspendre l'épreuve. Il s'acharna. Le sort voulait qu'après deux belles estocades reçues de lui, son second adversaire persistât, plus immortel qu'un bonhomme vert du Quai Conti. Tant de vertu romaine se heurtait à un destin contraire. Qu'importe ce demi-échec : Christian — El Nimeno — s'est dominé, ce lundi, mieux qu'il n'a dominé les taureaux. Quitte à lui faire hausser les épaules.

Nous dirons qu'il a, comme ses jeunes camarades, consolidé ainsi l'estime qu'on lui porte. Pour le reste, la virtuosité, la gloire, les oreilles et la queue, il a tout le temps de les retrouver, avec cette rumeur qui déferla vers lui, l'hiver dernier, du haut des gradins géants de Mexico.

Cette Feria de Nîmes, le taureau en est le centre, pendant trois jours. Alentour, un peuple bouge, sans toujours mesurer ses gestes. Ainsi la nuit du 2 au 3 juin fut-elle l'occasion d'une très violente bagarre entre quelques centaines de jeunes gens et quelques dizaines de policiers. On est mal en mesure encore de déceler l'origine des troubles et de mesurer les responsabilités. Mais comment ne pas rappeler que cette fête solaire ne peut garder son sens que si la liberté des gestes y règne amplement ? Toute la rigueur qu'exige le rite cruel de la mort des taureaux s'abolit alentour des arènes, où la spontanéité seule peut manifester l'esprit de fête.

JEAN LACOUTURE.

Plaisirs de la table

EN LOUISIANE

EN lisant le beau roman de Maurice Denuzière, nous voyons Clarence Dandrige et les autres personnages se régaler de chevrettes frites (grosses crevettes du golfe du Mexique), de gâteaux aux noix pacanes, et évoquer le nom du sieur de Bienville. On rêve d'aller retrouver ses héros. Plus sagement, *je suis allé à La Louisiane* d'Orly.

C'est en effet le nom du restaurant *Hilton* (tél. 726-40-00), qui après avatars a retrouvé sous le triumvirat André Charrière (directeur général), Michel Duhamel (directeur du restaurant) et Claude Lecoq (chef de cuisine) le lustre de son lancement. Le menu de cette *Louisiane*-là, dans un décor raffiné, précieux et « en situation », est une *invitation au voyage*.

Vous y trouverez les huîtres Sieur de Bienville (sur un lit de *champignons*) ; les chevrettes (farcies, sauce créole ou à l'étouffée) ; l'omelette « Chef menteur » *aux tomates et crevettes* ; les gombos et la gratinée créole ; les petits crabes *Impérial* (si, hélas ! les crabes mous n'arrivent *plus*) le *jambalaya*, le poulet frit garni de « moque-choux » (*mélange* de maïs et de tomate) ; la côte de porc créole ; une salade « *fatiguée* » aux grattons ; la tarte aux pacanes, pour finir par le café brûlot préparé par Emilie, la « doudou » (mais dit-on doudou là-bas ?) du Vieux Carré !

Oh ! certes, il y a une carte française avec quelques grillades pour *les inconditionnels de notre* cuisine. Ils ont tort. Et si le civet *de canard au bourgogne du chef* Lecoq est intéressant, pourquoi, ici, *ne pas préférer néanmoins* l'escalope Lafayette (délicatement garnie de crêpes de maïs, tomate et avocat) ? Elle n'est pas là pour la galerie.

Ayant à prendre un avion matinal, le périphérique et l'autoroute restant en perpétuel engorgement, j'ai choisi d'aller dîner à *La Louisiane* et de coucher au *Hilton-Orly*. C'était déjà un pas vers l'aventure. Le livre de Denuzière m'y enchaîna. C'est pourquoi je lui pardonne d'avoir ouvert en 1830 le café Riche, qui *ne date que de 1832, et de faire* ses héros goûter les crêpes Suzette, qui sont bien postérieures !

LA REYNIÈRE.

MIETTES

● *Le Béluga*, aux Champs-Elysées et de triste mémoire gourmande, vient de changer de nom. A l'enseigne d'*Al Amir*, on y trouve les mezé (pour 360 F nouveaux !) et un chirouble à 52 F la bouteille. Ils sont fous ! Il est vrai que chez *Rose*, à La Garenne, dont le Kléber indique que l'on peut manger pour 120 F environ, la moindre addition coûte 200 F !

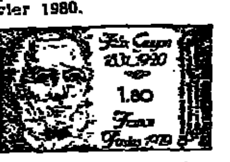
● *Agrandi, embelli, le Restaurant d'Olympe a déménagé au 5, rue* Nicolas-Charlet (1er), tél. 734-86-08. Mais Dominique Nahmias, toujours aussi jolie, cuisine toujours aussi joliment.

Philatélie

N° 1 590

FRANCE : Félix Guyon, 1831-1920.

Le timbre « hors programme » (3e) du chirurgien *Félix Guyon* (1831-1920) sera émis à l'occasion du dix-huitième congrès de la Société internationale d'urologie, qui se déroulera à Paris. Mais on tiendra compte également de son lieu de naissance avec l'oblitération « premier jour » à la Réunion. Vente générale le 25 juin (27/79). — Retrait prévu le 11 janvier 1980.



1,80 F, brun et bleu turquoise.

Format ? × 22 millimètres. Dessiné et gravé par Claude Andréotto. Tirage : 7 *millions* d'exemplaires. Impression taille-douce. Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 23 et 24 juin, de 9 heures à 18 heures, aux bureaux de poste temporaires, au Palais des congrès, porte Maillot, Paris-17e, et à l'hôtel de ville de Saint-Denis (Réunion). — Oblitération « P. J. » identique pour les deux bureaux.

— Le 23 juin, de 8 heures à 12 heures, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er ; au guichet philatélique de Paris-102, 42, boulevard de Vaugirard, Paris-15e, et au bureau de Saint-Denis R.P. (Réunion). — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

Bureaux temporaires

⊙ 67000 Strasbourg (Palais de l'Europe), du *15 au 17 juin*. — Troisième salon de peinture de la douane.

⊙ 67000 Strasbourg (Base aérienne 124), le 17 juin. — Meeting aérien national.

⊙ 59450 Sin le Noble (dans le stade), le 17 juin. — Première exposition philatélique de E.G.F. de France de Douai.

⊙ 06340 La Turbie (Mairie), le 22 juin. — Inauguration de l'autoroute transeurope.

⊙ 87200 Saint-Junien (Mairie), le 23 juin. — Cinquième festival « l'Enfant et l'Animal ».

⊙ 29110 Concarneau (centre des arts et de la culture), les 23 et 24 juin. — Dixième anniversaire du jumelage avec Senne (R.F.A.).

⊙ 67450 Mundolsheim (hall d'honneur du centre opérationnel de l'électricité), le 28 juin. — Inauguration du centre.

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs N° 818

L'ENGRENAGE

(MATCH U.R.S.S.-YOUGOSLAVIE, 1979).
Blancs : M. THAL
Noirs : D. VELIMIROVIC.
Début anglais.

1. ç4	ç5		CéXd5 (p)
2. b3 (a)	Cç6 (b)	17. fXé4	CXç3
3. Fb2	é5	18. FXç3	DXé4
4. g3 (ç)	d6 (d)	19. Dh5+	Ré6 (q)
5. Fg2	Fé6 (é)	20. Dh3+	Rd6 (r)
6. Cç3	Dd7 (f)	21. b4 ! ! (s)	Rç7
7. Cf3 !	Fh3	22. Tç1	Tç8
8. FXh3	DXh3	23. Tf5 ! (t)	Dg4
9. Cd5 ! (g)	Dd7	24. Fé5+	Rd7
10. é3 (h)	Cç-é7 (i)	25. Df1	Dé4 (u)
11. Cç3 !	Cf6	26. Tç4 !	Dç6
12. 0-0 (j)	é4 (k)	27. Dh3 !	Dé6
13. Cg5 !	d5 (l)	28. FXf6	gXf6
14. çXd5	Df5 (m)	29. Té4!!	DXa2 (v)
15. CXf7 ! ! (n)		30. TXç5+	
	RXf7		Abandon (w).
16. f3 ! ! (o)			

NOTES

a) Cette version dérivée de la « partie anglaise » qu'on peut trouver également sous la forme 1. b3, ç5; 2. ç4 a été souvent expérimentée au cours des dix dernières années par Larsen.

b) *2..., b6* est une défense très solide : par exemple, 3. Fb2, Fb7 : 4. Cf3, Cf6 ; 5. é3, é6 ; 6. Fé2, Fé7 ; 7. 0-0, 0-0 ; 8. d4, d5 ; 9. dXç5, FXç5 ; 10. Cb-d2, Cç6 ; 11. çXd5, DXd5 ; 12. a3, Tf-d8 ; 13. Db1, Fé7 ; 14. Td1, Ta-ç8 comme dans la partie Petrossian-Saidy, San-Antonio, 1972. (14..., Df5 ; 15. Da2, Cg4 est aussi à considérer selon Larsen.) Une autre continuation, *2..., Cf6 ; 3. Fb2, g6* présente quelques difficultés pour les Noirs : 4. FXf6, éXf6 ; 5. Cç3, Fg7 ; 6. g3, Cç6 ; 7. Fg2, f5 ; 8. é3, 0-0 ; 9. Cg-é2, a6 ; 10. Tç1, b5 ; 11. d3, Fb7 ; 12 0-0, d6 ; 13. Dd2, Da5 ; 14. Tf-d1, Ta-b3 ; *15. Cd5, DXd2 ; 16. TXd2, b4 ; 17. d4, Tf-d8* (Karpov-Browne, San-Antonio, 1972) et, après 18. dXç5, dXç5 ; 19. Tç-d1, les Blancs menacent ; 20. Cé7+. Le plus simple semble être, pour les Noirs, *2..., Cf6 ; 3. Fb2, é6 ; 4. Cf3, Fé7 ; 5. g3, b6 ; 6. Fg2, Fb7 ;* 7. 0-0, 0-0 ; 8. Cç3, d5 avec égalité (Larsen-Smejkal, Reykjavik, 1978). Le coup du texte *(2..., Cç6)* permet aux Noirs de s'opposer à la domination du Fb2 sur les cases noires.

ç) Retrouvant une nouvelle diagonale sur les cases blanches.

d) Si 4..., d5 ; 5. çXd5, DXd5 ; 6. Cf3, é4 ; 7. Cç3, Dé5 ; 8. Cg5, Dg6 ; 9. h4 ! (et non 9. CgXé4, f5 !).

é) 5..., f5 est probablement jouable, mais 5..., g6 est plus conforme à l'esprit de la variante : 6. é3, Fg7 ; 7. Cç3, Cg-é7 ; 8. Cg-é2 (si 8. d3, *Fé6 ; 9. Cg-é2, d5* - Williams-Radulov, Nice, 1974), 0-0 ; 9. d3, Fé6 ; 10. Cd5, Dd7 ; 11. h4, f5 ; 12. Dd2, Ta-é8 ; 13. h5, b5 ; 14. hXg6, hXg6 ; 15. Cé-ç3, bXç4 ; 16. dXç4, é4 ; 17. 0-0-0, Cé5 ; 18. Cf4, Td8 ; 19. Rb1 (Larsen-Kavalek, Lugano, 1970.) Ici Kavalek aurait dû tenter sa chance par 19..., FXç4 ! ; 20. bXç4, CXç4 ; 21. Dé2, CXb2 ; 22. RXb2, Da4 !, ce qui semble indiquer que les Blancs devaient jouer 19. CXé6, DXé6 ; 20. Dé2.

f) Ce développement accéléré de l'aile-D paraît légèrement douteux, bien qu'il semble empêcher 7. Cf3, Fh3 !. Après 7. h3, le roque des Blancs côté -R devient impossible.

g) L'ancien champion du monde a *cédé son « bon F »*, *mais réfute la* manœuvre de son adversaire par ce gain de temps sur lequel 9... 0-0-0 est périlleux à cause de 10. b4 ! ouvrant le passage de la D sur a4.

h) Menaçant 11. d4 et le F-D redevient fort.

i) Si 10..., Cg-é7 ; 11. d4, çXd4 ; 12. éXd4, é4 ; 13. Cd2, CXd5 ; 14. çXd5, Cb4 ; 15. CXé4, CXd5 ; 16. 0-0, Fé7 ; 17. Db5 ! avec avantage aux Blancs. D'où ce recul insolite du C-D, qui laisse les Noirs en retard de développement.

j) Menaçant toujours 13. d4.

k) Il est intéressant de constater comment, à partir d'une conception originale *(Fé6-Dd7-Fh3)*, les *Noirs* sont obligés de s'engager dans une variante de plus en plus discutable (Cç-é7 - é4).

l) Pris dans un engrenage sans faille, les Noirs, qui avaient prévu la réplique 13..., Df5 aperçoivent la riposte 14. Cb5 ! Si 14..., DXg5 ; 15. CXd6+, Rd7 ; 16. CXf7 et si 14..., Td8 ; 15. Cç7+, Rd7 ; 16. CXf7, RXç7 ; 17. CXh8. Comme il faut bien défendre le pion é4, les Noirs sont de nouveau contraints d'entrer dans la voie tactique et, bon gré mal gré, d'imaginer une parade : si 14. çXd5, Df5 ; 15. Cb5, CéXd5 !

m) Le C-R est en mauvaise posture. Thal se serait-il *pris à son* propre piège ? A rien ne sert 15. d6, Cé-d5.

n) Quel superbe sacrifice, qui attire irrésistiblement les Noirs dans une combinaison impitoyable !

o) La menace 17. fXé4 dicte aux *Noirs leur seule réponse. L'ouverture* de la colonne f compléta logiquement le sacrifice du C.

p) Si 16..., éXf3 ; 17. é4 !, Dé5 ; 18. DXf3, Ré8 ; 19. Ta-é1, etc.

q) Et non 19..., Rg8 ; 20. FXf6, gXf6 ; 21. TXf6, Dé7 ; 22. Dd5+, Rg7 ; 23. Dg5 mat.

r) Si 20..., Rf7 ; 21. Tf5, Fé7 ; 22. Ta-f1, et l'attaque continue.

s) La beauté de la précision. Il s'agit d'ouvrir la colonne ç, et non de poursuivre mécaniquement par 21. FXf6, gXf6 ; 22. TXf6+, Rç7 ; 23. Tf7+, Fé7.

t) Menace 24. Fé5+.

u) 25..., ç4 assurait une meilleure défense.

v) Si 29..., DXé4 ; 30. Té5+.

w) Si 30..., Rd6 ; 31. Td5+, Ré7 ; 32. Dd7 mat.

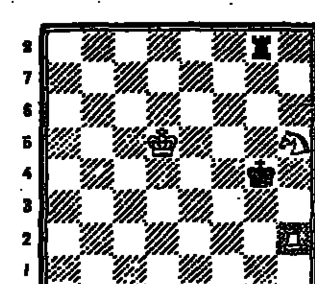
SOLUTION DE L'ETUDE N° 817.
H. M. LOMMER.
« Magyar Sakkelet », 1965.

(Blancs : Rf7, Th7, Cb8 et b6. Noirs : Rb7, Pa6 . ç6, g2, h4.)

1. Ré6+, RXb6 ; 2. TXh4, g1=D ; 3. Tb4+, Rç5 ; 4. CXa6 mat.
ou 3..., Ra5 ; 4. CXç6 mat.
ou 3..., Ra7 ; 4. CXç6+, Ra8 ;
4. Tb8 mat.
ou 3..., *Rç7 ; 4. CXa6+, Rç8 ;*
5. Tb8 mat. Quatre mats modèles.

Autre variante : 1. Ré6+, RXb8 ; 2. Tg7, h3 ; 3. Rd6, h2 ; 4. RXç6 et 5. Tb~ mat.

ETUDE
R. GRAY
(1944)



BLANCS (3) : Rd5, Th2, Ch5.
NOIRS (2) : Rg4, Tg8.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

● La finale de la Coupe de France sera disputée le dimanche 17 juin, à 14 heures, à l'hôtel Hilton de Paris. Elle opposera les cercles d'Evry et d'Etoile-Echecs.

bridge N° 815

LE SACRIFICE DE JOAN

La célèbre actrice de cinéma Joan Crawford a toujours été une fervente du bridge, et son talent est certain si ce magnifique coup de flanc est authentique.

Ouest		Nord / Sud		Est
		♠ D V 10 ♥ 6 ♦ D 8 4 2 ♣ A R D 10 8		
♠ — ♥ R D V 10 9 5 3 ♦ V 9 6 ♣ 9 7 5		N O E S		♠ A 9 4 3 ♥ 8 7 4 2 ♦ R 7 5 ♣ V 6
		♠ R 8 7 6 5 2 ♥ A ♦ A 10 3 ♣ 4 3 2		

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	4 ♥	4 ♠	5 ♥
5 ♠	passe	6 ♠	passe...

Ouest ayant entamé le Roi de Cœur, Sud a pris avec l'As et a joué le 2 de Pique pour le 3 de Cœur d'Ouest le 10 et le 3 de Pique d'Est. Le déclarant ayant rejoué le Valet de Pique du mort, *comment Joan Crawford, en Est, a-t-elle fait chuter ce* PETIT CHELEM A PIQUE ?

Réponse :

Où peut-on espérer la chute quand manifestement Sud a l'as de carreau et que les trèfles du mort sont maîtres ? Il faut essayer de *couper un trèfle avec le quatrième atout*, et cette coupe ne sera possible que si Est arrive à détruire la rentrée qui pourrait permettre à Sud de prendre la main pour faire tomber le dernier atout. Or, cette rentrée est l'as de carreau, et Joan Crawford, *après avoir pris le second pique* (pour que la dame de pique bloque la couleur), a courageusement contre-attaqué le *roi de carreau !*

Le déclarant, qui n'avait pas le valet de carreau, ne fut plus alors en mesure de revenir dans sa main. En effet, après l'as de carreau et la dame de pique, il n'a pas eu d'autre ressource que de jouer trois fois trèfle dans l'intention de couper le quatrième trèfle pour rentrer chez lui. Mais, au troisième tour à trèfle, Joan Crawford *coupa* et le contrat chuta. Ce sacrifice du roi de carreau était en quelque sorte un coup de Merrimac pour bloquer les atouts du déclarant et empêcher celui-ci de faire tomber les atouts d'Est...

SANS AUCUNE INCERTITUDE

L'avantage de la technique est de trouver *parfois* une solution infaillible là où il semblait y avoir un choix entre plusieurs lignes de jeu. La donne suivante en est un exemple typique.

Ouest		Nord / Sud		Est
		♠ R 9 5 4 ♥ R V 9 ♦ A 3 ♣ A V 6 4		
♠ 10 ♥ 5 4 3 ♦ 10 9 8 7 5 ♣ R 10 9 7		N O E S		♠ A D V 8 7 6 3 2 ♥ 2 ♦ V 2 ♣ D 2
		♠ — ♥ A D 10 8 7 6 ♦ R D 6 4 ♣ 8 5 3		

Les enchères ont sans doute été les suivantes, Est donneur et N.-S. vulnérables.

Ouest	Nord	Est	Sud
—	—	4 ♠	passe
passe	contre	passe	6 ♥
passe	passe	passe	

Ouest ayant entamé le 10 de pique, *comment Catzeflis, en Sud, a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Sur le barrage à « 4 ♠ », Sud était obligé de passer car il risquait de se faire massacrer si Ouest avait eu une belle main. C'était donc à Nord de « réveiller » les enchères s'il avait du jeu, ce qui était le cas. Le contre promettait au moins trois levées défensives, mais ce n'était pas un véritable contre d'appel car, sur ce barrage au palier de quatre, Nord aurait dit « 4 SA » s'il avait voulu forcer le partenaire à déclarer sa meilleure couleur.

PHILIPPE BRUGNON.

Courrier des lecteurs

« *Est-il possible,* demande M. D. Morante, *de gagner une épreuve nationale avec un système naturel ?* »

La plupart des champions français jouent les enchères naturelles. Il en est de même des champions américains, *mais il s'agit* d'enchères naturelles dont la signification de certaines séquences a été « précisée » en les complétant le cas échéant par des conventions que l'on appelle aujourd'hui gadgets.

Voici un exemple typique :

Sud	Nord
1 ♦	1 ♥
1 ♠	2 ♣

Les trois premières enchères sont naturelles, mais la quatrième couleur, aujourd'hui, ne garantit plus qu'il y ait du trèfle, c'est un simple relais qui est *forcing* et qui a pour but d'obliger le partenaire à reparler.

scrabble N° 61

LE MIRACULÉ DE VICHY

IVe FESTIVAL DE VICHY
Première manche : 3 juin 1979

Le dictionnaire de référence est le P.L.I. (Petit Larousse illustré). Les cases horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; les cases verticales, par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le IVe Festival de Vichy a connu un tel succès que la F.F.Sc., organisatrice de l'épreuve, a dû refuser des inscriptions de dernière heure, bien que le championnat de France par paires, reporté au 13 octobre, ait disparu du programme. Il est vrai que tous les joueurs étaient assurés de jouer au moins trois parties : une éliminatoire, éventuellement le repêchage, et les trois manches de la finale ou les deux de la consolation. Le Belge Jean-Louis Luyten, ayant secouru une scrabbleuse accidentée, ne put disputer son éliminatoire et ne fut repêché que d'un fil. Cela ne l'empêcha pas de remporter brillamment la finale devant les Cannois Del et Bellot.

	TIRAGE	SOLUTION	REF.	POINTS
1	A E I O H L V			
2	E H + A I U J R	VOLA*	H 4	24
3	H + A E L M P S	REJOUAI	5 E	56
4	M P + A A U N T	HALES	L 1	39
5	A I C F L R V	PAUMANT	9 B	71
6	C V + E U S S M	FLAIRA	2 J	34
7	— E E O D F N S	MAUVES	O 1	42
8	E O G N P Q ?	INFEODES	K 5	74
9	G + E I I O U T	POQUEN(T)	D 8	46
10	E I I + B B C D	EGOUT	8 K	24
11	C D E + E I N S	BIBI (a)	1 G	29
12	A E O U L R R	CODEINES (b)	M 7	82
13	E I Y N T Z ?	ROULERAS	14 F	62
14	Z + A I O U X W	PYT(H)IEN (c)	B 9	74
15	O U W + E E K S	AXIEZ	F 2	45
16	E E U W + E N T	SOUK	H 12	45
17	E U W + E D G R	ENTE	A 12	27
18	E G R W + A M T	DEUX	3 C	28
19	G T W + E C H L	RAMPEZ	6 A	22
20		EH	10 F	28
21				
22			TOTAL	849
23				
24				
25				
26				
27				

NOTES

(a) cf BABA, BEBE, BOBO. (b) SCINDEE, INDECISE implacables. (c) PYT(H)IE ou PY(R)ITE perd 2 points, YEU(X) (H 12) en perd 6.

Résultats. — 1. Del 849 (100 % !). 2. Mollard et Lahmi, 847.

Résultats finals (tournoi homologué). 1. Luyten ; 2. Del ; 3. Bellot ; 4. Hannuna ; 5. Kourotchkine ; 6. Mollard ; 7. Nino ; 8. Lahmi ; 9. Pialat; 10. J.-P. Brulé.

PENTASCRABBLE N° 61
de Mme Aimelet (Joué-lès-Tours)

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.

A A C E H T U - E E E N T R V - C E E F I R ? - A A E F M T ? - A E I N N T X.

Solution proposée : plus de 800 points.

SOLUTION DU PROBLEME N° 60

SISTRES (ancien instrument de musique égyptien), H 3, 66 - NOVERAIS, 3 A, 74 - OBSEDAIS, 5 A, 72 - ENCARTAS, 9 A, 64 - (B)ENZOIQUES, A 1, 365.

Total : 641 points. Cette solution officielle a été améliorée par douze lecteurs, qui atteignent 680 points grâce à deux nonuples : TRISSES, H 6, 66 - RENOVAI, I 1, 67 - *OBSEDAIS, 10 A, 89 - CRANTERA,* 1 H, 149 - (A)ZOIQUES, A 8, 329.

Après tirage au sort, gagnent un « Entraînez-vous au scrabble » (Hachette) : Mlle Chaupitre (Toulouse), Penet (Roubaix), Rébé (Cabestany), Walleau (Verdun), Bouchard (Metz), Dumontet, Cuvilliez, Polonovski, Mignot, Benghouzi (Paris), ainsi que Robert *Fournier (Marseille)*, auteur du problème. Nous rappelons que les pentascrabbles ne sont primés qu'exceptionnellement et que, lorsque c'est le cas, nous l'indiquons en même temps que l'énoncé du problème.

● Michel Pialat a remporté le championnat de l'Ile-de-France. Sont également qualifiés pour le championnat de France : J. Brûlé, Lahmi, L. Tournay, Pucheault, Hannuna, Labbé, F. Lumbroso, Worms, Brice, Reidel, Gelbart, Raimbault, H. Kassis, Eichen, Caritey, Bernhard, Gondelle, Butreau, Y. Brûlé, Saintjean, Kourotchkine.

● Yvon Duval a gagné le championnat de Belgique avec l'extraordinaire moyenne de 98 %, devant Marion Gueben et De Bruyne.

● Deuxième Festival de la Côte-d'Azur (homologué), à l'hôtel Negresco de Nice du 13 au 15 juillet. Tél. (93) 20-04-29.

MICHEL CHARLEMAGNE.

★ *Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.*

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 45

Horizontalement

I. Etats de manque. — II. Laisser quelque espace ; Agréablement arrondie. — III. Sourd. — IV. Un certain blanc ; Pluie dispersée. — V. Protègent les gravures ; En élan. — VI. En pièce ; Voulus. — VII. Même dans le bon sens, il ne fait pas partie du droit d'asile ; Consacré. — VIII. Ainsi dit Horace à Horace ; Ainsi fit Don Diègue à Rodrigue ; Détail. — IX. Compte bien peu ; Ne compte pas beaucoup ; Article. — X. Faisceau ; Fis monter. — XI. Synchronisme.

Verticalement

1. Sont moins souvent à la une ici qu'ailleurs. — 2. Condamner ; Dirigeai. — 3. D'un canal ; Un peu de cinéma. — 4. Un attrait particulier. — 5. On y montait plus souvent qu'aujourd'hui ; Dur. — 6. Produit. — 7. Dignitaire ; Taré et désordonné ; En nous ou devant nous. — 8. Comptes ; Hun bouleversé. — 9. Abusée. — 10. N'a pas été abusé ; Fleuve ; Participe. — 11. Noble ; Préparait l'avenir. — 12. Contient du gypse.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
I II III IV V VI VII VIII IX X XI

SOLUTION DE LA GRILLE N° 44

Horizontalement

I. Moucharabieh. — II. Irréalisable. — III. Nagent ; Tram. — IV. Ine ; Teur ; Agi. — V. Agréer ; Echus. — VI. Te ; Nantiat. — VII. Cobalt ; Mnl. — VIII. Reptation ; T.C. — IX. Ia ; Initiés. — X. Surf ; Velouté. — XI. Exaspérantes.

Verticalement

1. Miniaturisé. — 2. Orange ; Eaux. — 3. Urger ; C.P. ; Ra. — 4. C.E.E. ; Emotifs. — 5. Hante ; Ban. — 6. Alternative. — 7. Ri ; Aliter. — 8. As ; Rentoila. — 9. Bât ; Ct ; Néon. — 10. Ibrahim ; Sut. — 11. Elaguant ; Te. — 12. Hémistiches.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

N° 45

Horizontalement

1. ABCEEIRT (+1). — 2. ADELLNRSU. — 3. BEEIORST (+1). — 4. AABDORSU (+1). — 5. AEIMOSST (+6). — 6. BEEILOP. — 7. EEELMNST. — 8. ACEEILN (+1). — 9. AEILNRU (+2). — 10. ABCEINSY. — 11. AAEIRSS. — 12. CEEHQTU. — 13. ACEESSS (+1).

Verticalement

14. ABCEIINS. — 15. AFIINOT (+1). — 16. AABCENST. — 17. AACCELN. — 18. EEGIITUX. — 19. AEPRTXY. — 20. EIINORRT. — 21. BEELLMOS. — 22. EEEGMNRST. — 23. EGLLORS. — 24. AEGILNST (+1). — 25. ACEMNOS (+1). — 26. AEINRSU (+4). — 27. AEIRSSU (+3).

SOLUTION DE LA GRILLE N° 44

Horizontalement

1. NEGOCIA. — 2. LARYNGES. — 3. ZINCAGE. — 4. VIPERIAU. — 5. SICCATIF. — 6. KOBOLDS. — 7. EFENDIS. — 8. PRIVERA. — 9. LAPONES. — 10. INFEODES. — 11. TRAPEZE (TAPEREZ, RETAPEZ). — 12. TIEDERA (ARIDITE, DETIRAI). — 13. SERGENT (REGENTS).

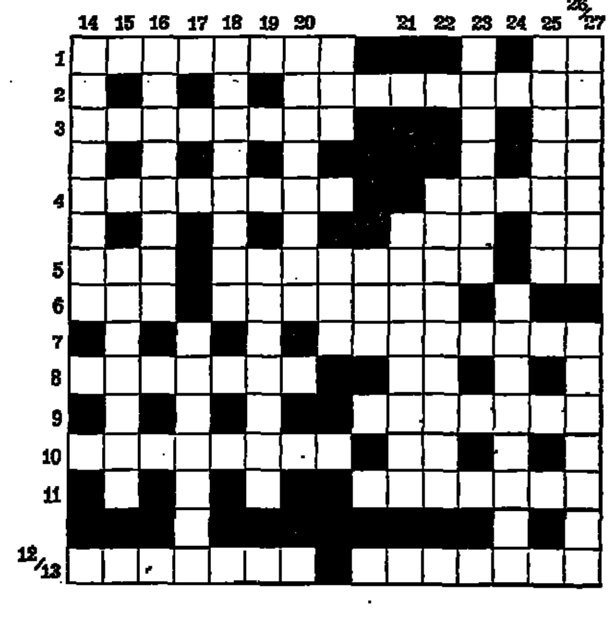
Verticalement

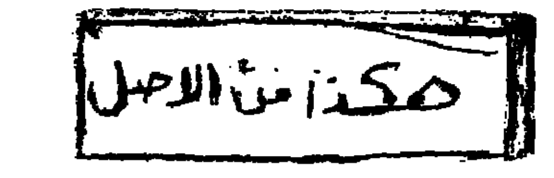
14. NAZISME. — 15. APLATIT. — 16. GANACHE (CHANGEA). — 17. DIPHASE. — 18. CENTAVO. — 19. CHAPARDE. — 20. TOITURE. — 21. ALEVINS (LEVAINS, VALINES, NIVALES, VELANIS, NIVELAS, ALVINES). — 22. TASSERA (ESSARTA, RASATES, RATASSE, TARASSE). — 23. MANIOCS ou CAMIONS. — 24. HYPERON. — 25. EVINCEE. — 26. ROBUSTE (OBSTRUE, OBTURES, TOURBES, BROUTES, BOUTRES, BROUETS). — 27. AGRICOLE. — 28. LIPOIDE. — 29. SOURDINE (DOURINES). — *30. SLOVENE (ELEVONS, ENVOLES).*

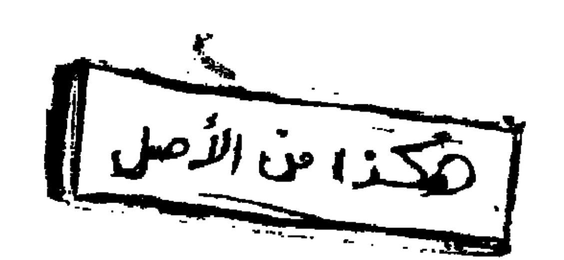
MICHEL CHARLEMAGNE et CHRISTINE TOFFIER.

M. Duban (Gémenos) nous signale avec raison que dans dans la grille 41, PIETONNES a pour anagramme PIETONNEE. Par contre, AMYLACE s'écrit toujours avec un Y.

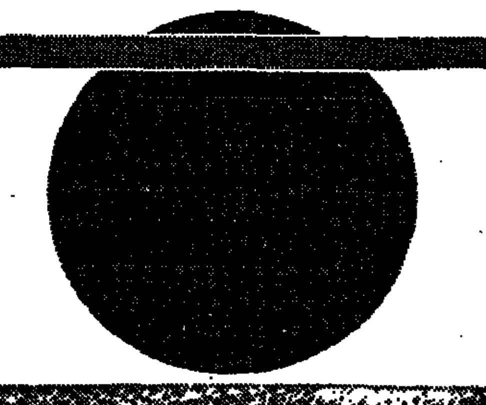
(*) Jeu déposé.




مكتبة الأصل



Le Monde ...DEMAIN



Les cent fleurs de la «bureautique»

« Quand un constructeur fabrique des voitures, il ne sait pas si elles serviront à un gang ou à un hôpital. De même, l'informatique », nous disait un cadre d'I.B.M.

A première vue, les terminaux d'ordinateur sont l'outil miracle. Ils emmagasinent les dossiers, font des calculs, restituent les documents sur demande. Finies les paperasses, les feuilles de paie à remplir. Traité en une heure autrefois, un dossier est terminé en cinq minutes. Mais le temps ainsi dégagé servira-t-il à valoriser le travail dans des domaines plus créatifs, ou simplement à augmenter le rendement ? Pour certains agents du tertiaire, en bas de l'échelle, c'est la promesse d'un travail permanent devant un écran. Le gratte-papier deviendra l' « O.S. du pupitre ». Pour d'autres, dans les bureaux, c'est l'assurance d'avoir un instrument supplémentaire, qui facilite le travail et permet d'élargir le champ des activités. La hiérarchie classique est préservée. Heureusement, quelques expériences originales sont tentées...

Au dernier étage des assurance Le Secours, d'où l'on voit au loin le Sacré-Cœur, se trouve l'une des « cellules de gestion ». Moquette, petites armoires métalliques, tables disposées en étoile avec trois personnes à chaque extrémité, et, dans un coin, tout aussi discret que le reste, le clavier et l'écran de deux terminaux. Pour les vingt-cinq rédacteurs de la cellule, le travail est devenu polyvalent. Ils s'occupent aussi bien de la « production » que des « sinistres », de l'automobile que de l'incendie. Cette restructuration, qui supprime les catégories d'aide-rédacteur, de classeur, d'aide-classeur, a été permise grâce aux capacités de mémoire de l'ordinateur. Le terminal sert de soutien logistique, prêt à livrer le dossier d'un client ou d'un sinistre.

Tentative analogue à la SCAC, une grande société de fret aérien. Auparavant, pour l'expédition d'un colis, le dossier correspondant circulait entre cinq ou six mains. Un travail « saucissonné », selon l'expression d'un responsable. Désormais, chaque agent suit l'opération du début à la fin. *« L'ordinateur peut en effet être plus polyvalent que le personnel. Ce qui a permis d'élargir les connaissances des employés qui l'ont à leur disposition. »* Pour les anciennes dactylos, reconverties en « agents de transit », c'est une promotion.

Maserati et 2 CV

Comparées à d'autres, ces expériences paraissent bien audacieuses. Dans le meilleur des cas, on assiste à un élargissement du travail. Est-ce pour autant un enrichissement ? C'est moins évident. Dans un premier temps, le personnel se sent libéré des tâches ingrates, mais cela ne dure pas. Une réflexion vient souvent : *« De toute façon, c'est un travail qui ne passionne pas. »*

Dans d'autres bureaux, la machine à écrire cède la place à des systèmes plus perfectionnés munis d'écrans de visualisation. Plus de rouleau effaceur ni de correspondance à retaper après correction. Le façonnage se fait sur l'écran en frappant les corrections sur le clavier. La machine garde aussi en mémoire des paragraphes-types, ce qui permet de fabriquer une lettre banalisée en quelques instants. Selon certains fabricants, c'est un outil de « libre service » aussi indispensable qu'une photocopieuse. Pour les secrétaires, c'est un signe de « standing ».

« Tout dépend du temps passé sur ces machines. On peut aussi devenir un robot », avoue timidement une secrétaire de British Petroleum. Théoriquement, la secrétaire aura le temps de gérer les dossiers, de mordre sur certaines prérogatives de son patron. Grignotage laborieux, qui n'a rien d'un grand bouleversement. En fait, les relations de travail ont plus d'importance que la seule introduction de la machine. Comme l'explique ce responsable de P.B.S., une société de dactylographie, *« les machines à traitement de texte sont des Maserati que l'on veut mettre entre les mains d'un conducteur de 2 CV. Avant de s'y aventurer, il faut d'abord revaloriser le travail des dactylos, les rendre responsables, les faire travailler par petits groupes. »*

Une salle d'examen

Une crainte revient constamment, celle d'être coupé du monde extérieur. La méfiance à l'égard de l'informatique vient de là. Avec les terminaux à l'écran, on ne voit plus son voisin, on regarde l'écran. Ce changement est radical. Autrefois, un bureau donnait une impression de ruche. Aujourd'hui, il ressemble à une salle d'examen.

Ainsi apparaît la grande salle des *desks* de l'agence France-Presse. Un étrange silence. Le crépitement des téléscripteurs et des machines a disparu. Chaque journaliste, rivé à sa place, regarde l'écran qui lui fait face. Là s'inscrit une dépêche venue de loin, puis qui a transité par l'ordinateur central. Le journaliste commence la mise en forme. Il appuie sur quelques touches. Sur l'écran, un *spot* clignotant se déplace, puis s'arrête. C'est là qu'un changement va être apporté. Un bref instant de flou, et la dépêche modifiée apparaît sur l'écran. Et ainsi de suite...

Là où la feuille et le stylo permettaient toutes sortes de ratures et de changements, avant la frappe de la machine, le travail sur écran supprime ces subtilités. L'aménagement des dépêches devient un travail technique. On améliore la présentation, on pare au plus pressé. Voudrait-on aller au-delà ? A chaque correction, la machine gomme le texte précédent ; on risque vite de perdre le fil... Pour les journalistes du *desk*, les nouvelles méthodes sont ressenties comme une déqualification. Sans compter la fatigue et les allergies.

Ce sentiment de déqualification se retrouve dans de nombreuses sociétés de services. Si l'ordinateur allège le travail conventionnel, il peut aussi capter la part intelligente du travail. Ainsi le ressent cet employé d'Air France : *« Auparavant, l'agent qui s'occupait de la tarification sur un trajet précis proposait des astuces au passager, acquérait du savoir-faire. C'est maintenant un intermédiaire entre le client et l'ordinateur. »* De même à la réservation : *« Oui, le passager est mieux servi. Le travail est moins pénible. Mais l'ordinateur se charge de tout. Plus besoin de réfléchir. »*

Pour certaines employées, le bilan est plutôt positif. Elles ont le sentiment de travailler « *dans l'air du temps* ». D'autres estiment au contraire qu'elles sont devenues « *la voix de l'ordinateur* », telles « *des standardistes* améliorées ».

Même impression, plus prononcée encore, au B.T.I., le bureau télégraphique international des P.T.T. Là ont été installées soixante-cinq consoles de visualisation, dans une salle climatisée et insonorisée, avec une musique d'ambiance, de quart d'heure en quart d'heure. Seuls les opérateurs des télégrammes téléphonés s'estiment avantagés : ils n'ont qu'à *taper directement le message*. Pour d'autres, le travail est devenu plus saccadé. Au bout de deux minutes, même si une opération n'est pas terminée, la suivante apparaît. L'opérateur reste replié sur lui-même, alors que dans l'ancien système le travail se faisait par équipes de deux, spécialisées par pays. Il fallait calculer les décalages horaires, téléphoner à l'étranger...

Depuis le changement, la conscience professionnelle s'émousse, et le recrutement se fait dans une catégorie inférieure. Il s'est produit une vague de départs, « *comme l'évacuation de Saigon* », disait une affiche en 1975.

Dialogue ou transaction ?

Qui aurait cru qu'un bureau des P.T.T. ressemble à une agence de presse ? Le clavier-écran se profile partout, aujourd'hui dans les bureaux, demain dans les ateliers et les appartements. Il introduit un fait nouveau : le « dialogue » avec la machine. Le terminal est aussi facile à manier qu'une calculatrice de poche, disent les fabricants, qui invoquent sa « transparence ». Mais dialogue peut aussi bien vouloir dire conversation banale, langage de secte, interrogatoire policier... Toutes sortes de variantes sont possibles.

Pour l'agent du B.T.I., FRPA veut dire Paris, NNNN fin de message. Un code simple, mais déjà énigmatique pour le profane. En d'autres lieux, on tient à supprimer toute codification. C'est notamment le cas à la SCAC. Sur l'écran, l'ordinateur pose des questions. L'employé répond point par point, en tapant sur son clavier. Ainsi renseigné, l'ordinateur délivre finalement un épais dossier qui partira par avion avec le colis. Tout est fait en clair, sans besoin de spécialistes. Serait-ce l'ordinateur à visage humain, face à celui des codes et des jargons ? Ce n'est pas si simple.

« Dans le dialogue de bas niveau, le travail n'est pas forcément plus intéressant si l'on discute avec la machine, affirme un ingénieur d'une petite société d'informatique. *Quand le travail est répétitif, il faut le rendre le plus léger possible. »* Et de citer l'exemple des perfo-vérificatrices, dont le travail est contraignant et sans intérêt, mais qui, tout en tapant, arrivent à parler, ou pensent à autre chose.

En revanche, le système à écran, d'apparence plus conviviable, tend à polariser l'attention. Il n'est plus permis de rêver. A plus forte raison quand la machine pose de nombreuses questions, ce qui accentue l'impression de lenteur et de lourdeur... Aussi cherche-t-on de nouveaux systèmes. Comme le dialogue « mobile » : la machine parle beaucoup lorsqu'elle s'adresse à un débutant, puis, au bout de deux mois, elle se contente de donner des points de repère.

Le dialogue n'a d'intérêt que si l'on a envie de parler... à une machine. Ce désir n'existera que si le travail est déjà intéressant par lui-même. Un monde sépare le « *dialogue* » de l'ingénieur avec son terminal et la « transaction » effectuée par le guichetier. Même si les constructeurs tentent de trouver des langages souples et simples, qui permettront à un plus grand nombre de s'initier à la programmation de la machine. C'est déjà le cas dans la comptabilité, et dans quelques expériences localisées. En fait, les mieux servis sont les plus qualifiés. Ce qui peut alors aboutir à des révolutions. Dans les bureaux de dessin par exemple...

Sur sa « table traçante », le *dessinateur trace la forme idéale*, « fonctionnelle », d'une nouvelle pièce. Il appuie sur quelques touches, donne des instructions à sa machine CAO (conception *assistée par ordinateur), dans un* langage adapté (IFAPT). Le dessin évolue, se transforme, afin de donner finalement une ébauche qui rendra l'usinage possible... Jusqu'à présent, il fallait réaliser de nombreux dessins, ébauche après ébauche. Avec la machine CAO, le dessinateur fera varier les formes au gré de ses désirs. La machine donne alors toute sa mesure. Elle permet à l'homme de redevenir artisan. Mais qui seront les élus ?

PIERRE AUDIBERT.

Automation et emploi

POUR l'homme de la rue, la cause est entendue : à mesure que l'industrie s'automatise, les usines se vident de leurs travailleurs. Le chômage, qui s'accroît partout en Occident, est d'abord le fruit de ce processus. Et sur le chapitre des services (administrations, banques, etc.), les ordinateurs prennent le relais pour évacuer le personnel. Bientôt la société pourra « tourner » avec 80 % puis — pourquoi pas — 60 % de la population active d'aujourd'hui... Beaucoup d'hommes auront alors des occupations extrêmement variées, à domicile ou ailleurs, et l'Etat les « subventionnera » sans que cette indemnité (qu'on n'appellera plus « de chômage », le mot ayant une connotation trop archaïque et misérabiliste) ait un lien quelconque avec la manière dont ils utiliseront leur temps actif.

Que l'on s'attriste ou que l'on se réjouisse de cette évolution de la société, il faut y regarder tout de même à deux fois avant de se laisser aller à « l'économie-fiction ».

C'est ce que viennent de faire les chercheurs de l'IRIS (Institut de recherche et d'information socio-économique de l'université de Paris-Dauphine) qui consacrent un travail de 335 pages sur le thème « Automation, travail et emploi ». Passionnante exploration, bourrée de chiffres et de faits, qui, sur le point précis qui nous retient, émettent des jugements beaucoup plus balancés que ceux du commun des mortels.

L'automation provoque sûrement, disent nos experts, d'importantes suppressions de postes de travail. C'est même le but de ceux qui la réalisent dans leur entreprise, afin de réduire les frais de personnel. Mais l'automation crée aussi des emplois, non seulement du côté des fabricants de machines, mais « *au sein même des organisations* » dans lesquelles elles sont mises en place : emplois *nécessaires au bon fonctionnement des installations automatiques*, développement des services informatiques dans les entreprises (la France comptait 2 500 informaticiens en 1960 et 220 000 au début de 1976, qui, au reste, effectuent parfois des tâches qui n'existaient pas auparavant, comptabilité analytique, *calcul des différents prix de revient d'une entreprise multiproduits, alimentation d'une* banque de données, etc.)

L'automation conduit également à des transferts d'emplois, au sein de l'entreprise *(« Quand nous supprimons un poste d'estampeur, nous embauchons un régleur-électricien »*, déclare un industriel), au niveau du secteur, ou à l'échelle macro-économique par le jeu des glissements d'emplois des secteurs dynamiques aux secteurs récessifs, généralement à travers le sas que constitue l'appareil institutionnel de formation, et hélas ! aussi... par le sas du chômage.

C'est là où nos experts deviennent plus modestes, et, à l'heure du bilan final, choisissent prudemment d'émettre des hypothèses. Celle qui semble s'imposer est celle-ci : dans les années à venir, l'automation devrait provoquer une diminution de l'embauche se traduisant par une stabilisation au niveau de l'emploi, et ce malgré l'augmentation du niveau de production.

Bien sûr, des variables interviennent, et cette situation n'est vraiment plausible que s'il n'y a pas concomitance d'une accélération des investissements d'automation et d'une augmentation de la population active. Car on ne voit pas quel pourrait être le système... automatique de régulation qui pourrait être mis en place.

PIERRE DROUIN.

Du bambou à l'ordinateur

L'ordinateur n'a fait encore qu'une entrée discrète dans le domaine du sport. On lui a confié essentiellement un travail de comptable des résultats ou bien de classement des athlètes. Une expérience originale avait été tentée dans le domaine du « boxing-business » en simulant un combat entre le champion noir Mohammed Ali et l'ancien champion blanc Jack Dempsey. Est-il possible de faire autre chose ? Jean-Claude Perrin, entraîneur national du saut à la perche, le pense, qui a réalisé une thèse de doctorat des sciences de l'éducation sur ce sujet.

En mal de champions depuis *la médaille d'or de Guy Drut* aux Jeux olympiques de Montréal, l'athlétisme français vient de se découvrir des talents de classe internationale avec les sauteurs à la perche : Philippe Houvion et Patrich Abada, nouveaux recordmen de France à 5,65 mètres, et Thierry Vigneron, recordman du monde junior à 5,45 mètres. Un autre garçon, Thierry Dubois, vient, lui, d'entrer dans le cercle très fermé des décathloniens à plus de 8 000 points, en améliorant de 70 centimètres ses performances au saut à la perche.

Outre l'émulation qui existe actuellement entre les « perchistes » en raison du nombre important *d'athlètes qui dépassent* 5 mètres, ces résultats, qui font heureusement sortir l'athlétisme national d'un long engourdissement, ont un point commun : le travail effectué par Jean-Claude Perrin.

Cet ancien officier de l'armée de l'air, connu pour ses avis à l'emporte-pièce, a-t-il dans sa besace quelques recettes magiques capables de « transformer un cheval de trait en cheval de course » ? En fait, on trouve les clés de sa réussite dans une thèse de doctorat des sciences de l'éducation intitulée : « Les facteurs de la performance, utilisation de l'informatique dans le cadre d'un programme de recherche *sportive », et soutenue en* juin 1977.

Alors qu'il était professeur d'éducation physique à l'Ecole centrale des arts et manufactures, M. Jean-Claude Perrin a eu l'idée d'utiliser le centre informatique de l'Ecole pour déterminer les qualités objectives qui font la différence entre les bons sauteurs et les grands sauteurs.

Pourquoi une telle démarche ? Depuis un siècle, la progression des performances des sauteurs à la perche a été le résultat combiné d'une modification de la technique de franchissement de la barre et, surtout, d'une amélioration des matériels. Avec une perche en bois, le record du monde a été porté à 3,69 mètres, en 1904. Les perches en bambou ont permis de « passer » 4,77 mètres en 1942. Ce record a été battu d'un petit centimètre *quinze ans* après, grâce à l'utilisation d'une perche métallique. A partir de 1961, les perches en fibre de verre, employées par quelques décathloniens depuis 1952, vont permettre d'établir, chaque année, un nouveau record.

Mais les performances plafonnent à nouveau depuis 1976 : personne n'a sauté officiellement plus haut que l'Américain Dave Roberts, recordman du monde avec 5,70 mètres. C'est dire que le matériel et la technique n'offrent plus guère de ressources. *« De trop nombreux sauteurs attendent des engins miracles et des miracles de ces engins. Ils se préparent de grosses déconvenues »*, écrit M. Jean-Claude Perrin. Pour lui, il s'agit maintenant de déterminer, grâce à l'informatique, les qualités intrinsèques qui feront la différence entre sauteurs. Il a donc mis en fiche un « échantillon » de cent vingt-deux sauteurs, des jeunes, des moins jeunes et quelques-uns franchissant plus de 5 mètres, en prenant en compte l'âge, le club, la taille, le poids, la longueur des jambes, la pointure, le temps réalisé sur 100 mètres, sur 110 mètres haies, la hauteur et la longueur sautées, les indices athlétiques de résistance, endurance, souplesse et équilibre, les performances à la perche en salle et en plein air, la catégorie socio-professionnelle et l'âge de la performance maximum.

Le sport n'est pas une science exacte

Conclusions : il n'y a pas de morphologie type du sauteur à la perche, mais celui-ci doit avoir des qualités affirmées de détente et de vitesse. *« Au niveau du perfectionnement des jeunes sauteurs dont le but est d'arriver à l'élite, il apparaît clairement que le travail de l'entraîneur doit porter sur l'amélioration des qualités athlétiques »*, a donc noté Jean-Claude Perrin, qui a aussitôt mis en application ce principe dans son centre d'entraînement de Colombes. Avec les résultats que l'on sait.

L'ordinateur est-il pour autant la clé unique du succès ? *« Le sport n'est pas une science exacte : le nombre et la complexité des facteurs qui interviennent dans la réalisation de la performance, à quoi s'ajoutent les impondérables de la compétition — chute, blessure, accidents divers..., — interdisent de considérer les résultats statistiques comme une certitude. L'ordinateur ne peut être qu'un outil de travail. Toutefois, son association à l'entraînement — comme celle des authentiques scientifiques — peut apporter une aide efficace aux techniciens »*, a estimé Jean-Claude Perrin.

Pour cela, l'entraîneur national souhaiterait une amélioration de l'enquête grâce à une nouvelle batterie de tests, la prise en compte de facteurs de personnalité, la comparaison avec l'élite étrangère... C'était en 1977. Il serait peut-être temps de mettre en application ces principes.

ALAIN GIRAUDO.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	228 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

... Energies ... Communication ... Informatique ... Satellites ... Electronique ... Télé

Vers un «transfert intégré» de technologie ?

En août prochain se tiendra à Vienne (Autriche) la conférence des *Nations unies sur la science* et la technologie au service du développement.

Il y sera beaucoup question de transfert de technologie, et seront formulées à l'intention des hommes politiques, des éducateurs, des économistes, des formateurs de techniciens, des propositions pour un transfert de technologie « intégré », c'est-à-dire *comprenant la mise en* place concomitante de deux types de processus : *ceux par lesquels on* « apprend à connaître » et ceux par *lesquels on « apprend à faire »*.

En *effet*, technologie ne signifie pas forcément développement. « Si on définit le développement en termes de satisfaction de besoins fondamentaux et de conditions de vie des populations rurales, on peut avoir dans un pays toute la technologie du monde, ce *n'est pas pour* autant qu'on pourra parler de développement. » (1).

Le transfert de technologie peut même court-cicuiter le *développement s'il constitue un transfert du seul « comment faire »*, s'il est ressenti comme produit d'un système totalement étranger, mû par l'attrait d'une main-d'œuvre locale bon marché, initiateur de profits destinés au pays *d'origine, et sans requérir la participation du pays d'accueil à l'organisation, à la gestion*, à la réussite de l'ensemble de l'opération.

Le savoir est indispensable au développement. Dans une société donnée, les possibilités d'accès à l'éducation sont un des facteurs les plus sûrs du degré de développement vers lequel s'achemine cette société.

Or, jusqu'ici, dans la plupart des cas, les pays en développement ont été considérés par les autres comme des terrains d'exploitation. Amené à apprendre à faire sans apprendre à savoir, il y a peu d'espoir que le tiers-monde voie les générations nouvelles s'affranchir de ce mode de fonctionnement. Dans certains cas s'est opéré un transfert des connaissances préalablement (ou simultanément) à celui du « faire », mais on *se situe alors le plus souvent* dans une perspective de copie systématique du modèle occidental, peu adapté aux *structures mentales*, à *la spécificité* des pays du tiers-monde, et c'est le rejet brutal, comme en Iran, où la greffe semblait pourtant avoir pris, mais où le nouveau modèle violentait trop les traditions profondes (familiales, sociales, etc.).

Que faire ?

Quand un pays en développement entreprend d'acquérir une technologie, parce qu'il est convaincu de sa nécessité pour améliorer le sort de ses citoyens, c'est le choix de la *technologie et son* exploitation qui sont les éléments essentiels. Il est indispensable *qu'elle corresponde à* un besoin, à une aspiration du pays, que celui-ci en tire profit et qu'il y soit associé.

Prenant comme exemple le trans*port de personnes et de marchandises*, un spécialiste des problèmes *du Sud asiatique se demandait pourquoi* on construit à grands coûts *des motos pour les circuits de* course européens et pourquoi on *n'investit pas dans la réalisation* de cyclomoteurs (2) adaptés aux nations *pauvres. Pour les pays développés*, il s'agirait d'un transfert de connaissances et de *savoir-faire, pour le* tiers-monde, il faudrait faire un *effort d'imagination (ne plus être* obnubilé par le modèle occidental) *et d'adaptation. Le marché existe*, mais il est peu analysé.

Certains pays ont donné l'exemple de voies originales :

● *Le Japon au début de son* développement a refusé d'acheter *systématiquement la technologie* étrangère comme une marchandise. *Il a résolument investi dans le développement de ses ressources* humaines, d'une part en envoyant *ses citoyens acquérir les connaissances* scientifiques et techniques à l'étranger, d'autre part en misant sur un programme massif d'éducation ;

● La Tanzanie, il y a une décennie, sous l'impulsion de Nyerere, a refusé la copie du modèle occidental et décidé de se donner des objectifs limités de transformation technologique, et de s'appuyer sur sa riche tradition artisanale.

Pour les pays industrialisés, accepter, concevoir, promouvoir des transferts de technologie « intégrés », susceptibles de favoriser l'émergence de partenaires, à la place d'exploités ou d'assistés, relève non seulement d'une solidarité élémentaire mais de *leur intérêt bien* compris à long terme. Pour l'Europe, et pour la France en particulier, il y a là, face aux géants de la tech*nologie que leur puissance incline à* l'impérialisme, une stratégie possible de coopération plus qualitative avec les pays en voie de développement.

DOUGLAS CAMUS,
fonctionnaire international, membre de l'association Macroscope.

(1) Robin Clarke, spécialiste *anglais* de technologie « appropriée ».

(2) Dans la panoplie des moyens *de transport, de la moto... au camion*, le cyclomoteur apparaît comme l'outil le plus adapté sur *le plan de l'efficacité* et du coût.

SCIENCES HUMAINES

L'équivoque de la communication

La communication, branche *des sciences* de l'homme, est trop ignorée. On la présente souvent *seulement comme véhicule, mode* de transmission d'impulsions *porteuses de messages*.

C'est un fait que des expressions comme celle de « communication publicitaire » ou « communication politique » *sont* consternantes puisqu'elles accolent deux termes strictement contradictoires. La communication étant un processus visant à établir un lien de pluralité entre *personnes* physiques ou morales, il est bien clair qu'il n'est pas convenable de l'associer à un autre terme qui désigne une intention de propagande commerciale ou politique.

Ces contresens *ne* sont pas acceptables, mais ce ne sont pas *les seuls abus de langage. S'il est* déconcertant d'entendre parler *de « communication animale »* pour vulgariser ce qui relève de *l'éthologie, il n'est pas admissible* de limiter à la « communica*tion technologique » un phénomène* qui concerne l'ensemble des *sciences de l'homme. Car on* ne peut ignorer que les sciences *de l'information* et de la *communication* sont parvenues à un *stade* qui justifie *désormais* les recherches tendant à une épisté*mologie nouvelle. Les exclure du* domaine de la communication, *c'est* ignorer un champ fertile sous prétexte qu'on y trouve *quelques herbes folles*.

Naguère, on ne parlait pas de *communication, mais* de relations publiques. Dénoncées *comme propagande sociologique* par les uns, prônées comme *contribution* au développement de la personne humaine par les autres, les relations publiques devraient être l'apanage des généralistes de la communication ; de ceux qui mettent en œuvre une politique de relation entre le décideur et l'exécutant ; entre l'entreprise et son environnement ; entre le pouvoir et l'administré. Fonction utilisant tous les moyens et outils de l'information pour mettre en œuvre de tels programmes.

C'est là la finalité humaine et sociale des relations publiques. Force est *d'admettre que, dans* la pratique, il s'agit trop souvent *de tout autre chose : de promotion* de produits et de services. *Ces déviations ont provoqué* la réserve (pour ne pas dire plus) *de larges fractions* de *prescripteurs* de l'opinion. Aussi, nom*bre de professionnels ont cru* habile de s'instituer conseils ou *conseillers en communication*.

La responsabilité des mauvais usages *relève de ceux qui les* pratiquent. C'est leur affaire. Celle des enseignants et des chercheurs des disciplines qui relèvent de la communication humaine et sociale, est, certes, de déplorer l'absence d'intérêt de la plupart des professionnels pour leurs travaux (une profession ne peut s'imposer que si la recherche contribue à une méthodologie de la pratique) ; mais, plus encore, ces enseignants-chercheurs se préoccupent du fait que ceux qui s'adressent au public limitent trop la communication à la transmission des messages.

Il ne s'agit pas de mettre en cause l'évidence ; les messages sont porteurs d'information et l'information, à son *tour*, est le produit de l'acte qu'est la communication. Il s'agit de mettre en cause la captation de la communication comme la principale expression de l'ère technologique, alors que sa vocation est d'équilibrer la civilisation technicienne par ce qui subsiste de moderne dans la civilisation de culture, d'utile pour préserver la personne humaine, de plus en plus subjuguée par tout ce qui doit être à son service, et non l'asservir.

FRANCIS DUMONT.
Directeur du département communication sociale et relations publiques à l'université Paris-Nord.

Repères

LE COLLOQUE « INFORMATIQUE ET SOCIÉTÉ »

La semaine sur le thème « informatique et *société* », organisée à la demande du président de la République, se déroulera du 24 au 28 septembre prochain. Ouvert par M. Barre et clos par M. Valéry Giscard d'Estaing, un grand colloque sur ce thème se tiendra à Paris au Centre international de la porte Maillot.

Chacune des cinq journées sera consacrée à un thème précis : l'informatique et le changement économique ; les conséquences sur le travail et l'emploi ; la vie quotidienne ; l'indépendance et la coopération ; la démocratie. Chaque thème fera l'objet d'une séance plénière, de travaux en commission et d'un débat de clôture. Un Livre blanc, rassemblant toutes les interventions, sera publié par la suite.

L'accès du colloque est libre, les personnes intéressées doivent cependant demander des cartes d'invitation (1). Les organisateurs espèrent attirer, à côté des habituels participants à ce genre de *manifestation* — informaticiens, fonctionnaires, industriels et autres *« experts »* — un public de non-spécialistes.

A côté de ce colloque, diverses manifestations à Paris et en province doivent *« sensibiliser »* le public à l'informatique. Des opérations *« portes ouvertes »* seront organisées. Dans des lieux publics, des agences de voyages, des stations de métro, des expositions, dépliants, programmes audiovisuels illustreront et expliqueront le rôle de l'informatique dans ces organismes.

(1) Colloque « Informatique et société », B.P. 134, 92205 Neuilly Cedex.

LA POLLUTION, ENNEMIE N° 1 DES ORDINATEURS

Les travaux des commissions spécialisées du CORSIA (1) ont permis de hiérarchiser les risques physiques encourus par les centres de traitement, et de classer la pollution en première place des causes de dégradation du service.

Cette forme de risque, particulièrement insidieuse, n'ayant jamais fait l'objet d'étude systématique, le CORSIA ouvrira prochainement une campagne de mesures de la pollution, dans les installations informatiques de ses adhérents.

Les enseignements attendus de *cette vaste étude diminueront les* probabilités d'accident, faciliteront *le choix des futures implantations*, fourniront aux bureaux d'étude les *spécifications d'environnement qui* font actuellement défaut, et permet*tront l'amélioration des matériels de* conditionnement d'air.

(1) Comité de recherche pour la sécurité des systèmes d'information automatisés, 48 *bis*, rue des Belles-Feuilles, 75116 Paris.

UN CÉTACÉ MÉCANIQUE POUR ÉLOIGNER LES DAUPHINS DES LIEUX DE PÊCHE

L'agence de la pêche de Tokyo et d'autres *organismes sont actuellement en train de mettre au point un cétacé artificiel* capable d'émettre des sons. L'orque, ou épaulard, étant l'ennemi naturel du dauphin, son sosie mécanique sera utilisé pour éloigner les dauphins des lieux de pêche.

Ils sont en effet de grands rivaux des pêcheurs, puisqu'ils consomment d'importantes quantités de poissons. La valeur du poisson dévoré par les dauphins est estimée de 500 à 700 millions de yens (25 à 35 millions de dollars) par an, ou à environ 40 % de la pêche annuelle dans la région.

ACCORD MATSUSHITA-FRIENDS-AMIS

La société franco-américaine Friends-Amis, à l'origine de l'une des deux traductrices de poche actuellement sur le marché, « le Monde Demain » *du 10 mars*), vient *de* conclure un accord avec le groupe japonais Matsushita. D'une durée de cinq ans, il prévoit la fabrication par Matsushita des composants des traductrices et la commercialisation de ces machines au Japon à la fin de 1979.

UN ORDINATEUR SPÉCIFIQUE POUR LES PROFESSIONS JUDICIAIRES

Jusqu'à présent et sous l'influence des grands constructeurs *américains, les informaticiens demandaient* aux professionnels de *s'adapter à l'ordinateur. Or les professions* judiciaires ont un cadre d'activité *très éloigné des systèmes* de gestion habituellement proposés. *C'est pourquoi la société I.P.S et* M[e] Pierre Liberas, avoué près la *cour d'appel d'Aix-en-Provence, ont* créé sous le nom de « Brasile » un *système dont le but est de répondre* plus spécifiquement aux exigences de ces *professions. Il s'agit d'obtenir* une gestion informatisée des actes et du courrier nécessités par la pratique ou la législation.

Dans un deuxième temps, le groupe contribuera à la mise en place de banques de données par le biais de l'association Brasile II. Ces banques de données passeront par des sociétés commerciales qui vendront de l'information. Pour *que ces informations ne* soient pas excessives, ce qui rendrait le sys*tème inopérant pour cause* d'encombrement, et que le coût de l'utilisa*tion ne soit trop onéreux, les organismes* professionnels collaboreront *étroitement avec ces banques qui* devraient prendre en compte égale*ment les structures déjà en place* dans les universités ou les chambres *de commerce*.

Si ces objectifs sont réalisés, la *France serait le premier pays à* offrir une intégration complète et *globale de l'informatique dans le* monde des juristes.

L'AVENIR DES ASSOCIATIONS

A Nantes, du 7 au 9 juin, plus de mille délégués des Jeunes Chambres économiques se sont réunis en congrès pour clore leurs travaux, en particulier sur le thème national « L'association : expression et pouvoir du citoyen ».

A signaler parmi leurs projets nationaux l'organisation de festivals *d'art pour enfants, la promotion des* métiers de l'artisanat, notamment *auprès des jeunes, l'instauration* d'un numéro d'appel unique pour *les secours aux blessés de la route*, l'aide à la création d'entreprises, la *création d'associations* sportives pour handicapés et la promotion *de la découverte de la forêt* par les jeunes.

APRÈS L'ARRIVÉE DE M. LIGNEL

Un climat de guerre froide règne dans le groupe Progrès-Dauphiné libéré

En se portant acquéreur, le lundi 19 mars dernier, pour une somme de 115 millions de francs, des actions de la société Delaroche éditrice du « Progrès de Lyon », détenues jusqu'à cette date par sa tante, Mme Hélène Brémond, et par son cousin, M. Jean Brémond (soit 50 % du capital), M. Jean-Charles Lignel a mis un terme au conflit majeur qui opposait depuis quatre ans les deux familles

Mais cette prise de pouvoir — inattendue même pour ceux qui la souhaitaient — risque désormais de faire surgir un autre déchirement, entre « le Progrès » et « le Dauphiné libéré » cette fois. Certes, les accords commerciaux, techniques et rédactionnels passés en 1966 entre les sociétés Delaroche et Dauphiné libéré S.A. ne sont pas directement entamés. Il reste que l'arrivée de M. Lignel à la tête du quotidien lyonnais change quelque peu les données du problème.

« Je ne fais pas la guerre, je ne la ferai pas : je remplis les engagements passés au nom de la société Delaroche et je souhaite que les partenaires de celle-ci en fassent autant. Le Progrès *ne sera jamais moteur de la rupture »,* affirme M. J.-C. Lignel.

Force est de constater cependant que les rapports à l'intérieur du groupe de presse sont *désormais sensiblement modifiés.* La société Delaroche se retrouve en effet minoritaire dans les sociétés de prestations de services — AIGLES, E.P. 1, P.P.H., RAD (1). — les *actions détenues* à titre personnel par Mme Hélène Brémond ou son fils Jean n'ayant pas été soumises aux enchères privées du 19 mars. Personne *n'a oublié par ailleurs* que les dirigeants du *Dauphiné libéré* — MM. Louis Richerot et Jean Gallois notamment — ont pris parti en 1975, sans l'ombre d'*une hésitation, pour* les Brémond, qu'ils considéraient comme historiquement représentatifs du *Progrès*, contribuant ainsi pour une très large part à écarter *M. J.-C. Lignel des nombreux* postes de responsabilité qui lui avaient été confiés. De son côté, le P.-D.G. de la société Delaroche a été à l'origine d'une procédure judiciaire demandant la résiliation des accords *Progrès-Dauphiné libéré*, montrant ainsi quelle idée il se faisait de ceux-ci et, au-delà du partenaire, du *Progrès*.

Le contentieux n'est donc pas mince et explique certainement la froideur avec laquelle le rachat des actions par M. J.-C. Lignel a été considéré par les dirigeants du *Dauphiné libéré*. Certes, *le Journal Rhône-Alpes*, que dirige M. Jean Gallois, a publié l'information en insistant sur le fait que la société Delaroche restait minoritaire dans les sociétés de services du groupe. Mais les dirigeants du *Dauphiné libéré* n'ont manifesté aucune réaction à l'annonce du changement juridique.

Chacun campe donc sur ses positions : *le Dauphiné libéré* adresse du courrier impersonnel à M. le P.-D.G. de la *société* Delaroche. M. J.-C. Lignel évite de paraître au centre d'impression de Chassieu, près de Lyon, dont la société Delaroche est propriétaire pour *moitié, et ne s'y rend effectivement* que pour affirmer cette parité à l'égard, par exemple, de personnalités extérieures.

Des situations paradoxales

Considérant sa situation de « minoritaire », M. J.-C. Lignel *semble davantage se poser en* « client » des sociétés de services, exigeant avant tout d'elles le respect des contrats. Les responsables du *Dauphiné libéré* ont *donné au contraire l'impression* de vouloir profiter d'une position dominante, née au lendemain de la vente des actions Delaroche. Par exemple : aux postes d'administrateurs *de la société AIGLES* laissés vacants par la démission de M. Jean Brémond en juillet 1978 et par le décès de M. Marcel-Georges Rivière, ancien *rédacteur en chef du Progrès*, ont été désignés Mme Hélène Brémond et Mme Line Reix-Richerot, chef de la rédaction parisienne et responsable du *service* politique du *Dauphiné libéré*, épouse du P.-D. G. de ce quotidien. Au poste de directeur général *de AIGLES, M. Jean Brémond* a été remplacé par M. Alfred Delsart, un ancien du *Progrès*, directeur depuis 1967, tandis que M. Robert Butheau abandonnait ses *responsabilités de directeur* adjoint pour prendre les fonctions de directeur de la rédaction du *Progrès*.

Ces prises de pouvoir feutrées, *qui échappent* à peu près *totalement* aux lecteurs, conduisent à des situations paradoxales. Ainsi, le 29 avril, *le Progrès-Dimanche* a publié une photographie en *l'honneur de M. Louis Richerot*, P.-D. G. du *Dauphiné libéré*, promu récemment grand officier de la Légion d'honneur, et le commentaire faisait état de la *présence à cette réception du « directeur de notre journal, M. Jean Brémond »*... En effet, *le Progrès-Dimanche* est édité par une société, la SERP (2) (Société d'éditions régionales de périodiques et de journaux), dont *le directeur général reste effectivement* M. Jean Brémond. M. J.-C. Lignel, conscient que la maîtrise de son quotidien du septième jour lui échappe, a d'ailleurs *fait transférer une rubrique* hebdomadaire, « Le coin du voile » — série d'échos sur les coulisses de la politique, — dans l'édition du samedi du *Progrès*. La rubrique *n'en demeure pas moins dans le Progrès-Dimanche* et sous la même appellation, mais assurée par un autre journaliste. Enfin, un des responsables du secrétariat *de rédaction du Progrès* serait sur le point de passer à la direction de la rédaction du *Progrès-Dimanche*, marquant bien ainsi la différence entre les sociétés Delaroche et SERP.

Cette guerre froide va-t-elle se poursuivre longtemps ? On peut s'interroger sur l'objectif que visent les membres de la famille Brémond. Vendront-ils au *Dauphiné libéré* les actions qu'ils détiennent encore à titre personnel dans les sociétés de services ? Cette solution, qui donnerait la prépondérance au *Dauphiné libéré* dans lesdites sociétés, n'apparaîtrait-elle pas alors comme un « coup de poignard » dans le dos du *Progrès*, alors que la famille Brémond s'est efforcée longtemps de préserver l'identité du journal ? Conserveront-ils au contraire ces actions pour continuer à jouer un rôle, fût-il d'observateurs, dans des sociétés auxquelles *le Progrès* est contraint de faire appel ? Ou bien finiront-ils par s'en défaire — cette fois de plein gré — auprès de M. J.-C. Lignel ?

La question est d'importance puisque l'équilibre du groupe est fondé sur la parité des dépenses entre les sociétés Delaroche et Dauphiné libéré. Or peut-on sérieusement envisager de demander à celle-là *de financer à fonds* ouverts alors qu'elle n'a pas la possibilité d'exercer un véritable contrôle des décisions ? On peut d'autant moins y songer que le *P.-D. G. du Progrès considère que* les accords sont *« particulièrement bénéfiques pour* le Dauphiné libéré »...

Des changements significatifs

Coincé par les accords dont l'échéance a été fixée en 1991, M. J.-C. Lignel entend bien cependant user de toutes les possibilités que lui offrent les textes signés en 1966 pour marquer le quotidien de sa personnalité, avec l'ambition d'enrayer la baisse des ventes enregistrée depuis quelques années sur l'agglomération lyonnaise. Les pages d'informations générales (et locales, mais en ce qui concerne l'agglomération de Lyon exclusivement) — dont chaque titre conserve la maîtrise — lui laissent assez de liberté pour redonner un second souffle au *Progrès*, ainsi qu'à son édition du soir, *le Progrès-Soir*. Pour mener à bien cette tâche, M. Lignel, qui a acquis une solide réputation dans les milieux d'affaires (3) — et les moyens qui ont été mis à sa disposition pour la vente aux enchères du 19 mars tendraient encore à le prouver, — n'a pas eu de difficultés à s'entourer de gestionnaires. Il a réuni autour de lui M. Jean-Claude Cellard, un ancien de Havas, M. Guy Setbon, directeur financier de CAP-SOGETI, et M. Roger Guitton, qui fut longtemps à la tête du *Méridional*.

Au niveau de la rédaction, la prise de pouvoir de M. Lignel s'est *traduite par* des changements significatifs au sommet : M. Charles Blondeau, directeur du *Progrès*, qui était devenu l'homme de confiance des Brémond dans le conflit que l'on sait, a préféré démissionner, bien que le nouveau P.-D. G. ne l'ait pas pas souhaité. Le départ de M. Blondeau acquis, M. Lignel a procédé au licenciement de M. Roger Perrin, rédacteur en chef, en prétextant une « réorganisation de la rédaction », M. Robert Butheau a pris, précisément, la direction de la rédaction. D'autres postes pour les informations générales, locales, ainsi que pour *le Progrès-Soir*, devraient être pourvus prochainement. Le nouveau P.-D. G., en prenant contact avec les journalistes affectés par la société AIGLES à la rédaction, leur a *indiqué* que *le Progrès* ne serait pas un journal de gauche, à moins de considérer que faire un journal indépendant et intransigeant sur l'information revienne *à être « de gauche ». Pour* sa part, M. Robert Butheau leur a déclaré : *« L'avenir du journal est désormais entre vos mains. »*

Cependant, la marge de manœuvre des deux *sociétés mères* est restreinte : *le Dauphiné libéré* doit « digérer », au moins pendant trois années encore, l'investissement de 120 millions de francs que représente la construction de l'usine de Veurey, près de Grenoble (dont un tiers environ financé par emprunts), et la société Delaroche a désormais à faire face aux échéances que l'achat des actions détenues par les Brémond lui impose. Ces conditions sont de nature à inciter les uns et les autres à la modération plutôt qu'à une guerre ouverte.

(1) AIGLES (Agence d'informations générales, locales, économiques et sportives) emploie neuf cent soixante-deux personnes, dont cinq cent huit journalistes ; E.P. 1 (Entreprise de presse n° 1) assure la fabrication des différents titres et regroupe onze cents employés ; P.P.H. (*Province publicité Havas*), holding de publicité, emploie quatre cent vingt-sept personnes. En sont actionnaires : P.P. 1 (Province publicité n° 1), la SERP, Havas et des personnes physiques ; RAD (Rhône-Alpes *diffusion*) est une *société* de messageries employant trois cents personnes environ.

Il existe bien d'autre sociétés dans lesquelles la société Delaroche est actionnaire, directement ou non : Unimédia, qui assure la régie de publicité pour les titres au plan national ; la SERP, dont M. Jean-Charles Lignel détient plus de 49 % des actions et ses filiales ; la SEDIC, spécialisée dans l'audiovisuel ; la Comareg, société d'édition de publications gratuites, et la filiale de celle-ci, Périoprint, société d'impression pour ces publications gratuites — toutes deux installées à Grenoble. La société Delaroche est également actionnaire de Rhône-Alpes Havas Budget, agence de publicité de Havas Voyages — filiale à 50 % de Havas, — spécialisée dans le tourisme, et de la société Capricorne (ex-société Proconseil), société de conseil en publicité et de promotion.

(2) *Le capital de la SERP est* composé de mille soixante actions, et M. Jean-Charles Lignel en détient cinq cent vingt-cinq.

(3) M. Jean-Charles Lignel détient 35 % du capital des Docks lyonnais, 40 % du groupe Expansion, 10 % de CAP-SOGETI, société d'informatique en plein développement, et qui vient de prendre une participation dans R.D.B. associés, agence de publicité.

En bref...

● *Le vote pour le renouvellement triennal des mandats au sein de la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels* a eu lieu mercredi 13 juin à Paris. Mme Joanine Roy (S.N.J.) est réélue titulaire à la *« commission supérieure »*, MM. Michel Lemerle (S.N.J.), Christian Dernoncourt (S.N.J.), Jean Delbecchi (S.J.F.-C.F.D.T.), Jean Lebedel (C.G.C.), Alain Pelgrand (C.G.T.), Claude Prunier (S.N.J.) et Mme Nicole Du Roy (S.J.F.-C.F.D.T.) sont élus titulaires à la *« commission de première instance »*.

Sur l'ensemble des votes (8 248 sur 15 780 journalistes inscrits), la C.F.D.T. a progressé (+ 3,3 %) aux dépens du S.N.J. autonome (—6,4 %), mais ces modifications n'ont aucune incidence sur la répartition des sièges, qui reste la même qu'en 1976.

● *L'Assemblée générale du Syndicat national de la presse quotidienne régionale*, réunie à Paris mercredi 13 juin, a élu un nouveau bureau, dont le président est M. Claude Puhl (*le Républicain lorrain*), M. Jean-Charles Lignel (*le Progrès* de Lyon) succédant à Mme Hélène Brémond, ex-actionnaire du *Progrès*. De nombreuses personnalités, dont Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, et divers membres du gouvernement ont assisté à la réception qui a suivi la réunion.

● *Le quotidien* « Ouest-France » n'a pas paru jeudi 14 juin, en raison d'une grève observée la veille au soir par les rotativistes pour protester contre le manque d'effectifs.

● *Le premier numéro de l'hebdomadaire « The Paris Metro », sous une nouvelle formule,* devrait sortir mercredi 27 juin. Cet hebdomadaire en langue anglaise a été repris par la S.A.R.L. Société d'éditions Voudiez, dont le *gérant-directeur général* est M. Yannick Loisance. MM. Jack Monet et Neil Offen sont rédacteurs en chef.

The Paris Metro sera tiré à 20 000 exemplaires, sur vingt-quatre pages, et sera distribué au prix de 5 francs par les N.M.P.P., par abonnement et par des vendeurs à la criée. Outre Paris et la région parisienne, l'hebdomadaire sera diffusé dans deux cents villes de province et à Londres, New-York et Genève.

The Paris Metro, 50, avenue Daumesnil, Paris 75012, tél. : 346-13-00.

● *Un nouveau mensuel,* « le Farci poitevin », vient de sortir a Poitiers. D'inspiration libertaire, tiré à mille neuf cents exemplaires, comportant seize pages de format tabloïd et vendu quatre francs, le mensuel est lancé par une équipe issue en grande partie des milieux universitaires, qui se propose de rester indépendante à l'égard de *« tout pouvoir de droite ou de gauche »* et *« d'aborder les problèmes réels de Poitiers et de la Vienne sans travestir la vérité et s'interdire tous les domaines cachés »*.

● *Concentration aux États-Unis.* — La fusion de Gannett Corps et de Combined Communications Corps, dans une transaction évaluée à 370 millions de dollars, vient d'être approuvée par la commission fédérale des communications. Avec le rachat de Combined Communications, Gannett, dont le siège est à Rochester (New-York), contrôle désormais 80 quotidiens, 7 stations de télévision, 12 stations de radio, plusieurs hebdomadaires et l'institut de sondage Harris. Son chiffre d'affaires pourrait dépasser 1 milliard de dollars par an.





CARNET

Réceptions

— *L'ambassadeur de Grande-Bretagne* et Lady Hibbert ont donné jeudi la traditionnelle réception en l'honneur de l'anniversaire de la reine Elizabeth II.

— M. Antonio Coimbra Martins, ambassadeur du Portugal, a donné lundi une réception à l'occasion de la fête nationale et pour prendre congé de ses amis parisiens. De nombreuses personnalités du monde politique et diplomatique, parmi lesquelles on reconnaissait, autour de M. François Mitterrand, divers dirigeants du parti socialiste, étaient venues lui dire leur regret de le voir partir.

— A l'occasion de la sortie en France du livre de Leonid Brejnev, « A la pointe du combat, souvenirs 1941-1956 », l'ambassadeur de l'U.R.S.S., M. Stepan Tchervonenko, a donné, jeudi, une réception à laquelle assistaient notamment MM. Couve de Murville, Jacques Marchandise, P.-D.G. de Hachette, et Gassiot-Talabot, directeur de Hachette-Littérature, qui publie l'ouvrage.

Naissances

— Mme JOAN-ALLAIRE,
M. et Mme Charlotte et Guillaume BIRO sont heureux d'annoncer la naissance de leur *petit-fils*,
Rodolf Audouin-Renan BIRO DE BONA.
le mardi 12 juin 1979.
86, avenue Raymond-Poincaré,
75116 Paris.

— M. Dominique BASDEVANT et Mme, née Annie Delcourt, Jérôme et Caroline, sont heureux de faire part de la naissance de
Delphine.
Paris, le 3 mai 1979.

— Raymond et Martine DESCAT, née Pécondon, Sophie et Edouard, ont la joie d'annoncer la naissance de
Philippe.
le 27 mai 1979.
71, boulevard de Ladonne,
33600 Pessac.

— Patrick et Michèle HAUSSMANN ont la joie de faire part de la naissance de leur fille
Anne-Claire,
à Paris, le 3 juin 1979.

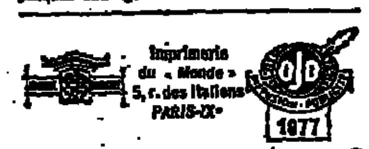








Édité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.



Mariages

— M. Pierre ARPELS et Mme Denys MESNAGER, née Pascaline Hollande,
M. Jean DAUMEN et Mme, née Michèle Montagnier,
ont l'honneur de faire part du mariage de leurs enfants
Caroline et Bruno,
qui a eu lieu le jeudi 7 juin, en l'église Saint-Pierre de Neuilly.

— M. et Mme Louis-Marie CHAIGNE,
M. et Mme Pierre GIEN
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants
Marie-Dominique et Dominique,
qui sera célébré le samedi 23 juin 1979, à 16 heures, en l'église Saint-Michel de la Ferté-Saint-Aubin (Loiret).
Les Muids,
45240 La Ferté-Saint-Aubin.
212, faubourg Saint-Vincent,
45000 Orléans.

— *M. et Mme Michel HAKOPIAN,*
M. et Mme Jean FREMAUX,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,
Martine et Jean-Baptiste,
qui a eu lieu dans l'intimité, le 8 juin 1979 à Antibes.
11, rue Ernest-Cresson,
75014 Paris.
28 La Ferté-Villeneuil.

— M. François Mugnier-Pollet, commandeur de la Légion d'honneur, ancien maire de Dôle, professeur honoraire,
M. et Mme J. Mugnier-Pollet, officier de la Légion d'honneur, chargé de mission à la mission régionale de Franche-Comté,
Le docteur Quenin, ancien maire de Mourmelon-le-Grand,
ont le plaisir de faire part du mariage de
Claire MUGNIER-POLLET
et
Dominique QUENIN
dit Jérôme Bellay,
à *Parcey (Jura), le 18 juin 1979.*

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Rolland BEDABOURG,
ancien sténographe
des débats
de l'Assemblée nationale,
chevalier de la Légion d'honneur,
survenu le 13 juin 1979.
Ses obsèques auront lieu le samedi 16 juin 1979, à 8 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception, 34, rue du Rendez-vous, Paris-12e.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
70, avenue du Docteur-Arnold-Netter, 75012 Paris.

— L'écrivain
François BERGE
est mort le 12 juin, à Saint-Laurent-de-Brèvedent. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans.
(« Le Monde » du 14 juin.)
[Petit-fils du président Félix Faure, après avoir obtenu un diplôme d'ingénieur agronome, François Berge avait effectué des études de littérature et de philosophie.
Entre 1924 et 1927, avec son frère André, il dirigea « les Cahiers du mois », une revue littéraire d'avant-garde qui, pour son éclectisme et sa volonté de témoigner de son époque, fut souvent comparée aux « Cahiers de la quinzaine » de Péguy.
François Berge aborda là de nombreux sujets, de la littérature exotique au cinéma, en passant par les influences de l'Orient, auxquelles il consacra un volumineux et retentissant dossier.
En marge des « Cahiers », il publia un recueil de nouvelles, « Meurtre » et un roman poétique, « la Fille aztèque », qui porte la marque à la fois du surréalisme ambiant et d'une sensibilité très personnelle.
Après la guerre et la publication d'un pamphlet contre la collaboration, « le Pétinisme, étrange vertu », il se consacra surtout à des recherches d'historien, sur la Normandie, les religions et l'œuvre de Félix Faure. Il fut aussi, en 1948, rédacteur en chef des « Chemins du monde », la revue de Jacques Viennot et Jean Lambiotte.]

— Marseille, Sartène.
Les familles Debernardi, Andreotti, Bucchini, Bereni, Rossi, Sanch, Macle, Fauque,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Joseph Antoine DEBERNARDI,
trésorier principal
des Finances honoraire,
survenu dans sa quatre-vingt-quatrième année, à Aubagne, le samedi 9 juin 1979.
Les obsèques ont eu lieu à Sartène, le 12 juin.
Laurent Debernardi,
Avenue de Verdun,
84470 Châteauneuf-de-Gadagne.

— Mme Jean Adrien Doré, son épouse,
M. et Mme Gérard Jourdan,
M. et Mme Gilles Néret-Minet, ses enfants,
Cyrille et Constance Néret-Minet, ses petits-enfants,
Mme Robert Lemoine, sa sœur,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Adrien DORÉ.

Les obsèques auront lieu le lundi 18 juin 1979, à 14 heures, en l'église Saint-Saturnin de Nogent-sur-Marne, sa paroisse.
Le corps sera exposé au domicile, 81, rue de Fontenay à Nogent-sur-Marne, de 10 heures à 13 h. 45.

— Raymond, Bernard, Alain et Christian Jourdan
ont la douleur de faire part du décès de leur mère
Mme Vve Alphonse JOURDAN,
née Marie-Louise Crozet,
survenu *le 9 juin 1979, à Lyon.*
29, rue de la Chapelle,
75018 Paris.

— Dans l'avis de décès de
M. Pierre POCHON,
ingénieur
des Arts et Manufactures,
il fallait lire :
Le service religieux sera célébré en l'église du Centre de Saint-Cloud (92) le samedi 16 juin, à 9 heures.

— Mme Martial Ulrich, née Sauvalle,
M. et Mme Jacques Ulrich,
M. et Mme Jean Cramail,
Et toute la famille,
ont la douleur d'annoncer le décès de leur époux, père et parent
M. Martial ULRICH,
ingénieur E.S.M.E. et E.S.E.,
chevalier de la Légion d'honneur (1930),
croix de guerre 1939-1945,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,
médaille d'or
de Sauvetage (1930),
survenu le 9 juin 1979, après une *courte maladie dans sa soixante-douzième* année.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, en l'église Saint-François-Xavier.
33, avenue Lowendal,
75015 Paris.

Obsèques

— A tous ceux qui ont connu et aimé
Jean-Marie CAILLÉ,
mort le 30 décembre 1978, à l'âge de trente-cinq ans.
Sa mère, Mme Aurore Caillé, fait savoir avec douleur, que le transfert de son corps s'est effectué dans l'intimité au cimetière du Montparnasse (entrée principale), le 15 juin 1979.
31, rue Raffet,
75016 Paris.

Remerciements

— Mme Marie Thomas et toute sa famille, très touchées des marques de sympathie qui leur ont été témoignées, adressent leurs bien sincères remerciements.

— Mme Georges Huisman et tous les siens,
Mme Jean-Claude Huisman et Raphaël,
remercient les nombreux amis de
Jean-Claude
qui leur ont manifesté l'affectueuse admiration qu'ils lui conservent et s'excusent de ne pouvoir exprimer à chacun leur reconnaissance.

Anniversaires

— Pour le treizième anniversaire de du décès de
Victor FAURE,
avocat à la cour,
maire du sixième arrondissement,
une messe sera célébrée en l'église Saint-Sulpice, le mercredi 20 juin, à 18 h. 45.

Avis de messe

— L'Association des Français libres fera célébrer le dimanche 17 juin, à 10 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, une messe (portes ouvertes) pour commémorer l'appel du général de Gaulle et honorer sa mémoire, ainsi que celle des combattants de la France libre morts au champ d'honneur. Cette messe sera suivie, à 11 h. 15, d'un dépôt de gerbe par le président de l'A.F.L., au monument de la France libre, avenue du Président-Wilson.
Il est demandé aux associations d'anciens combattants et de résistants de porter cet avis à la connaissance de leurs membres et d'y déléguer leur porte-drapeau.

Communications diverses

— Jeudi 21 juin, à 11 heures et 15 heures, 12, rue de Poitiers (7e), Journée d'études de l'ITAP (Institut des techniques de l'administration publique), sous la présidence de M. Jean Milhaud, sur les relations entre les administrations et les administrés.
Des exposés seront présentés, à 11 heures, par M. Savignac, chargé de mission auprès du secrétariat général du gouvernement ; à 15 heures, par M. Delorme, directeur général pour les relations avec le public au ministère de l'économie et des finances. M. Milhaud commentera la proposition qu'il vient de faire, au cours du colloque qui se tenait à Québec, du 28 au 31 mai, sur l'invitation de l'Ecole nationale d'administration du Québec, consistant à organiser, en 1980, une Semaine mondiale de l'administré (ITAP - tél. : 805-18-15).

Visites et conférences

SAMEDI 16 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 13 h. 30, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Lemarchand : « Port-Royal-des-Champs ».
14 h. 30, 15, rue de Vaugirard, Mme Zujovic : « Le Palais du Luxembourg ».
15 h., portail central, Mme Bouquet des Chaux : « Napoléon à Paris ».
15 h., métro Botzaris, Mme Pennec : « Les Buttes-Chaumont ».
15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Vermeersch : « Hôtel de Sully ».
15 h. 30, entrée, hall gauche, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».
21 h. 30, sortie métro Saint-Paul, Mme Pennec : « Le Marais illuminé » (Caisse nationale des monuments historiques).
15 h., 6, avenue de Bertin à Chatou : « Les vestiges du château » (Mme Angot).
11 h. 30, Grand Palais : « L'art en France sous le Second Empire » (Arcus).
15 h., métro Sablons : « Au Musée national des arts et traditions populaires » (l'Art pour tous).
15 h. 15, 123, rue de Ménilmontant : « Charmants coins de Ménilmontant » (Mme Barbier).
15 h., 47, rue Raynouard : « La maison de Balzac » (Histoire et Archéologie).
15 h. 30, métro Cité : « La Cité » (M. de La Roche).
15 h. 30, Grand Palais : « L'art en France sous le Second Empire » (Tourisme culturel).
CONFERENCES. — 15 h., salle des ingénieurs des Arts-et-Métiers, 9 bis, avenue d'Iéna, M. Jean Marin : « De Gaulle, 1940 : par la parole et par l'action » (Les Amis de l'Institut Charles-de-Gaulle).
14 h. 30, V.V.F. de Dourdan, MM. J.-M. Müller, J. Duvignaud, Dr G. Mendel : « Colloque violence et non-violence » (Union rationaliste, tél. 633-03-50).

DIMANCHE 17 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30, entrée de l'administration, Mme Lemarchand : « Les coulisses de la Comédie-Française ».
15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Oswald : « Hôtel de Sully et place des Vosges ».
15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois, Mme Vermeersch : « La rue des Francs-Bourgeois ».
15 h. 30, entrée, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».
21 h. 30, sortie métro Saint-Paul, Mme Puchal : « Le Marais illuminé » (Caisse nationale des monuments historiques).
15 h., 20, rue Rachel : « Le cimetière du Nord, dit de Montmartre » (l'Art pour tous).
15 h. 15, 6, rue de Valois : « Jardins du Palais-Royal » (Mme Barbier).
15 h., 23, quai Conti : « Institut de France » (Mme Camus).
14 h. 30, devant l'Opéra : « L'Opéra » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).
15 h., 6, place Furstenberg : « Les derniers jours de Delacroix » (Histoire et Archéologie).
15 h., 87, rue Vieille-du-Temple : « L'hôtel de Rohan et l'affaire du collier de la reine » (M. de La Roche).
15 h., face à la mairie de Clamart : « Le village de Clamart » (Paris inconnu).
15 h., 20, rue de Tournon : « Le Sénat » (Tourisme culturel).
16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (M. Tournier).
CONFERENCE. — 10 h., V.V.F. de Dourdan, MM. J.-M. Müller, J. Duvignaud, Dr G. Mendel : « Colloque violence et non-violence » (Union rationaliste, tél. 633-03-50).

VENTES

LE « MANIFESTE DU PARTI COMMUNISTE » AUX ENCHÈRES...

Un exemplaire original du « Manifeste du parti communiste », de Karl Marx et Frédéric Engels, sera mis en vente le 4 juillet prochain à l'hôtel Drouot.

Cet exemplaire historique, estimé à 200 000 F, a été publié à Londres en 1848, où Karl Marx vivait en exil. Le manifeste, rédigé en allemand, est imprimé sur du papier journal et comporte vingt-trois pages. Il s'agissait sans doute à l'origine d'une brochure publiée aux frais des auteurs et destinée à être remise à des militants au terme d'une réunion. Depuis la dernière guerre, un seul exemplaire *de la précieuse brochure est passé* en vente publique en Europe.

SPORTS

FOOTBALL

LES BONNES RECETTES DU TOURNOI DE PARIS

Pour réussir un bon Tournoi de Paris, les dirigeants du Paris-Saint-Germain (P.-S.-G.) *ont* une recette éprouvée : prendre *une équipe brésilienne* pour assurer le spectacle et la fantaisie ; une équipe *portugaise*, comme le Benfica de Lisbonne, pour remplir à coup sûr les places les plus populaires du Parc des Princes ; une équipe distinguée en cours de saison, dans une Coupe européenne, comme l'Etoile rouge de *Belgrade, finaliste de l'U.E.F.A.*, et aligner enfin avec le P.-S.-G. *quelques joueurs qui pourraient* le renforcer dans le prochain championnat afin d'attiser la curiosité des supporters.

L'affiche suffisait pour attirer au Parc des Princes près de cinquante mille spectateurs en deux soirées, les 12 et 14 juin. Mais pour réussir un bon tournoi, encore faut-il que le football pratiqué réponde à l'attente des *spectateurs. Certains auront* trouvé que la sélection olympique brésilienne, *chargée de pimenter* l'épreuve, était trop jeune et inexpérimentée. Elle a dû se contenter de la quatrième place, battue par Benfica (2 à 0) et par Paris-Saint-Germain (4 à 3) en finale pour la troisième place. D'autres auront jugé l'Etoile rouge de Belgrade un peu terne après une saison où ses joueurs ont sans doute été trop sollicités. Toutefois, grâce à leur cohésion, leurs automatismes et leur expérience, ils ont pu s'imposer au Paris-Saint-Germain (2 à 0) avant de céder face au Benfica en finale (4 à 0).

Les essais tentés par le Paris-Saint-Germain, avec les Israéliens Khirat et Mamiliam ou le Guinéen Turay, n'ont pas été non plus très concluants. C'est dans les rangs du Benfica de Lisbonne, enthousiaste et inspiré, pour le plus grand plaisir du public, que les dirigeants parisiens avaient repéré le meneur de jeu qu'ils recherchent encore pour la saison prochaine. Hélas ! Benfica leur réclama 46 millions de pesetas (3 082 000 francs) pour le transfert d'Alves. La bonne recette (2 millions de francs) du Tournoi de Paris n'aurait même pas suffi pour payer le transfert.

GÉRARD ALBOUY.

LA MAUVAISE FORTUNE DU PARIS FOOTBALL-CLUB

C'est grâce à *l'épreuve* des penalties que le Racing Club de Lens a regagné sa place en première division, aux dépens du Paris Football Club. Les deux équipes, qui avaient déjà fait match nul (0 à 0), dimanche 10 juin, dans un Parc des princes presque désert, n'ont pas réussi à se départager, le 14 juin, devant les trente-six mille spectateurs lensois. A la fin du temps réglementaire, puis des prolongations, le score était toujours de 0 à 0. Le gardien de but lensois Hedoire parvenait alors à repousser les deux premiers tirs de penalties de Guignedoux et Beltramini, puis Bravo tirait au-dessus de la barre transversale. Dans le même temps, les Lensois réussissaient leurs trois tirs par Marx, Flak et Joly, condamnant théoriquement le Paris Football Club à la relégation en deuxième division. Les dirigeants parisiens sont, en effet, reçus ce vendredi 15 juin à la mairie de Paris, pour décider de l'avenir du football professionnel dans la capitale.

CYCLISME. — *Déjà vainqueur du prologue contre la montre du Grand Prix du* Midi libre, *mercredi 13 juin, à Decazeville, l'Italien Giuseppe Saronni a récidivé à Alès en gagnant la première étape au sprint. Au classement général, il précède le Suisse Gisiger de 8 secondes, le Français Bonnet de 14 secondes, le Français Villemiane et le Néerlandais Kuiper de 17 secondes.*

CHASSE

COMPROMIS EN FORÊT DE FONTAINEBLEAU

Après une réunion de tous les intéressés (élus, forestiers, chasseurs et protecteurs) un compromis a été trouvé pour l'organisation de la chasse en forêt de Fontainebleau.

Pratiquée jusqu'à l'an dernier, sur deux mille cinq cents hectares (sur les seize mille neuf cents du massif), la chasse le sera désormais sur quatre mille deux cents hectares, recouvrant les mêmes territoires auxquels s'ajoutent des zones situées à la périphérie de la forêt et moins fréquentées. Mais au lieu de baux de neuf ans, on n'accordera que des autorisations annuelles.

Celles-ci seront délivrées directement par l'Office national des forêts, avant la fin du mois, non aux mieux offrants, comme dans les adjudications publiques, mais aux chasseurs les plus disciplinés.

J.-F. COURCEL.

Le nouveau plan des droits de chasse en forêt de Rambouillet vient d'être présenté au sous-préfet, M. Pigoreau :

— Les zones de chasse sont ramenées de six mille six cent quatre-vingt-deux hectares à six mille deux cent cinquante ;

— La chasse a lieu un seul jour par semaine selon les zones, soit le vendredi soit le lundi ;

— Dans les zones de rabat (mille sept cents hectares), le port d'arme est interdit ;

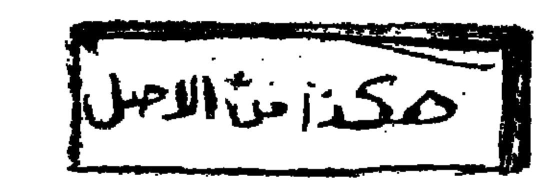
— La surface des réserves est portée de quatre mille à quatre mille quatre cents hectares.

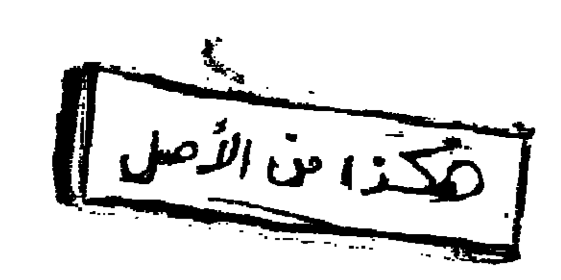
Ce plan devrait clore la querelle soulevée dans cette région au moment des adjudications (voir le Monde *des 7 et 8 mars).*



CENTRE RACHI-CUEJ
30, bd de Port-Royal, PARIS (5e)
Tél. : 331-98-20
DIMANCHE 17 JUIN
à partir de 14 heures
JOURNÉE D'ÉTUDES
« Les problèmes nationalitaires en France aujourd'hui : les minorités, les cultures et la territorialité. »
sous la présidence de M. Richard MARIENSTRASS, avec MM. Y. PERSON, P.-J. SIMON, H. GIORDAN, A. GUILLERN, R. GALLISSOT, H. COHEN-SOLLAL, et Mme TERMINASSIAN.

VENTE A VERSAILLES
Mes P. et J. MARTIN, c.-p. ass., 3, imp. Chevau-Légers, 950-58-08
DIMANCHE 17 JUIN
Hôtel des Chevau-Légers
10 h. 30 TAPIS D'ORIENT
Galerie Chevau-Légers
14 h. MEUBLES et OBJETS D'ART XVIIe, XVIIIe, XIXe
Exposition vendredi et samedi





Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Congrès des exploitants à Nancy.

Sur un fond de chocolats, de crèmes glacées et de matériel de projection, le trente-quatrième congrès de la Fédération nationale des cinémas français (F.N.C.F.) a eu lieu les 12, 13 et 14 juin au Palais des congrès de Nancy, sous la présidence de M. Jean-Charles Edeline. Ces journées ont été marquées par les craintes qu'ont exprimées les quelque deux cent cinquante directeurs de salle cassettes peuvent, de l'avis des

L'extension de la cassette audio-visuelle est leur nouvelle préoccupation. En effet, les cassettis peuvent, de l'avis des professionnels, attirer dans les années à venir de 10 à 15 % du public potentiel des salles. Autre épée de Damoclès depuis longtemps suspendue sur l'avenir du cinéma, la concurrence forcenée du petit écran.

La motion finale du congrès demande que le délai avant la diffusion d'un film à la télévision soit porté de trois à quatre ans, que les films et téléfilms soient supprimés le mercredi et les week-ends et que leur nombre soit ramené à quatre cents par an.

Le rapport Delocque-Fourcaud (le Monde *du 19 mai) sur les ententes a été qualifié de* « décisif pour l'avenir du cinéma français dans les vingt prochaines années », *par M. Jean-Charles Edeline. La concentration du marché autour des trois grands (Pathé-Gaumont, U.G.C. et Parafrance), décrite par le rapport a suscité de vives réactions. De l'avis du président adjoint de la F.N.C.F., M. Serge Siritzky (de la société Parafrance) :* « Le point d'équilibre est depuis longtemps dépassé en France. Si on estime que cette évolution est souhaitable, on va assister à une habile concentration des distributions entre deux des trois grands qui se soldera irrémédiablement par la disparition des distributeurs indépendants, dont le rôle reste irremplaçable. *On sait pourtant que* la même entreprise ne peut être et un bon distributeur et un bon exploitent. »

Le printemps des revues.

L'arrivée de la belle saison coïncide avec l'apparition, sur le marché des revues de cinéma, de publications ou de rééditions attendues. Et d'abord la continuation du remarquable effort de Guy Hennebelle pour faire connaître les cinémas du tiers-monde, par le truchement d'une série intitulée CinémAction, dont les dossiers paraissaient à ce jour dans diverses revues. La Revue du cinéma *de mai a publié ainsi un panorama des cinémas d'Amérique latine, avec des textes de Glauber Rocha, de Jorge Sanjines, de Julio Garcia Espinosa, de Fernando Solanas et d'Octavo Getino. Mais* CinémAction, *au même moment, devient une revue autonome, trimestrielle, et publie son premier numéro, un ensemble de deux cent trente-huit pages consacré aux* Cinémas de l'émigration *dans le monde.*

Les Cahiers du cinéma *continuent la réédition de leurs numéros spéciaux, avec deux anciens numéros, parus à Noël 1955 et fin 1963-début 1964, et consacrés au cinéma américain. Textes précieux où l'on retrouve, remarquablement condensée et documentée, l'idéologie du cinéma américain, triomphant, telle que l'ont célébrée depuis deux générations de cinéphiles. La revue d'avant-garde* Melba, *de Claudine Eyzykman et Guy Fihman, reparaît avec un numéro tiré en plusieurs couleurs, que le lecteur recompose un peu comme un fim.* Cinématographe, *la revue de Jacques Fieschi, confirme le sérieux de ses recherches avec un numéro intitulée* « Du muet au parlant » *(mai 1979).* Positif *publie sur deux numéros, mai et juin, un ensemble inégalé à ce jour, en France du moins, sur le cinéaste indien Satyajit Ray.*

■ Consacré cette année aux chants et danses berbères, le second Festival de musique maghrébine (le premier avait rassemblé plus de dix mille personnes l'an dernier) réunit le 16 juin, de 17 heures à minuit à l'Hippodrome de Paris (porte de Pantin), des ensembles venus du Sud tunisien (le groupe Imazighene), des Aurès (le groupe Bendou), de la Kabylie (Aït Menguellet), du Moyen-Atlas (Imazighen), du Haut-Atlas (le groupe Bihi), du Hoggar (le groupe Safir), et aussi Idir, le groupe Ballalabil Erostomia, etc.

Musique

DÉCOUVERTES AU FESTIVAL DU MARAIS

Sans orgue ni trompette

« Cent vingt-cinq ans de musique française : 1789-1914. » Ce sous-titre du *programme musical* du Festival du Marais ne prête pas à équivoque, et si, compte tenu de la réhabilitation, depuis quelques années, d'un répertoire si longtemps décrié, ce n'est plus une folie, une initiative *aussi radicale* témoigne de la jeunesse et de la vitalité d'un festival qui aurait pu, comme *tant d'autres, se contenter de* recettes éprouvées et remplir ses salles à bon compte.

Ni orgue ni trompette, mais des compositeurs à redécouvrir : Henri Reber (1807-1880), salué par *Berlioz et Saint-Saëns parce* qu'il avait le courage d'écrire des symphonies et de la musique *de chambre quand à Paris on* ne vivait que pour l'opéra *(le* 19 juin) ; Charles Valentin Alkan (1813-1888), ami de Liszt et de Chopin, virtuose et misanthrope, surnommé « le Berlioz du piano », plus pour l'étrangeté de son inspiration que pour des affinités réelles (21 juin et 10 juillet) ; Alexandre Boëly (1785-1856), musicien solitaire, beethovénien de la *première heure* (21 juin et 2 juillet) ; Georges Onslow (1784-1853), *d'origine anglaise, né à* Clermont-Ferrand, auteur de trente-quatre quintettes et trente-*six quatuors qui ne méritaient* pas l'oubli (4 et 10 juillet)...

Jean-Yves Bras, responsable de la programmation musicale, n'a pas oublié pour autant les compositeurs mieux connus, mais, pour Berlioz, il a choisi la *Symphonie fantastique* dans la version pianistique de Liszt *(le 22 juin) et la Symphonie funèbre et triomphale* (27 juin), pour Gounod, la *Petite Symphonie* (14 juin) et les mélodies (11 juillet), pour Bizet, le *Te Deum (12 juillet) ; à côté d'eux, on* retrouvera naturellement Saint-Saëns, Ravel, Franck, Chabrier, Lalo, *Debussy*, Chausson, *Roussel*, Fauré, et d'autres encore.

La liste serait fastidieuse, mais, par un juste retour des choses, sur *dix-neuf concerts, il n'en est* pas un qui ne présente à la fois un double intérêt musical et *documentaire.*

Donner à redécouvrir l'harmonium et le piano à pédalier *(29 juin), la musique de l'Empire* (27 juin) ou celle des fêtes révolutionnaires (13 juillet), *c'est* restituer tout un aspect du passé musical qu'on avait relégué aux greniers de la *musicologie*. On aura beau jeu de dire que c'est du temps perdu, et qu'à tort ou à raison l'histoire a déjà tranché, mais quand revient l'été, il faut toujours ouvrir *la* fenêtre des greniers ; les courants d'air dispersent la poussière et le *soleil fait briller un coin* de vernis sur un meuble ou rallume le tain jauni d'un miroir oublié.

C'est un peu dans cet état d'esprit que Paul Taffanel avait fondé, il y a tout juste un siècle, *une société de musique de* chambre pour instruments à vent (à laquelle le concert du 14 juin était dédié) ; la littérature pour cette formation datait du siècle précédent, Haydn et Mozart principalement, mais, avec une intuition prophétique, il avait pressenti que le moment était venu de redonner aux instruments à vent le prestige qui s'attachait alors presque exclusivement aux cordes et au piano. Pour élargir son répertoire, Paul Taffanel avait sollicité les compositeurs de son temps, et parmi eux, bien sûr, Charles Gounod. Trente années *après avoir délaissé la symphonie* au profit de l'opéra, l'auteur de *Faust* écrivait, en 1885, une *Petite Symphonie pour neuf vents* (1) : si on retrouve l'influence de Mendelssohn dans le scherzo, ou de Mozart dans la *rapidité des développements,* c'est à Haydn qu'on pensera le plus souvent, pour le mordant *de certains contours*, cette sorte de distanciation dramatique amusée et la coexistence *naturelle de l'inspiration populaire* et d'un traitement savant sans pédantisme.

L'exécution de cette œuvre est doublement délicate, d'abord à cause de la distribution ins*trumentale qui risque de tirer* la *musique* vers le grave, ensuite parce que les préjugés ne manquent pas sur le « style d'époque » ampoulé et caricatural. Il faut donc *retrouver* une tradition, et c'est celle de Mozart. La juxtaposition avec la *Sérénade* nº 12 en ut mineur K 388 n'était nullement un hasard, et l'interprétation de l'Ensemble à vent de Paris, sous la direction d'Alain Paris, aurait *réussi* à convaincre les mélomanes les plus sceptiques ; peine perdue, ce sont toujours *ceux-là qui manquent les occa*sions de changer d'avis.

GÉRARD CONDÉ.

(1) *La Petite Symphonie* a été enregistrée par l'Ensemble Maurice Bourgue, disque *Calliope* nº 1827.

★ Du 25 au 29 juin, de 14 h. 30 à 17 h. 30, des conférences-débats publiques sur la musique française du dix-neuvième siècle auront lieu au théâtre Essaion.

Cinéma

Les élans du cœur

(Suite de la première page.)

Revivent des tableaux, des situations, un climat moral dont on ne peut retrouver l'équivalent que dans le « Roméo et Juliette », de Shakespeare.

Un jeune couple se consume *d'amour et se heurte aux préjugés d'une société imbue de son bon* droit, où la jeunesse n'a pas pris le pouvoir, *mais où les êtres d'exception sacrifient* tout à leur passion et ne sauraient se laisser briser par une contrainte quelle qu'elle soit. *Jeune étudiant* révolutionnaire, Simon Botelho regagne le domaine familial à Vizeu, ses études achevées. Il s'éprend de sa *voisine, Teresa de Albuquerque,* lamentable bouffon. L'union des mais les familles se haïssent, le *père de Simon considère sans raison* celui de Teresa comme un lamentable bouffon. L'union des deux familles constituerait une insulte pour sa lignée. *Le père de* Teresa destine sa fille à un petit cousin, mais les jeunes amants ne l'entendent pas de la sorte. Tout se gâche.

La vie *humaine n'a guère de* prix au regard des conventions et de la morale ambiante. Le cousin tente de faire assassiner Simon par deux valets, Simon est sauvé par un homme du peuple, Jean de Cruz, maréchal-ferrant de son métier, qui a contracté une dette d'honneur envers son père. Jean de Cruz recueille Simon *blessé dans sa maison, Mariana,* fille de Jean, pudique, timide, à son tour dévorée par une passion *muette pour Simon, le soigne et* le guérit. Le roman, *et le film,* se hissent alors aux sommets du délire romanesque, grâce à ce léger coup de pouce de l'imagination, qui autorise toutes les licences. Un lyrisme forcené se déchaîne, avec les moyens les plus économiques, sa : clin d'œil, sans complaisance. Le destin sévit, assassinat, prison, exil, pour l'amoureux éconduit, couvent, langueur, mort à petit feu, pour Teresa. Troisième victime d'un sort cruel, Mariana devient la *servante*, presque « la sœur », selon les propres termes de Simon, son amour impossible, du prisonnier, puis de l'exilé.

Le film s'achève dans la folie visionnaire : Simon meurt à son tour sur le bateau qui le transporte aux Indes, avec d'autres prisonniers, après une *ultime déclaration d'amour à Teresa*, l'objet de sa passion, et Mariana, qui l'a accompagné, le suit dans la mort. Images *sublimes comme n'en connaît* plus le cinéma contemporain, qu'aurait pu concevoir celui qui fut, cinquante ans plus tôt, le maître du mélodrame, l'Américain Frank Borzage (« l'Heure suprême », « la Femme au corbeau », « Ceux de la zone »). Et pourtant, « Amour de perdition » fait voler en éclats les frontières que laisserait supposer le terme de mélodrame, *témoigne* pour une culture, une sensibilité inimitable.

L'art des grands primitifs

« Il y avait cette grande qualité littéraire qui n'avait pas de correspondance *cinématographique, dit* Manoel de Oliveira, *j'ai tout de* suite ressenti le besoin de transposer le texte, *pour que l'action* se déroule plus vite, tout en fixant la qualité littéraire au-delà des dialogues. Et ainsi, presque en analysant la structure du roman lui-même, et en la respectant, en recherchant mon inspiration dans le texte pour la création de chaque scène, j'ai imaginé ce que vous voyez. »

Travaillant entièrement en studio, Manoel de Oliveira recrée l'approximation la plus étonnante, la plus impressionnante qui se puisse concevoir d'une époque et d'une sensibilité. Un texte d'une rare beauté, celui-là même de l'écrivain, tantôt murmuré « off », tantôt « joué » quand il s'agit de dialogues, lie, soude avec une intensité envahissante ces aventures d'un autre temps, les authentifie *en quelque sorte. Et ici le cinéma* est irremplaçable.

« Amour de perdition » et ses *quatre heures de projection exigent* du spectateur une certaine naïveté, une infinie disponibilité. Loin de tout kitsch, des simplifications du « *mauvais goût* » qui obère malgré tout un célèbre auteur de mélodrame, Douglas Sirk (« Ecrit sur du vent », « le Mirage de la vie »), Manoel de Oliveira réinvente un art perdu, *celui des grands primitifs,* français, américains, soviétiques, pour qui le cinéma était bien plus qu'un art, *codifié, embaumé, promis à la sémiologie* : une façon inimitable de regarder vivre les êtres et le monde, *un battement de cœur, un élan* vers les cimes.

LOUIS MARCORELLES.

★ Action République (v.o.).

Variétés

LA NUOVA COMPAGNIA DI CANTO POPOLARE

On le sait, certaines régions d'Italie ont gardé vivantes les traditions et les vieilles chansons populaires ayant exprimé les différents moments de vie et de travail du peuple.

C'est ainsi que l'on peut entendre dans le Sud et en Sicile des chanteurs qui chantent une terre qui leur a donné l'amour, qui leur a enseigné le droit à la *révolte*, le droit de vivre. Et sur les routes de Sicile, l'on voit les derniers chanteurs ambulants qui vont avec leur voiture d'un village à l'autre, montent sur le toit du véhicule, dressent la toile de leur décor

Dans ces régions italiennes où les traditions sont un peu comme le sang de la terre, des équipes de jeunes gens font ici et là ce qu'ils peuvent pour que les chansons et les gestes ne *meurent pas, ils s'efforcent de* retrouver l'authenticité.

Les six chanteurs-musiciens qui composent la Nuova Compagnia di Canto Popolare poursuivent ainsi depuis dix ans leurs recherches dans les campagnes du Sud, collectent des chants qu'ils réinventent ensuite en utilisant une belle diversité d'instruments (mandoline, tambourin, flûtes, accordéon, violon). Les membres de la Nuova Compagnia di Canto Popolare savent que le spectacle qu'ils présentent *risque de prendre un ton culturel.* Ici, au Théâtre de la Ville, le danger est évité, gommé par le cœur, l'enthousiasme, la vivacité.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Théâtre de la Ville, 18 h. 30.

Théâtre

« JE VEUX VOIR MIOUSSOV »

d'après Valentin Kataev

Dimanche à Moscou : un petit fonctionnaire, désireux d'obtenir une simple signature au bas d'un bon de commande, cherche en vain le responsable hiérarchique de l'allocation des matériaux à usage municipal. Ou comment Nicolas Zaitsev, pour avoir eu besoin de 50 kilos de peinture *émaillée blanche,* se trouva entraîné, une journée durant, dans une succession de curieuses aventures. Ces événements peu ordinaires eurent lieu dans une maison de repos et se dénouèrent de façon heureuse. Toute ressemblance avec une quelconque réalité serait l'effet d'un improbable hasard.

D'ailleurs, la vérité des faits ne saurait être aussi drôle que le vaudeville en deux actes de Valentin Kataev, que Jacques Fabbri *met*, une *fois de plus*, en scène. En russe *Jour de repos*, traduite et adaptée par Marc-Gilbert Sauvajon et Tamara Dalmat, *la pièce a pour titre* français *Je veux voir Mioussov*. Car, à un moment ou à un autre, tous les protagonistes de cet écheveau de quiproquos — ils sont douze — souhaiteront voir Mioussov (l'homme qui a la signature).

On n'énumérera pas la suite des malentendus cocasses, on n'éventera *rien des avances faites* au héros par la femme du professeur Doudkine (Bernard Sancy), on ne dévoilera pas les diagnostics éclairs établis par le docteur Kirilov (Ariette Gilbert), ni quel traitements systématiques l'établissement infligé aux gens « nerveux ».

Tout finira bien, au bout de deux heures gaies, avec Jean Lefébure (Mioussov), André Gilles (rigolo Zaitsev), Frédérique Tirmont (transformée en jeune fiancée médaillée du mérite agronomique), Annik Alane (*accordée à son personnage d'épouse* mûre et oisive), Françoise Fleury, Laurence Bady, Richard Darbois, Jean-Simon Prevost, Guy Fox et Christiane Muller. Ils déploient pour faire rire ou sourire une énergie qui convainc. L'ensemble est bien cousu, solidement empaqueté, pourrait-on dire. Décor et esprit de Boulevard, l'hmour russe en plus.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Théâtre du Palais-Royal, 20 h. 30.

ARTS ET SPECTACLES

Expositions

L'œuvre graphique de Sima à la Bibliothèque nationale

Joseph Sima (1891-1971) était surtout connu comme peintre, un peintre visionnaire aux compositions de plus en plus épurées. La Bibliothèque nationale, à laquelle viennent d'être léguées ses archives, d'une richesse exceptionnelle, — révèle enfin l'importance de son œuvre graphique. Bien qu'ayant quitté sa terre natale et qu'il se fût installé à Paris dès 1921, une bonne partie des dessins et des gravues de Sima étaient destinés à l'illustration de livres tchèques, et parmi ceux-ci pas mal de traductions le livres français : Cendrars, Delteil, André Breton. Période de rencontres décisives avec Kupka, Ozenfant, Gleize, Le Corbusier, Mondrian, surtout. Et avec des poètes qui ont marqué sa vie et dont les noms sont inséparables de ses interprétations de livres français : Cendrars, de Sima, plongeant dans le rêve et un érotisme transcendé, fait corps avec le texte. Ce sont d'abord Georges Ribemont-Dessaignes (Céleste Ugolin, le Bourreau du Pérou...), *Pierre-Jean Jouve* (Nouvelle Noces, Beau Regard, la Symphonie à Dieu, Kyrie, le Paradis perdu *furent leur œuvre commune), René Char (maquette manuscrite et aquarellée de* Nous tombons, *dossier et dessins préparatoires de* l'Effroi la joie). *Et aussi Paul Eluard, Henri Michaux, Roger Caillois, Michel Legris...*

Il participa fort activement au mouvement para-surréaliste du « Grand Jeu », animé entre autres par René Daumal et Roger Gilbert-Lecomte (leurs admirables portraits peints par Sima ont été prêtés par le musée de Reims — et celui de Léon Pierre-Quint par Mme F. Selz). Dessins, eaux-fortes, lithographies, alternent avec une abondante documentation : manuscrits, lettres, éditions rares. Voilà une fois de plus ressuscité ce groupe dont l'influence, poétique et philosophique, fut considérable. Son action peut être assimilée à celle d'une Rivière souterraine, *titre d'une autre toile majeure de Sima, dont les organisateurs de l'exposition, MM. Antoine Caron et Jean Toulet, ont jugé la présence indispensable ici.*

M. Toulet s'est occupé plus spécialement des reliures de Louise-Denise Germain, dont Sima avait épousé la fille Nadine. Chefs-d'œuvre sobres, merveilleusement travaillés, en parfaite harmonie avec les ouvrages qu'ils habillent, que ce soit le Mystère de Jésus, *de Pascal, ou l'édition princeps d'*Une saison en enfer, *elles se rangent résolument à part de la reliure que l'on a coutume de voir, qu'elle soit classique ou d'avant-garde.*

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu. Tous les jours, dimanche et mardi compris, jusqu'au 24 juin.

Lettres

FÊTE DU LIVRE SUR LA PIAZZA BEAUBOURG DU 15 AU 17 JUIN

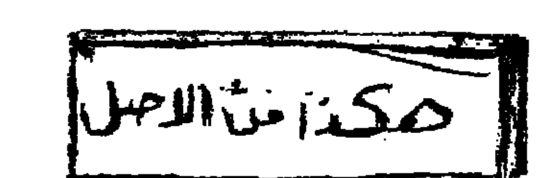
Du 15 au 17 juin, de 10 heures à 22 heures, la piazza Beaubourg, en face du Centre Pompidou, accueille les chapiteaux de la Fête du livre, organisée chaque année par la F.F.S.L. (Fédération française des syndicats de libraires). Sur 2 000 m2, les éditeurs représentés par des libraires de Paris et de province vont soumettre au public l'ensemble de la production littéraire. A noter que des livres seront vendus à des prix promotionnels.

Cette vaste librairie de plein air, à l'entrée libre, est aussi le lieu de rencontre des auteurs avec leurs lecteurs. Parmi les nombreux écrivains qui viendront signer leurs œuvres, on relève notamment les noms de M.-P. Fouchet, M. Mohrt, R. Grenier, Y. Navarre, R. Ikor, A. Sanguinetti, N. Avril, D. Boulanger, P. Cauvin, H. Queffelec, P. Robrieux, J. et N. Kehayan, C. Franck, G. Perrault, R. Debray, P. Gascar, C. Riboit, J. Almira...

Cette année, les organisateurs ont placé leur fête sous le signe de la poésie et de l'enfance, dont 1979 a été proclamée année internationale. Des poètes en herbe, gagnants d'un concours lancé dans les écoles maternelles et primaires de la région parisienne, verront leur « œuvre » imprimée sur place. Des éditeurs proposent aussi aux enfants des concours et des jeux. Les jeunes seront informés sur les métiers du livre.

En 1980, la Fête du livre devrait prendre une ampleur nouvelle grâce au patronage de la Ville de Paris. Une association vient d'être créée dans ce but. Présidée par M. Pierre Bas, adjoint au maire, chargé de la culture, elle a pour membres des éditeurs, MM. Robert Laffont, Roland Laudenbach, Jacques Marchandise, et des libraires, MM. Jacques Plaine et Christian Bon. Le commissaire général est Mme Henriette Joël. M. Michel Déon, de l'Académie française, assumera la présidence d'honneur de l'association.

● Les prix Fictions 1979, décernés à des ouvrages dont le contenu permet une bonne adaptation pour le grand et le petit écran, ont été attribués à Jean Vautrin (« Bloody Mary ») pour le cinéma et à Roger Mauge (« la Sarbacane ») pour la télévision.



هكذا من الأصل

SPECTACLES

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 15 juin

Théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : l'Enfant et les Sortilèges ; Œdipe roi.
Comédie-Française, 20 h. 30 : les Femmes savantes.
Petit TEP, 20 h. 30 : l'Epidémie.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Nuova *Compania di canto popolare* ; 20 h. 30 : Ballet Wuppertal.
Centre Pompidou, 18 h. 30 : la Vie musicale en U.R.S.S. de 1900 à 1932. — Petite salle, 19 h. : Conteurs d'aujourd'hui.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 45 : Spectacle Ionesco.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Artalect, 20 h. 45 : Lira ; 22 h. 30 : la Prose du Transsibérien.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Mon père avait raison.
Atelier, 21 h. : *Siegfried 78.*
Athénée, 20 h. 30 : le Roi Lear.
Biothéâtre, 20 h. 30 : Trois visages.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Pépé. — Théâtre du Soleil, 20 h. : Méphisto. — Epée-de-Bois, 20 h. 30 : Spectacle XII, d'après les Justes. — Atelier du Chaudron, 18 h. 45 : Au ciel, il y a un grand projecteur de cinéma.
Chapiteau de l'avenue de Breteuil, 21 h. 30 : Yerma.
Cité internationale, Galerie, 20 h. 30 : Faust. — La Resserre, 20 h. 30 : Tango.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Daunou, 21 h. : Remarie-moi.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie...
Galerie 55, 21 h. : la Disparition d'Onésime K.
Galerie de Nesle, 21 h. : la Belle et la Bête 79.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 21 h. : l'Epouse prudente.
Lucernaire, I, 18 h. 30 : Une heure avec Baudelaire ; 22 h. : Journal d'une infirmière. — II, 18 h. 30 : Une heure avec R.M. Rilke ; 20 h. 30 : la Baignoire ; 22 h. 15 : les Etoiles rouges.
Madeleine, 21 h. : le Préféré.
Mathurins, 20 h. 45 : Oui.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : Une case de vide.
Mogador, 20 h. 45 : la Périchole.
Montparnasse, 21 h. : le Philanthrope.
Nouveautés, 21 h. : C'est à c't'heure-ci que tu rentres.
Oblique, 20 h. 45 : la Passion de Jeanne d'Arc selon G. de Rais.
Orsay, 20 h. 30 : Zadig.
Palais-Royal, 21 h. 15 : Je veux voir *Mioussov.*
Poche-Montparnasse, 21 h. : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : les Deux Orphelines.
Présent, 20 h. 30 : Sans issue.
Ranelagh, 20 h. 45 : Quarante carats.
Saint-Georges, 21 h. 30 : les Nouveaux Garçons de la rue.
Théâtre 18, 21 h. : Christophe Colomb.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : les Belges.
Théâtre-en-Rond, 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : Arlequin superstar.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ?
Théâtre 13, 20 h. 30 : *Jacques le Fataliste.*
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. : Homoportrait ; 21 h. : la Prostitution chez la limace ; 22 h. 15 : Marie Bizet ; 23 h. 30 : 20, rue Jacob.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 21 h. 30 : Au niveau du chou.
Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Signé Francis Blanche ; 22 h. : Deux Suisses ; 23 h. 15 : les Jumelles. — II, 22 h. : Popeck.
Campagne-Première, 20 h. 30 : A l'amour ; 22 h. 30 : B. Garcin.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours ; 23 h. 15 : *Raoul, je t'aime.*
Cour des Miracles, 20 h. : les Après-Midi d'Emilie ; 21 h. 30 : D. Lavanant ; 22 h. 30 : Elle voit des nains partout.
Dix-Heures, 20 h. 30 : Tchouk Tchouk Nougah ; 22 h. : Piaf toujours.
L'Ecume, 22 h. : M. Lebo.
Fanal, 21 h. : le Président.
La Mirandière, 19 h. 30 : A la rencontre de M. Proust ; 20 h. 30 : Zéphyr et Aquilon ; 22 h. : Un cœur sous une soutane.
Petit Casino, 20 h. 45 : Douby ; 22 h. 15 : Eclimont et Dodane.
Les Petits-Pavés, 21 h. 30 : Abel et Caïn et R. Baron.
Point-Virgule, 20 h. 30 : le Client ; 22 h. : Magnifique... magnifique.
Sélénite, I, 20 h. 30 : Rougerie ; 22 h. : Despacho — II, 21 h. : Ned Jma ; 22 h. 30 : Lune de rire.
La Soupap, 20 h. : Chansons de femmes (A tire d'elles) ; 21 h. : Anne et Alain ; 22 h. 30 : A la prochaine sans faute.
Splendid, 20 h. 45 : Sunny's Bar.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : les Catcheuses ; 21 h. 30 : R. Mirmont, M. Dalba ; 22 h. 30 : l'Eau en poudre.
La Tanière, 20 h. 45 : P. Garnier ; 22 h. 30 : E. Hollande.

Les concerts

Lucernaire, 21 h. : M.-C. et F. Doublier, piano (Schubert).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : L. Berman, piano (Liszt).
Salle Pleyel, 21 h. : A. Yupanqui, O. Caceres, P. Soler.
Théâtre Adyar, 20 h. 45 : Récital P. Moutal, sitar.
Sainte-Chapelle, 21 h. : Ensemble d'archets français, sol. S. H. Kwak et J.-C. Dewaele (Schubert, Vivaldi, Paganini, Bach).
Eglise Saint-Merri, 21 h. : B. Berstell, B. Grenat, G. Amar-Vonin (Haendel, Vivaldi, de Sesch).

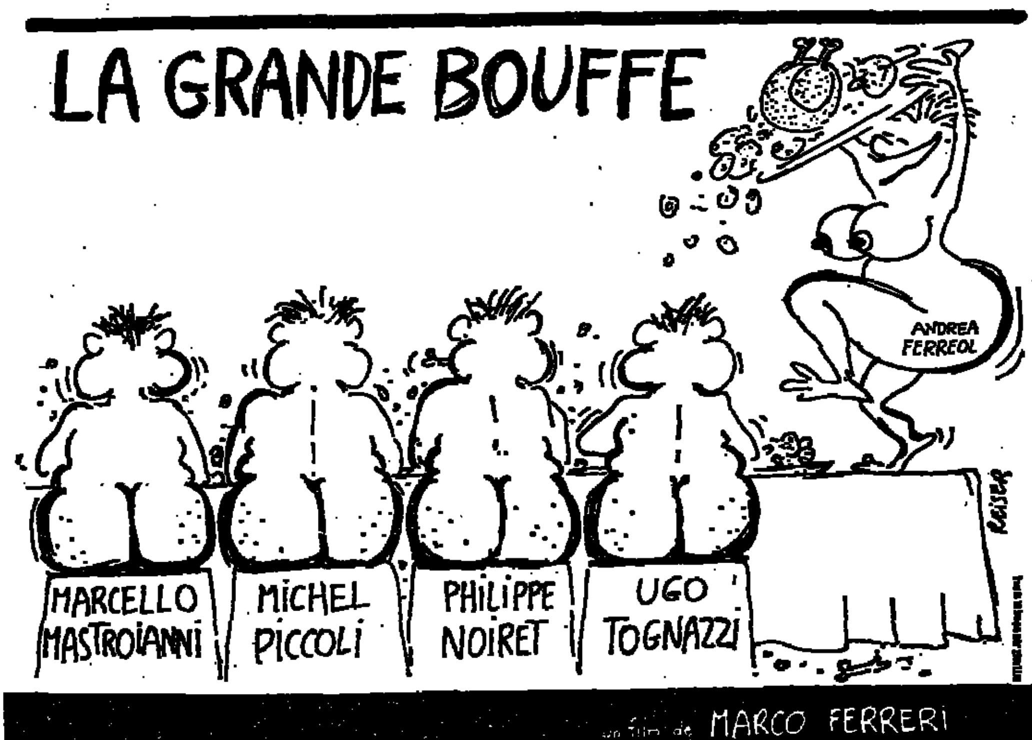
La danse

ASCI, 18 h. 30 : Ema Haberli.
American Center, 21 h. 30 : Compagnie le Cercle, J. Honor.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : le Four solaire *(Vos rêves et les miens).*
Tristan-Bernard, 20 h. 30 : Oh ! America.
Palais des congrès, 20 h. 30 : Ballet du Bolchoï (Icare).
Chapelle de la Salpêtrière, 20 h. : Danse événement libre.
Théâtre 6-Rue-A.-de-Lapparent, 19 h. 30 : Maîtrise de danse, D. et J. Solane.

Festival du Marais

Hôtel d'Aumont, 21 h. 30 : Salomé.
Marché Sainte-Catherine, 19 h. 30 : la Couade.
Hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : les Maringouins ; 22 h. : Parle à mes oreilles, ma tête est en vacances.
Essaïon, 20 h. 30 : l'Enfer à repasser ou les Grandes Sartreuses ; 22 h. 15 : Danse de mort.
Carnavalet, 21 h. 15 : Quatuor à cordes Talich.

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES





Seul à Paris : MADELEINE (v.o.) (derniers jours)





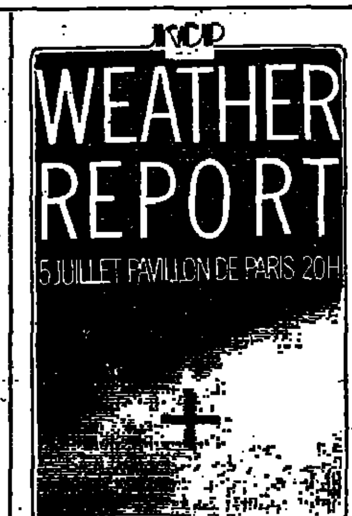
FESTIVAL JAZZ-ROCK



LOC: 3 FNAC/CLEMENTINE



LOC: 3 FNAC/CLEMENTINE



LOC: 3 FNAC/CLEMENTINE

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

Chaillot, 16 h., Vingt-cinq ans de cinéma italien : Amours difficiles, de S. Sollima ; 18 h., Cannes 79 : Lamento, de Ph. Valois ; 20 h., Vingt-cinq ans de cinéma italien : Au nom du père, de M. Bellochio ; 22 h., Hommage à Ramsès Marzouk : Première année d'amour, de Salah Abou Seif, H. Rafla, K. El Cheikh et N. Moustapha (en présence de R. Marzouk).

Beaubourg, 15 h. : le Chant de la fleur écarlate, de M. Stiller ; 17 h. : la Conscience vengeresse, de D. W. Griffith ; 19 h., Hommage à Mary Pickford : la Petite Annie, de W. Beaudine ; 21 h. Tonnerre sur le Mexique, de S. Mikhailovitch Eisenstein.

Les exclusivités

AGATHA (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
A NOUS DEUX (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
AU BOUT DU BOUT DU BANC (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LES BELLES MANIERES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), h. sp.
CALIFORNIA HOTEL (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Ant.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
CAUSE TOUJOURS TU M'INTERESSES (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Normandie, 8e (359-41-18).
LE COUP DE SIROCCO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Panthéon, 5e (033-15-04) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
DE L'ENFER A LA VICTOIRE (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA DROLESSE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais 4e (278-47-86).
ET LA TENDRESSE ?... BORDEL ! (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Français, 3e (770-33-88) ; Calypso, 17e (754-10-68).
FELICITE (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Olympic, 14e (542-67-42).
FEMME ENTRE CHIEN ET LOUP (Belg., v. flam.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Athéna, 12e (343-07-48).
FLIC OU VOYOU (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
GAMIN (Col., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Bonaparte, 6e (326-12-12).
CES GARÇONS QUI VENAIENT DU BRESIL (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
GOLDORAK (Jap., v.f.) : Madeleine, 8e (073-56-03), H. spécial.
HAIR (A., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).
HAMBURGER FILM SANDWICH (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-monde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES HEROINES DU MAL (Fr.) (**) : Omnia, 2e (233-39-36).
L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.), Le Seine, 5e (325-95-99).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
JE TE TIENS, TU ME TIENS... PAR LA BARBICHETTE (Fr.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LA MADRIGUERA (Esp., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE MAITRE-NAGEUR (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
MELODY IN LOVE (A., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-53-99).
MEME HEURE, L'ANNEE PROCHAINE (A., v.o.) : Paris, 8e (359-53-99).
MESSIDOR (Suis.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
LES MOISSONS DU CIEL (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Michel, 6e (326-79-17) ; Concorde, 8e (359-92-84). — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MORT SUR LE NIL (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
NORMA RAE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42). — V.f. : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
OLIVER'S STORY (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
PATRICK (Aust., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (It., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47).
PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-87-59), Pagode, 7e (705-12-15), Balzac, 8e (561-10-60), Colisée, 8e (359-29-46), Parnassien, 14e (329-83-11), Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
QUINTET (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
REBECCA (A., v.o.) : Madeleine, 8e (073-56-03). H. Sp.
LE RENARD DE BROOKLYN (It., v.f.) : Moulin-Rouge, 18e (606-34-25), Maxéville, 9e (770-72-86), Napoléon, 17e (380-41-46).
RETOUR A LA BIEN-AIMEE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
SERIE NOIRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (033-35-40), Colisée, 8e (359-29-46), Hollywood Bd, 9e (770-10-41), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Les Tourelles, 20e (636-51-98).
LE SKIEUR DE L'EVEREST (Can.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LES SŒURS BRONTE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (033-35-40), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE SOUFFLE DE LA TEMPETE (A., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
LA TAVERNE DE L'ENFER (A., v.f.) : Caméo, 9e (246-66-44).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99).
TORRE BELA (Port., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86)
LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

Les films nouveaux

AMOUR DE PERDITION, film portugais de Manuel de Oliveira. — V.o. : Action République, 11e (805-51-33).
HISTOIRES ABOMINABLES, courts-métrages français de P. Bokanowsky, Moïse Maatouk, A. Lichy, J.-P. Torok, Gébé, H. Colomer. — Le Seine, 5e (325-95-99).
NEW-YORK, SALSA CITY, film américain de Léon J. Gast. — V.o. : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
CE REPONDEUR NE PREND PAS DE MESSAGES, film français d'A. Cavalier. — 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille (357-90-81).
L'INCROYABLE HULK, film américain de K. Johnson. — V.o : George-V, 8e (225-41-46). — V.f. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
ENIGMES DU SPHINX, film anglais de Laura Mulvey. — V.o. : Olympic, 14e (542-67-42). Heures spéciales.
MEURTRE PAR DECRET, film américain de Bob Clark. — V.o. : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LE TRESOR DE MATACUMBA (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
3e GENERATION (All., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
UTOPIA (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86)
LA VILLE A PRENDRE (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
VIVA EL PRESIDENTE (Mex., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
VIVRE EN TOKYOCHROME (Jap., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Miramar, 14e (320-89-52).
ZOO ZERO (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).

RADIO-TÉLÉVISION

M. PIERRE JUQUIN : le P.C. défendra résolument « Lorraine-Cœur d'acier ».

« Lorraine-Cœur d'acier donne une leçon de liberté. Elle peut compter sur nous pour la défendre. » Au cours d'une conférence de presse, *jeudi 14 juin*, à l'Assemblée nationale, M. Pierre Juquin, député, membre du bureau politique du P.C.F., a affirmé que les communistes « approuvent, soutiennent, défendent et défendront résolument » la radio de la C.G.T., et qu'ils organiseront le 22 juin, une journée pour la défense de L.-C.A.

« *Depuis des semaines, la population de la région de Longwy écoute l'émetteur de Lorraine-Cœur d'acier*, a déclaré M. Pierre Juquin, *mais j'apprends que le gouvernement voudrait essayer de faire taire cette radio syndicale, de même que Radio-SOS emploi, s'est inadmissible.* » En présence de M. Antoine Porcu, député communiste de Meurthe-et-Moselle, d'un journaliste et de deux techniciens de la radio, M. Pierre Juquin a affirmé que « *nul plus que les travailleurs de France* » n'étaient « *partisans du service public* », mais que ceux-ci sont « *pour le pluralisme, la démocratie, la qualité de l'information* ». « *Lorraine-Cœur d'acier*, a-t-il dit, *est née de la protestation des travailleurs mis dans l'impossibilité de s'exprimer pour défendre leurs vie, leur emploi, leur région, la France. Lorraine-Cœur d'acier est un moyen de lutte, un cri d'angoisse et d'espérance pour toute une population.* »

Après avoir annoncé que M. Antoine Porcu avait écrit au premier ministre pour lui demander de renoncer à toute mesure de brouillage et d'intimidation (et *a fortiori* à toute tentative de fermeture), M. Pierre Juquin a évoqué « *l'expérience enrichissante et émouvante* » que constituait L.-C.A., expérience qui donne une idée de ce que pourrait être « *une radio différente* ». « *Le pluralisme, en effet, ne se limite pas, à nos yeux, à une répartition plus juste du temps de parole des formations politiques*, a-t-il ajouté. *Cette justice est indispensable. Mais le pluralisme, c'est également la possibilité pour tous les courants de pensée de s'exprimer soit directement, soit par le reflet objectif que les journalistes, les professionnels de l'information ont pour métier d'en donner. C'est la possibilité pour les gens de se voir et de parler. Lorraine-cœur d'acier constitue à cet égard une révélation.* »

Les animateurs de la radio ont expliqué que tous les courants de pensée pouvaient s'exprimer sur la radio (récemment, Mme Françoise Giroud et M. Jean-Jacques Servan-Schreiber sont venus à L.-C.A., mais aussi M. Daniel Cohn-Bendit, les anti-nucléaires, les troskistes, les homosexuels, etc.), le droit de réponse étant une obligation. Dans une interview, parue le 14 juin dans *l'Humanité*, M. Jean-Claude Laroze, membre du bureau confédéral de la C.G.T., expliquant l'intérêt et la spécificité de cette radio, estime que l'aspect le plus positif de L.-C.A réside dans le fait qu'elle donne « *une idée concrète de ce que pourrait être un véritable service public de l'information* ».

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, *nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :*

FRANCE :	
Quinze jours	22 F
Trois semaines	30 F
Un mois	39 F
Un mois et demi	57 F
Deux mois	74 F
ETRANGER (voie normale) :	
Quinze jours	37 F
Trois semaines	52 F
Un mois	69 F
Un mois et demi	102 F
Deux mois	134 F
EUROPE (avion) :	
Quinze jours	46 F
Trois semaines	65 F
Un mois	87 F
Un mois et demi	128 F
Deux mois	170 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre accompagnés du règlement correspondant une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.

VENDREDI 15 JUIN

CHAINE I : TF 1

18 h., TF 4 ; 18 h. 25, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, *Les inconnus de 19 h. 45* ; 20 h., Journal.

20 h 35, Au théâtre ce soir : les Bâtards, de R. Thomas, avec R. Thomas, L. Chardonnet, P. Wallauris, B. Durand, B. Gohaud.

Un milliardaire laisse toute sa fortune indivisible à ses (nombreux) enfants bâtards. Ceux-ci s'entretuent joyeusement pour s'approprier l'héritage. Un à un les cadavres se succèdent.

23 h. 5, Magazine : A bout portant (Francis Perrin).

« Pour aller au bout de soi, dit-il, il faut la diversité » Il a su profiter de ses défauts (il est petit, frisé, il bafouille) pour être, à trente ans, à la fois comédien, metteur en scène, écrivain, scénariste.

23 h. 55, Journal.

CHAINE II : A 2

17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Marie Laforêt) ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Feuilleton : Les folles Offenbach (le Train des cabots).

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (Des personnages d'autrefois).

Avec MM. J. Carrière (« les Aires de Comelzas »), le professeur J. Delay (« Avant-Mémoire »), M. Genevoix (« la Motte rouge »), R. Merle (« En nos vertes années »).

22 h. 50, *Journal.*

22 h. 55, Ciné-Club, FILM : MORT D'UN CYCLISTE, de J.-A. Bardem (1955), avec L. Bose, A. Closas, C. Casaravilla, O. Toso, B. Corra, A. Romay (v.o sous-titrée N. Rediffusion).

Une grande bourgeoise madrilène et son amant laissent mourir, par crainte du scandale, un cycliste qu'ils ont renversé en revenant en automobile d'un rendez-vous clandestin. La femme cherche à se protéger. L'homme a une crise de conscience.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Progrès ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V 3 — Le nouveau vendredi : Les grands témoins (Hassan II), réal. Gérard Van der Gucht.

Ce film évoque l'histoire du Maroc depuis la fin du protectorat français jusqu'à nos jours. Le débat, dirigé par Jean-Marie Cavada, a été enregistré à Fès avec E. Sablier et M. Sallas, journalistes.

21 h. 30, Documentaire : Des caméras pour voir la vie (I. — Les gens d'en haut), de *Ch. Paolini.*

Une réflexion sur la profession de reporter chasseur d'images. A la question — des caméras, pour quoi faire ? — le cinéaste répond en prenant successivement les quatre éléments suivants : la montagne, les rivières, la mer, la terre. Ici, les rapports entre un cinéaste et la haute montagne. Neige, froid... La découverte de l'effort.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Mystères », d'après K. Hamsun ; 19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne ;

20 h., Au pays de Gaston Couté (Lire nos « Ecouter-Voir ») ; 21 h. 30, Black and Blue ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 02, Kiosque ; 18 h. 30, Café-théâtre ; 19 h. 05, Jazz ;

20 h., Des notes sur la guitare : la guitare du Japon (Bach, Carcassi, Villa-Lobos, Castelnuovo-Tedesco, Coste) ; 21 h. 20, Cycle d'échanges franco-allemands : « Variations sur un thème de *Hindemith* » (Walton), « Concerto pour violoncelle » (Hindemith), « Symphonie n° 1 en ut mineur » (Brahms), par l'Orchestre de Baden-Baden, direction J. Loughran. Avec M. Ostertag, violoncelle ; 23 h. 15, Ouvert la nuit : Autour de Casamayor ; 1 h. 15, Douces musiques.

SAMEDI 16 JUIN

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, Cuisine légère ; 12 h. 45, Devenir ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Le monde de l'accordéon ; 13 h. 45, Au plaisir du samedi ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Variétés : *Numéro un* (Thierry Le Luron).

21 h. 35, Série : Chapeau melon et bottes de cuir.

22 h. 30, Sports : Télé-Foot 1 ; 23 h. 30, *Journal.*

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h., Samedi et demi (et à 13 h.) ; 12 h. 15, Série : Christa ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 35, Magazine : Des animaux et des *hommes ; 14 h. 25, Wattoo-Wattoo ; 14 h. 30,* Les jeux du stade ; 17 h. 55, Salle des fêtes ; 18 h. 50, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 10, D'accord, pas d'accord ; 19 h. 45, Journal.

20 h., Sports : Football (finale de la Coupe de France) ; 22 h., Sur la sellette.

22 h. 50, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes : Thierry la Fronde ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Grâce à la musique : Schubert, de F. Reichenbach.

La personnalité, la vie, l'œuvre, les passions du grand compositeur par François Reichenbach. On entendra un mouvement du quintette la Truite, *par l'Ensemble de Jean-Pierre Wallez ; un extrait de la sonate* Arpeggione *joués par le violoncelliste Frederic Lodeon ; un mouvement de* la Jeune Fille et la Mort *par le Quatuor Melos, etc.*

22 h. 30, Journal.

22 h. 50, Aspects du court métrage français : Anatole, d'A. Bernardi, avec M. Sarcey, N. Cortopassi et R. Delarue.

FRANCE-CULTURE

20 h., « *Le Prophète voilé* », d'A. Khatibi (première partie, rediffusion) ; 21 h. 40, Disques ; 21 h. 55, Ad lib., avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 5, Concours international de guitare ; 20 h. 30, Année des abbayes normandes... Concert donné en l'abbatiale de Montivilliers : « *Sonate en trio* » ; « la Tombe de M. Blancroche » (Couperin) ; « Sonate en trio » (Haendel) ; « Sonate pour hautbois et basse *continue* » (K. P. E. Bach) ; « Sonate en trio » ; « Sonnerie de sainte Geneviève du Mont » (Marin Marais) ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : jazz vivant ; *0 h. 5, Concert de minuit* ; 1 h. 20, Banc titres.

DIMANCHE 17 JUIN

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : A *Bible* ouverte ; 9 h. 30, Orthodoxie ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du Seigneur : 11 h., Messe célébrée en l'église Notre-Dame de la Résurrection à Parly-II. Préd. R.P. Benoit.

12 h., La séquence du spectateur : 12 h. 30, TF 1 - TF 1 ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, C'est pas *sérieux* ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 35, Série : L'homme de l'Atlantide ; 16 h. 25, Sports première.

17 h. 20, FILM : L'HOMME TRANQUILLE, de J. Ford (1952), avec J. Wayne, M. O'Hara.

Un champion de boxe américain revient dans son Irlande natale et doit gagner quelques bagarres de sorties de pub avant de pouvoir épouser la sœur de son voisin.

19 h. 25, Les animaux du monde ; 20 h., Journal.

20 h. 35, *FILM : LE JOUR LE PLUS LONG,* de D. F. Zanuck, K. Annakin, A. Martin, B. Wicki (1962), avec I. Demick, Bourvil, J.-L. Barrault, Arletty, J. Wayne, R. Mitchum, H. Fonda, R. Ryan, M. Ferrer, R. Burton, K. More, R. Todd, C. *Jurgens, W. Hinz, G. Froebe.*

Première partie : *en mai 1944, les forces alliées, concentrées dans le sud de l'Angleterre, attendent le jour « J » du débarquement en Normandie. La date est fixée au 6 juin.*

22 h. 10, Concert : Sixième Symphonie, de Beethoven, par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel.

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h., Quatre saisons ; 11 h. 30, La vérité est au fond de la marmite ; 12 h., Chorus ; 12 h. 40, Cinémalices ; 13 h., Top-club (et à 13 h. 40) ; 13 h. 15, Journal.

14 h. 30, Feuilleton : Drôles de dames ; 15 h. 20, En savoir plus ; 16 h. 20, Petit théâtre du dimanche (Jour d'orage) ; 16 h 55, Monsieur Cinéma ; 17 h. 35, Chocolat du dimanche ; 18 h. 5, La légende d'Adams et de l'ours Benjamin ; 18 h. 55, Stade 2 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Série : Hunter (Le sosie)

21 h. 30, Documentaire : Du ciel plein le cœur, de S. Maloumian.

Deux auto-stoppeurs arrêtent non pas une voiture mais un hélicoptère. Ils découvrent la France et leur amour.

22 h. 40, Sports : Catch à quatre.

23 h. 10, Journal.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs *immigrés : Images d'Algérie : 10 h. 30,* Mosaïque : le logement des immigrés.

16 h. 40, Prélude à l'après-midi : Autour d'Eric Satie ; 17 h. 35, M. Yourcenar lit M. Yourcenar ; 18 h. 30, L'invité de FR 3 : le professeur *Hamburger ; 19 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 20 h.,* La grande parade du jazz : Helen Humes.

20 h. 30, Documentaire : Le nouveau Cartoon à Hollywood, de P. Doff et G. Cotto. Réalisation G. Cotto.

21 h. 25, Journal.

21 h. 40, Hommage à *David Griffith* : courts métrages inédits.

22 h., Ciné-regards : Hollywood U.S.A. (J. Bisset).

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit, cycle films « noirs » américains) : L'OMBRE D'UN DOUTE, d'A. Hitchcock (1943), avec J. Cotten, T. Wright, M. Donald Carey, P. Collinge, H. Travers, H. Cronyn. (V.o. sous-titrée N.).

Pour échapper à la police, un séduisant « tueur de veuves » vient vivre, en Californie, dans l'honnête famille de sa sœur. Sa nièce adolescente, qui porte le même prénom que lui, découvre, peu à peu, la vérité.

Suspense psychologique et fascination du mal. Les grands thèmes hitchcockiens et une superbe interprétation de Joseph Cotten et de Thérèsa Wright dans un film du début de la période américaine.

FRANCE-CULTURE

14 h., La Comédie-Française présente : « Ombre chère », de J. Deval ; 16 h., Société internationale de musique contemporaine ; 17 h. 30, Rencontre avec... F. Parturier ;

18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma *des cinéastes* ;

20 h., Albatros ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique ; 23 h., Musique de chambre : S. Nokleberg, piano (Beethoven), Quatuor de Cleveland (Mendelssohn).

FRANCE-MUSIQUE

13 h., Portrait en petites touches : Liszt ; 14 h., La tribune des critiques de disques ; 17 h., Concert-lecture : Charles Ives ;

18 h., Opéra-bouffon ; 19 h. 35, Jazz s'il vous plaît ;

20 h., Equivalences : musique baroque (Leclair, Haendel, Stanley) ; 20 h. 30, Echanges internationaux : « Symphonie n° 6 en ut majeur » (Schubert), « Symphonie n° 9 en ré mineur » (Bruckner), par l'Orchestre symphonique de la radio bavaroise, direct. R. Kubelik ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Nouveaux talents, premiers sillons ; 0 h. 05, Filiations.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,18
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

Revue de luxe
cherche
COLLABORATEURS
Free-Lance, introduits milieu publicité pour : compte rendu, campagne, analyse marketing + concepteurs maquettistes, mise en page, formation équipe créative au service d'annonceurs de la revue.
Ecr. avec C.V. : Mme BITEK, 29, bd Victor, 75015.

LIBRAIRIE A. HATIER
recherche
DÉLÉGUÉS PÉDAGOGIQUES
pour promouvoir l'ensemble de ses productions dans les établissements scolaires. Les candidats de formation supérieure, enverront C.V. manuscrit et photo à :
LIBRAIRIE A. HATIER (M. LARBODIERE) 8, rue d'Assas, 75278 PARIS CEDEX 06.

MICHELIN
recherche pour PARIS (7e)
INFIRMIÈRE D.E.
à mi-temps
pour assurer secrétariat médical et soins d'infirmerie
Ecrire : MICHELIN - Réf. PE 49, 46, avenue de Breteuil, 75341 PARIS - CEDEX 07.

INGÉNIEURS ou TECHNICIENS SUPERIEURS
pour postes d'acheteur spécialisés pétrole.
Déplacement toute la France. Tél. ou se prés. T.A.L. 94, rue St-Lazare, Paris-9e Tél. 874-70-00

ENTREPRISE BATIMENT Paris 13e, DENFERT-ITALIE recherche
COMPTABLE 2e ÉCHELON
— Une semaine sur machine comptable.
— Horaire à la carte.
— Situation stable.
— Sal. 4.500 à 5.000 F X 13.
Ecr. M. CAPRA, 108, cours de Vincennes, Paris (12e). Joindre C.V., photo.

SOCIETE en EXPANSION Porte de Saint-CLOUD, rech.
DIRECTEUR ADMINISTRATIF
Formation comptable. Expér. dans poste similaire. Anglais lu et parlé.
Env. C.V., prét. et photo à M.S. GESTION, 2, r. LACUEE 75012 PARIS, qui transmettra.

demandes d'emploi

J. F., 19 a., Bac F 8, ch. empl. SECRETARIAT MEDICAL de préfér. Té. (66) 80-03-35.

Je frappe vos thèses et manusc. sur I.B.M. en français, angl., espagnol, travail soigné. Tél. : 851-44-49.

COMPTABLE QUALIFIE 65 ans, connaiss. informatique, permis cond., déplac. poss. bne prés. ch. travx partiels ou mi-temps, Marcel VIGNEAU, 35, r. des Batignolles, 75017 PARIS.

Jeune homme cherche emploi dépanneur électro-ménager, toutes marques. Ecr. n° 6.061 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

INFIRMIÈRE D.E.
5 ans d'expérience, retour étranger, ch. poste maison de santé, vieillards, etc. Accep. respons. Rég. indiff. PERROLET 96, rue Croix-d'Or, 73000 CHAMBERY.

emplois régionaux

DIRECTEUR
USINE
PRODUITS CHIMIQUES
Département du Nord
Effectif : 200 personnes
Expérience de Directeur d'Usine exigée.
Age : 45 ans minimum. Discrétion assurée.
Envoyer curriculum vitae et prétent., N° 88.962 M, BLEU - 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES.

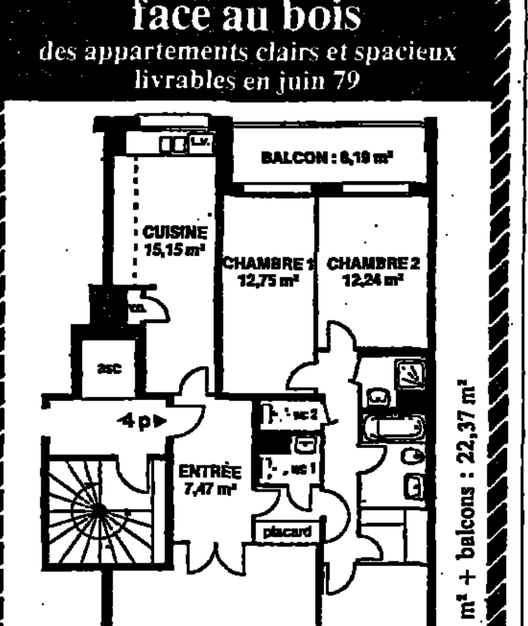
RECTORAT DE LYON
recherche
CHARGÉ D'ÉTUDE
Pour élaboration et mise en place de tableaux de bord de gestion.
PROFIL SOUHAITE :
Niv. Gdes Ecoles (HEC, ESSEC, Centrale) ou DEA - Sc. Eco. ou de Gestion.
EXPERIENCE SOUHAITEE :
Un an au moins capacité animation de réunion. Rémunération à partir de 60.000 F.
Env. cand. Rectorat, 30, r. Cavenne, 69007 Lyon.

LAUTIER AROMATIQUE
recherche pour renforcer son équipe de créations arômes à Grasse
DEUX AROMATICIENS
Age 30 ans minimum, 7 à 8 ans expérience. Connaissance anglais souhaitée.
Ecrire LAUTIER AROMATIQUES B.P. 59, - 06332 GRASSE Cedex.

L'immobilier

appartements vente

VINCENNES
face au bois
des appartements clairs et spacieux livrables en juin 79



du studio au 5 pièces avec loggias et larges balcons, façades en pierre de taille.
LE SAINT LOUIS
40, avenue des Minimes (métro Bérault)
visite de l'appartement-décoré tous les jours de 15 h à 19 h sauf mercredi et jeudi
374.94.01 et 227.10.19
réalisation Sogéprom provimo

3e arrdt.

BEAUBOURG Près centre
Mo Arts-et-Métiers -Bon imm. STUDIO, entrée, cuis., s. de bains, w.-c., poutres, téléphone. Agréabl. aménagé. Px intéress. 65, RUE DES GRAVILLIERS sam., dim., lundi, 15 à 18 h.

5e arrdt.

CLAUDE-BERNARD. Gd 3 P., tt cft + grenier aménageable. Prix 400.000 F - 325-97-16.

74, rue CARDINAL-LEMOINE, STUDIO de grande allure, charme, menus travaux, 225.000 F - Samedi, 14-17 h.

GAY-LUSSAC - A rénover, immeuble fin 19e, 2e étage, asc. en cours. LIV. + 2 chambres, 80 m², 550.000 F - 535-86-37.

Métro CARDINAL-LEMOINE IMM. PIERRE DE TAILLE LIV. DBLE + 1 chbre, entrée, cuisine, s. de bains, wc, tél. PX INTERESS., soleil, sur rue. 10, r. Cardinal-Lemoine. Sam., dimanche, lundi, 15 à 18 h.

6e arrdt.

Mo VAVIN Imm. pierre de taille
4 P. Entrée, cuisine, salle de bains, w.-c., tél., chauff. central, parking, agréablement aménagé. - Prix intéressant. 96, BD DU MONTPARNASSE sam., dim., lundi, 15 à 18 h.

RUE DE RENNES
Magnifique appartem. d'angle 220 m², 7 pièces principales, immeuble tt conft - 567-22-88.

14e arrdt.

MAISON PARTICULIERE
Entrée, hall, salon, s. à mang., 4 chbr., 2 bains, cave, grenier, 1.300.000 F - Samedi 16, 14 h. à 18 heures, 327-03-73, 16, rue de l'Aude.

15e arrdt.

Mo VAUGIRARD
IMM. NEUF, tt cft, 7e étage, LIV. DBLE + 2 CHAMBRES, entr., cuis., salle de bns, w.-c., tél., box. Agréablem. aménagé. PRIX INTERESSANT
42, rue de la Quintinie, samedi, dimanche, lundi, 15 à 18 h.

BOUCICAUT Atelier duplex 43 m2, bains, wc URGENT. 230.000 F. - 577-88-68.

SEVRES-LECOURBE
3 pièces, 70 m2, sur jardin bel immeuble, calme, soleil. Visite sur place samedi 16 de 11 h. à 16 h. 3, rue Lecourbe. Téléph. : 504-02-52 midi, soir.

16e arrdt.

JASMIN Standing - Beau 5 p. s/verdure
Calme - Soleil - Parfait état Chbre serv. Gar. 1.090.000 F. REGY - 577-29-29

17e arrdt.

BD PEREIRE Rez-de-chaussée SOLEIL
3 PCES, cuis., w.-c. 295.000 F. A SAISIR - 325-75-42

Bd PEREIRE. 8, 2 p., tt cft, 50 m², s. bs équipée, 260.000 F. Sur place : samedi, 11 à 18 h. 5, CITE PUSY. Particulier. Tél. : WAG. 50-90.

18e arrdt.

MONTMARTRE Part. vd appt
refait neuf par architecte. Cuis. équipée, tt cft. 5e ét. Calme. Soleil. 2 p.+mezzanine + combles. - Prix : 220.000 F. Tél. : 257-33-06

BUTTE-MONTMARTRE
54, RUE LEPIC
Bel imm., parfait état, tapis escalier, concierge, gd 3 pces, entr., cuis., wc, bains modern., chff cent. Etat neuf, moquette. Px 370.000 F. Crédit Vr propr., samedi, lundi, 14 h. à 18 h. 30

19e arrdt.

BUT.-CHAUMONT BEL IMM. ANCIEN
Appt 100 m2, soleil, 3e ét., asc. Conft. 2, av. MODERNE, sam., dim., lundi le matin, 14 à 18 h. 202-67-66 ou 202-57-79

Mo Crimée. Bon imm. ancien, plusieurs appts tout confort, 2e et 3e étg., 2 p. lib., 115.000 F. 2 p. occupé (loi 48), 60.000 F. Possibil. appt de 4 p. ou 6 p. 520-13-57 ou 14 h.-16 h. samedi, dimanche, lundi, 28, rue Ourcq.

A 20 m DU PARC
Dans bel imm. ravalé avec chauff. central, asc., pptaire vend directem. grand studio et 2 P. tt confort. 878-56-78.

77 Seine-et-Marne

LAGNY
Bord de Marne
Les BERGES de LAGNY
Petits immeubles 2 étages
Quartier calme, agréable
A 600 m gare, centre ville
Proximité autoroute
APPTS 2-3-4 P. en duplex
2 ACCES escalier privé ou commun
Aménagements très soignés (Crédit SOVAC 11,80 %)
R. PARCELLIER
rue Gl-Leclerc, 77 POMPONNE Sur pont en X - 430-05-49.

78 - Yvelines

CHATOU PAR R.E.R.
HAMEAU DE L'AMANDIER
Petits imm. 3 étg., toiture ardoise, chauffage individuel. Du studio au 3 pièces, de 146.000 F à 307.500 F. Ferme et définitif. Prêts conventionnés. Renseignements et vente sur place, 224, route de Carrières, CHATOU. 071-50-54, tous les jours, 10-13 h., 14-19 heures, sauf mardi et mercredi.

VERSAILLES SAINT-LOUIS
Dans imm. ravalé 18e siècle
4 PIECES 105 m2 EST-OUEST - Cave et greniers 610.000 F. Carrés Saint-Louis - 950-48-99

91 - Essonne

PARTICULIER VEND EPINAY-SUR-SENART (91)
RESIDENCE 1971, F4 de 87 m2, au dernier étage, loggia 12 m2, entrée avec plac., séj. double, cuis., 2 chbres, s. de bns, w.-c., 2 grands placards, cave, parkg s/sol. 172.000 F + 28.000 C.F. 5 %. Tél. 047-14-09, après 19 h.

CROSNES (91) URGENT
Part. vend cause mutation, beau 3 pces avec balcon, park. privé, cave, dans résid. calme de 3 étages.
Prix intéressant. 948-50-19

VIROFLAY Prix intéressant
Imm. récent, 3 et 4 P. tt cft. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

92 Hauts-de-Seine

ASNIERES, mairie, récent 100 m2 duplex, séj., 2 chbres + 2 ou atelier artiste + terrasse 22 m. sans vis-à-vis parking dble, 4.600 F le m2. Samedi 15 h.-19 h. 3, avenue d'Argenteuil. - 793-29-26

RARE ATELIER ARTISTE
NEUILLY SAINT-JAMES DUPLEX
110 m2 + 70 m2 terrasse 875.000 F. — 354-56-72

NEUILLY - SUR JARDIN
Reste quelques appts S/JARD. PLEIN SOLEIL, stud. 40 m2 2 P. 51 m2 et 56 m2, pard. priv. 3 P. 105 m2 et 7 P. 190 m2 + terrasse. Vis. s/pl. 14-18 h. 30 117, bd BINEAU. - 624-39-49

MONTROUGE. Immeuble réc., superbe appt, entrée, séjour dble, 3 chbres, s. de bains, wc, douches, toil., penderies, loggia, terrasse, solarium 60 m², box double - 685.000 F. C.I.H.D. - 656-26-08.

94 Val-de-Marne

SAINT-MAUR
20' Etoile par R.E.R. Appt grand standing. 180 m2 disponible mais finition intérieure à faire. Vendu directement par constructeur. 5.000 F le m2 Tél. 886-82-74

SAINT-MAURICE
RUE DES RESERVOIRS
5 PIECES DUPLEX 109 m2 Balcon 18,50 m2
Terrasse 70 m2 - 8-9e ét. Livr. immédiate - 850.000 F S/pl. tous les jours sauf mardi, mercredi, 885-50-32. LACHAL S.A. - 501-50-50

LE PERREUX
3, RUE DE THIONVILLE
Petite résidence en pierre de taille, calme. Très bel appt de 3 pièces 76 m2, cuis., s. bains, balc. Cave. Box. Parfait état.
DEJUST - 883-15-50

NOGENT-SUR-MARNE
1 BIS, RUE DE BEAUTE près BOIS DE VINCENNES et R.E.R. Dans PARC 3.200 m2
APPTS NEUFS TRES HAUT STANDING. Livrables sous un mois. Sur place SAMEDI et DIMANCHE, 14 h à 19 h. SEMAINE : 563-34-64

Province

MONTPELLIER, part. à part. vd studio meublé ds résid. av. piscine, expo Sud + cellier, 5' centre ville, prox arrêt bus. Px 98.0000 F. Tél. (67) 63-20-34

HYÈRES PLAGE (83)
150 m. port. Studio 109.000 F av. 21.800 F cpt., 2 et 3 pces. Gestion assurée. GER, 18 bis, av. Gambetta 83400 HYERES (94) 65-42-14

URGENT - A SAISIR
DEAUVILLE
FRONT DE MER
Imm. gd standing, bel appart., tout conft, living + chambre, grande terrasse, vue mer. PRIX INTERESSANT. Propriétaire : 775-87-35 (bureau) ou week-end : (31) 88-20-20 ou 88-35-76.

Etranger

ALMUNECAR (Costa del Sol) Espagne, vd appt 3e ét. av. asc. neuf. MEUBLE, tt cft, 3 P. cuis., s. de bns, s. d'eau équip. ds imm. gd stand., pisc., tennis, gde terrasse av. v. mer à 100 m Prix actes en main. 150.000 F Tél. 16 (4) 456-92-21

appartem. achat

Rech. appts 2 à 4 pces Paris avec ou sans travaux. Préfère rive gche, près facultés. Ecr. à Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

appartements occupés

18e Dans bel imm. : STUDIO, 2 P., 3 P. Prix sacrifié. Le pptaire vend. 16-19, sam. 10 à 13 h. : 8, R. STEPHENSON.

fonds de commerce

MONTMARTRE vends salons de coiffure dames 9 places, possibilité mixte, 35 m2 + studio. Tél. : 844-53-21 après 19 heures.

A vendre près PARIS-NORD
GD GARAGE PARKING
en société (fonds et murs), 320 places, tour en béton sur 5 plans, 2 sous-sol. Tél. : 985-48-24.

Site exceptionnel
BORD LAC D'ANNECY
Hôtel 4 étoiles
(Relais de campagne)
Restaurant, bar.
Prix élevé, justifié.
(murs possibles)
Ecrire M. ROBIN, 34, r. de Bretagne, 94 CRETEIL

ANNONCES CLASSEES TELEPHONEES
296-15-01

cours et leçons

Prof. dipl. arabe, de lgue arabe donne cours particuliers. Tél. : 033-96-53, après 19 h.

enseignem.

ECOLE NOUVELLE DES ARTS, établissement d'enseignement privé. Horaires et programmes officiels. Cours groupés matinée 2 - 1 Terminales, sections A4 C - D A6 Bac Musique, A7 Bac Dessin. Pr inscription de 8 à 13 h. 30 Tél. 340-58-48 ou écr. 17, rue Sergent-Bauchat, Paris-12e.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

A VENDRE R 5 72
4 CV. 4.500 F - 304-42-41.

A vendre INNOCENTI 120 L juin 77. Gris métallisé. Etat nf 13.600 km. Cotée 15.000 F. Tél. 206-12-27 après 20 h. ou sem. heures bureau. 747-12-48 Mme BERGER

8 à 11 C.V.

A vendre AUDI 80 GL, année 1973, 117.000 km, Argus 5.400 F. Avec auto-radio, jante large. M. Enzo de Luca, de 10 h. 30 à 23 h. : 962-00-97.

A vendre 504 GL TO, année 1978 51.000 km, 1re main, pneus neufs bleu océan, int. velours, parf. état. Prix : 27.000 F. Tél. Domicile : 421-06-67. Bureau : 292-05-80, Mme GANNEAU.

Collab. vds Horizon GLS, 1,5 l, janvier 1979, 4.500 km. Brun maracas, int. velours, vitres teintées. Tél. : Domicile : 974-84-74. Bureau 256-70-20 poste 678

12 à 16 C.V.

Part. à part, BMW 520 modèle 73 - 14.000 F. MILLARD 790-63-60 heures de bureau

VENDS 7 000 F Chevrolet Bel-Air (1957) bon état ou échange contre Buggy Manks Long ou Alpine berlinette, même à ref. Tél. 303-37-98, après 20 heures.

divers

BMW 320 - 520 - 525 - 728 79, peu roulé, garanties. Auto-Paris XV. Tél. 533-69-95 63, rue Desnouettes, Paris-15e

box parking

PARKINGS A VENDRE
114, rue Cardinet, 17e.
Mardi, jeudi, de 16 h. à 19 h.

l'agenda du Monde

Artisans

ARTISAN DECORATEUR
Banlieue ou Paris
peinture et revêtements muraux, papiers peints, tissus, etc., petite menuiserie, devis gratuit. Travail soigné, références très sérieuses. Libre de suite. Téléphonez : 735-14-38, de préférence samedi ou lundi, de 8 à 13 h.

ENTREPRISE. Sérieuses références, effectue rapidement travaux de peinture, décoration et coordination tous corps d'état. Devis gratuit. 368-47-84, 893-30-02.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissant chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

Cours

School of Intensive English, Bournemouth, apprenez l'anglais rapidement dans une petite école par groupes réduits (maximum six), ambiance sympathique. Professeurs qualifiés. Pour tous renseignements écrivez S.I.E., 1, Harbour Hill Crescent Poole BH15 3QA, ENGLAND.

PIANO-SOLFEGE, méth. accél. spéc. adult., déb. Tél. Centre Kléber, subventionné par la Ville de Paris : 500-88-23 - à l'Etoile.

Enseignement

Cours d'allemand à Hambourg : 2-3-4 semaines, juillet-août 1979. Ecrire à LINGUOTHEK Schlüterstr. 18, 2-Hambourg 13.

Instruments de musique

PIANOS DAUDE
Locations depuis 150 F ; Pianos neufs depuis 8.100 F ; location-vente 195 F. Crédit jusqu'à cinquante-neuf mois. T. : 924-34-17.

PIANOS Daudé
Achète pianos. Tél. : 924-34-17.

Moquette

SUPER SOLDES moquettes
laine et synthétique, gros stock, belle qualité. - Tél. : 757-19-19.

Philosophie

LE CENTRE
GURDJIEFF OUSPENSKY
est ouvert. Téléphone : 416-14-85.

Photo

Vds ELMARIT R. 2,8/130 mm. Prix 4.500 F à débattre. Tél., H. de B., 359-61-49, P. 214.

Psychanalyse

PSYCHOTHÉRAPIES
en groupes d'analyses, psychodrame, expressions corporelles (cycles et sessions de 5 jours).
CEPREG CLAMART 638-01-22

Rencontres

MARIEZ-VOUS
Industriels (les), commerçants (tes), médecins, hauts fonctionnaires, avocats, ingénieurs, etc. sont adhérents chez :
Mme DESACHY
44, Chaussée-d'Antin, 75009 Paris. Téléphone : 874-29-80. Ouvert ts les jrs même dim., de 10 à 20 h.

Si vous aimez jouez au bridge pratiquer un sport, que vous soyez artiste ou mélomane vous rencontrerez à « GOUTS COMMUNS », les amis que vous cherchez. Colette LESURE : 548-95-16.

Pour une nouvelle vie à deux, le Club E.M.A. de Paris propose
RENCONTRES ET LOISIRS
Téléphone pour documentation :
277-56-93

Soldes

DOMINIQUE CASSEGRAIN
20, avenue de Suffren, Paris-15e
solde à partir du 15 juin
SACS - BAGAGES
ouvert sans interruption de 10 heures à 18 h. 30.

Vêtements

Part. vend manteau en daim, très bon état. Prix à débattre. Téléphone : 372-53-89.

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

Couple, 45 a., enft 15 a., cherche à louer pr août, bord de mer ou arrière-pays Côte d'Azur. M. Gérard Chevalier, 14, avenue Pasteur, 93100 Montreuil-s/Bois. Téléphone : 858-85-81.

PALAVAS, SEPTEMBRE, loue 1.500 F appt 2 P., tt cft, bord de mer. Téléphone : 357-90-46.

POUR AOUT
33-Andernos, Bassin d'Arcachon, P. à P. loue villa, tt cft, dans jard. boisé, gd séjour, 2 chambres, cuisine, S. de B., w.-c. Tél., après 19 h. au : 781-94-57.

PERROS-GUIREC, superbe maison, vue panoramique sur mer, 6 chbres, séj. 100 m2, 2 bains, jard., 23 juin au 8 août, sept. Téléphone : 706-01-43, bureau.

Porquerolles, loue juillet 7.500, août 8.000, merv. appt 4-5 pers., terras./mer 80 m2, ponton privé. Ecr. n° 8.022, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Angleterre, maison Tudor, près de la côte est, à louer, juillet, 3 ch. + serv., récept., jardin, 360 livres sterling. CESAREC 23 Albany RD, W. Bergholt, Colchester, Essex. T. 206-67304.

Août, rech., bord mer, pet. loc. ou mais. contre garde anim. Faire off. Eliane (16-37) 46-64-16.

HOSSEGOR-PLAGE
Para-Hôtelier 2 étoiles, neuf : chambres, bains, kitchenette, 2-4 personnes. - CONFORT. Semaines. Prix dégressif Juin-Septembre. Agence Saint-Jean, Téléphone : (58) 72-01-31.

Hôtels ou Clubs en CORSE
AJACCIO ET CALVI
Disponibilités juillet.
Réservation Inter-Activités, 7, galerie Vivienne, 75002 Paris, Tél. : 261-54-07, licence A 575.

HOSSEGOR - CAP BRETON
résidence sur port plaisance : studios 4 personnes, grand standing, balcon, piscine. Loués à la semaine, au mois. Agence Saint-Jean, HOSSEGOR. Téléphone : (58) 72-01-31.

Rech. août, côte Méditerranée, côte basque ou Espagne, villa 3 chbres, piscine. Faire offre à : 627-40-23, après 20 heures, ou 233-66-94, heures de bureau.

LARGUEZ VOS AMARRES... Méditerranée Orientale, vivez votre croisière en toute liberté, loin des foules, voilier 17 m. av. équip. unité de classe suréquipé tr. gr cft, ski naut. windsurf. Liaisons radio-téléphoniq. permanentes avec le monde entier. Prix sans surprise et discrétion assurée. Renseign. et Organisat. P. Desvignes Sté de Croisières HINA, 2 allée des Cèdres, 92410 VILLE-D'AVRAY.

BRETAGNE
PRES DE PERROS-GUIREC
Hôtel Bellevue, NN Tourisme, plage. — 22660 TRELEVERN. Prix spéciaux JUIN Téléphone : (96) 23-71-44

SAINT-PAUL-DE-VENCE (06) vue exceptionnelle, calme. Part. loue 2e quinzaine août et septembre partie villa neuve, 4 personnes, grand séjour, ch., s. de bains, cuisine, terrasse, entrée privée. Laurent VIAL, 506, quartier Versailles, route de Cagnes 06570 SAINT-PAUL.

ST-MAXIMIN-la-Ste-BAUME (Var), villa type 4 juillet, août, grand jardin. Tél., tout confort. Téléph. Marseille (91) 79-19-92.

CHATEAU BORDELAIS proxim. OCEAN, AOUT, HOTES PAYANTS, munis de voiture. Téléphone, le matin : 265-16-69.

A LOUER EN JUILLET 1 appt à BOURG - SAINT - MAURICE. Tél. : 16-79-06-40-06 M. Bouraz.

Loue villa F6 15-7/7-9 2.500 F/M. coteau Jurançon PAU. TEL. : (59) 62-18-73.

VACANCES ETE-HIVER HABERE-POCHE (Hte-Savoie). Studio 4 personnes : 118.000 F. avec 11.800 F compt. 2-3 p. SCI Le CHOUKAS, 5, rue du Lac, Corzent, 74200 THONON. TEL. : (50) 71-76-49.

BAREGES (H. P.). Loue juillet, sept. appt 2 pièces duplex dans résid. neuve. T. (59) 30-04-83.

Isère AUTRANS. 1.050 m loue dans petite résid. appt 1er ét., 4-6 personnes, juill., août., sept., octobre. Téléphone : 020-17-87.

GITES RURAUX
Pour JUILLET, AOUT :
Réservation immédiate
Maison Poitou, Charentes, Vendée, 4, av. de l'Opéra, 1er. Téléph. : 296-04-08 et 296-01-88.

APPART. indép. t cft à louer ds vieux mas provenç. pr 5 pers. Petit pré. Terrasse. 1.500 F jusq. 8 juillet. A partir 10 sept. 2.000 F mens. Tél. : 543-38-64.

VACANCES A LA FERME
Equitation, manège couv., promenades, chbres av. dche, w.-c. Studios. Piscine chauffée. Sauna, solarium. Ecole d'équitation. Ed. FRANJISKOS STEGEN 28 Luxembourg. - Téléph. : 83888.

A 3,5 km. de Sarlat (Dordogne), mais. nve à louer pr 4 pers., s/terrain clos de 2.000m2 : 1 S. séj. (canapé lit) 1 ch, lit 2 pers, 1 cuis. équ. + S. d'eau, w.-c. Juin, du 15 au 30 : 1.000 F ; Juillet : 2.500 F ; sept. 2.000 F. S'adresser à Mme Composieux, Tél., La Trappe, (16-53) 59-14-74, 24200 SARLAT.

60 km. A. Sud, près Etampes : 5 P., jardin clos, juillet, août : 2.500 F mensuel. Tél. 270-14-08.

Près Florence, endroit magnif., loue, août, maison campagne : 4.000 F. - Téléphone : 504-29-73.

Circuit de qualité quatre jours PALERME, MALTE, TUNIS ET PALMA, groupe 8-10 personnes. Tél., B.A.T., 582-18-08, 14-19 h.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

L'immobilier

constructions neuves





propriétés propriétés

SAINT-NOM-LA-BRETECHE maison style Ile-de-France, grand standing, tr. grand living avec mezzanine + 3 chambres boudoir, 2 s. de bains, 1 s. de dches, gde cuis. installée, surf. habit 240 m2 environ, grand sous-sol + gar. 2 voit., avec *terrain 2.000 m2 clos, plantation* exceptionnelle. Tél. : 460-80-42.

130 KM PARIS OUEST BRETEUIL-SUR-ITON *ferme caractère* séjour, 3 chambres, bains, toilette, chauff. mazout. PRES 1, 5 ha. Px 495.000 F. Visites dimanche sur rendez-vous : 742-92-12.

SENLIS 4 km SUD Village à l'orée de la forêt domaniale, PROPRIETE ANC. en pierre et tuiles plates, retrait de rue, comprenant : entrée, séjour avec cheminée, 2 chbr. + 1 grand salon-chambre sous combles avec très belles charpentes apparentes, bains, caves. Tt cft. Sur 1.808 m2 parc planté. PRIX : 600.000 F
DEVIQ CONSEIL, 104, rue de la République, Senlis. Tél. 16 (4) 453-05-05/14-85.

FONTENAY-AUX-ROSES - Mo Av. PASTEUR. Très belle mais. **6/7 P.** JARDIN PAYSAGE 1.500.000 F - Téléph. 577-96-85 (samedi : 588-75-61).

Rég. LA FERTE-SS-JOUARRE Accès Paris rapide par A-4 **VILLA en L** dominant vallée Vue imprenable Hall, entrée, séj. 44 m2 (poutres, chem.) ouv. s/terras., cuis. éq. 18 m2, 3 ch. 2 bns, ss-sol compl. 1er ét. aménageab. tt cft. Intér. luxueux. Parc paysagé 3.800 m2. Px à déb. Agence Montapeine, 77-Coulommiers. Tél. : 403-08-97.

A 30 km CAHORS (Lot), part. vd maison ancienne à rénover, comprenant 4 P. + grenier aménageable + cave, avec grange, dépendances à terrain clos. Ecr. no 76.604 PUBLICITE ROGER, BLEY, 101, rue Réaumur, 75002 PARIS.

GISORS (à 15 km). Ppté 10 P. princ., dép. parc 9.000 m2 avec tennis. Me AUDINOT, notaire, 27140 Gisors. (32) 55-27-07.

PRES AVIGNON, part. vd sans interméd. gde mais. + dép. parc calme. Tél. (66) 85-41-45 ou Ecr. no 1.108 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

SARTHE. Accès autoroute, FERME à restaurer 1 ha. HOUDIARD, B.P. 83 LAVAL. Tél. (43) 56-61-60.

Normandie, 80 km de PARIS Autoroute de PONTOISE : Belle demeure comp. : gd séj. (50 m2), poutres apparentes avec cheminée, cuis., esc. rustique, 3 ch. à l'étage, deux salles d'eau et 2 w.-c. Petite maison à côté avec four à pain. Dépendances et gd terrain planté. Pour tous rens. s'adr. à l'étude de Mes Poupinet et Hébert, not. assoc. 27150 ETREPAGNY. Tél. (16-32) 55-80-60.

Bord forêt Montmorency, gde maison maître 13 km Paris, logt. gardien 5.000 m2, vue superbe, calme, étang. Bijouterie M.P. 296-12-08.

Meung-s-Loire à 1 h. 30 Paris (autoroute), ppté eveill. état, 8 P. princ. dont 3 ch. 1 bureau + 6 P. au 2e ét. tout le conf. + dépend, garages, pav gardien ds parc clos 15.845 m2 pelouse, pièce d'eau, sous-bois, jardin. Très belle affaire à saisir pour agrément et réceptions d'aff. Prix : 1.600.000 F à débattre. Rens. et R.-Vs. pour visite, Sté TEP, bureau. T. 1 506-14-78.

FORÊT D'OTHE Propriété caractère parfait état, séj., salon 70 m2, cuis., 3 chbres, bains, w.-c., s. jeux, cheminée, poutres appar., carrelages gren., chauf. cent., grange, cave, 1,500 ha terrain clos en partie boisé. Prix : 450.000 F avec 45.000 comptant.
AVIS 2, rue Gal-de-Gaulle, SENS (16) 86-65-09-03 ou 274-24-45.

SALIES-DE-BÉARN Ppté semi-boisée av. FERMETTE équip. GD CFT, beaucoup de charme. Poss. de lotir une partie du terrain. 325-63-94

6 km PÉRIGUEUX part. vd GRANDE MAISON de CARACTERE, s/1.840 m., terrasse. Vue agréable. 585-83-79

LAMORLAYE, 35 km Paris A vdre s/5.200 m2 de parc clos tr. belle villa s/150 m2 hab. Tr. belle récept., 3 gdes ch., cuis. et s. bs éq. Tt cft, ss-sol 150 m2 compl. aménagé. 2e pav. pr amis ou gard. av. tt cft. Px justifié. Ecr. no T 12.563 Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

FONTAINEBLEAU Dans centre ville MAJESTUEUSE PPTE Parc 3.000 m2 arborisé - Maison de gardien pavill. d'amis - Gar. Salle de jeux - PX JUSTIFIE MERITE D'ETRE VISITE 567-01-22

8 KM RAMBOUILLET près FORET 2 MAISONS RURALES Séjour, 4 chambres, logement amis, 4 chbres, logement garde. GARAGE. ECURIES. JARDIN 4.855 m2. PRIX TOTAL : 1.050.000 F.
NADEL A. DUSSAUSSOY 742-92-12

BORDEAUX CAUDERAN Sur grand terrain, jard., maison 250 m2 plain-pied, GD CFT. CHARME - 325-63-94.

VILLEMOISSON-SUR-ORGE MAISON BOURGEOISE avec sous-sol total, chauffage central mazout.
— Rez-de-chaussée : cuisine, double living, w.-c.,
— 1er étage : 2 chbres, salle de bains, w.-c.,
— 2e étage : 3 chambres, salle d'eau, garage indépendant + maison rurale 2 pièces.
Le tout construit sur terrain clos de 1.960 m2. PX : 655.000 F.
E.T.I. TEL. : 448-96-23. Ouvert même le dimanche.

BEAUMONT-LE-ROGER 130 KM PARIS (EURE)
2 TRES BELLES **PROPRIÉTÉS** Habitables de suite. Prix : 600.000 F et 2.500.000 F. PPTAIRE S/PL. Tél. : 16 (32) 44-00-34. Possibilité crédit.

EXCEPTIONNEL La campagne à 15 minutes de Paris, calme, vue protégée parc de **MALMAISON** 425 m2 bâtis plein sud terrain 3.000 m2, 4 grandes chambres, 2 petites, grande réception présentation unique. Mise à prix 2.400.000 F. TEL. : 751-16-96.

LES ANDELYS **MOULIN** 8 chambres, confort, dynamo sur roue à aubes. 4 ha. 2 rives s/250 m. B. D F. - 68, bd Malesherbes, 75008 PARIS - Tél. 387-92-76.

crédit foncier de france

Nous prêtons aussi pour L'ANCIEN

BON A DÉCOUPER : Je souhaite être informé(e) sur les prêts du Crédit Foncier.
NOM ______
ADRESSE ______
______
TÉL : ______
LE MONDE

BLACK STUDIO

A PARIS
14 rue des Capucines, 2e ☎ 260.35.30
8-10 boulevard de Vaugirard, 15e ☎ 273.88.00
et dans 100 autres villes

villas

LA CELLE-SAINT-CLOUD part. vd belle maison construct. réc., luxueusem. aménagée sur 1.000 m2 jardin dessiné. Prix justifié. Téléphone : 969-34-58.

MORBIHAN (sur Océan) propriété et terrain nu, dans parc *environnement très exceptionn.*, tennis. Ecrire : M. BASTARD, 2, rue Meissonnier, 75017 Paris.

LA NAPOULE 100 m. plage calme. P. vd cottage plain-pied av. jdin, 2 bns, ch., db. living, cuis. intér. et extér., état impeccable. T. : 637-58-31 après-midi.

Parc de MAISONS-LAFFITTE pptaire vend sur 2.000 m2 villa 10 p., tt cft, à rénover. Vendr., sam., 10, pl. Wagram, 11-19 h.

CHANTILLY-GOUVIEUX Lisière forêt - Proche golf et chevaux - 28 mn Paris-Nord RESIDENCE SECONDAIRE ou PRINCIPALE Maison à la française Architecture élégante - Choix de modèles - Grands terrains De 630.000 F à 910.000 F Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC des AIGLES Tél. : (4) 457-32-62

LE VÉSINET « IBIS » - 5' R.E.R. - Belle villa moderne. - Réception sur terrasse, 4 chbres s/magnifique jardin 1.100 m2. Prix 1.830.000 F. H. LE CLAIR - 071-30-02

MORANGIS Ville récente avec sous-sol, garage 3 voitures, chaufferie, chauffage central mazout. Rez-de-chaussée surélevé : entrée, cuisine, double living 42 m2, w.-c., lavabos, 1er étage : 4 chambres, salle de bains + w.-c., grenier aménagé. Terrain de 410 m2 environ. PRIX 530.000 F.
E.T.I. TEL. : 448-96-23. Ouvert même le dimanche.

LE VESINET Situation exceptionnelle MAISON MANSART RECENTE séjour, 3-4 chbres, bains, confort, beau jard. 1.200 m2. 1.200.000 F. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

châteaux

Rég. FALAISE Pet. CHATEAU XVIe et XVIIIe. Sup. parc 11 ha. Etant poss. 30 ha bois, 20 ha terres. Total : 61 hectares. Rég. LAVAL BEAU CHATEAU XVII, 12 pièces. Futaies, terres étangs, 50 hectares. Rég. ALENÇON MANOIR XVIe à restaurer, 2 à 4 hectares. Ht ANJOU. Région Segré CHATEAU 1815, 15 p., bon état. Terres, Parc, Etang 12 hectares. 25 km sud-est d'ANGERS PRESBYTERE XVIII, 7 p., b. état, jardin de 3.200 m2. HOUDIARD, B.P. 83, LAVAL. TEL. : (43) 56-61-60.

NORMANDIE (76) 25 km MER - XIXe, 11 chbres, communs, 2 maisons, futaies et prés, 18 ha. - 1.200.000 F.
BELLES DEMEURES DE FRANCE Téléphone 387-92-76 68, bd Malesherbes, Paris 8e

manoirs

DIRECTOIRE luxueusement aménagé et meublé, 8 chbres avec salles de bains marbre. Maison garde. Boxes - Piscine - Tennis 8 ha - 130 km PARIS SUD
BELLES DEMEURES DE FRANCE Téléphone 387-92-76 68, boul. Malesherbes, Paris 8e

pavillons

MORSANG-SUR-ORGE (91) VDS PAVILLON F5, séj. dble, 3 ch., gde cuis., gar. 2 voit., chff. central, tt cft. Prox. ts comm. et écoles. Quart. boisé. Terr. 407 m2. Arbres fruitiers. Tél. : 016-03-03.

LES ESSARTS-LE-ROI (78) à vendre maison ancienne, rez-de-ch., cuis., S. à M. ; 1er étg., 2 p., hangar, le tout d'un seul tenant, terrain 2.000 m2, façade 20 m., 5' gare. — S'adresser à : Me de Gayffier, avocat à Versailles. - Téléphone : 950-02-62.

Colombes, 3' gare, 10' Paris pav. cft, exception. 2 ét., ss-sol poss. 2 appts, conv. prof. libér. 520.000 F. Tél. h. repas 242-32-25

LE PERREUX, 7' R.E.R. 7, AV. LAMARTINE *beau pav. récent, sous-sol* aménagé, liv. 40 m2, cuis. équipée, 4 chambres, 2 bains, chauff. cent., gar. 2 voitures. Jard. 350 m2. Prix 735.000 F. Crédit 80 %. Visite samedi, dimanche, de 10 à 18 h.

LÉSIGNY (77) Dans résidence avec piscine, tennis, pavillon 7 p., terrain 720 m2, séjour dble, cheminée, cuis. équip., 5 chbr.+dressing, 3 s. de bs, cellier, garage. Prix 550.000 F. Tél. : 002-25-27.

LE BLANC-MESNIL (93) Pavillon grand standing, 8 p., jardin paysagé. Px : 533.000 F. Tél. : 866-32-60, préf. apr. 19 h.

SEVRES Pavillon 6 pièces, terrain 360 m2. 730.000 F. - Tél. 626-85-93.

terrains

CHARENTE MONTBOYER. A 80 km de Royan, vd tr. beau terr. constructible en bloc ou en partie de 25.000 m2. Très bien situé sur petite colline. Ecr. à 6.058, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

LOIRET Particulier vend 15 km sud de Montargis, terrain à bâtir de 1.833 m2. Façade 24 m. Prix : 25 F le mètre. Tél. : 946-52-77, après 18 heures.

Parc MAISONS-LAFFITTE 1.100 m2, façade 40 m. Vend., sam., 10, pl. Wagram, 11-19 h.

Part vd sud Corse, terrain 1.900 m2, pieds dans l'eau, Prix 600.000 F. Tél. 720-43-78 apr. 18 h. av. 9 h.

GARD. Bois de 62 ha chêne-vert de 35 ans, excell. combustible chauff. gazogène, etc. Accès rte. 7.500 F l'ha. Gouailhardou, 18, r. Auxerroise, 89800 Chablis. Tél. (86) 53-18-81, après 20 h.

LE VAUDOUE (forêt Fontainebleau) part. vd terrain boisé 7.000 m2, construc. faç. 60 m. 424-27-80

PARIS 9e Quartier Trinité
BUREAUX NEUFS 978 m² divisibles dans immeuble en cours de construction
LOCAL COMMERCIAL de 200 m² sur deux niveaux avec entrée en façade
Rens. : 261.56.52 poste 243
LIVRAISON FIN 79

Docimil, Arts et Commerç. Siège S.A.R.L. - Rédaction D'actes Statuts. Informations juridiques, Secrét. Tél., Telex, Bur. - A partir de 100 F/mois. Paris : 10e - 11e - 15e - 17e. Téléph. : 355-70-80 et 229-18-04.

hôtels-partic.

BUTTE MONTMARTRE MOULIN DE LA GALETTE ds voie privée, calme, verdure. Charmante maison récept., 3 ch. 180 m2 + terrasses 70 m2. Vue Paris. Téléph. : 264-02-63 matin.

20e PLACE DE LA REUNION MAISON PARTICULIERE très origin., 230 m2 dont atel. 50 m2, 6 p. patio. Tél. : 264-02-63 matin.

fermettes

Ancien corps de ferme restauré 500 m2, hab. sur 7.500 m2 terr. avec tennis, récept. dble, 5 ch., 3 salles de bains, parfait état. Tél. 926-21-45 après 19 h.

locaux commerciaux

Particul. de préfér. à particul. recherche quartier Saint-Lazare, Opera, Havre-Caumartin, Champs-Elysées, locaux commerciaux, bon emplacement, libres rapidement, fort loyer. Téléphoner à M. MESTRE : 209-03-00.

A vendre pres de Sézanne (51) ancien commerce surf. 153 m2 + grange et jardin 254 m2. Peut envisager commerce atelier ou entrepôt. Autres renseignements 16-26-80-54-76 ou 16-20-52-46-61.

Vds 1.200.000 F terrain 5.000 m2 avec atelier, bureaux, locaux commerciaux. appt. Surface déployée 1.200 m2, construction 72. Proxim. axe Paris-Strasbourg, sortie Reims-Tinqueux. Marc VAUDREY, Z. I. du Moulin de l'Ecaille, 51430 Tinqueux. T. (26) 88-43-55.

URGENT vend ou loue dans centre commercial Est Paris, local 750 m2, tous commerces. Libre. Tél. 344-10-00.

locations non meublées Offre

Région parisienne

AUJOURD'HUI 15 JUIN
OUVERTURE BUREAU DE LOCATION
NEUILLY, 212, bd BINEAU
du STUDIO au 5 PIECES
SUR PLACE : 11 HEURES A 19 HEURES
Groupe Foncier Français
Tél. : 776-42-21 (poste 4515)

A LOUER - MONTSOULT (95) - Quelques kms forêt de MONTMORENCY **MAISON** avec jardin privatif 5-6 P. 124 m2 + annexe De 2.300 F à 2.750 F Sur place vendredi, samedi, dimanche, de 10 à 18 h., LE HAMEAU FLOQUET rue des Clottins. - Tél. 473-92-59.

NEUILLY - 212, bd Bineau Du STUDIO au 5 PCES standg. GROUPE FONCIER FRANÇAIS Visites jeudi, vendr., samedi, 11 à 19 heures - Tél. 747-05-37.

Paris

RUE DU DOCTEUR-FINLAY Standing, beau 2 p., cuis., bs, téléphone, loggia, parfait état. 2.450 F charg. compr. 577-29-29.

XVe près UNESCO - Gd studio neuf, cuisine, bains. Park. 1.300 F + charges. - 566-50-46.

locations non meublées Demande

Paris

Etudiante souhaite louer chbre ou studio (max. 700 F) pour 1er septembre. 9e, 10e, 18e. - Ecr. à 6.060, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavill. ttes banl. Loyer garanti 4.000 F maxi, 283-57-02.

maisons de campagne

PR. DE NOGENT-LE-ROTROU (E.-et-Loir) à 1 h. 30 de Paris SORTIE BOURG TOUS COMMERCES habit. de suite, maison de campagne entièrement restaurée comprenant : grande cuisine, salle à manger, grand salon av. poutres apparentes et cheminée, chambre, superbe terrasse vitrée, salle de bains, w.-c., chff central, grand garage, terrain attenant, exposition plein Sud et beau panorama. Px. 230.000 F. Pour renseignements et visite : A. BUSSONNIER, 1, rue de la Libération, 61260 CETON. Tél. : 16 37-29-77-26 de préférence avant 9 h. ou après 20 h.

RARE part. vd Roussillon, bastide XVIII, 450 m2 habit., parc de 5 ha. Tél. : (67) 58-36-38.

Vends LOT belle maison camp., 9 p. + dépend., cft, 2 caves voûtées, terrasses, 25 U. TELEPH. : (65) 35-23-43.

locations meublées Offre

Paris

PR. CHAMPS-ELYSEES. Lux. 2 P., cuis., asc., balcon, tél., 2 mois ou plus. 720-36-49, 720-18-18, 254-05-90.

Région parisienne

Rech. ETUDIANTE sérieuse pour garder enfant 1 h. par jour (17 h.45-18 h. 45) contre logement indépend. à Neuilly. Tél. 757-68-69 après 20 heures.

locations meublées Demande

Paris

Paris ou proche banlieue, 25 km maximum, ch. luxueux hôtel particulier meublé ou villa, grand jardin privatif clos, 15 chambres à coucher + salons + 5 pièces service. Pour 6 mois. Disponible de suite. - Téléph. : 704-39-20.

viagers

Vendez rapidement Conseil Expertise, Indexation gratuit. Discrétion. Etude LODEL 35, bd Voltaire. 355-61-58

VIGNEUX-SUR-SEINE, gd pav. viager libre 6/8 pces, 2 s. de bains, chff. cent., gar., jard. 450.000 F + petite mens. 2 têtes 82-83 ans, sur place 16-17 juin. 20, rue Gaston-Viale.

STE SPECIALISTE VIAGERS **F. CRUZ** 8, rue La Boëtie Tél. 266-19-00 Prix, indexation et garanties Etude gratuite, discrète

maisons individuelles

Centre Bordeaux, part. à part. maison anc., ét. neuf, 2 entrées, 7 chbres dont 2 mansardées, 2 s. de bns, 4 cab. toil. éq., 3 w-c, sal., à s. à m., séj., cuis. éq., 2 terrasses. Rez-de-jardin : cuis. + séj. av. chem., 2 gar., chff gaz. Plein Sud, gd calme, 950.000 F. Tél. : (56) 96-03-05.

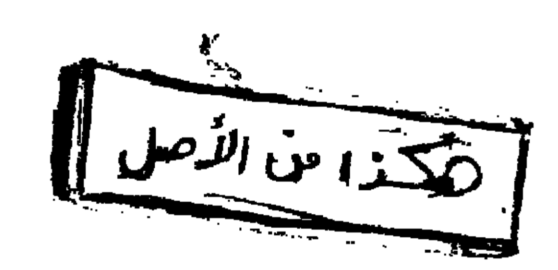
A MONTSÉGUR Son château - Son climat Votre résidence de plaisance Prix clés en main - 3, 4 ou 5 P. Ecrire : no E 5.406 HAVAS 31002 TOULOUSE CEDEX.

les annonces classées du
Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01
Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

Hôtel Colbert de Villacerf



A 50 mètres de la PLACE DES VOSGES, au cœur du MARAIS.
Du studio au 6 pièces duplex, Hôtels particuliers... 42 appartements de qualité.
Bureau de vente ouvert tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 h à 19 h
23, rue de Turenne ou tél. 272.21.07.



Le Monde

équipement

TRANSPORTS

La politique d'Air France jusqu'en 1980

• *Nouveaux vols à prix réduits*
• *Pas de remise en cause des droits du personnel*

Après la signature, le 26 janvier 1978, d'un contrat d'entreprise qui organise ses rapports avec l'État pour la période 1978-1980, Air France vient de mettre au point un plan d'entreprise qui fixe, pour les années 1980 à 1983, les grandes orientations de son développement.

Tâche délicate et presque hasardeuse que de vouloir dessiner l'évolution du transport aérien telle qu'elle se présentera au début de la prochaine décennie. Comment, en effet, apprécier, dès à présent, les conséquences de la politique américaine de « déréglementation », de la montée des compagnies des pays du tiers-monde et surtout de la crise de l'énergie ?

A cet égard, les auteurs du plan d'entreprise ont tablé sur *« une progression modérée du prix du pétrole, qui permettrait le maintien d'une croissance « douce » des pays industrialisés »*. Cette hypothèse de travail — particulièrement optimiste — se traduirait par le maintien à un niveau à peu près constant, pour la période 1980-1983, des frais de carburant dans les dépenses totales d'Air France.

La prochaine décennie sera celle de l'avènement du transport de masse, assurent les auteurs du plan d'entreprise qui prévoient une progression du trafic de passagers de 9,3 % par an. Les responsables de la compagnie nationale comptent, à ce propos, développer la formule des « vols vacances » à tarifs réduits et à services simplifiés qu'ils ont commencé d'exploiter, il y a un mois. *« Il faudra certainement aller plus loin et envisager la mise en service sur certaines lignes long-courriers d'un produit «Air France-vacances», offert dans une partie de la cabine économique des Boeing-747. »*

Cette offre « vacances » pourrait atteindre près du quart de l'offre long-courrier en 1983. *Cette formule bon marché, en vigueur dès 1979 sur New-York*, les Antilles et la Réunion, pourrait être étendue *« à Montréal et peut-être à Los-Angelès dans les années suivantes »*.

Pour autant, la compagnie nationale veut préserver les intérêts de sa clientèle qui paye le prix fort et dont elle tire encore 60 % de ses recettes. Cela dit, cette nouvelle politique n'ira pas *sans quelques sacrifices* pour ces « passagers en or ». Il est notamment question, pour améliorer la rentabilité de la partie avant des Boeing-747 mixtes, de supprimer le salon supérieur — jusqu'alors réservé aux passagers de première classe, — dont l'espace sera occupé par des passagers de la classe économique.

Air France a lancé avec succès, l'an dernier, entre Paris et New-York, une « classe affaire » ; les passagers payant le plein tarif économique y bénéficient d'un traitement privilégié. *« Il faudra rechercher une généralisation de ce service sur l'ensemble de nos vols long-courriers et créer, sur les lignes où le maintien de la première classe se pose, faute d'un marché suffisant*, une classe *« affaires plus », située à l'avant de l'appareil »*, lit-on dans le plan d'entreprise.

Air France entend développer, de façon intensive, les dessertes existantes plutôt que de multiplier, de manière excessive, le nombre des escales. Ainsi, *« si la prolifération des compagnies américaines conduit à une multiplication des liaisons directes entre des villes « secondaires » des États-Unis et Paris, il n'est pas dans les intentions de la compagnie de suivre les concurrents nouveaux sur ce terrain »*.

L'absence de Boeing-737 va « geler » le développement de certaines lignes moyen-courriers de la compagnie nationale. Celle-ci devra renoncer, *« pour quelques années »*, à compléter son réseau au départ des métropoles régionales. *« Le schéma des dessertes* province-Europe, tel qu'il est *exploité en 1978, demeurera pratiquement figé jusqu'en 1983. »*

Quant aux liaisons continent-Corse, elles posent aux dirigeants d'Air France *« un problème de rentabilité difficile à résoudre »*. Aussi n'envisagent-ils pas, pendant la période 1979-1983, d'introduire l'Airbus au risque de dégrader l'économie de ces lignes, compte tenu notamment de la desserte à fréquence élevée d'Ajaccio et de Bastia.

D'une manière générale, la compagnie nationale s'emploiera à rechercher des droits de trafic correspondant à *« des marchés importants et durables, représentatifs des grands courants d'échanges extérieurs de la France »*. Elle n'hésitera pas à réviser voire à dénoncer les accords aériens *« chaque fois que les règles bilatérales auront pour effet d'handicaper l'entreprise dans ses efforts de développement et de rentabilité »*.

Les dirigeants d'Air France ne veulent pas se laisser prendre de court en matière de tarifs. *« Il faudra constamment des innovations »*, affirment-ils. Leur objectif est notamment de simplifier la grille tarifaire et de la moduler en fonction du service offert, des périodes, des clientèles, des destinations, de la concurrence. Ils prônent(à cet égard, une politique de distribution moins coûteuse que l'actuelle, alourdie par l'intervention des intermédiaires. Ils préconisent notamment le développement des ventes directes aux aéroports et de produits simples dans les grandes surfaces, le remplacement des grandes agences Air France par de petites agences.

Paix sociale

Pour en améliorer la productivité, la compagnie nationale s'efforcera d'homogénéiser sa *flotte en 1983*, le Boeing-747, l'Airbus et le Boeing-727 produiront trois cent quatre mille heures de vol sur un total de trois cent vingt et un mille heures. De 1979 à 1983, Air France prévoit d'acquérir 14 Boeing-747, 17 Airbus et 11 Boeing-727. Si l'on ajoute les dépenses liées à l'ouverture de l'aérogare Roissy 2, c'est un programme d'investissements de 11,6 milliards de francs que l'entreprise devra financer pendant ces cinq années au lieu de 6,2 milliards de francs pour la période 1974-1978. Compte tenu des ces dépenses *« les trois prochaines années s'annoncent ainsi comme* a priori *plus difficiles que les précédentes »*.

Le plan d'entreprise confirme le maintien *« à moyen et long terme »* du partage de l'exploitation d'Air France entre Orly et Roissy 2 *« sauf si les problèmes posés par les riverains d'Orly, en matière de nuisances de bruit, étaient tels qu'ils imposent à la compagnie nationale de renoncer à toute exploitation de ses avions sur cet aéroport »*.

Air France va *« compléter sa flotte Concorde de 2 unités »* dont on sait qu'elles devraient être gracieusement mises à sa disposition par les pouvoirs publics. Ses dirigeants espèrent davantage encore. Avec la pérennisation du déficit « supersonique » que l'augmentation du prix du pétrole rend probable, ils estiment qu'une révision des clauses liant l'État à la compagnie nationale s'impose. Ils souhaitent que *« le nouveau régime en vigueur à partir de 1981, assure la couverture intégrale des charges d'exploitation, de financement et de remboursement des emprunts »*.

Certaines « rigidités sociales » ne contrarient-elles pas les efforts d'Air France pour améliorer sa compétitivité ? Le plan d'entreprise souligne l'importance des surcoûts supportés par la compagnie nationale face à Lufthansa et Swissair, pour ce qui concerne les conditions de rémunérations et les règles d'utilisation du personnel navigant.

Faut-il mettre un terme à ces situations anormales ? Les auteurs du plan d'entreprise jugent que les règles d'utilisation du personnel navigant technique se sont sensiblement améliorées et qu'en tout état de cause, la notion de droits acquis s'impose comme une donnée de fait. La direction d'Air France *« entend manifester sa volonté de paix sociale et ne pas remettre en cause les paramètres qui gouvernent les rapports entre le personnel navigant et l'entreprise »*.

JACQUES DE BARRIN.

● *Augmentation des péages sur les autoroutes.* — Les péages des autoroutes françaises sont majorés à compter du 15 juin de 3 à 8 % en moyenne. Ainsi sur l'autoroute Océane (A 11), le trajet Paris-Chartres passe de 10,50 F à 11 F ; sur l'Aquitaine (A 10), le trajet Paris-Orléans de 17 F à 18 F.

● *La promotion des transports aériens européens.* — A Bruxelles, la Commission européenne a, dans un rapport, soumis aux ministres des Neuf les propositions suivantes concernant la promotion des transports aériens : introduction d'une troisième classe (en plus de la première classe et de la classe touriste) ; délivrance de billets sans réservation ; fixation d'un nombre déterminé de sièges à tarif réduit par semaine ; délivrance de billets de périple européen, permettant au client de s'arrêter dans trois ou quatre villes, etc.

● RECTIFICATIF. — A Orléans, c'est depuis le 11 juin, et non le 11 mai comme nous l'avons indiqué à la suite d'une erreur de transmission dans *le Monde* du 15 juin, que les habitants du quartier des Chats-Ferrés occupent une place pour empêcher qu'on y construise un ensemble immobilier, alors qu'ils souhaitent la réserver à un espace vert.

CONSTRUCTION NAVALE

Les professionnels demandent que la marine nationale passe davantage de commandes aux chantiers civils

A l'issue de l'assemblée générale de la Chambre syndicale des constructeurs de navires (C.S.C.N.), le 14 juin, MM. Edouard Rérolle et Dominique de Mas Latrie, respectivement président et délégué général de la C.S.C.N., ont dressé un bilan, plutôt moins pessimiste que l'an dernier, des activités des chantiers navals dans le monde et en France.

« La situation se caractérise par une profonde dépression, ont-ils dit, *mais les livraisons de navires neufs vont diminuer, les radiations de navires âgés et dépassés vont se poursuivre à un rythme élevé et en conséquence il ne paraît pas déraisonnable de penser que la reprise de la demande se manifestera vers 1981. »*

Toutefois, les livraisons de navires dans le monde ont diminué de 38 % en 1978. Des pays nouveaux venus sur la scène de la construction navale (Pologne, Corée du Sud, Brésil, Taiwan) font au Japon et aux pays d'Europe de l'Ouest une concurrence « sauvage ». D'autant plus que les crédits offerts aux pays qui cherchent à acquérir des navires n'obéissent plus à aucune règle financière sérieuse. Mentionnons par exemple le cas du Pakistan qui, pour une commande de six cargos, a obtenu un crédit de trente ans, avec délai de grâce de dix ans, à un taux d'intérêt de 3 % portant sur la totalité du montant du contrat.

En France, la diminution des livraisons de navires neufs a été de 65 % en 1978. Les constructeurs de navires ont indiqué qu'en dépit de cette régression il n'y aurait pas de licenciements en 1979 (on compte actuellement vingt-sept mille salariés dans la construction navale. Les diminutions d'effectifs à prévoir d'ici à 1983-1985 devraient s'opérer par le biais des départs naturels (3 à 6 % par an) et des préretraites. Mais les responsables français des chantiers navals n'envisagent pour le moment ni fermeture ni regroupement d'entreprises dans ce secteur.

Ils souhaitent que le gouvernement français confie aux chantiers civils une partie plus importante que par le passé des commandes de la marine nationale et que l'État ou les organismes nationaux se lancent hardiment dans une politique de modernisation de leur flotte.

Ils demandent enfin que, au niveau de l'Europe des Neuf (et bientôt des Dix puisque dans le domaine maritime la Grèce constitue une partenaire de poids), le programme dit « Scrap and Build » (accélération des démolitions de navires anciens et parallèlement incitation à la construction anticipée de bâtiments neufs) soit mis en vigueur rapidement. *« L'échec de ce programme, venant après celui de nombreuses propositions antérieures de la Commission, consacrerait l'impuissance de celle-ci et des États membres à gérer communautairement la crise maritime en vue d'enrayer le déclin de l'armement et de la construction navale de la C.E.E. »*

● RECTIFICATIF. — Dans l'article intitulé « Dans l'estuaire de la Loire, l'aéronautique au secours de la construction navale » (*le Monde* du 15 juin), une coquille nous a fait écrire *« La sous-traitance distribuée représentera environ trois cents emplois... »*. C'est huit cents qu'il fallait lire.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 15.06.79 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 16 juin 79 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ~ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 15 juin à 0 heure et le samedi 16 juin à 24 heures :

La zone pluvieuse, qui achèvera de traverser la moitié sud de notre pays au cours de l'après-midi de vendredi et de la nuit de vendredi à samedi, sera suivie d'un temps plus frais et plus instable avec de fréquentes averses et des vents parfois forts. Le courant instable de nord-ouest s'atténuera lentement par l'ouest, les hautes pressions du large atlantique se rapprocheront de la France, tandis que les basses pressions de la mer du Nord et du golfe de Gênes se combleront lentement.

Samedi, le temps sera frais et instable sur la plupart de nos régions. Les passages nuageux, assez fréquents, seront accompagnés d'averses, plus nombreuses au nord de la Seine et sur les versants nord des massifs, où des orages isolés sont à craindre (neige au-dessus de 1 800 ou 1 500 mètres environ). Ces averses seront plus espacées sur les autres régions, où des éclaircies assez larges se développeront, notamment sur le littoral méditerranéen, où le mistral et la tramontane se renforceront. Les vents seront ailleurs très irréguliers de secteur nord-ouest, souvent assez forts dans l'intérieur et forts sur les côtes.

Les températures baisseront assez sensiblement.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 15 juin, à 8 heures, de 1 006,1 millibars, soit 754,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 14 juin ; le second, le minimum de la nuit du 14 au 15) : Ajaccio, 25 et 13 degrés ; Biarritz, 19 et 14 ; Bordeaux, 20 et 13 ; Brest, 15 et 11 ; Caen, 15 et 11 ; Cherbourg, 13 et 10 ; Clermont-Ferrand, 20 et 12 ; Dijon, 19 et 11 ; Grenoble, 19 et 12 ; Lille, 16 et 9 ; Lyon, 20 et 13 ; Marseille, 26 et 16 ; Nancy, 19 et 10 ; Nantes, 18 et 11 ; Nice, 29 et 16 ; Paris-Le Bourget, 19 et 11 ; Pau, 19 et 13 ; Perpignan, 24 et 15 ; Rennes, 18 et 11 ; Strasbourg, 21 et 12 ; Tours, 18 et 11 ; Toulouse, 21 et 11 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 29 et 17 degrés ; Amsterdam, 15 et 9 ; Athènes, 28 et 21 ; Berlin, 19 et 12 ; Bonn, 19 et 10 ; Bruxelles, 15 et 9 ; îles Canaries, 24 et 19 ; Copenhague, 17 et 12 ; Genève, 20 et 12 ; Lisbonne, 22 et 14 ; Londres, 16 et 7 ; Madrid, 26 et 10 ; Moscou, 26 et 17 ; New-York, 24 et 15 ; Palma-de-Majorque, 27 et 17 ; Rome, 27 et 21 ; Stockholm, 16 et 12.

LOTO — TIRAGE N° 24 DU 13 JUIN 1979

4 — 8 — 9 — 21 — 35 — 48

NUMERO COMPLEMENTAIRE 38

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	1 130 346,30 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	147 436,40 F
5 BONS NUMEROS	6 640,40 F
4 BONS NUMEROS	119,10 F
3 BONS NUMEROS	9,10 F

PROCHAIN TIRAGE LE 20 JUIN 1979

VALIDATION JUSQU'AU 19 JUIN 1979 APRES-MIDI

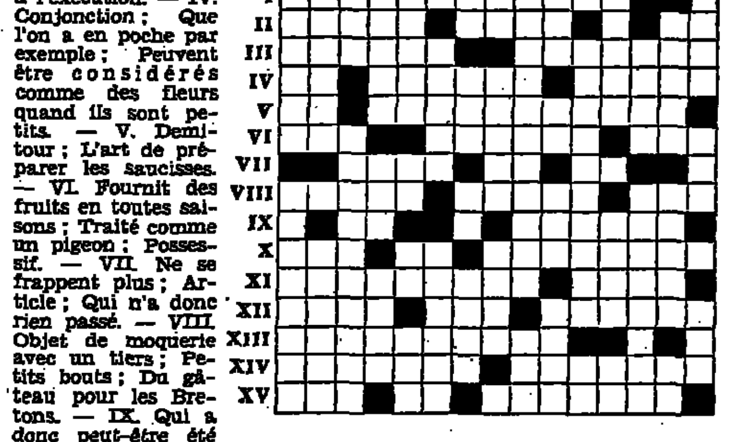
SOCIETE DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 411

HORIZONTALEMENT

I. Nom qu'on peut donner en Angleterre à ceux qui ont de belles collections de livres. — II. Ne peuvent être arrachés que si l'on sait bien cuisiner ; Un impair ; Note. — III. Peut être responsable d'un étranglement ; Qualifiées de hautes quand on passe à *l'exécution*. — IV. Conjonction ; Que l'on a en poche par exemple ; Peuvent être considérés comme des fleurs quand ils sont petits. — V. Demi-tour ; L'art de préparer les saucisses. — VI. Fournit des fruits en toutes saisons ; Traité comme un pigeon ; Possessif. — VII. Ne se frappent plus ; Article ; Qui n'a donc rien passé. — VIII. Objet de moquerie avec un tiers ; Petits bouts ; Du gâteau pour les Bretons. — IX. Qui a donc peut-être été dévoré ; Donné quand il n'y a rien à reprendre. — X. Sorte de ramification ; Langue ; Ne compte pas quand il est blanc. — XI. Nom qu'on donne à une sorte de carotte ; Endroit où l'on peut voir les côtes. — XII. Eut des démêlés avec son frère ; Joyeuse quand on sort ; Etablit. — XIII. Dont on n'a pas accouché facilement. — XIV. Peut qualifier une blancheur ; Un peu déchiré. — XV. Donne envie d'être en grève ; Souvent sur la planche ; Qui a donc été touchée.



VERTICALEMENT

1. Offre de la place pour plusieurs fillettes ; Quand elle est vidée, on a souvent bien dégusté. — 2. Est fourni par la défense ; Procédait à un examen. — 3. *Vieux loup* ; Susceptible de se transformer en liquide. — 4. Port de Suède ; Pas suspecté ; Relatif. — 5. Tique quand on parle familièrement ; Premier d'une série ; Conjonction ; Ne peut pas être considéré comme un donneur. — 6. Sortis ; Qui n'est donc pas du quartier. — 7. Abréviation pour le Fils ; Elevé dans les discussions ; Pris ; Pas libre. — 8. Pas vilain ; Agir en partie ; A tout son temps devant lui. — 9. Peut qualifier tout ce qui est bref ; Matière pour une statue. — 10. Met un terme au sacrifice ; Symbole pour un métal blanc ; Qu'on ne peut donc pas noter ; Mis au courant. — 11. Forment souvent une batterie quand ils sont de cuisine ; Appréciés par ceux qui recherchent les honneurs. — 12. Au bout d'une ballade ; Récipients ; Evoque un nœud. — 13. On y trouve de vieux hôtels ; Nom qu'on donne à une grande pièce. — 14. Evoque un âge préhistorique ; Endroit où l'on peut passer la nuit ; Article. — 15. Peut être assimilé à un carré ; Pas aléatoire ; Participe pour la bonne forme.

Solution du problème n° 2 410

Horizontalement

I. Réflexes. — II. Hibou ; Yao. — III. Eve ; Talus. — IV. Ring ; Box. — V. Bée ; Cap. — VI. Or ; Ton. — VII. Résultat. — VIII. Is ; Beiges. — IX. Casse. — X. Terne ; Sal. — XI. Elisée ; SE.

Verticalement

1. Herboriste. — 2. Rivières ; El. — 3. Ebène ; Cri. — 4. Fo ; Rubans. — 5. Lut ; Lésée. — 6. Abattis. — 7. Xylophages. — 8. Eaux ; Ote ; As. — 9. S.O.S. ; An ; Saie.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 15 juin 1979 :

UNE LOI

● Relative aux hautes rémunérations.

UN DECRET

● Portant modification de divers articles du code des postes et télécommunications.

Concours

● *Un concours sur titres* est ouvert à la préfecture du Jura pour un poste de médecin de protection maternelle et infantile.

Les candidatures sont à adresser à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, 15, boulevard Jules-Ferry, 39000 Lons-le-Saunier.

Le Monde

économie

ÉNERGIE

LA CRISE DE L'ÉNERGIE ET L'EUROPE

Les pays de l'O.C.D.E. lancent un appel aux sacrifices pour éviter que ne s'aggravent les conséquences du renchérissement du pétrole

Au terme de quarante-huit heures de travaux, les 13 et 14 juin à Paris, les ministres des affaires étrangères et des finances des vingt-quatre pays membres de l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économiques) ont, face à la nouvelle crise de l'énergie, lancé un appel aux sacrifices. Faute de pouvoir définir un programme cohérent et contraignant, qui surmonterait les divergences d'intérêt des différentes nations, le conseil de l'organisation du château de la Muette s'est livré à de rituelles exhortations.

Il s'est toutefois dégagé de cette réunion un certain accord sur la gravité de la situation économique de l'Occident, ce qui s'est traduit par une relative dramatisation, à l'approche de la réunion de l'OPEP, le 26 juin, à Genève, et du « sommet » des Sept, les 28 et 29 du même mois à Tokyo. Le décalage demeure malgré tout entre l'analyse et l'action, même si les pays industriels ont, en établissant un lien entre la ponction pétrolière et l'aide au tiers-monde, tenté de faire indirectement pression sur les pays producteurs de « brut ».

M. B.

« La réduction des revenus réels provoquée par la hausse des prix du pétrole est inéluctable. » Telle paraît être la phrase clef du communiqué publié par l'O.C.D.E. à l'issue du conseil ministériel. *« Chercher à compenser* [cette hausse] *par un relèvement des revenus nominaux ne ferait qu'empirer les choses en aggravant l'inflation et le chômage. »*

Dans le passage consacré à la définition des politiques pour les *douze à dix-huit prochains mois*, le texte revient sur le sujet : *« D'importants efforts seront déployés pour faire admettre que la hausse des prix du pétrole limite, pour toutes les catégories sociales, la possibilité d'une augmentation des revenus réels. »*

Pour le reste, le document reprend les recommandations émises récemment par *l'Agence* internationale de l'énergie, qui visent à réduire la demande de pétrole sur le marché mondial d'environ deux millions de *barils par jour. Constatant qu'il* conviendrait d'améliorer *« la compréhension du fonctionnement du marché pétrolier »*, l'O.C.D.E. souligne que *« la hausse des prix du pétrole devrait être répercutée de manière appropriée sur les utilisateurs afin d'encourager les économies d'énergie et le développement d'autres sources d'énergie ».*

Un appel à la discipline avait d'ailleurs été lancé, le 14 juin, par le *secrétaire américain* au Trésor, M. Michael Blumenthal, qui devait évoquer, le 15 juin, avec MM. Valéry Giscard d'Estaing et Raymond Barre *les questions énergétiques. L'Occident doit avoir le « courage »*, avait-il *dit devant le conseil de l'O.C.D.E.*, d'amputer des *« sommes massives »* sur la *consommation de biens pour* les consacrer à des investissements énergétiques. Selon lui, les mesures nécessaires *« impliquent des sacrifices sans bénéfices immédiats »*, dont la nécessité n'est *« pas encore clairement perçue par nos peuples ».*

De son côté, le principal conseiller *économique du président Carter*, M. Charles Schultze, avait indiqué que les *remèdes classiques ne pouvaient* plus s'appliquer et que *« les conséquences extrêmement sérieuses des brutales augmentations des prix pétroliers »* devaient être contrées au moyen d'*« urgentes mesures de conservation d'énergie »*. Le ministre français de l'économie, M. René Monory, avait, quant à lui, souligné que chacun des pays consommateurs devait prendre des *« engagements précis »* visant à modérer ses importations de pétrole et à développer son recours à l'énergie nucléaire et autres sources d'énergie non pétrolières.

Cependant, dans un entretien accordé au quotidien japonais *Asahi Shimbum*, le président de la République française estime, à propos de l'énergie : *« La solution ne peut provenir du simple effet d'une loi de marché... Il convient de faire apparaître qu'on se dirige vers une situation d'équilibre à long terme. Ceci signifie un programme authentique et réaliste de modération de la consommation d'énergie dans le futur*, *ce que j'appelle la « croissance sobre »*. Pour le court terme, M. Giscard d'Estaing préconise *« un effort des pays consommateurs pour discipliner leur concurrence »* et *« en contrepartie, un effort des pays producteurs pour augmenter leur production ».*

Cette question de l'énergie a dominé la réunion ministérielle de l'O.C.D.E. Le conseil a toutefois maintenu les éléments du « programme d'action concertée » adopté en 1978, mettant l'accent sur *« la nécessité d'une accalmie conjoncturelle »* aux Etats-Unis afin de parvenir à une réduction importante du taux d'inflation. L'Allemagne fédérale, le Japon, la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas et l'Autriche sont chargés d'éviter un *ralentissement de leur croissance*. Les autres pays doivent, eux, mener *« des politiques prudentes »* de régulation de la demande.

Après avoir prorogé, une nouvelle fois, d'un an la déclaration sur le commerce de 1974 (Trade Pledge) qui vise à conjurer le protectionnisme, les ministres des vingt-quatre pays membres de l'O.C.D.E. ont souligné *l'importance* d'un programme spécial de deux ans sur les *« politiques d'ajustement positives »* (PAP) que vient d'adopter l'Organisation. Un groupe spécial de responsables a été chargé de suivre les conséquences des mesures *susceptibles d'aider ou d'entraver* les ajustements structurels *nécessaires.*

DANS UN MÉMORANDUM SUR LA CRISE DE L'ÉNERGIE

La France demande aux Neuf de hâter la construction de centrales nucléaires

De notre correspondant

M. de la Barre de Nanteuil, représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, a présenté jeudi 14 juin à ses collègues un mémorandum, où sont exposées les idées du gouvernement français sur ce qu'il conviendrait de faire pour essayer d'empêcher que la crise de l'énergie ne dégénère de manière trop catastrophique. Ce document a été conçu dans la double perspective du Conseil européen des 21 et 22 juin, à Strasbourg, et du sommet occidental des Sept, qui se tiendra les 28 et 29 juin à Tokyo.

Il proposerait une stratégie globale, qui ne se limiterait pas aux actions à entreprendre à l'échelle de la Communauté. Ce mémorandum n'a pas été rendu public ; les premières informations dont on dispose doivent donc être accueillies avec prudence.

Bruxelles (Communautés européennes). — Trois idées sont, semble-t-il, développés dans le document français : l'utilité d'une concertation entre les pays importateurs de pétrole ; la nécessité pour ces mêmes pays de s'astreindre à des disciplines de nature à réduire les tensions sur le marché ; l'opportunité de favoriser un dialogue avec les pays producteurs.

La crise pétrolière touche à des degrés divers tous les pays importateurs. Elle frappe avec une force toute particulière les pays en voie de développement, à qui l'on donne peu l'occasion de s'exprimer. Les Français paraissent favorables à l'idée d'une concertation qui ne se limiterait pas aux pays de l'O.C.D.E., mais *engloberait l'ensemble des pays* consommateurs. Cette orientation, si elle est vérifiée, permet d'esquiver le problème de l'Agence internationale de l'énergie, créée en *1974* à *l'initiative des* Etats-Unis, et à laquelle la France, seule parmi les Neuf, n'a pas adhéré.

Bien gérer la crise exige des pays importateurs qu'ils commencent par mettre de l'ordre chez eux, ce à quoi les invitent avec insistance les pays producteurs. En la matière, un effort coordonné pourrait être entrepris, pour commencer, au niveau européen.

Pour réduire les importations de pétrole, il conviendrait d'accroître la production d'autres sources d'énergie, et surtout de développer activement le programme de construction des centrales atomiques. Le mémorandum insiste, semble-t-il, de manière plus nette que jamais, sur la nécessité absolue pour les pays de la Communauté de jouer sans restriction *la carte du nucléaire.*

Enfin, les pays de la Communauté devraient contribuer activement à stabiliser le marché en s'engageant à ne pas acheter du pétrole à des prix anormalement élevés.

Si les pays importateurs se sont astreints aux disciplines que commande la situation, ils seront en meilleure position pour dialoguer de manière constructive *avec les pays producteurs. Cependant*, les Français paraissent considérer que toute précipitation en la matière serait néfaste : hâter coûte que coûte le dialogue pourrait, en effet, accentuer dangereusement l'impression de crise. Il pourrait être ainsi maladroit de chercher à organiser la concertation avec les pays producteurs, alors que la réunion au sommet de l'OPEP n'a pas encore eu lieu.

PHILIPPE LEMAITRE.

SELON M. GIRAUD

Un « encadrement » du fuel domestique n'est pas à exclure

M. André *Giraud*, ministre de l'industrie, entendu par la commission des affaires économiques du Sénat, jeudi 14 juin, n'a pas dissimulé que, si l'approvisionnement en carburant était garanti pour l'été, certaines incertitudes pesaient sur la fourniture en fuel domestique. En cas d'événements imprévus, un *« encadrement »* de la consommation n'est pas exclu. En tout cas, la situation sur les marchés pétroliers reste toujours tendue.

● British Petroleum annonce une nouvelle réduction de ses livraisons de pétrole brut. Au troisième trimestre, la compagnie britannique ne livrera à sa clientèle que 35 % des montants prévus dans les contrats.

● A Bruxelles, les responsables de la Commission européenne estiment que la part du marché libre de Rotterdam dans le marché mondial a plus que doublé, passant de 3,5 % à 8 %. Cet accroissement du volume traité provient, selon eux, de la vente par les compagnies pétrolières d'une partie de leurs stocks pour profiter des prix élevés.

● En mai, les livraisons de carburants ont diminué de 8,4 % sur le marché français par rapport au même mois de 1978, indiquent les statistiques publiées par le Comité professionnel du pétrole. Toutefois, la comparaison est un peu faussée, la consommation ayant été anormalement élevée en mai 1978 à la veille de l'entrée en vigueur des relèvements des prix des produits pétroliers au 1er juin 1978. En un an, les livraisons de carburants ont augmenté de 1,7 %, celles de gazole de 6 % et de fuel lourd de 5,6 %, alors que celles de fuel domestique ont diminué de 1,2 %.

● M. Schlesinger, secrétaire américain à *l'énergie*, s'est inquiété, le 14 juin, au cours *d'une conférence de presse*, de la *« baisse inexpliquée »* des volumes raffinés par les compagnies pétrolières américaines. Le département de l'énergie va demander à chacune d'entre elles des éclaircissements à cet égard.

LES AUTORITÉS SOVIÉTIQUES LANCENT UN APPEL CONTRE LE GASPILLAGE

(De notre correspondant.)

Moscou. — *« L'U.R.S.S. n'est pas comme l'Occident capitaliste menacée par la crise de l'énergie »*, répète la propagande officielle. L'approvisionnement en combustibles n'en est pas moins devenu un souci prioritaire pour les autorités soviétiques. Le comité central du parti communiste et le conseil des ministres ont publié, le 13 juin, une résolution invitant toutes les organisations et institutions à faire des économies. Une des raisons de cet appel est le retard pris dans l'accom*plissement du plan*, pendant les premiers mois de 1979, pour la production de pétrole et de gaz naturel.

La résolution fait obligation aux entreprises du secteur énergétique de dépasser les objectifs du *Xe plan quinquennal*. Dans ce but, il convient non seulement d'augmenter la production, mais aussi d'améliorer les transports, en évitant les immobilisations de wagons et en réduisant les délais de déchargement.

Il s'agit d'assurer, en particulier, un approvisionnement régulier de la population, ce qui sous-entend que cela n'a pas été le cas pendant l'hiver dernier, pourtant particulièrement rigoureux.

DANIEL VERNET.

MONNAIES

Critiquant le S.M.E.

M. OLIVIER WORMSER VOIT DANS « L'INDICATEUR DE DIVERGENCE » UN FAUX-SEMBLANT

A l'occasion d'un colloque organisé jeudi à Paris par le Groupe de réflexions économiques et financières (GREF) sur le thème du S.M.E. (Système monétaire européen, M. Olivier Wormser a critiqué certaines dispositions du système, en doutant en particulier que l'« indicateur de divergence » entre les monnaies puisse effectivement jouer un rôle : étant donné la rapidité des mouvements de change, il n'est pas réaliste d'imaginer qu'une riposte adéquate puisse être préparée par des réunions à Bruxelles, a-t-il dit en substance.

Il s'agit, selon lui, d'une formule *« originale »* mais inefficace. M. Wormser s'est élevé contre l'accord conclu sur les montants compensatoires dont le *plus sûr effet sera de pousser* indéfiniment les prix agricoles européens vers le haut, tout en stimulant l'essor de l'agriculture allemande.

M. H. Willgerodt, professeur à l'université de Cologne, a estimé, pour sa part, que le deutschemark serait réévalué au sein du S.M.E. *« avant le printemps de 1980 »*. Quant au professeur Robert Triffin, il a qualifié le « sinistre plaisanterie » la réforme des statuts du F.M.I. *« dont le seul mérite est de légaliser, tardivement, la répudiation généralisée des engagements antérieurs ».*

● *Les avoirs officiels de changes de la France*, évalués sur la base des cours du marché, ont augmenté de 31 millions de francs en mai. A la fin du mois dernier, ils s'élevaient à 139,26 milliards de francs.

Les avoirs en or sont demeurés *stables* (74,96 milliards de francs). Les avoirs en ECU ont augmenté de 40 millions de francs du fait d'interventions de soutien effectuées au profit d'un autre pays membre du S.M.E. Ils s'élevaient à 36,65 milliards de francs.

Les avoirs *en devises ont diminué* de 78 millions de francs du fait des opérations effectuées par le Fonds de stabilisation des changes. Ils atteignaient, fin mai, *32,09 milliards de francs.*

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,4965	4,4095	— 95	— 60	— 175	— 125	— 320	— 245
$ can. ...	3,7690	3,7730	— 100	— 60	— 190	— 130	— 370	— 290
Yen (100).	2,0010	2,0045	+ 35	+ 70	+ 80	+ 125	+ 260	+ 315
DM	2,3115	2,3145	+ 35	+ 75	+ 80	+ 130	+ 265	+ 330
Florin ...	2,1080	2,1110	— 15	+ 15	— 30	+ 20	— 30	+ 30
F.B. (100).	14,4010	14,4190	— 195	— 75	— 430	— 220	— 790	— 400
F.S. (100).	2,5565	2,5605	+ 130	+ 165	+ 275	+ 320	+ 795	+ 865
L. (1 000).	5,1665	5,1720	— 185	— 125	— 365	— 280	— 990	— 865
£	9,2410	9,2505	— 475	— 400	— 890	— 785	—1810	—1645

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	5 1/4	5 5/8	5 1/2	5 7/8	5 13/16	6 3/16	6 7/16	6 13/16
$ E.-U. ..	10 1/16	10 11/16	10 1/8	10 3/4	10 3/16	10 13/16	10 3/16	10 13/16
Florin ...	7 3/8	8 1/8	7 13/16	8 9/16	8 1/8	8 13/16	8 13/16	9 1/2
F.B. (100).	7	8	9	9 3/4	9 1/4	10	9 5/8	10 3/8
F.S.	13/16	1 3/16	1 1/2	1 7/8	1 3/4	2 1/8	2 1/2	2 7/8
L. (1 000).	9 3/4	11 1/4	11 1/2	12 1/2	11 5/8	12 5/8	12 1/2	13 3/4
£	13	15	13 3/4	14 3/4	13 5/8	14 1/2	13	13 3/4
Fr. franç..	7 5/8	8 3/8	10	10 3/4	10 1/4	11	10 5/8	11 3/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AFFAIRES

PROMODÈS OU FÉLIX POTIN PRENDRA LE CONTROLE DE GOULET-TURPIN

Le sort de Goulet-Turpin, société rémoise de magasins succursalistes, qui traverse de graves difficultés depuis plusieurs mois, sera connu le 19 juin. Il s'agirait de céder 70 % du capital de sa *filiale, la Société d'exploitation* commerciale Goulet-Turpin.

Deux candidats sont sur les rangs : le groupe Promodes (qui exploite les hypermarchés « Continent » et plusieurs chaînes de magasins succursalistes, à côté *d'un important réseau grossiste*) et le groupe succursaliste parisien Félix Potin, qui avait acquis à la fin de l'année dernière (*le Monde* daté 21-22 décembre), 17 % du capital du *holding* Goulet-Turpin.

Goulet-Turpin emploie environ deux mille quatre cents salariés.

ela-

● *M. André Blanc*, secrétaire général de la concurrence et de la consommation au ministère de l'économie, a présenté à la presse, *ce jeudi 14 juin*, *un bilan de son* action dans le domaine de la consommation, et, en particulier, le premier rapport d'activité de la commission des clauses abusives, qui vient d'être publié au *Bulletin officiel des services des prix* (BOSP) du 13 juin.

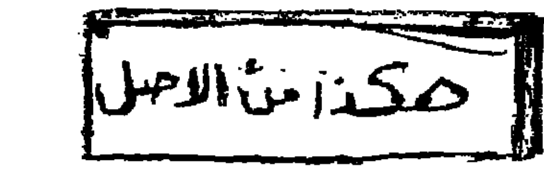
Au cours de dix réunions, la commission a émis des recommandations sur les contrats de garantie, sur les recours en justice, sur la réforme du régime des agences matrimoniales, etc. La *direction de la concurrence et de* la consommation, outre la préparation du projet de loi sur le crédit immobilier, en cours d'adoption par le Parlement, a procédé à la clarification de réglementations préexistantes comme la procédure d'interdiction définitive des produits dangereux (ainsi les vêtements traités au Tris vont être tout à fait interdits), comme la notion de crédit gratuit (qui n'est pas *illicite*, *mais qui doit* être réelement gratuit), etc.

● *Disparition de deux bonneteries.* — Le tribunal de commerce de Roanne (Loire) a prononcé la liquidation de biens d'une bonneterie roannaise, les établissements Bernard Kot. Cette entreprise spécialisée dans les articles d'en*fants occupait une* quarantaine de personnes et une dizaine de façonniers. D'autre part, la société de bonneterie Emesse Roanne doit déposer son bilan le 14 juin. L'établissement emploie deux cent dix ouvriers.

RHONE-POULENC AUX ETATS-UNIS

L'OPA lancée aux Etats-Unis au début du mois de mai dernier par le groupe Rhône-Poulenc (*le Monde* du 3 mai) sur le capital de la firme américaine Anken (arts graphiques, microfilms pour ordinateurs) avec le plein accord de *ses* dirigeants a réussi. Le numéro un français de la chimie a d'ores et déjà acquis 89 % des actions de la société. Dès que la barre des 90 % sera atteinte, *Anken sera absorbée* par Rhône-Poulenc Inc., filiale de Rhône-Poulenc aux Etats-Unis, dont elle deviendra la seconde branche sous la dénomination de Rhône-Poulenc Systems Company, la première devenant Rhône-Poulenc Chemical Company.

Le nouveau groupe ainsi constitué réalisera en 1979 200 millions de dollars (884 millions de francs) de chiffre d'affaires, et de 6 à 7 millions de dollars (de 26,4 à 30,8 millions de francs) de bénéfice. Le coût de cet investissement, entièrement financé par *la vente de la participation* de Rhône-Poulenc dans l'autre firme américaine Polychrome, s'élève à 23 millions de dollars (101,7 millions de francs).



هكذا من الأصل

UN COLLOQUE DU CLUB DE DAKAR

Les industriels français méconnaissent les besoins des pays africains

De notre correspondant régional

Lyon. — Le colloque organisé par le Club de Dakar sur « La coopération industrielle et commerciale avec l'Afrique » a rassemblé, le 7 juin, à l'aéroport de Lyon-Satolas, trois cents personnes, dont les représentants *d'une centaine d'entreprises privées* implantées dans le quart sud-est de la France (1). De leur côté, douze Etats africains (2) avaient dépêché un ou deux délégués. Une telle participation, plus élevée que lors de rencontres comparables à l'abbaye de Royaumont en 1977 et à Birmingham en 1978, démontre au moins que ces confrontations entre responsables des pays industriels et des nations en développement répondent à un besoin.

Au-delà de la curiosité ou du besoin d'information, la manifestation du Club de Dakar parviendra-t-elle à porter ses fruits ? Il est très difficile d'en juger, les entretiens individuels ne faisant l'objet d'aucune publicité. Apparemment, les chefs d'entreprise s'estimaient plutôt satisfaits de ces contacts. Mais combien déboucheront sur des transferts de technologie ? Pourtant, les pays africains ne manquent pas de projets : de l'huilerie d'avocat au Cameroun à l'usine de transformation du bois au Ghana en passant par l'unité de traitement des jus de fruits en Côte-d'Ivoire, ce sont des dizaines d'offres qui ont été faites.

Des « bavures »

D'où vient alors que les demandeurs ne se précipitent pas ? Le plus souvent, les besoins sont méconnus. Les dirigeants de petites et moyennes industries (P.M.I.), par exemple, n'ont pas le temps de faire un tri dans les informations qui leur parviennent et ignorent généralement qu'il existe un canal privilégié dans chaque pays — comme l'Agence pour le développement des investissements (API) en Tunisie — lorsque l'on veut frapper à la porte d'un Etat du Maghreb ou de l'Afrique noire. Fréquemment aussi les exigences des Etats africains — comme l'obligation de réexportation totale ou partielle de la production — apparaissent exorbitantes. Parfois même, c'est la formation même des hommes — compétence discutable des cadres — qui stoppe l'élan des industriels.

Les industriels français doivent comprendre que les critères de sélection des projets sont très différents. Du côté des pays développés, on pense souvent en priorité au profit ; du côté des Etats africains, on privilégie en général les aspects politiques, l'emploi et, enfin, la capacité d'exportation. Cependant, les débats n'ont pas permis de savoir *s'il fallait transférer des technologies* sophistiquées ou bien préférer *« des procédés plus frustres mais fiables »*. *« Une chose est certaine*, a souligné M. Robatel, président du Groupement interprofessionnel lyonnais, chargé de présenter les conclusions des travaux, *les technologies transférées doivent être adaptées à l'environnement physique d'abord, technique ensuite, social et humain enfin. »*

Des « bavures » se sont en effet déjà produites. On a cité l'exemple *de cette usine de conservation de* la viande, implantée dans le nord du Nigéria, où le bétail est abondant, qui a périclité parce que l'on s'est aperçu — mais trop tard — *que les animaux faisaient partie* de l'environnement intégral des populations et que celles-ci n'avaient nullement l'intention de se séparer de ceux-là.

Ces difficultés ne pourraient-elles pas être aplanies, sinon résolues, par la mise en place de mécanismes de concertation ? Pour M. Mohamed Diawara, président du Club de Dakar, ancien ministre du Plan de la Côte-d'Ivoire, ce serait une manière de minimiser les inconvénients et de maximiser les avantages du redéploiement nécessaire et, de toute manière, inéluctable, des activités industrielles.

Dans cette perspective, le président du *Club de Dakar* a même appelé à la création d'une sorte de relais régional permettant de catalyser les énergies et de rendre permanent le lien noué, à Satolas, *entre les différents partenaires*. Sa proposition a fait long feu : les responsables des organismes économiques, divisés, ne sont pas prêts à offrir un front commun. Les industriels français, soucieux du secret des affaires, devront conquérir l'Afrique en ordre dispersé.

BERNARD ELIE.

(1) Six régions étaient concernées par cette rencontre : Auvergne, Provence-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Franche-Comté et Bourgogne.

(2) Côte-d'Ivoire, Sénégal, Congo-Brazzaville, Kenya, Zaïre, Gabon, Mauritanie, Mali, Ghana, Togo, Maroc et Tunisie.

En Algérie

Les transferts de fonds venant de France ont diminué des deux tiers

De notre correspondant

Alger. — *« Quelle est la monnaie la plus forte du monde ?*

— Le dollar je pense, ou peut-être le mark...

— Vous n'y êtes pas du tout, c'est le dinar algérien !

— Comment donc, vous vous moquez...

— Pas du tout. Je le prouve. Avec son allocation de devises, soit 330 dinars, un touriste partant en Europe peut y séjourner quinze jours ou plus, revenir avec des valises pleines de cadeaux pour sa famille et ses amis, renouveler sa garde-robe et même s'offrir une chaîne haute fidélité. Quelle autre monnaie possède un tel pouvoir d'achat ? »

Cette blague algérienne n'est pas nouvelle. Mais elle reste d'actualité. Un mot donne la clé du mystère : celui de « compensation ». L'argent de la communauté algérienne émigrée sert de plus en plus à financer *des achats en Europe et plus particulièrement en France* au profit des parents et amis restés au pays (1). Cette pratique a rapidement débordé le cadre de la famille ou du village. Des commerçants ou des touristes ont monté des réseaux d'approvisionnement qui leur permettent d'écouler sous le manteau, et parfois même ouvertement, les plus récents articles de la mode occidentale et les derniers « gadgets » de la société de consommation. Ils réalisent ainsi de substantiels bénéfices. Quant aux candidats au voyage à Paris, ils se procurent les devises nécessaires en les payant, toujours par « compensation », le prix fort. Le franc, qui vaut actuellement 0,80 dinar environ s'achète deux et même parfois trois fois son prix. La somme en dinars est versée à un compte en Algérie ou payée de la *main à la main* à un parent d'un correspondant établi en France. Ce dernier met à la disposition de son « client » la somme convenue lorsqu'il arrive à Paris, à Marseille ou à Lyon. Ce système a l'avantage de ne laisser aucune trace. *« Au lieu de voyages culturels, beaucoup d'Algériens font ainsi des « voyages Tati (2) »*, écrit l'hebdomadaire *Algérie actualité*.

Dépréciation du dinar

Ces agissements ont pour effet de déprécier le dinar et de tourner le monopole d'Etat du commerce extérieur établi par une loi de 1978, mais surtout ils amputent l'une des sources d'approvisionnement en devises de l'Algérie. Intervenant à ce sujet devant l'Assemblée nationale lors de la discussion d'un projet de code des douanes, M. Aït Messaoudene, ministre de l'industrie légère, parlant au nom du gouvernement, a rappelé qu'à la fin des années 60, les quelque cinq cent mille travailleurs émigrés en France transféraient régulièrement en Algérie plus de 1 milliard de francs pour venir en aide à leurs familles. Ils n'envoient plus maintenant que le tiers de cette somme, a-t-il dit. Les bureaux de poste de Kabylie et des autres régions à forte émigration ne connaissent plus désormais la « fièvre des mandats » qui s'emparait d'eux à la fin de chaque mois. Commentant cette situation, *El Moudjahid* écrivait récemment : *« Les avoirs des immigrés en France — tout le monde le sait — finissent dans les comptes des milieux algériens d'affairistes... un véritable accord de* clearing *s'est établi entre cette frange parasitaire et les travailleurs émigrés. L'Etat peut-il laisser pourrir davantage la situation ? »*

Un député a proposé de rendre obligatoire pour chaque émigré le transfert d'un certain pourcentage de son salaire en fonction des besoins de sa famille. L'application d'une telle mesure soulèverait tant de difficultés qu'elle semble plutôt relever d'un vœu pieux. Un autre, plus réaliste, a suggéré que l'allocation de devises pour les touristes soit portée à 2 000 dinars. Les croyants désireux d'accomplir un pèlerinage à La Mecque en dehors de la période traditionnelle bénéficient déjà de ce relèvement. Mais la pratique de la compensation a pris une telle ampleur qu'il semble difficile de la résorber tout au moins dans le cadre des options actuellement en vigueur. L'argent des immigrés ne sert pas seulement à faire *entrer en Algérie les blue-jeans et* les tee-shirts « occidentaux » souvent confectionnés d'ailleurs — et ce n'est pas le moindre des paradoxes — à Hongkong, Singapour ou... Tunis ! Il s'investit aussi dans l'achat de boutiques, d'épiceries de quartier, de stations-service, de cafés, etc. A Paris seulement, une bonne *douzaine d'agences de voyage*, appartenant à des Algériens, drainent vers leurs comptoirs le gros des bataillons de travailleurs maghrébins ou africains soucieux de rentrer au pays pour leurs vacances.

Une soupape de sûreté

Des habitudes sont prises, des circuits en place. Il sera d'autant plus difficile de revenir en arrière que l'activité des « trafiquants » répond à des besoins réels, qu'ils soient psychologiques ou concrets : pour être « dans le vent », les jeunes sont prêts à tous les sacrifices. *« Faites un tour dans nos librairies*, écrit l'hebdomadaire *Algérie Actualité*. Femmes d'aujourd'hui, Elle *et autres magazines de même facture sont les seuls journaux qu'on trouve en quantité suffisante... Le marché national, dépourvu de produits concurrentiels à ceux représentés par ces magazines ou simplement à ceux apportés par certains Algériens privilégiés, est boudé. »*

Mais les « importations marginales » de l'immigration constituent *aussi une soupape de sûreté dans* un système commercial étatique rigide. Ce sont elles qui permettent le fonctionnement de nombre d'appareils ou de machines, pompes, treuils, voitures, etc. qui, sans cela, seraient depuis longtemps immobilisés, les sociétés nationales n'étant pas en mesure de remplir de façon satisfaisante toutes leurs obligations. Ce sont elles aussi qui compensent certaines lacunes de la production nationale. Comment expliquer autrement la contrebande concernant certains articles et qui se fait notamment à partir du Maroc ? *El Moudjahid* a révélé ces derniers jours que deux contrebandiers venaient d'être arrêtés près de Tlemcen. L'un transportait douze mille soutiens-gorge, l'autre quatre-vingt-douze mille fermetures Eclair.

Dernière conséquence qui n'est pas la moindre, la chute brutale des transferts de fonds de la France vers l'Algérie modifie les relations *économiques entre les deux pays*. Paris avait longtemps tiré argument du « milliard des immigrés » pour minimiser le déséquilibre à son profit de la balance commerciale entre les deux pays bien que, depuis plusieurs années, cette somme soit loin de couvrir le déficit algérien. Il ne pourra plus recourir à ce raisonnement. *Dans un autre ordre d'idées*, il apparaît de plus en plus nettement que le travailleur immigré n'est pas seulement un producteur, mais aussi un consommateur. Un chiffre à cet égard est éloquent : ces dernières années, les immigrés ont introduit en Algérie quelque deux cent vingt mille voitures pour la plupart françaises, soit le tiers du parc roulant actuellement. Voilà qui jette un éclairage sur une communauté profondément intégrée aux circuits économiques français et dont le départ, loin sans doute d'aider la France à sortir du marasme économique qu'elle connaît depuis trois ans, l'y plongerait sans doute encore un peu plus.

DANIEL JUNQUA.

(1) Air France a calculé que l'an dernier, la moyenne d'excédents de bagages de ces passagers dans le sens France-Algérie était de 45 kilos, qui s'ajoutent aux 20 kilos réglementaires.

(2) Nom d'un grand magasin fréquenté surtout par les travailleurs immigrés.

Aux Etats-Unis

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS ONT AUGMENTÉ DE 73 % EN 1978

Les investissements étrangers « directs » aux Etats-Unis, c'est-à-dire se traduisant par une détention d'au moins 10 % du capital d'une société, se sont accrus de *73 % en valeur en 1978, pour* atteindre 5,7 milliards de dollars, contre 3,3 milliards en 1977. Selon le département du commerce, ces investissements ont donné lieu à six cent quarante-cinq trasactions (428 en 1977) et ont été effectués pour la plupart dans le secteur industriel.

Pour le seul premier semestre de l'an dernier, ils ont été essentiellement le fait de la Grande-Bretagne (998 millions de dollars), du Canada (507 millions), de la R.F.A. (448 millions) et de la Suisse (351 millions). Durant cette même période, aucun investissement direct n'a été effectué aux Etats-Unis par des pays producteurs de pétrole du Proche-Orient. *En 1977, leurs investissements* directs n'avaient porté que sur 24,7 millions de dollars. — *(A.F.P.)*

● *Le « pouvoir d'achat » des entreprises américaines* a diminué de plus d'un tiers depuis les années 1960 à cause de l'inflation, indique une étude du Conference Board, organisme privé de recherche économique. L'ensemble des entreprises américaines ont, en *1976*, eu *26,3* milliards de dollars de profits nets disponibles pour faire des dépenses d'investissements (après paiement des impôts, dividendes et amortissements). Ce chiffre se compare à 28,7 milliards en 1977 et à une moyenne annuelle de 20,5 milliards *dans les années 1960*. En dollars de 1972, ces profits nets n'ont toutefois été que de 16,6 milliards en 1978 et de 19,6 milliards en 1977, tandis qu'ils atteignaient 26,7 milliards en moyenne dans les années 1960, selon les calculs du Conference Board. — *(A.F.P.)*

ITALIE

● *La balance commerciale italienne* a enregistré un excédent de 65 milliards de lires (environ 220 millions de francs) en avril. Les exportations ont atteint 4 371 milliards de lires et les importations 4 306 milliards, dont 417 milliards de produits pétroliers. Pour les quatre premiers *mois de 1979, le déficit* commercial a été ramené à 648 milliards de lires.

SOCIAL

LA SITUATION DE L'EMPLOI

Nouvelle aggravation du chômage

Les services officiels prévoient 1 500 000 demandeurs d'emploi pour l'automne

La situation de l'emploi s'est encore dégradée en données corrigées des variations saisonnières : fin mai, on a enregistré le chiffre record de 1 376 100 demandes non satisfaites contre 1 339 300 fin avril, soit une augmentation de 2,7 % en un mois et de 21,3 % en un an (+ 241 400).

Il y a un an, de fin janvier à fin mai 1978, l'accroissement des demandes avait été de 9,1 %. Cette année, pendant la même période, il a été de 9,5 %. Cette *détérioration confirme les craintes* du ministère du travail et de la participation ; depuis quelques semaines les services officiels ne voient plus comment on pourrait éviter d'atteindre, avant que les premiers effets du troisième pacte national pour l'emploi se fassent sentir, le million et demi de chômeurs à la rentrée de septembre et peut-être même avant. *Ce sombre — mais réaliste —* pronostic achève de rui*ner la prévision qu'avait* faite, en septembre dernier, M. Ceyrac, pour qui la France « allait toucher le fond du chômage avant la fin de 1978 (*le Monde* du 8 septembre 1978).

Officiellement, on constate aussi que la baisse du nombre des demandes non satisfaites continue, en données brutes, d' *« être inférieure à celle que laissait attendre l'évolution saisonnière habituelle »*. En effet, ce nombre est passé de 1 290 000 en avril à 1 258 900 en mai, soit une diminution de *2,5 % (mais + 21,4 % en un an* : + 221 800). D'avril à *mai 1978*, cette baisse avait été de 2,7 %. Surtout, la *diminution des demandes* avait atteint 16,8 d'octobre 1977 à mai 1978 ; elle a été cette fois que de 6,7 % d'octobre 1978 à mai 1979.

La situation des offres d'emploi non satisfaites s'améliore très légèrement, encore que le stock, en fin de mois, reste nettement inférieur à 100 000 : en données observées, le nombre des offres est passé, d'avril à mai, de 84 900 à 91 000, soit + 7,3 % (mais —3,8 % en un an), et, en données corrigées, de 84 900 à 85 400, soit + 0,6 % (mais —3,6 %) en un an.

D'autres signes de cette détérioration de l'emploi sons perceptibles : les inscriptions à l'A.N.P.E. pour perte d'emploi salarié ont augmenté de 8,5 % d'avril à mai et de 11,4 % en un an ; les jeunes, qui représentaient, fin mai, 38,2 % des candidats au travail, commencent à affluer sur le marché : les premières entrées se sont accrues de 25,7 % d'avril à mai et de 35,5 % en un an.

Enfin, toutes les régions sont touchés par la montée du chômage, de l'Alsace (+ *8,1 %* de mai 1978 à mai 1979) à la *Haute-Normandie* (+ *36,7 %*).

Pour la C.G.T., le nombre des *chômeurs s'est* élevé à *1 684 729* en mai, contre 1 723 649 en avril, soit une baisse de 2,3 %.

Marché figé pour les cadres

Tandis que M. Yvon Chotard, vice-président du C.N.P.F., a demandé, dans une interview publiée, ce vendredi 15 juin, par *Sud-Ouest*, que les entrepises qui embauchent en remplacement des *départs naturels* bénéficient aussi du troisième pacte pour l'emploi (et non pas seulement celles qui *engagent du personnel supplémentaire*), l'Associaiton pour l'emploi des cadres *(APEC) fait état*, dans sa huitième enquête semestrielle, d'une légère amélioration des intentions d'embauche des entreprises pour le second semestre de 1979.

Pour la première fois depuis 1976, les entreprises qui prévoient d'embaucher des salariés (toutes catégories réunies) sont un peu plus nombreuses (19,9 %) que *celles qui envisagent de réduire* leurs effectifs (19,4 %). Restent 60,7 % d'employeurs qui observeront le *statu quo*. Cette enquête *porte sur* un *panel de* deux mille cent vingt entreprises de cinquante salariés *et plus*, employant au total deux millions quatre cent mille personnes (sur les treize millions de travailleurs du secteur privé).

Pour ce qui concerne les cadres, le marché de l'emploi paraît, selon l'APEC, figé : 15,2 % seulement des entreprises envisagent de recruter du personnel cadre, 9,6 % de diminuer ce personnel, tandis que les trois quarts (75,2 %) se contenteront de leur encadrement actuel.

● *La C.G.T. et la C.F.D.T.* ont appelé les travailleurs des mines de fer de Lorraine à observer une grève de vingt-quatre heures le vendredi 22 juin, dans le cadre d'une semaine d'action organisée du 18 au 23 juin pour exprimer leur *« profond mécontentement »* après la réunion paritaire du 22 mai sur les salaires et pour réclamer une réduction de la durée du travail et la garantie de l'emploi et des droits acquis.

La réduction de la durée du travail et ses répercussions

La réduction d'une heure de la durée hebdomadaire du travail pourrait diminuer de *soixante mille à cent quinze* mille le nombre des chômeurs, selon des *hypothèses* économiques et sociales assez *précises. Déjà utilisés par la* commission emploi du Plan, ces calculs de l'I.N.S.E.E. sont présentés et détaillés dans le dernier numéro de la revue « Economie et statistique » de mai 1979 de l'I.N.S.E.E.

Quatre variantes ou séries d'hypothèses ont été testées :

● Premier cas : la réduction d'horaire est obtenue sans perte de capacité de production (ce qui implique l'accroissement du travail en équipe) et sans compensation salariale (ce qui se tradui*rait par* une diminution immédiate des salaires). Quelles en sont *les conséquences* ? Le nombre de chômeurs diminue de 76 000 la *première année*, et ensuite de 93 000, puis de 108 000 (92 000 en *moyenne par an*).

En moyenne, sur trois ans, la *production* baisse *de 0,3 %, les* prix de 0,1 % par rapport à la tendance et le pouvoir d'achat de 1,7 %. Quant au déficit extérieur, il s'améliore avec une réduction de 1,4 milliard de francs. Il s'agit là de l'hypothèse la plus favorable pour les entreprises, mais le coût de l'opération est supportée par les salariés, et surtout par ceux qui ont actuellement une forte durée du travail et des salaires faibles. Les salariés échangent une baisse importante de pouvoir d'achat contre une réduction *d'horaire et du chômage*.

● Deuxième cas : la réduction d'horaire est appliquée toujours sans compensation salariale mais avec perte de capacité de production (on n'étend pas le travail en équipe). La baisse du chômage n'est plus que de 69 000 en moyenne par an, le pouvoir d'achat diminue aussi (— 1,8 %), en outre, le déficit extérieur s'aggrave (+ 2,3 milliards de francs).

● Dans le troisième et le quatrième cas, l'INSEE a retenu le principe d'une compensation partielle : en moyenne 72 %, mais en fait une compensation intégrale pour les salaires inférieurs ou égaux à une fois et demie le SMIC, une compensation de 50 % à trois fois le SMIC, et nulle au-delà. Il a aussi retenu, dans les deux cas, l'hypothèse de ne pas réduire les capacités de production, c'est-à-dire d'accroître le travail en équipe. La différence entre les deux cas porte sur l'attitude des employeurs (relance ou non des investissements).

Dans le troisième cas, celui d'une attitude expansionniste, le chômage baisse plus sensiblement (— 115 000 en moyenne par an), le salaire et la consommation s'accroissent, mais aussi l'inflation, *tandis que le déficit commercial* s'aggrave nettement (+ 5,4 mil*liards de francs*).

Dans le quatrième cas, celui d'une attitude restrictive face à l'investissement, le chômage n'est réduit que de 83 000 unités, le déficit commercial n'est aggravé que de 0,6 milliard de francs et les résultats sur l'emploi sont remis en cause par l'impact dépressif de la réduction d'horaire conjuguée aux anticipations défavorables des employeurs.

Au total, l'INSEE tire la *conclusion qu'une réduction d'ho*raire peut entraîner une diminution du chômage si — et le « si » est *important* — des mesures d'accompagnement sont décidées (abaissement des charges sociales des entreprises de main-d'œuvre à bas salaires), et si cette réduction fait l'objet d'une négociation articulée — au niveau des branches *et* des entreprises — entre syndicats et patronat. Mieux encore, cette réduction d'horaire serait facilitée *si les différents* pays de la Communauté européenne *s'attelaient ensemble* à cette tâche.

Incidents dans les arsenaux de Brest et de Lorient et aux ateliers aéronautiques de Clermont-Ferrand

Des heurts ont éclaté, jeudi 14 juin, entre les forces de l'ordre et les grévistes des arsenaux de Brest et de Lorient, retardant à Brest l'appareillage d'un escorteur de la marine nationale et faisant à Lorient trois blessés légers parmi les manifestants, selon la police. Dans un communiqué, publié jeudi 14 juin, le ministère de la défense rappelle les incidents qui se sont produits à Lorient *ainsi qu'aux* ateliers industriels aéronautiques de Clermont-Ferrand, et met en garde les personnels des arsenaux contre ces *agissements « qui ne peuvent que compromettre* la tenue des réunions prévues la semaine prochaine pour examiner les rému*nérations et les modalités de travail dans les arsenaux* et les établissements pour les années à venir ».

Vive tension à Brest

De notre correspondant

Brest. — Les incidents succèdent aux incidents. Le quadrillage de l'arsenal par *d'importantes* forces de gendarmerie *aigrit* le personnel, plus décidé que jamais à obtenir le rétablissement des décrets de 1951 et 1967 indexant les salaires des ouvriers de l'Etat sur ceux des métallurgistes parisiens. De nouveaux affrontements ont eu lieu jeudi 14 juin. Les gendarmes ont reçu l'ordre d'éviter le renouvellement des barrages mis en place par les manifestants une semaine *plus* tôt en vue de paralyser le fonctionnement de l'arsenal.

« L'exercice normal du droit de grève ne saurait justifier le développement de certains excès et, en particulier, l'établissement des barrages dans l'arsenal où la liberté de circulation conditionne la sécurité des personnes et des biens », a prévenu le préfet maritime de la IIe région, où les forces de l'ordre dispersent le moindre rassemblement par des jets de grenades lacrymogènes.

Un de ces engins a été lancé sur un piquet de grève en place à la porte Jean-Bart. Les syndicalistes s'opposaient au passage des ouvriers réquisitionnés pour l'entretien de la base des sous-marins stratégiques de l'Ile-Longue. Ils furent dispersés ainsi que le personnel requis.

JEAN DE ROSIÈRE.

LE PROJET DE LOI SUR L'IMMIGRATION

« Nous ne procéderons pas à des départs massifs »

affirme M. Stoleru

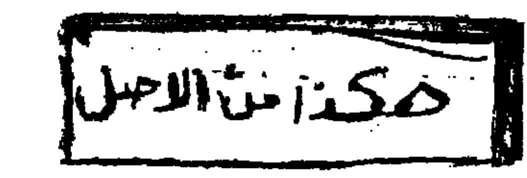
Présentant, le jeudi 14 juin, le projet de *loi* de M. Lionel Stoléru sur l'immigration, M. Robert Boulin, *ministre du travail*, a indiqué que le renouvellement ou non des *titres de séjour* au bout de trois ans marquait *« un retour aux sources »*, puisque l'ordonnance de 1945 prévoyait déjà l'évolution du flux migratoire en fonction des besoins de main-d'œuvre. Il a, d'autre part, insisté sur le caractère *« libéral »* de la loi, notamment à l'égard des *« résidents privilégiés »*.

M. Stoléru a ensuite commenté ce projet (*le Monde* du 15 juin) et donné de nouvelles précisions. Le projet de loi, qui sera applicable en 1980, doit être examiné, avant la fin juin, à l'Assemblée nationale et, à la session d'automne, au Sénat. Réaffirmant que le projet ne portait en aucun cas atteinte au droits et aux traditions françaises et qu'il ne comportait *« aucun moyen autoritaire »*, le secrétaire d'Etat, qui a *insisté sur* les recours possibles, a cependant dû reconnaître que pour les *« retraits »*, aucune procédure n'était encore définie et que pour le non-renouvellement il se limiterait à une commission *ad hoc* non encore formée.

Au sujet de l'Algérie, pays lié à la France par convention, ainsi que certains pays d'Afrique noire francophone, il a déclaré : *« Je souhaite que les négociations permettent de clarifier la situation et soit un instrument supplémentaire de coopération. »* Ces discussions, a-t-il confirmé, seront basées sur le projet de loi, mais *« nous n'avons pas l'intention de procéder à des départs massifs semblables à ceux que la France a subis lors de l'arrivée des rapatriés d'Algérie »*.

Ayant à nouveau indiqué qu'il *fallait envisager* une réduction de la population étrangère sur une *durée* de vingt à trente ans, M. Stoléru, interrogé sur cet aspect, mais aussi sur le déclin de la population française (baisse de la natalité), a répondu : *« En l'an 2000, il risque de ne pas y avoir assez de Français. Nous facilitons très largement les naturalisations pour tous ceux qui veulent s'installer définitivement en France. »*

● *A la commission nationale de la main-d'œuvre.* — Les confédérations C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.F.T.C. font savoir dans un communiqué que, mises devant le fait accompli à propos du projet de loi sur l'immigration, elles ont quitté la séance de la commission nationale de la main-d'œuvre étrangère, jeudi 14 juin.



SOCIAL

La C.G.C. achève ses rencontres avec les autres syndicats

Rendez-vous aigre-doux avec la C.F.D.T.

Le cycle des rendez-vous que M. Jean Menu, nouveau président de la C.G.C., a entrepris avec les « partenaires » sociaux, touche à sa fin. Après avoir conversé deux heures et demie, jeudi 14 juin, avec la C.F.D.T., il lui reste à voir le C.N.P.F. le 18 juin, et deux jours plus tard, la FEN.

M. Menu, en dépit de la nouvelle image de marque qu'il s'efforce de donner à la Confédération des cadres, savait que la rencontre avec M. Maire et ses amis ne serait pas la plus facile. Contrairement à ce qui s'était passé avec les autres confédératons, l'entrevue n'a pas été suivie d'un communiqué commun (ce dont les cédétistes avaient averti leurs visiteurs).

D'entrée de jeu, M. Maire a posé la question de la composition des délégations des deux centrales, qui, le cas échéant, poursuivraient les conversations. Pour lui, l'interlocuteur de la C.G.C. ne pouvait être que l'U.C.C. (Union confédérale des cadres C.F.D.T.). « *Exigence inacceptable*, répond M. Menu. *La C.G.C. est l'une des cinq centrales représentatives. Nos mandants, surtout ceux qui luttent dans les entreprises, ne peuvent admettre que la discussion n'ait pas lieu à des niveaux égaux. D'autant que l'U.C.C., dont le statut n'est pas nettement défini,* comprend *exclusivement des ingénieurs et cadres alors que la C.G.C. se compose aussi, pour plus de sa moitié, d'agents de maîtrise et de techniciens.* »

« Ne pas se tromper d'adversaire »

Le plus claire de la réunion a été absorbé par ce débat, rapporte ensuite M. Menu aux journalistes, alors que l'ordre du jour convenu portait sur l'emploi, la politique salariale, la restructuration industrielle, la fiscalité, la sécurité sociale, etc. Pourtant, sans se dissimuler les antinomies qui séparent les deux organisations sur divers points tels que la sécurité sociale, M. Menu et ses amis estiment que des convergences existent, car, disent-ils, « *les salariés ne doivent pas se tromper d'adversaire.* »

Sur l'emploi, sur la durée du travail, un front commun est possible devant le C.N.P.F. En matière de salaires, la C.G.C. a montré qu'elle n'est pas opposée à la revalorisation des bas salaires *sans répercussion intégrale sur la* hiérarchie, et les «fourchettes» de raccord, à condition de s'entendre *sur* le contenu, dit Menu, « *ne sont pas l'océan à traverser* ». La C.F.D.T. a convenu qu'elle n'était pas opposée à la notion de revenu disponible chère à la C.G.C., non plus qu'à une définition de la hiérarchie des revenus en englobant toutes les catégories de citoyens, « *les plus grandes injustices ne se situant pas dans le monde des salariés* ».

La C.F.D.T. a ajouté M. Marchelli, secrétaire général adjoint, semble avoir voulu « *profiter de ces contacts pour mettre sous les projecteurs une organisation encore plus catégorielle que la nôtre pour la conduire à la notoriété* ». « *Attitude surprenante,* dit-il, *étant donnée la largeur d'esprit que la C.F.D.T. montre en toutes choses.* » M. Marchelli constate cependant, à propos des séquestrations de cadres, que dans la métallurgie la fédération C.F.D.T. est toujours intervenue *avec esprit de responsabilité, alors* que la fédération C.G.T. renvoyait la décision à la base. De même, dans les négociations de la sidérurgie, la C.F.D.T. a toujours joué la carte de l'unité syndicale.

Les dirigeants de la C.F.D.T. devaient, un moment après, préciser à la presse les raisons de leur attitude. Pour eux, il était important d'affirmer l'identité de l'U.C.C. Cela étant, ils ont finalement envisagé que cette union, selon les problèmes traités, ne soit pas seule à parler avec la C.G.C. M. Menu donnera sa réponse après avoir consulté son comité confédéral.

M. Maire a rappelé que les précédents présidents de la C.G.C., MM. Malterre et Charpentié, n'avaient jamais voulu vraiment *discuter* avec la C.F.D.T. Il ne nie pas le comportement nouveau qui apparaît avec M. Menu. Et M. Vanlerenberghe, secrétaire de l'U.C.C., affirme sa résolution d'explorer les possibilités de dialogue.

Après ce rendez-vous aigre-doux rue Cadet, de qui la C.G.C. *s'est-elle sentie la plus proche au* cours de son périple syndical ? « *De la C.F.T.C.*, répond M. Menu, *ensuite de F.O., ce qui n'étonnera personne puisque les signatures de nos trois organisations se retrouvent souvent au bas des accords avec le patronat. Ce qui ne signifie pas que nous ayons les mêmes idées ; en particulier avec F.O. dont nous sépare sa théorie sur le « salaire binôme » et son appréciation sur la politique gouvernementale, que nous jugeons avec plus de sévérité.* »

Avec la C.G.T., la conversation avait eu moins de détours qu'avec *la C.F.D.T., constate M. Menu, et* il a été possible de faire le tour d'horizon prévu. M. Séguy n'a-t-il pas, lui aussi, mis en avant l'U.G.I.C.T. (Union des ingénieurs, cadres et techniciens C.G.T.) ? « *Nous n'avons pas la prétention d'imposer le niveau de nos interlocuteurs* », répond M. Menu. Il rappelle qu'en 1973-1974, lorsqu'il avait mené entre les deux centrales les pourparlers sur un projet de déclaration commune (visant la hiérarchie, la progression du pouvoir d'achat, etc.), l'U.G.I.C.T. en avait été le négociateur, l'accord final devant être avalisé par la confédération : « *Ce ne sont pas des questions de protocole qui ont fait échouer l'opération.* »

Finalement, il semble que si les perspectives d'entente sont étroites avec la C.F.D.T., les contacts vont se poursuivre après les vacances avec la C.G.T. Avec la rentrée, disent les syndicalistes, l'action revendicative va s'extérioriser avec vigueur. La part qu'y prendra la C.G.C. donnera la véritable mesure d'une évolution que M. Menu ne cesse d'affirmer dans les déclarations où il condamne de plus en plus la politique du premier ministre.

JOANINE ROY.

LE C.N.J.A. MENACE DE SUSPENDRE LA POLITIQUE DE CONCERTATION

la C.E.E. nous imposent un « gel » des prix par inertie, ce n'est pas une position très courageuse »; a déclaré, *mercredi 13 juin*, M. Michel Fau, président du Centre national des jeunes agriculteurs. Au cours d'une conférence de presse, M. Fau a lancé une sorte d'ultimatum au gouvernement *français : si d'ici la* fin du mois de juin il n'y avait pas d'augmentations des prix agricoles, le C.N.J.A. suspendrait la politique de concertation, c'est-à-dire refuserait *de participer aux rencontres traditionnelles et aux réunions de travail* avec les représentants des pouvoirs publics.

Entière liberté est laissée aux centres départementaux pour mener les actions revendicatives qu'ils estiment nécessaires. M. Fau n'a pas caché que des manifestations pourraient perturber les départs en vacances, au risque d'être impopulaires. « *Mais*, dit M. Fau, *quand une coupure de courant nous empêche de travailler sur nos exploitations, c'est aussi impopulaire.* »

« Coup de gueule » prudent, parce que post-électoral, paroles en l'air ou menace sérieuse ? C'est lundi prochain que doit reprendre à Bruxelles la négociation sur les prix agricoles pour la campagne 1979-1980, campagne déjà largement entamée pour la plupart des productions. A ce retard s'ajoute la menace de la Commission, relayée à nouveau par la Grande-Bretagne, de « geler » les *prix des produits dont l'Europe serait* excédentaire.

La situation n'est pas nouvelle, mais deux mois d'interruption des négociations pour cause d'élections britanniques puis européennes n'ont pas permis de la faire évoluer. Si bie.. que — les jeunes agriculteurs en ont la crainte — des rumeurs circulent selon lesquelles les prix ne seraient fixés qu'en septembre. D'où la menace du C.N.J.A., qui exige du gouvernement français, au cas où il ne sortirait rien de Bruxelles d'ici le 1er juillet, qu'il prenne des mesures nationales et dévalue à nouveau le « franc vert », pour parvenir à une augmentation moyenne de 8 % au moins, compte tenu de la dévaluation de 5,4 % déjà obtenue.

Quant à la journée d'action de la Fédération nationale des exploitants (F.N.S.E.A.) du mercredi 13 juin, elle aura surtout été l'occasion de mobiliser les cadres du syndicalisme dans l'ensemble des départements, même ceux où les fédérations sont peu sensibles aux mots d'ordre de l'échelon national : conseils d'administration élargis réunissant une centaine de personnes, télégrammes, rencontres avec les élus, délégations dans les préfectures.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MANURHIN

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 12 juin 1979 sous la présidence de M. Spengler, a approuvé les comptes de l'exercice 1978. Les résolutions proposées à cette assemblée ont été votées à l'unanimité.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1978, le chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société en 1978, en hausse de 14,15 % par rapport à l'année précédente, totalise 728 319 000 F contre 638 018 000 F, dont 60,10 % à l'exportation, les comptes se soldant par un bénéfice net après impôts de 20 622 000 F contre 18 241 000 F en 1977. La marge brute d'autofinancement s'établit à 63 174 000 F, après frais financiers, impôt et provisions sur comptes clients.

Le chiffre d'affaires total du groupe, en hausse de 24,61 % au cours du dernier exercice, s'est élevé à 1 234 480 000 F ; le chiffre d'affaires consolidé du groupe, calculé au prorata de la part de la maison mère dans les filiales, totalise 1 019 634 000 F, en progression de 24,74 %, se répartissant comme suit :

— Constructions mécaniques	280 549 060 F
— Techniques militaires	472 590 000 F
— Equipements pour l'industrie alimentaire, régulation électronique, plastiques renforcés, divers	266 495 000 F

Les comptes consolidés, dans lesquels les établissements René Lebranchu et Fils ont été pris en compte pour la première fois au titre de 1978, font ressortir une marge brute d'autofinancement consolidé de 92 555 000 F contre 84 888 000 F en 1977, et un bénéfice net consolidé de 28 498 000 F contre 21 180 000 F en 1977, soit un accroissement de 34,55 %.

Après approbation du bilan et des comptes, l'assemblée générale des actionnaires a décidé la distribution d'un dividende net de 12 F, soit, avec l'avoir fiscal de 6 F, un revenu global de 18 F par action de 100 F nominal (contre un dividende net de 9 F et un revenu global de 13,50 F au titre de l'exercice précédent). Le paiement du dividende sera effectué contre remise du coupon n° 65 aux caisses de la société et aux guichets des banques accréditées à partir du 2 juillet 1979.

Au cours de son allocution, le président a indiqué que le chiffre d'affaires de la société a totalisé, au cours des cinq premiers mois, 337 213 000 F, H.T., en hausse de 24,65 %, et que le carnet de commandes, à fin mai, s'établissait à 1 032 000 000 F, comprenant 73,19 % d'affaires à l'exportation, réparties sur un nombre important de pays.

L'exercice 1979 se présente donc favorablement et permet d'escompter, sauf événement actuellement imprévisible, de nouveaux progrès.

Il a, d'autre part, souligné l'importance qu'il convenait d'attacher au rapprochement avec la société Matra et des heureux effets qu'il en escomptait dans l'avenir.

La création d'un G.I.E. avec la société Dietrich, auquel va se joindre très prochainement la société Matra, répond également aux objectifs de développement, d'innovation et de diversification que se sont fixés les trois partenaires.

L'assemblée générale des actionnaires a, par ailleurs, ratifié les nominations au poste d'administrateur, faites à titre provisoire par le conseil, de M. Jean-Luc Lagardère, président-directeur général de la société Matra, et de M. Emile Durand, directeur de la branche militaire de la même société.

Voir en page 7

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Compagnie Générale d'Électricité

Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire, le mardi 12 juin 1979, sous la présidence de M. Ambroise Roux, ont approuvé les comptes de l'exercice 1978.

Le résultat net des opérations courantes de l'exercice s'établit à 151 900 000 F, contre 137 900 000 F pour l'exercice *1977*. L'essentiel de ce résultat est constitué par les revenus du portefeuille, qui *interviennent* pour 154 200 000 F, contre 135 900 000 F en *1977*.

Compte tenu de 9 000 000 de francs de plus-values en capitaux, le bénéfice net de l'exercice s'établit à *160 929 590 F.*

Il a été décidé, après affectation d'une somme de 10 187 100 F à la réserve légale, ainsi portée à son maximum, de distribuer un dividende net de 22,60 F par action, égal au total des deux coupons qui ont été simultanément mis en paiement en 1978, l'un s'élevant à 21 F, au titre de l'exercice 1977, l'autre s'élevant à *1,60 F*, correspondant à la fraction du bénéfice de l'exercice 1976 qui *n'avait pu être répartie* en raison des recommandations des pouvoirs publics concernant la limitation des dividendes. *Compte tenu de l'impôt* déjà payé au Trésor (avoir fiscal), soit 11,30 F, le revenu global par action s'établit à 33,90 F, montant égal au total des revenus correspondant aux deux coupons mis en paiement l'année précédente.

Le dividende ainsi fixé s'appliquant *à un nombre d'actions porté* de 5 044 275 à 6 062 985, du fait de *l'augmentation de capital en espèces* réalisée en juillet 1978 et des conver*sions d'obligations intervenues*, la distribution s'élève à 137 023 461 F, *en augmentation de 20,2 % par rapport* aux sommes mises en distribu*tion l'année précédente. Ce dividende* sera mis en paiement à partir du *29 juin 1979*.

Dans son allocution, le président Ambroise Roux a notamment donné un certain nombre d'indications sur le bilan et les résultats consolidés de l'exercice 1978. Ceux-ci qui, de 1975 à 1977, sont passé de *141 millions* de francs à 390 millions de francs, ont atteint, pour 1978, 431 millions de francs. Le cash flow, en progression de 13 % sur l'exercice précédent, s'est établi à 1 212 millions de francs. Déduction *faite* des *distributions*, il dépasse, pour la première fois, 1 milliard de francs, permettant ainsi d'assurer l'autofinancement non seulement des *investissements industriels* du groupe, mais également de l'ensemble *de ses prises de* participation.

La structure financière du groupe reste très saine. Le bilan consolidé au 31 décembre dernier tenant compte de la réévaluation légale des bilans des filiales françaises clôturant *leur* compte en fin d'année, met en évidence une situation nette de 5,1 milliards de francs, dont 3,7 milliards de francs pour la part du groupe, représentant 615 F par action. L'endettement à terme, y compris les obligations convertibles, représente 37 % de la situation nette, *les* capitaux permanents sont supérieurs de 1,9 milliard de francs aux valeurs *immobilisées*, enfin, les disponibilités, bien qu'un peu moins importantes que *l'an dernier*, sont encore légèrement supérieures à la dette financière à court terme.

En ce qui concerne l'exercice en cours, le président Ambroise Roux a indiqué, avec toutes les réserves d'usage, que le chiffre d'affaires devrait progresser d'environ 10 % pour les sociétés contrôlées comme pour les sociétés affiliées, et qu'il en serait de même pour les commandes. Il a, en outre, *précisé que* la tendance actuelle, si elle se confirme, devrait permettre, *toutes choses égales d'ailleurs*, d'escompter un maintien des *résultats consolidés au niveau atteint* en 1978.

Le résultat net des opérations courantes de la Compagnie elle-même, plus aisé à préfigurer, devrait, quant à lui, s'établir aux environs de 170 millions de francs, en sensible augmentation sur celui de l'exercice 1978, soit 151,9 millions de francs. Le président Ambroise Roux a ajouté qu'il appartiendrait à l'assemblée générale de 1980 de fixer le dividende correspondant, dans le cadre de la politique de progression prudente et continue suivie par la Compagnie.

UGIMO

UNION GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Réunis en assemblée générale ordinaire le 11 juin 1979, sous la présidence de M. Michel Caldaguès, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1978.

Après dotation de 5 646 000 F aux *comptes d'amortissements et de pro*visions, le bénéfice net de l'exercice *ressort* à 29 365 000 F contre 26 millions *120 000* F en 1977, en progression de 12,4 %.

L'assemblée a décidé de distribuer un *dividende* de *10,50 F* par action, dont 2,14 F en exonération de l'impôt sur *le* revenu, contre *9,60 F* au titre de l'exercice précédent.

La mise en paiement aura lieu le 12 juillet 1979 sur présentation des coupons numéros 14 A et 14 B.

Au cours de son allocution, *le* président a indiqué que les conditions d'exploitation du domaine demeurent très favorables en soulignant que depuis *le* début de l'année 1979 la société n'a enregistré en moyenne que quatorze appartements en instance de relocation sur un total de mille huit cent vingt-quatre.

Cette constatation permet d'ores et déjà d'escompter une nouvelle progression du dividende au titre du présent exercice.

CORAIL SICAV

Constituée à *l'initiative* de la Banque de gestion privée et de *la Banque Worms* avec le concours d'investisseurs institutionnels amis, cette nouvelle Sicav aura un portefeuille investi en France à hauteur de 50 % au moins et, pour le surplus, dans les pays formant la couronne du Pacifique, en particulier l'Australie, Singapour-Malaisie, Hongkong, *Japon*, U.S.A.

Elle sera prochainement ouverte au public. Les souscriptions seront reçues aux guichets des établissements suivants : Banque de gestion privée, *Banque Worms*, Crédit du Nord, Banque régionale d'escompte *et de dépôt*.

S.N.C.F.

ALLOCUTION DE M. PELISSIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires du vendredi 8 juin 1979

DES RÉSULTATS...

Messieurs,

Pour la S.N.C.F., 1978 aura été d'abord une année de consolidation. Malgré un environnement *économique* général peu dynamique, et bien que la position concurrentielle de l'entreprise ait été affectée par des *ajustements tarifaires trop* longtemps *différés*, la tenue du trafic s'est, en définitive, avérée assez satisfaisante *dans les principaux secteurs d'activité* : avec 121 milliards d'unités-kilomètres, la progression globale sur 1977 est de 2,4 %.

Si le trafic des voyageurs en trains rapides et express a connu *les meilleurs résultats (+ 3,8 %). Il faut souligner le redressement* du transport des marchandises, significatif, malgré son caractère *limité (+ 1,7 %), des efforts accomplis pour enrayer les effets* sur l'activité ferroviaire de la crise qui continue de toucher des secteurs importants de *l'économie. Certes, ce chiffre global recouvre* des évolutions très diversifiées, dont le rapport du Conseil rend compte de manière détaillée. A côté des résultats remarquables des trafics de céréales et de produits pétroliers, l'effritement s'est poursuivi dans les transports de denrées périssables ou de combustibles minéraux (du fait d'un transfert au profit de la voie d'eau). Deux faits méritent néanmoins d'être soulignés : d'une part, le coup d'arrêt donné à la chute importante de trafic enregistrée en 1977 dans certains secteurs lourds de l'économie, tels la sidérurgie, les transports de minerais, de produits de carrière et de matériaux de construction. Un tel retournement doit certes être apprécié avec prudence, en fonction de la conjoncture générale de ces secteurs et de la fragilité qui les caractérise, mais il témoigne néanmoins d'une bonne résistance du transport par fer. D'autre part, la poursuite à un rythme très vigoureux de la progression des transports combinés « rail-route » et transconteneurs, principalement en trafic international, affirme nettement les atouts du fer sur les trafics d'avenir.

La croissance du trafic, tant pour les voyageurs que pour les marchandises, aurait d'*ailleurs* été *plus vive*, et *la mission confiée* à la S.N.C.F. mieux remplie, si le dernier trimestre de l'année n'avait été le théâtre de perturbations en chaîne, affectant parfois sérieusement les possibilités d'acheminement et la qualité des prestations offertes. Ainsi, la succession d'arrêts de travail, d'ampleur limitée mais de caractère paralysant, a progressivement, dans les faits et plus encore dans l'esprit du public, pesé sur la régularité des circulations et la fiabilité du chemin de fer. L'expérience montre que, vis-à-vis d'une clientèle naturellement exigeante, et face à une concurrence apte à tirer parti des défaillances de l'entreprise, les conséquences de la désorganisation, même temporaire, du fer font longtemps sentir leurs effets. On ne peut évidemment que regretter que cette réalité ait été trop souvent perdue de vue, et que le recours à la grève ait parfois été considéré comme le seul moyen d'expression.

A ces *mouvements sociaux* se sont ajoutées des *manifestations* particulièrement préoccupantes et nouvelles en leur forme. Organisées, *soit par des comités d'usagers, soit par des groupements n'ayant* aucun lien avec le chemin de fer, des occupations de voies avec *arrêts de trains se sont multipliées* à partir des derniers mois de l'année. Au-delà du préjudice que ces actions ont causé et causent encore à l'entreprise et aux usagers, en perturbant les acheminements, elles vont radicalement à l'encontre des règles de sécurité qui régissent la trafic ferroviaire et doivent être, de ce fait, inlassablement dénoncées.

∴

La consolidation du trafic s'est naturellement prolongée dans *les résultats financiers de l'entreprise. Bien que le déficit accusé* par les comptes apparaisse plus élevé qu'en 1977 — 1 119 MF *contre 953 MF* — il traduit une amélioration *réelle compte tenu*, d'une part, de la réduction de 325 MF de la subvention forfaitaire *allouée en compensation* des retards tarifaires *cumulés (3 175 MF* contre 3 500 MF) et, d'autre part, de l'imputation à l'exercice 1978, *à hauteur de 130 MF, des pertes cumulées de l'Economat, dont la* fermeture définitive a été décidée.

La croissance des recettes du trafic (+ 11,4 %) résulte essentiellement de l'important relèvement tarifaire intervenu au 1er mai pour les voyageurs *(15 %)* et en deux étapes, en février et en mai (respectivement 6 % et 10 %) pour les marchandises. Ces hausses, nominalement importantes, n'ont fait *pourtant* que réduire, sans le combler, l'écart qui s'était creusé peu à peu entre l'évolution générale des prix et les tarifs de chemin de *fer*. En effet, *même* après le dernier relèvement (7,5 % en février 1979), le tarif voyageurs reste encore inférieur, en francs constants, d'environ 10 % au tarif de *1970*. Cette remise en ordre partielle s'imposait d'autant plus que les relèvements tarifaires intervenus l'année précédente avaient été *fixés* très en deçà de l'évolution générale des coûts et des prix, entraînant le versement par l'Etat d'une subvention forfaitaire élevée, dont la diminution progressive était dès lors recherchée.

Pour ce qui concerne les marchandises et *en dehors de l'impact* du relèvement tarifaire, la croissance du trafic ne s'est pas traduite *par un accroissement parallèle* des recettes : *l'évolution structurelle* du trafic a, en effet, compensé, au plan des recettes, la progression *des tonnes-kilomètres transportées*, le tonnage chargé *étant*, en outre, demeuré stable. Cette évolution n'est favorable aux résultats *de l'entreprise* que si *elle s'accompagne*, en contrepartie, d'une grande maîtrise dans la progression des charges d'exploitation.

A cet égard, l'année 1978, comme les précédentes, a été une année de rigueur. Le produit des relèvements tarifaires a été intégralement affecté à la réduction du déficit prévisionnel, sans que les plafonds de dépenses soient relevés en cours d'année malgré une hausse des prix plus vive que *prévu*.

Abstraction faite de l'accroissement des amortissements résultant de la réévaluation légale du bilan, laquelle n'a pas d'incidence sur les résultats, la croissance globale des charges (9,7 %) est demeurée inférieure à celle des recettes. Encore ce chiffre tient-il compte de l'augmentation rapide des frais financiers (+ 17 %) résultant pour l'essentiel du financement par la trésorerie des déficits cumulés depuis 1974. Le poste de charges le plus important, celui des frais de personnel, ne s'est accru que de 8,6 %, une politique prudente d'embauche conduisant, du fait des départs naturels, à une diminution de l'effectif de 3 900 agents au cours de l'année. Dans ce contexte, l'application de l'accord salarial a permis non seulement de maintenir le pouvoir d'achat de tous les cheminots, mais encore d'améliorer la situation des agents percevant les plus bas salaires et d'adopter certaines mesures catégorielles. Au total, et *compte tenu de la limitation* du relèvement des plus hautes rémunérations, l'éventail des salaires a continué à se resserrer au cours de l'exercice écoulé.

∴

Année de consolidation, 1978 aura été également une année d'intense modernisation. Cette modernisation s'est d'abord manifestée par l'introduction de réformes dans l'organisation même des services.

Pour ce qui concerne les voyageurs, la libéralisation des accès aux *quais aura été l'élément le plus marquant de l'année. Il serait* exagéré de soutenir que cette réforme a été introduite sans provoquer *au départ certains remous. Malgré un effort d'information particu*lièrement intense mené à tous les niveaux et bien que la liberté d'*accès* et l'assouplissement des *conditions d'utilisation* des *billets* aient été très favorablement accueillis par le public, la nécessité du compostage et l'application d'un barème majoré dans les trains ont été moins aisément admis au départ. Mais après un an d'application, ce *dispositif* est aujourd'hui entré dans les mœurs et les difficultés premières ayant été aplanies, il est considéré par notre clientèle comme un progrès certain. Cette réforme a permis, en outre, de mettre en place, notamment dans les grandes gares, un service d'accueil et d'aide aux voyageurs, par une meilleure utilisation du personnel affecté auparavant à des tâches mineures.

Bien entendu, l'amélioration en rapidité, en cadences, en confort de nombreuses dessertes a été poursuivie, tant sur la banlieue de Paris que sur le réseau principal. A cet égard, l'effort le plus important a été concentré sur la desserte de la Bretagne, où le matériel corail a remplacé le matériel ancien sur tous les trains rapides et express, où de nouvelles liaisons ont été créées, et où les relations ont été accélérées alors même qu'étaient supprimés tous les suppléments sur les parcours internes à la Bretagne. Que cette nouvelle grille ait provoqué les réactions que l'on sait, en raison de la suppression de quelques arrêts — largement compensée en nombre par la *création* d'arrêts nouveaux mieux adaptés aux flux réels des voyageurs — a certes de quoi surprendre. La S.N.C.F. *ne saurait céder* à des *manifestations intempestives* dont les motivations sont éloignées de l'intérêt réel des usagers du chemin *de fer. Mais, là comme ailleurs, l'entreprise demeure désireuse* de nouer un dialogue constructif avec les responsables régionaux et *locaux*, pour être en *mesure d'adapter son service aux besoins* de sa clientèle.

Tel a été le cas, notamment, dans la région du Nord-Pas-de-*Calais*, où, en application *du schéma régional de transport*, une convention passée entre l'E.P.R. et la S.N.C.F. permet d'engager un programme ambitieux et exemplaire d'*amélioration de la desserte* omnibus régionale, à partir, notamment, du renouvellement complet du matériel. D'autres régions seraient bien inspirées de participer davantage à la promotion du transport ferroviaire, dont l'ensemble des élus s'accorde à affirmer le caractère irremplaçable, alors même que les moyens financiers qu'ils gèrent sont consacrés en presque totalité à aider les moyens concurrents aériens et routiers.

Un effort parallèle a été accompli pour ce qui concerne le trafic des marchandises. Il s'est traduit par la mise en place d'un nouveau plan de transport pour le « régime accéléré », dont relèvent désormais de nombreuses marchandises jusqu'alors acheminées en régime ordinaire. Malgré les perturbations du trafic, qui ont coïncidé avec cette réforme, et qui en ont sans doute réduit l'impact pour 1978, le trafic traité en régime accéléré a progressé fortement (6 %).

Par ailleurs, les services commerciaux ont, davantage encore que par le passé, personnalisé les services offerts à la clientèle, visant à proposer à chaque chargeur la solution la mieux adaptée à son problème spécifique de transport. C'est dans ce cadre qu'ont pu se développer les formules nouvelles d'acheminement (Rapilèges, Trains par Association de Rames Convergentes). Telle est également la démarche employée pour préparer, dans la zone d'action du triage du Mans, la première expérience de réaménagement des dessertes terminales. Il s'agit de définir, en accord avec la clientèle, actuelle ou potentielle, les conditions techniques et financières des acheminements terminaux, lesquels peuvent être soit ferroviaires, à condition d'être programmés, soit routiers, à partir de gares « multifonctions » dotées d'équipements modernes de manutention et de *stockage*. En *évitant* le coût des ruptures de charges économiquement injustifiées, cette nouvelle organisation des dessertes terminales peut permettre, par une exploitation plus rationnelle du réseau existant, non seulement de préserver, mais encore d'accroître le trafic confié au fer.

Enfin, l'année 1978 est marquée par une réorganisation *profonde* du trafic par expéditions, les envois express étant désormais pleinement assurés par les soins du SERNAM. Deux nouveaux produits ont été définis, le Spécial Express et le Direct Express, dont les plans de transports permettent de garantir la régularité et la rapidité des acheminements. Les premiers résultats témoignent de l'efficacité de cette réforme, étape décisive vers l'équilibre financier de ce secteur d'activité.

∴

La modernisation de l'entreprise s'est aussi marquée par la poursuite d'un effort très soutenu d'investissements. Le rapport du *Conseil apporte de nombreuses* précisions sur les réalisations intervenues dans l'année, qui témoignent d'un certain rééquilibrage *entre les efforts consacrés respectivement* au *matériel* roulant et aux installations fixes. Tout en demeurant importantes pour les *diverses activités concernées* par *le* transport des voyageurs, les acquisitions de matériel roulant n'occupent plus une place prépondérante, et *les investissements de modernisation de l'infrastructure*, indispensables pour répondre à l'accroissement prévu du trafic et améliorer les performances de *l'entreprise, sont désormais conduits* à un rythme satisfaisant. Tel est le cas, notamment, de l'automatisation des installations de *sécurité* et aussi, *tout particulièrement*, des travaux d'électrification. Ceux-ci ont intéressé, en 1978, non seulement certaines sections *du réseau principal*, mais aussi la banlieue parisienne : c'est ainsi que la traction 750 V a aujourd'hui pratiquement disparu.

Enfin, les travaux de construction de la ligne nouvelle Paris-Sud-Est ont progressé selon le calendrier prévu, et les essais auxquels il a été procédé sur les deux rames de présérie *ont confirmé* l'excellente qualité du matériel T.G.V.

ET AUJOURD'HUI...

Avec l'année 1979, de nouveaux rapports s'établissent entre la S.N.C.F. et les pouvoirs publics. Le contrat d'entreprise entré en vigueur en début d'année renforce l'autonomie de gestion de l'entreprise, et corrélativement sa responsabilité, tout en comportant des engagements fermes de l'Etat dans des domaines fondamentaux. Ce nouveau dispositif contractuel a pour objectif de créer les conditions du retour à l'équilibre d'exploitation de l'entreprise, permettant la disparition progressive des concours financiers autres que ceux versés en application de la Convention de 1937 qui lie la S.N.C.F. et l'Etat, au titre de la normalisation *des comptes* et des obligations de service public.

Exception faite de la banlieue de Paris, *dont le régime ne* relève pas du contrat, l'autonomie de la S.N.C.F. se trouve sensiblement accrue, tant en ce qui concerne *la politique tarifaire* que la consistance des services offerts.

*C'est ainsi que la liberté de fixation des tarifs devient pratique*ment totale pour les marchandises, les ajustements pouvant être *opérés, en fonction de considérations commerciales, de manière* différenciée selon les produits. Pour les voyageurs, la S.N.C.F. obtient *l'assurance que le tarif de base ne se dégradera plus en francs* constants et conserve en outre une certaine latitude pour la tari*fication des prestations* annexes.

S'agissant de la consistance des services et en dehors de l'aménagement des dessertes terminales marchandises, qui fera l'objet *d'un plan d'ensemble à la lumière des premières* expériences, la novation apportée par le contrat réside incontestablement dans les *possibilités nouvelles* qui sont *offertes* pour *améliorer les services* omnibus de voyageurs. Ce point mérite qu'on s'y arrête quelque peu, *car les dispositions* correspondantes du contrat ont pu être interprétées, à tort, comme organisant une certaine régression de cette *activité*, particulièrement caractéristique de *la* mission de service public dont la S.N.C.F. est investie. Certes, le contrat autorise dans *certains* cas — qui ne pourront dépasser, si même *ils* les atteignent, 5 % du trafic omnibus réalisé en 1977 — le transfert sur route de dessertes *ferroviaires*, lorsque *le bon sens* l'exige, c'est-à-dire lorsque l'autocar permet à l'évidence de rendre aux usagers des services améliorés à moindre coût collectif et à moindre dépense d'énergie.

Mais il permet surtout, ce qui n'était nullement *le cas jusqu'à* présent, de répondre à l'accroissement de la demande, là où elle *se manifeste*, en renforçant les trains ou en mettant en place de nouveaux horaires de circulations. En clair, le contrat permet d'envisager une véritable promotion de ce trafic. Le recul, ou, au mieux, la stagnation que l'on observe actuellement peuvent à l'avenir, dans ce domaine également, faire place à la vitalité.

Le contrat n'apporte pas seulement à la S.N.C.F. des libertés nouvelles. Il comporte aussi certains engagements publics de nature à lui permettre d'assurer sa croissance et d'assainir sa situation financière.

A cet égard, la garantie d'un montant élevé d'investissements sur *la* période du contrat est à la fois une nouveauté et un atout précieux. Trop souvent, dans le passé, des facteurs conjoncturels ont conduit à s'écarter de l'optimum en matière d'investissements. Et, même lorsque les chiffres définitivement arrêtés étaient satisfaisants, les incertitudes préalables pesaient sur la conduite d'une politique d'investissement qui ne pouvait être à l'avance clairement définie. Sans doute le contrat prévoit-il encore une marge de fluctuations autour d'une valeur centrale, mais celle-ci est suffisamment limitée pour ne pas mettre en cause une programmation rigoureuse, à partir du niveau de base, qui est globalement satisfaisant.

Par ailleurs, le contrat détermine un double engagement financier pour l'Etat :

— Au niveau du compte d'exploitation de la S.N.C.F., une contribution forfaitaire et dégressive de l'Etat devra permettre la réalisation chaque année de l'équilibre financier, compte tenu des charges induites par les déficits des années antérieures. Bien entendu, la réalisation de cet équilibre suppose que les objectifs de trafics soient atteints, mais ceux-ci ont été fixés de manière réaliste et sont à la portée de l'entreprise. Telle est d'ailleurs la responsabilité acceptée, en contrepartie de l'autonomie de gestion, reconnue.

— Au niveau de l'égalisation des conditions de concurrence, le contrat donne suite aux demandes de la S.N.C.F. concernant la revalorisation de la contribution aux charges d'infrastructures. Toutes choses égales par ailleurs, le relèvement est de l'ordre du tiers. Ainsi est rétabli un équilibre que la dérive des temps avait compromis.

Telles sont les grandes lignes d'un contrat qui donne à l'entreprise toutes ses chances pour faire la preuve de son *efficacité* au service de la collectivité.

∴

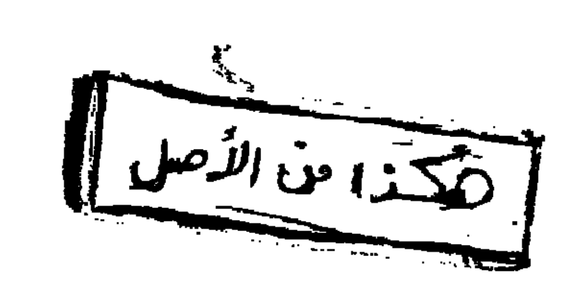
Au terme des cinq premiers mois de l'année *1979*, les *recettes* du trafic apparaissent globalement conformes aux prévisions. Mais ce résultat d'ensemble recouvre deux *évolutions qui se compensent* : un trafic marchandises plus soutenu que prévu, un trafic voyageurs en deçà du niveau attendu. Ces divergences, qui *ne sont encore* que faiblement accusées, conduiront l'entreprise à porter une attention toute particulière à la tenue du trafic des voyageurs. Certes, l'ajustement tarifaire réalisé depuis 1978 de même que le développement d'une vive concurrence aérienne sur les axes de meilleur rendement financier peuvent expliquer en partie le tassement observé. Par ailleurs, malgré le renchérissement du carburant, l'automobiliste n'apprécie pas toujours le coût total de son trajet, qui n'apparaît pas clairement. Ces divers facteurs peuvent laisser penser qu'aux yeux de certains usagers, le chemin de fer devient un moyen de transport coûteux. A la vérité, le voyage ferroviaire a si longtemps été sous-tarifé que l'habitude en a été prise et que tout retour à une situation plus normale est ressenti. Mais il n'est que de comparer le niveau tarifaire actuel à celui en vigueur dans la plupart des pays voisins pour convenir que l'usager français *bénéficie encore de prix* très modérés.

∴

Ce panorama de l'année écoulée, et de notre situation présente, montre que l'entreprise a su réagir après les années difficiles qui ont *suivi le* début de la crise pétrolière. Déjà les premiers résultats positifs apparaissent.

Avec l'appui des pouvoirs publics, dont les engagements confortent *son action* et lui donnent ses meilleures chances, votre société se trouve aujourd'hui bien placée non seulement pour redresser sa *propre situation, mais aussi* pour tenir au service de la collectivité un rôle qui sera plus que jamais nécessaire : transporter, dans *les conditions de plus stricte sécurité*, un flux croissant de voyageurs et de marchandises, au coût énergétique le plus faible possible pour la nation. *Dans la situation créée* par les perspectives, d'année en année plus difficiles, d'approvisionnement en énergie des pays de *l'Europe occidentale*, la promotion du transport ferroviaire apparaît en effet comme l'un des moyens d'économiser des ressources limitées. Le *rapport de votre Conseil* fournit de précieux renseignements pour nourrir une nouvelle et sans doute indispensable réflexion sur *ce sujet. Accroître*, par son trafic, sa contribution à l'effort d'économie d'énergie dans les transports intérieurs comme dans le trafic international, telle est bien l'ambition de la S.N.C.F.

J'ai la conviction que cet objectif, qui est partagé par l'ensemble du personnel de l'entreprise, peut être atteint et le sera d'autant mieux que chacun partagera le souci d'améliorer sans relâche la qualité des prestations offertes par le chemin de fer.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
14 JUIN

Reprise de l'or
Calme et irrégulier

En baisse ces derniers jours, l'or est revenu, jeudi, occuper le devant de la scène. Sur les indications reçues de New-York, puis de Londres, le prix du lingot (de 1 kilo) a sensiblement monté, à Paris, pour s'établir à 41 725 F (après 41 715 F), contre 41 350 F la veille, ce qui représente l'équivalent de 293,61 dollars l'once (contre 290,56 dollars).

Le napoléon a lui aussi progressé, moins rapidement cependant, ne gagnant que 2 F à 328 F. Hausse sensible, en revanche, de la rente 4 1/2 % 1973, indexée sur la pièce française de 20 F, dont le gain atteignait 2,6 % environ en clôture, et des mines d'or en général, President Brand tenant la vedette avec une avance de 7 %.

Cette reprise de l'or aurait-elle calmé les velléités de hausse du marché des actions, qui en deux jours, a monté de plus de 2 % ? En tout cas, l'activité s'est très sensiblement ralentie et la tendance s'est révélée très irrégulière, mais sans écarts de cours très prononcés ni dans un sens ni dans l'autre. A la clôture, l'indicateur enregistrait un faible repli de 0,3 %.

« Les opérateurs ont fait le plein hier », affirmait un professionnel. « Ce retour au calme n'est donc pas surprenant. » Beaucoup raisonnaient ainsi. Séance de consolidation ? En fait, une grande prudence a été de règle et certains autour de la corbeille s'interrogeaient sur la possibilité d'une nouvelle hausse des prix du pétrole et sur ses conséquences sur l'économie française. Décidément la crise de l'énergie n'a pas fini de perturber les marchés des valeurs.

LONDRES

Après deux jours de baisse sensible, le marché se ressaisit un peu et malgré le ralentissement de l'activité, l'indice des industrielles progresse de 1,3 point à 475,5. Seuls les *fonds d'État restent déprimés. Irrégularité des mines d'or.*

Or (ouverture) (dollars) 279 30 contre 279 ..

VALEURS	CLOTURE 14/6	COURS 15/6
Beecham	533	538
British Petroleum (1)	11 36	11 13/32
Courtaulds	94	95
De Beers	396	395
Imperial Chemical	355 ...	357
Rio Tinto Zinc. Cor.	294	292 ..
Shell	363	362 ..
Vickers	171	171 ...
War Loan 3 1/2 %	31 1/8	31 ...
*West Driefontein	48 1/4	47 7/8
*Western Holdings	34 3/8	34 1/4

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

MICHELIN. — La marge brute d'autofinancement du groupe s'établissait à 2 197 millions de francs à l'issue de l'exercice 1978 contre 2 369 millions un an plus tôt. Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 20,73 milliards de francs contre 18,06 milliards fin 1977.

JEUMONT-SCHNEIDER. — Les comptes de l'exercice 1978 se sont soldés par un bénéfice net de 25,15 millions de francs contre 20,18 millions en 1977.

GENERAL MOTORS. — Contrairement à ce que certaines informations de presse laissaient entendre, un porte-parole du groupe a indiqué que la firme n'avait pas l'intention de modifier sa politique de dividendes.

IMETAL. — L'exercice 1978 s'est soldé par une perte nette consolidée de 242 millions de francs contre un bénéfice de 82 millions en 1977. Un dividende global de 3 F sera toutefois distribué.

Le Nickel S.L.N. (filiale à 50 % du groupe) a subi une perte de 593 millions de francs à elle seule, en raison de la chute des cours du nickel. La tendance des prix des métaux tend toutefois à se renverser depuis le début de l'année.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 8 ... %

NEW-YORK

Plus résistant

Les ventes bénéficiaires, responsables du repli enregistré la veille, se sont poursuivies jeudi à Wall Street. Mais, après avoir baissé jusqu'à 837 en cours de séance, l'indice Dow Jones s'est finalement redressé, terminant finalement en progrès insignifiant (842,34 contre 842,17).

Sur 1 885 valeurs cotées, 843 ont reculé, 628 ont monté et 414 sont restées inchangées. Le volume des transactions est resté assez important, 37,97 millions d'actions ayant changé de mains, contre 40,88 millions la veille.

La généralisation de la détente des taux d'intérêt (la Bank of America a, à son tour, réduit son « prime rate » à 11,50 % contre 11,75 %) se poursuit. Pourtant, comme le craignaient certains opérateurs, il a été annoncé, après la séance, un gonflement sans précédent de la masse monétaire hebdomadaire...

VALEURS	COURS 13 6	COURS 14 6
Alcoa	56 ..	55 5/8
A.T.T.	58 3 4	58 1,8
Boeing	43 ..	43 1/8
Chase Manhattan Bank	36 1/2	36 1,2
Du Pont de Nemours	128 7/8	129 3/4
Eastman Kodak	57 1/2	57 3 8
Exxon	50 1/8	50 1/8
Ford	43 3/4	43 7,8
General Electric	48 1/2	48 3/8
General Foods	29 3/4	30 1/8
General Motors	60 1 8	60 1/8
Goodyear	17 1 8	16 7/8
I.B.M.	76 3/8	75 ...
I.T.T.	28 5 8	29 ...
Kennecott	23 1,8	23 1/4
Mobil Oil	75 7,8	75 1/2
Pfizer	31 3/8	32 ..
Schlumberger	74 1,2	74 1/2
Texaco	26 5/8	26 1/2
U.A.L. Inc.	24 7/8	25 1/8
Union Carbide	37 1/8	37 1/8
U.S. Steel	22 3/4	22 3/4
Westinghouse	18 3/4	19 ...
Xerox	61 7/8	62 3 8

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, Base 100 : 29 déc. 1978)

	13 juin	14 juin
Valeurs françaises ..	105,8	105,6
Valeurs étrangères ..	125,5	125

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	90,4	90,3

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	14/6	15/6
1 dollar (en yens) ..	220 70	220 30

BOURSE DE PARIS - 14 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	37 ..	2 112
5 %	54 50	1 836
3 % 1920-1960	151 ..	1 838
3 % amort. 45-54	71	2 614
4 1/4 % 1963	97 20	3 345
Emp. N. Eq. 6 1/2 65	111 40	3 662
Emp. N. Eq. 6 % 66	109 80	4 225
Emp. N. Eq. 8 % 67	105 20	6 230
Emp. 7 % 1973	5030	
Emp. 8,80 % 77	110 85	9 553
Emp. 9,80 % 78	98 15	9 848
E.D.F. 6 1/2 1960	125 ..	8 482
— 6 % 1965	106 60	1 630

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1950	... ..	570 ..
E.D.F. parts 1959	...	
Ch. France 3 %	182 90	183 50
A.G.F. (Sté Cent.)	485	485
Ass. Gr. Paris-Vie	1740	1740
Concorde	365	365 .
Epargne France	270 80	276 ..
Financ. Victoire	285	..
France I.A.R.D.	228	228

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
GAN (Sté) Centr.	670	671
S.P.E.G.	180	179
U.A.P.	565	553 .
Alsacien. Banque	320	321
Banque Hervet	196 60	196 60
Bque Hypot. Eur.	274 ..	275
Bque Nat. Paris	312	311 50
(Li) B. Scalb Dup.	105	104 .
Banque Worms	198	198
C.G.I.B.	53 50	54 60
C.A.M.E.	95 .	92 10
Crediter	145 ..	144 .
Créd. Gén. Indust	275	264 ..
Cr Ind. Als.-Lor.	200	200
Crédit Lyonnais	308 50	307 50
Electro-Banque	157 ..	157 .
Eurobail	174	174
Financière Sofal	340	339 50
Foncia-Crédit	368	364
Fr Cr et B (Cie)	95	97 .
France-Bail	315	310
Hydro-Energie	20 05	20 05
Immobail B.I.P.	247	246 50
Immobanque	352 50	352 20
Immofice	268	261 .
Interbail	246	254 .
— (obl. conv.)	247	245 .

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Laffitte-Bail	208	207
Locabail Immob.	319	320 ..
Loca-Expansion	142 50	143 ..
Locafinancière	216 ..	216 .
(Ly) Lyon. Dep. Cr	121 ..	121 ..
Marseil. Crédit	233	233 .
Paris-Réescomp.	325 .	325 ..
Séquanaise Banq	266	268
Sicotel	153 80	153 .
SLIMINCO	361	355
Sté Cent. Banq.	71 ..	70
Sté Générale	226 ..	226
SOFICOMI	320 ..	310 20
Sovabail	380	380
UCIP-Bail	164 60	163
Unibail	316 ..	315 60
Un. Ind. Crédit	260 .	280
Cie Foncière	148 .	145 .
C.G.V.	222 90	224 .
Fonc. Ch.-d'Eau	661	...
(M.) S.O.F.I.P.	101 80	104 90
Fonc. Lyonnaise	1110	1110
Immob. Marseille	1350	1402
Louvre	288 90	287 80
SINVIM	140 10	140 10
Cogifi	188 50	187 80
Foncina	158 ..	157 60
Gr. Fin. Constr.	177	177
Immindo	175 50	180 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Immoinvest	142 60	147 60
Cie Lyon. Imm.	140 .	140 ..
UFIMEG	128	124
U.G.I.M.O.	165 50	170 .
Union Habit.	243	243 50
Un. Imm. France	206	205 90
Acier Investiss.	109 ..	109 50
Gestion Select.	353 ..	353 .
Sofragi	285	284 .
Abeille (Cie Ind).	260	262 ..
Applic. Hydraul.	243 ..	243 .
Artois	128	132
Centen. Blanzy	350 50	345 20
(NY) Centrest	138 50	135
(NY) Champex	120 .	140 50
Char.Réun. (p.)	3999	4000 -
Cominindus	450	449 ..
(Li) Dév. R. Nord	149	150 .
Electro-Financ.	295 ..	299 .
(M) Et. Particip.	... ..	80
Fin. Bretagne	79 50	82
Fin. Ind. Gaz Eaux	624	620
Fin.et Mar. Part.	94 30	94 50
France (La)	657	670
La Mure	60 10	60 10
Lebon et Cie	239	238 .
(NY) Lordex	.. ..	115
Cie Marocaine	34 90	34 ..

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demande ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 14 6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 428	4 416	4 320	4 520
Allemagne (100 DM)	231 690	231 420	224 .	238
Belgique (100 F)	14 428	14 416	13 400	14 100
Pays-Bas (100 fl.)	211 400	211 060	205	218
Danemark (100 krd)	80 320	80 210	78 500	83 500
Norvège (100 k)	85 070	84 950	82 500	87 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 287	9 281	9 100	9 600
Italie (1 000 lires)	5 187	5 180	5 000	5 400
Suisse (100 fr.)	255 900	255 550	249	262
Suède (100 krs)	100 830	100 880	97 500	103
Autriche (100 sch.)	31 426	31 425	30 750	32 250
Espagne (100 pes.)	6 700	6 690	6 450	6 950
Portugal (100 esc.)	8 906	8 875	8 500	10 500
Canada ($ can. 1)	3 776	3 765	3 670	3 900
Japon (100 yens)	2 010	2 006	1 920	2 020

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14 6
Or fin (kilo en barre)	41300	41500
Or fin (en lingot)	41350	41725
Pièce française (20 fr.)	326	328
Pièce française (10 fr.)	222 50	221
Pièce suisse (20 fr.)	301 20	305 10
Union latine (20 fr.)	287 50	285 10
Souverain	371 80	374
Pièce de 20 dollars	1648	1600
Pièce de 10 dollars	1000	990
Pièce de 5 dollars	590	595
Pièce de 50 pesos	1579 50	1580
Pièce de 10 florins	296 ..	295 80

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 15 juin 1979 a été tiré à 572 443 exemplaires.

A B C D E F G

Après les élections européennes

Le bureau politique du P.C.F. dénonce les manœuvres en vue d'attribuer un siège supplémentaire à la liste de Mme Veil

Le bureau politique du P.C.F. a publié, jeudi 14 juin, un communiqué protestant contre le retard apporté à la publication des résultats de l'élection européenne en France (*le Monde* du 15 juin). « *Ce retard*, déclare le bureau politique, *provient de manœuvres qui se développent en vue d'attribuer un siège supplémentaire à la liste de Mme Veil en l'enlevant à la liste du parti socialiste.* » Le bureau politique indique que, « *dans un certain nombre de bureaux de vote, la circulaire de Mme Veil a été délibérément déposée sur les tables comme si elle constituait un bulletin* » et que « *plusieurs préfets ont avisé les présidents des bureaux de vote d'avoir à considérer comme valable le remplacement du bulletin de la liste Veil, par la circulaire de cette liste* ».

Le P.C.F. rend hommage à l'« *attitude scrupuleuse des commissions compétentes, qui ont, selon la loi, annulé pour la liste Veil comme pour les autres listes les votes non conformes* ». Il dénonce la tentative de M. Bonnet, ministre de l'intérieur, de « *passer outre et imposer la validation des votes en question au profit de Mme Veil* ».

Il ajoute : « *Une telle violation des dispositions en vigueur introduisait une insupportable discrimination entre les listes, en particulier au détriment des « petites listes », dont certaines ont renoncé à figurer dans les bureaux de vote parce qu'elles ne pouvaient supporter les frais d'édition des circulaires et des bulletins conformes à la loi.* »

● *Mme Arlette Laguiller, chef de file, avec M. Alain Krivine,* de la liste pour les Etats unis socialistes d'Europe, a déclaré, jeudi 14 juin : « *Chaque député au Parlement européen de la liste de Mme Veil représente 1,10 % des suffrages exprimés, tandis que chaque élu du R.P.R. et du parti communiste en représente 1,08 %, et chaque élu du parti socialiste 1,07 %. Il n'était sans doute pas admissible qu'il faille plus de voix pour être élu à un député giscardien que pour n'importe quel autre. Alors on va fouiller dans les bulletins nuls pour trouver de quoi faire en sorte que chaque élu de la liste Veil le soit finalement avec moins de voix que les autres. Tout cela a, paraît-il pour dessein de respecter la volonté des électeurs. Respecter la volonté des électeurs, cela signifierait plutôt donner un siège à Solange Fernex, Philippe Dufetelle et Didier Anger, d'Europe-Ecologie, qui ont obtenu chacun 1,46 % des voix, ainsi qu'à Arlette Laguiller et Alain Krivine, qui en ont chacun 1,54 % et ne sont pas élus selon la loi, sinon selon la volonté des électeurs.* »

Europe-Écologie écrit au chef de l'État et aux principaux partis politiques

Les animateurs d'Europe-Ecologie ont rendu public, jeudi 14 juin, le texte d'une lettre qu'ils ont adressée au président de la République et aux dirigeants des principales formations politiques. Ils demandent que les frais d'impression des bulletins de vote soient remboursés aux listes n'ayant pas recueilli 5 % des suffrages exprimés, en soulignant que « *le bulletin de vote n'est pas un instrument de propagande mais l'instrument indispensable à l'exercice du droit de vote* ». Ils y demandent aussi la modification, « *dans les délais les plus rapides* », de la loi électorale du 7 juillet 1977, « *afin de mettre fin au système censitaire actuel* ».

Les dirigeants d'Europe-Ecologie notent que « *c'est l'argent qui a fait la loi* », à l'occasion de ce scrutin. Ils en voient la confirmation dans le fait que dans les dix-sept départements où ils ont eu les moyens d'envoyer aux électeurs leur profession de foi, leur liste a recueilli en moyenne 5,99 % des suffrages exprimés.

Mme Fermex et ses amis se proposent de déposer un nouveau recours au Conseil d'Etat, contestant, cette fois, la forme du scrutin en faisant état de diverses irrégularités dans certains bureaux de vote. Ils estiment, en outre, que la loi de juillet 1977, par les restrictions qu'elle impose aux petites formations, est en contradiction avec l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme, lequel indique que « *la jouissance des droits et libertés reconnus* (aux citoyens des pays européens) *doit être assurée, sans distinction aucune fondée sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion (...) la fortune, la naissance ou toute autre situation* ».

Europe-Ecologie a publié le bilan financeir de sa campagne, qui se solde par un déficit de 300 000 F auquel s'ajoute le montant des traites que ses militants se sont engagées à couvrir (700 000 F), soit un total de 1 000 000 F.

Afin de poursuivre son action, le mouvement ouvre une souscription nationale.

D'autre part, à la suite de la déclaration faite mercredi soir, au micro d'Antenne 2, par M. André Giraud, ministre de l'industrie, sur l'utilisation et la sécurité de l'énergie nucléaire (*le Monde* du 15 juin), Europe-Ecologie revendique le droit de réponse.

★ A partir du 18 juin, Europe-Ecologie aura une nouvelle adresse à Paris : 18, rue de Cotte (12e), tél. 307-75-56 ; C.C.P. 733206 U Paris.

Tandis que les troubles s'étendent en Iran

L'IMAM KHOMEINY ACCEPTE QUE LE PROJET DE CONSTITUTION SOIT SOUMIS A UNE CONSTITUANTE ÉLUE

Tandis que les troubles en Iran s'étendent et s'aggravent, l'imam Khomeiny a reculé devant la forte opposition qui s'est manifestée contre le mode d'adoption de la Constitution qu'il avait pratiquement imposé au gouvernement Bazargan. Le leader de la révolution avait en effet décidé unilatéralement que la loi fondamentale serait, après un débat public, adoptée par le truchement d'un référendum. Le jeudi 14 juin, deux ministres ont annoncé qu'un compromis était intervenu et que la Constitution serait d'abord soumise à une Constituante élue au suffrage universel avant qu'elle ne soit adoptée définitivement par un vote populaire.

La Constituante serait, en fait, une assemblée restreinte d'experts qui comprendrait de soixante à soixante-dix membres, a précisé le ministre de l'intérieur, M. Djavadi. Elle serait élue à raison d'un représentant pour cinq cent mille habitants. Le texte serait publié ce vendredi ou samedi 16 juin au plus tard, indique-t-on à Téhéran. En échange de cette concession, il semble que les formations laïques et de gauche aient renoncé à organiser des manifestations populaires à travers le pays.

L'attitude conciliante de l'imam Khomeiny paraît dictée, entre autres, par plusieurs incidents graves qui se sont produits au cours des dernières quarante-huit heures. Des hommes armés, non identifiés, ont attaqué le jeudi 14 juin la station de radio d'Iranchahr, ville de la province du Balouchistan, tuant un soldat et en blessant deux autres. Les assaillants ont réussi à prendre la fuite après avoir emporté de nombreuses armes. C'est la première fois que le malaise chez les Baloutches se manifeste par un acte de violence, tandis que l'effervescence persiste chez les Kurdes, les Turkmènes et les Arabes du Khouzistan.

À Grenoble

Le P.-D.G. d'une société disparaît en laissant un « trou » de 40 millions

De notre correspondant régional

Lyon. — La disparition, vendredi 8 juin, de M. Daniel Souweine, cinquante-et-un ans, président-directeur général de la société Emesse Confection, entreprise spécialisée dans le prêt-à-porter féminin, dont le siège est situé à Grenoble, a permis de découvrir dans la gestion de l'entreprise de graves malversations. Trois administrateurs de la société avaient alerté, le 11 juin, le tribunal de commerce qui avait aussitôt désigné un administrateur provisoire, Me Cavat. Selon ses premières investigations, le « trou » s'élèverait à plus de quarante millions de francs. Le service régional de la police judiciaire de Lyon a été saisi sur instruction du parquet, et une information judiciaire pourrait être ouverte sous peu.

La société Emesse, au capital de 2 674 000 francs, possède un établissement principal à Grenoble (deux cent trente personnes) et des établissements à Paris, Lyon et Valence, ainsi que des filiales aux Etats-Unis, au Canada et en République fédérale d'Allemagne. Au début de 1979, la société avait pris le contrôle d'une importante bonneterie roannaise, les établissements Prost. Les deux cent dix salariés de cette entreprise occupent leur usine depuis mercredi (*le Monde* du 15 juin). Jeudi, le personnel a occupé pendant une heure l'agence de la B.N.P. pour protester contre le non-paiement des salaires de mai.

La société Emesse avait réalisé en 1978 un chiffre d'affaires de 68 millions de francs, dont 28 millions de francs à l'exportation. Il semble que c'est par le biais des activités de la société à l'étranger que le P.-D.G. aurait pu organiser des malversations sur une grande échelle. Des fausses factures auraient été réalisées, permettant ainsi la falsification des créances à l'étranger. — B. E.

Après la Belgique

LA BANQUE NATIONALE DU DANEMARK RELÈVE SON TAUX D'ESCOMPTE

La Banque nationale danoise a porté le taux d'escompte de 8 % à 9 % à partir du 15 juin.

Ce sont les récentes hausses des taux d'intérêt dans d'autres pays européens et le déséquilibre grandissant de la situation économique danoise ainsi que l'aggravation de la balance des paiements du pays qui ont donné lieu à la hausse du taux d'escompte danois aujourd'hui, a précisé la Banque nationale danoise.

Cette mesure était devenue nécessaire étant donné les tensions renouvelées dont la couronne danoise était l'objet après que la Banque nationale belge eut — le 13 juin — annoncé le relèvement, à partir du 14, de son taux d'escompte, porté de 8 % à 9 %. C'est la troisième fois, depuis le début mai, que la Banque de Belgique relève son taux.

MEURTRIÈRE A TREIZE ANS ET DEMI

Cet après-midi-là, la dispute avait été encore plus violente que d'habitude. Brisée par la colère, la voix avait résonné dans le studio de la rue Frédéric-Chopin à Antony (Hauts-de-Seine). Frédérique, âgée de treize ans et demi, avait encore pris des gifles, plus appuyées qu'à l'ordinaire. Puis son père était allé se coucher.

Les larmes séchées, jeudi 14 juin 17 heures, la fillette s'est saisie de la carabine 22 long rifle et des cartouches, puis s'est approchée de son père endormi, en prenant soin de ne pas le réveiller. Elle a tiré à bout portant sur la tempe droite.

Frédérique a ensuite reposé l'arme, fermé la porte et est allée dire à son voisin, un policier en retraite, qu'elle venait de tuer son père. « *Par accident* », a-t-elle ajouté.

Aux policiers, elle a préféré dire la vérité. Elle a tiré parce que son père, Michel Faivre, âgé de quarante-six ans, la battait et que la vie avec lui n'était pas drôle. Sa mère s'était suicidée six ans plus tôt. Homme brutal, buveur, déjà condamné pour des cambriolages, vivant d'expédients, Michel Faivre, selon les premiers éléments de l'enquête, supportait mal la présence de Frédérique à ses côtés.

Frédérique a passé la nuit dans un établissement spécialisé de Paris et devait découvrir, ce vendredi 15 juin, le palais de justice de Nanterre. — Ph. Bg.

A l'université de Lille-I

LES EXAMENS DE PREMIER CYCLE SONT REPORTÉS APRÈS LES VACANCES

Lille. — *A l'université de* Lille-I, où le comité de défense des étudiants étrangers s'oppose toujours au déroulement des examens du premier cycle (*le Monde* du 13 juin), le président du *conseil d'université, M. Michel* Migeon, a annoncé que, en ce qui concerne les 2e et 3e cycles, des examens auront bien lieu à compter du lundi 25 juin, en dehors de l'enceinte universitaire. Tous les étudiants régulièrement inscrits seront convoqués individuellement.

Pour le premier cycle, M. Migeon souligne qu'il est matériellement impossible d'envisager une solution identique. Les deux sessions auront donc lieu pour ces étudiants après les vacances universitaires. — G. S.